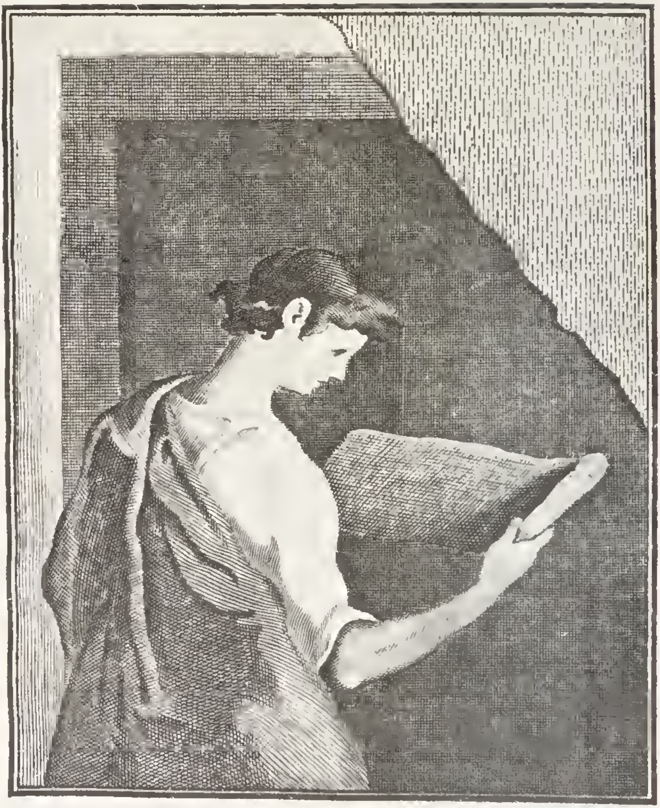

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1711unse

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1711.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	1. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1711.

A TREVOUX,
Chez LOUIS GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1711.

ARTICLE I.

LUCII COECILII LIBER ad Donatum Confeſſorem, de mortibus Perſecutorum. C'eſt à dire, *Hiſtoire de la mort des Perſecuteurs écrite par Lucius Cecilius à Donat Confeſſeur de Jeſus-Chriſt, livre attribué juſques ici à Lucius Cœlius Firmien Lactance, revû ſur le manuſcrit de la Bibliotheque de Meſſieurs Colbert, avec une diſſertation du R. P. Nicolas Nourry Prêtre Religieux Benedictin de la Congregation de St. Maur, où en examinant qui*

eſt le veritable Auteur de cet Ouvrage, il examine auſsi les opinions particulieres de l'Auteur, & donne un grand jour aux difficultez de l'Ouvrage, 1710. A Paris chez Jean Baptiſte de l'Epine ruë S. Jacques: *in* 8°. *pages* 403. *ſans la préface & les tables.*

UN ſeul Manuſcrit de huit cens ans nous a conſervé ce prétieux monument de la plus belle partie de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, caché depuis long-tems dans la pouſſiere de la Bibliotheque de l'Abbaye de Moaſſac, il paſſa heureuſement dans les mains de Mr. Colbert l'an 1678. Ce grand Miniſtre à qui la France & les belles Lettres ont tant d'obligation, ne voulut pas qu'on differât à rendre public un tréſor inconnu pendant onze ſiécles. Mr. Baluze chargé de cette commiſſion, crut pouvoir mettre à la tête le nom de Lactance, en ſuppléant quelques mots dans le tître: ſa conjecture certainement ingénieuſe emporta les ſuffrages de tous les Doctes, & c'eſt ſous ce même nom

que *l'Histoire de la mort des Persecuteurs du Christianisme* a paru dans les éditions & les traductions qu'on en a faites.

Le R. P. Nourry engagé à examiner cet ouvrage avec ceux de Lactance dans le second tome de son *Apparat de la grande Bibliotheque des Peres*, s'est convaincu que Lactance n'en est point l'Auteur, & qu'il a été écrit au commencement du quatriéme siécle par un nommé Lucius Cecilius: d'autres avoient déja soupçonné quelque chose de la fausseté du tître mis par Mr. Baluze, mais personne n'avoit entrepris de publier ses soupçons. Le Pere Nourry se resolut à entamer ce point de Critique, & il crut avec raison qu'il feroit plaisir aux Sçavans de leur communiquer autant qu'il se peut l'unique manuscrit de l'ouvrage contesté. Pour remplir cet utile dessein il a fait graver la premiere page du manuscrit, & il a rendu son édition la plus conforme à cet original qu'il se puisse, ayant mesuré exactement les espaces des lacunes, & marqué scrupuleusement au bas des pages les moin-

dres differences qu'il a remarquées dans le manuſcrit & dans les éditions.

La Diſſertation du ſçavant Auteur commence par l'analyſe du livre. Elle eſt exacte, mais un peu trop longue pour que nous l'adoptions : nous ne priverons pas cependant nos Lecteurs d'un morceau d'Hiſtoire, ſi curieux tout enſemble & ſi édifiant.

Extrait de l'Hiſtoire de la mort des Perſecuteurs.

Après la mort de JESUS-CHRIST arrivée ſelon l'Auteur ſous le Conſulat des deux Geminus, ſes Diſciples obeiſſant à l'ordre qu'ils avoient recû de lui, ſe partagerent, & fonderent pluſieurs Egliſes pendant 25 ans. Neron commença le premier de perſecuter l'Egliſe naiſſante : ce crime mit le comble à ceux qu'il avoit commis, il perit peu de tems après la perſecution excitée. Domitien eut un pareil ſort ; ſon empire fut tranquille tandis qu'il laiſſa l'Egliſe tranquille, mais il fut aſſaſſiné par ſes propres domeſtiques

ſitôt qu'il ſe fut déclaré contre les Chrétiens.

L'Egliſe après ſa mort jouït d'une longue paix. Decius la troubla, mais il ne la troubla pas impunément ; il périt en combattant contre les Barbares, & ſon corps demeura ſans ſepulture. Valerien répandit en peu de tems beaucoup de ſang Chrétien : une pronite mort n'étoit pas un ſupplice aſſez rude pour une ſi grande inhumanité, il l'expia mieux par une longue & honteuſe captivité, réduit à ſervir de marche pied à Sapor Roi de Perſe ſon vainqueur. Cet exemple n'effraya point Aurelien ; il publia des loix contre les Chrétiens : ces loix furent l'arrêt de ſa mort, il fut poignardé avant qu'elles fuſſent parvenuës aux Provinces les plus reculées de l'Empire Romain.

La funeſte deſtinée de ces perſecuteurs n'arrête que peu nôtre Auteur, plus ſoigneux de nous inſtuire du grand évenement de ſon tems, de la délivrance de l'Egliſe, & de la punition de Diocletien, des deux Maximiens, de Maximin & de Licine.

Galere Maximien fils d'une mere fort entêtée du paganiſme, & naturellement cruel, ſe ſervit du crédit où venoit de le mettre une pleine victoire remportée ſur les Perſes, pour déterminer Diocletien à perſecuter les Chrétiens ſans aucun ménagement. Diocletien les haiſſoit. Le ſigne de la Croix fait par quelques-uns des aſſiſtans, avoit troublé un ſacrifice que cet Empereur offroit à ſes faux Dieux. Cependant Galere eut une extrême peine à obtenir de lui qu'on verſât le ſang des Chrétiens, & il ne l'obtint qu'en leur ſuppoſant des crimes énormes, deux incendies du palais de Diocletien, que lui même avoit fait faire dans le deſſein de les attribuer aux Fidelles. Diocletien ceda à de ſi noirs artifices; il ne garda plus de meſures: il trouva des Chrétiens juſques dans ſon palais. Sa femme Priſque & ſa fille Valerie croyoient en JESUS-CHRIST; la conſtance leur manqua: pluſieurs des Courtiſans furent plus fermes, & ils ſacrifierent à leur Foi la faveur de Ceſar & leur propre vie: la même fureur ſe répandit bientôt

dans tout l'Empire. Le ſeul Conſtance aſſocié par Diocletien, ne ſouffrit point qu'on inquietât les Chrétiens dans les Gaules où il commandoit. Le châtiment ſuit de près le crime; Diocletien perd d'abord la ſanté, & peu après l'Empire, auquel le même Galerius qui l'avoit animé contre les Chrétiens, le force de renoncer lui & le vieux Maximien.

Jamais les Chrétiens ne s'étoient vû dans une ſi triſte ſituation. Galerius leur ennemi déclaré, maître abſolu, s'étoit aſſocié des barbares auſſi feroces que lui, Maximin & Licine. Le vieux Maximien qui ſongeoit à remonter ſur le trône les haïſſoit; & Maxence ſon fils qui avoit pris la pourpre, & qui s'étoit emparé de Rome, ne cedoit en cruauté à aucun de leur perſecuteurs: déja leur ſang couloit par tout à grands flots, on les accabloit de tourmens que la plus ingénieuſe fureur n'auroit pû inventer, ni l'inhumanité la plus endurcie exercer, ſi les demons n'euſſent verſé leur rage dans le cœur des perſecuteurs. Déja pluſieurs millions de Chrétiens avoient peri, Conſtan-

ce leur ſeul appui languiſſoit atteint d'une maladie mortelle, Conſtantin ſon fils, Prince d'une grande eſperance, étoit preſque captif entre les mains de Galerius, il paroiſſoit que la Religion Chrétienne alloit être infailliblement anéantie ; c'eſt le moment que Dieu avoit attendu pour la faire triompher. Il ne veut agir que quand il ne reſte plus de reſſource humaine, il paroît plus Dieu en agiſſant alors, & il devoit à la veritable Religion cette preuve évidente qu'elle vient de lui.

Conſtantin échappe à Galerius qui vouloit l'immoler à ſes ſoupçons ; il arrive aſſez-tôt pour rendre les derniers devoirs à ſon pere & recevoir la pourpre de ſa main, il commence ſon empire par une loi favorable aux Chrétiens. Galerius allarmé déclare Severe Auguſte, & rend la pourpre au vieux Maximien. Severe abandonné par ſes troupes ſe tuë lui-même. Galerius attaque inutilement Rome où Maxence s'étoit enfermé. Le vieux Maximien pere denaturé, infidelle collegue, beaupere perfide, veut perdre Maxence & Conſtantin,

& reçoit la juste peine de sa double trahison. Dieu s'étoit reservé Galerius Auteur de la persecution : la main du Tout-puissant le frappe, il meurt consumé d'une affreuse maladie, & reconnoissant trop-tard la cause des maux qu'il souffre, il publie avant de mourir un Edit en faveur des Chrétiens. La lâcheté de Maxence ne peut le sauver : forcé par les reproches du peuple Romain à sortir pour combattre Constantin, il se noye dans le Tibre en fuyant. Dieu avoit promis la victoire à Constantin en lui ordonnant de faire mettre sur les boucliers de ses soldats, & dans ses enseignes, la Croix avec le monogramme du nom de Jesus-Christ, signe de la victoire qui avoit apparu dans le Ciel avec ces paroles, *par ceci tu vaincras.* Le vainqueur s'allie avec Licine par le mariage de sa sœur.

Les succès de Constantin ne pouvoient qu'allarmer Maximin, & son alliance avec Licine augmentoit encore les frayeurs de ce Tyran le plus farouche des ennemis de Dieu. La crainte de Constantin lui fait chan-

ger la perſecution déclarée contre eux en une perſecution ſecrette. Pour les réduire par la faim, il fait offrir aux idoles tous les alimens qu'on expoſe en vente : il employe au défaut du fer & du feu les plus énormes exactions, il les fait ſans bruit jetter dans la mer.

Dieu ſe laſſe, & le moment de ſa vengeance approche; Licine & Maximin en viennent à une guerre ouverte. Maximin fait vœu à Jupiter d'exterminer les Chrétiens s'il eſt victorieux : un Ange apprend à Licine une priere plus efficace que le vœu de Maximin; le Tyran vaincu & pourſuivi dans ſa fuite, s'empoiſonne & demeure quatre jours en agonie : forcé mais trop tard d'implorer JESUS-CHRIST, il l'implore inutilement. Licine extermine toute la race des perſecuteurs refugiée à la Cour de Maximin. Diocletien venoit d'être puni & accablé de chagrins, il s'étoit laiſſé mourir de faim.

C'eſt par la victoire de Licine que Cecilius a fini ſon ouvrage : ce qui démontre qu'il a écrit devant la perſecution que ce Prince excita & qui

causa sa ruine. Constantin aprés l'avoir puni demeura seul maître du monde, & l'on vit le Christianisme en vain persecuté pendant trois siécles, monter sur le trône des Cesars, & donner des loix : on vit l'idolatrie si long-tems dominante, réduite à être appellée la Religion des païsans, *Religio paganorum.* Peu d'années suffirent pour cette étonnante révolution : ne doit-on pas s'écrier, *c'est la main de Dieu qui a fait ces merveilles ?*

Extrait de la Dissertation.

Deux raisons déterminerent Mr. Baluze à faire Lactance Auteur du livre de la mort des persecuteurs. I. St. Jerôme nous apprend que ce Ciceron Chrétien avoit laissé un *traité de la persecution.* II. Mr. Baluze trouvoit entre le stile de l'Auteur & celui de Lanctance une grande conformité, & l'on ne peut nier que plusieurs expressions employées par l'Auteur du livre, ne se rencontrent dans les ouvrages indubitables de Lactance.

Ces Raisons ont parut au R. P.

Nourry plus foibles que celles qui le portent à ôter cet ouvrage à Lactance. Le tître lui fournit trois preuves de son opinion. I. Les noms de Firmien & de Lactance qui sont propres de ce celebre Ecrivain & qui le distinguent de tout autre, ne sont point dans le tître, & ne paroissent pas y avoir été. II. Le tître *de mortibus persecutorum*, n'est pas le même que celui du livre de Lactance dont parle Saint Jerôme, intitulé *de persecutione*. III. C'est à Donat Confesseur de Jesus-Christ qu'est addressée l'Histoire de la mort des persecuteurs. Lactance a dédiée le traité de la colere de Dieu à un de ses amis nommé Donat. On pourroit en tirer un argument en faveur de l'opinion de Mr. Baluze, mais le sçavant Benedictin établit si fortement la difference de ces deux Donat, qu'il s'en sert heureusement pour prouver la difference de son Auteur d'avec Lactance.

La preuve tirée du stile embarrasse encore moins le Pere Nourry. La conformité de quelques expressions ne suffit pas, dit-il judicieuse-

ment, pour établir la ressemblance de stile : les Auteurs de la basse Latinité ont quelques expressions communes avec Ciceron, la clarté ou l'obscurité du stile décident plus nettement de sa ressemblance & de sa diversité. Cette maniere d'en juger est favorable au nouvel Editeur : le stile de Lactance est clair, coulant ; le stile de l'Auteur qu'on veut confondre avec lui est obscur ; embroüillé.

Le Pere Nourry compare aussi ces deux Auteurs par les sentimens, & il en tire une nouvelle preuve de son opinion qui ne paroît pas si sensible que les autres. Il conclut enfin que l'Auteur du livre est un certain Lucius Cecilius inconnu d'ailleurs, qui l'a écrit sur la fin de l'an trois cens quatorze. Le livre néanmoins ne perd rien de son autorité, & ses narrations conservent tout le poids que merite le témoignage d'un Historien contemporain, qui paroît s'être instruit avec un grand soin de ce qu'il a écrit : mais il est bien humiliant pour les Critiques, qu'une conjecture aussi vrai-sem-

blable, & auſſi generalement applaudie que l'a été celle de Mr. Baluze ſur l'Auteur de ce livre, ſoit détruite par une conjecture plus vrai-ſemblable : peut-on après cela faire fonds ſur *la divination critique*.

Extrait des Remarques ſur le livre.

Ces remarques qui ſont de petites diſſertations ſur les endroits obſcurs & ſur les faits douteux & ſinguliers du livre, font partie de la grande diſſertation, & commencent au chap. v. Le P. Nourry aime à creuſer ſa matiere, & à ne rien laiſſer d'incertain ou de negligé. Ce qui peut arrêter dans la lecture du livre, reçoit ici tout le jour qu'on peut lui donner : on confirme les faits qu'on revoqueroit en doute ; on fait naître de juſtes ſoupçons ſur ceux qui ſont mal établis.

Le ſçavant Editeur ne fait grace à ſon Auteur ſur rien, & il lui fait même des reproches qu'il auroit, à ce qu'il nous ſemble, pû lui épargner. Il le blâme d'avoir dit que Jesus-Christ mourut *ſur la fin du*

regne de Tibere après le dixiéme des Calendes d'Avril. De ces deux expressions, la premiere est assez vague pour convenir à la quinziéme année de Tibere & aux trois suivantes. La seconde est probablement une de ces fautes énormes du Copiste, qui défigurent étrangement le Manuscrit : *ante & post* se présentent ensemble à l'esprit , il est aisé qu'un Copiste peu attentif prenne l'un pour l'autre ; si l'on corrige *ante decimum Kalendas Aprilis* , l'expression sera exacte.

Nous n'osons non plus rejetter avec le Pere Nourry le dialogue de Diocletien & de Galerius , sur ce qu'il n'est pas vrai-semblable que Constantin y ait été present, comme Cecilius semble l'assûrer. Je dis, semble l'assûrer, car en examinant son Texte de plus près , on reconnoît qu'il veut seulement dire que Constantin étoit alors à Nicomedie , où il pût sçavoir ce dialogue , dont Galerius fier & hautain jusqu'à l'excès ne fit pas un grand mystere. Le Pere Nourry ne peut croire que Constantin se soit trouvé à la cere-

monie, où l'on nomma Maximin & Severe Ceſars en lui refuſant cet honneur : mais il n'a pas fait reflexion que Conſtantin étoit preſque captif à Nicomedie, & qu'il ne lui fut pas libre d'éviter la mortification que Galerius vouloit lui donner.

Nous omettrons bien des choſes curieuſes : on ne peut faire autrement quand on travaille ſur les ouvrages du Pere Nourry ; il n'eſt point de chapitre qui ne contienne quelque remarque utile. Cet habile Critique montre que ſon Auteur, quand il dit que St. Pierre vint à Rome ſous Neron, ne dit pas que ce fut ſon premier voyage : il examine ce que Cecilius rapporte du pouvoir que les Chrétiens exerçoient ſur les demons par le ſigne de la Croix, de l'horreur qu'ils avoient pour tout ce qui avoit été offert aux idoles : il remarque qu'il étoit permis aux Chrétiens attachez au ſervice de quelque idolâtre, de le ſuivre au temple & d'être preſent au ſacrifice.

Cecilius paſſe ſi legerement ſur

les autres perſecutions, qu'il paroît n'avoir point eû d'autre deſſein que d'écrire l'Hiſtoire de la derniere perſecution. Son nouvel Editeur appliqué à l'éclaircir, ſe trouve naturellement engagé à éclaircir l'Hiſtoire des Empereurs dont il parle, c'eſt à dire, la partie la plus obſcure de l'Hiſtoire Romaine,& la partie la plus curieuſe de l'Hiſtoire Ecléſiaſtique.Il appuye de nouvelles preuves, il met dans tout leur jour les faits ſinguliers racontez par ſon Auteur, le commencement de la derniere perſecution, les particularitez anecdotes de l'abdication de Dioclétien, les intrigues de Maximien, ſon nouveau couronnement à Rome, ſon attentat ſur Maxence, ſes deux conſpirations contre Conſtantin, les vices de Galerius & de Maximin, l'entrepriſe de Galerius ſur Rome qu'il n'avoit jamais vûë, la poſterité de Diocletien,de Galerius, & de Maximin, & ſa malheureuſe deſtinée. Il demêle fort bien les deux Valerius que Licine fit perir, & qui ont donné beaucoup d'occupation aux Critiques.

Janv. 1711.

Il n'a pas negligé de repousser les insultes des Editeurs heretiques du traité de la mort des persecuteurs. Il fait sentir tout le ridicule des emportemens de Burnet, & la foiblesse des conjectures impies de Tollius sur les miracles rapportez par Cecilius, & sur la victoire promise à Constantin par l'apparition qu'il veut faire passer pour un stratagême de ce Prince. Il justifie sans peine son Auteur contre ce Critique armé à la legere, & il prouve contre lui que Cecilius a eû raison d'avancer que les sermons de Saint Pierre, déterminerent Neron à persecuter les Chrétiens, que Neron fut privé de la sepulture, que les successeurs de Domitien jusqu'à Dece, ont été la plûpart de bons Empereurs, que Diocletien avare, timide, fourbe, au jugement même des Auteurs payens, ne peut être mis, ni au rang des grands Princes, ni au rang des bons Princes: la bizarre inclination de Tollius pour cet ennemi de JESUS-CHRIST, l'a-t'elle prévenu jusqu'à ne pas appercevoir ce que les Historiens Romains

diſent de ſes exactions demeſurées, & de l'inhumanité avec laquelle il traitoit les vaincus, cruel dès qu'il ne craignoit plus.

Le Pere Nourry ménage aſſez peu ces demi Sçavans, heretiques & impies. Pour les vrais Sçavans qu'il a été obligé de contredire, c'eſt en vrai Sçavant qu'il les contredit à ſon ordinaire, en homme qui ſûr que la raiſon eſt de ſon côté, n'employe qu'elle pour vaincre, & qui ne craint point d'expoſer ſa cauſe en gardant toutes les meſures que l'honnêteté preſcrit, en homme convaincu que c'eſt le deſeſpoir de perſuader qui fait recourir aux injures, & qu'on ſe flate mal-à-propos d'impoſer par des airs mépriſans.

Il nous promet que nous n'attendrons pas long-tems le ſecond tome de ſon Apparat pour la grande Bibliotheque des Peres.

ARTICLE II.

SUITE DE L'EXTRAIT DONNE' au mois précedent de la Bibliotheque de la Critique sacrée.

LEs deux premieres dissertations dont on a parlé au mois précedent, ne sont que préliminaires. L'une est intitulée, *Dissertatio proœmialis*, l'autre *Prodroma.* Les trois suivantes sont destinées à expliquer ce qui concerne le culte exterieur de la Religion, qui se rendit premierement dans le Tabernacle, & puis dans le Temple.

La troisiéme dissertation est donc du Tabernacle. Le R. P. Chérubin a trouvé que Tornielli & Sulien en leurs Annales, ont décrit assez exactement sa construction, & il renvoye à ces Auteurs : on leur peut joindre Arias Montanus, Ribera, Villalpand & Capel. Il s'arrête principalement sur deux points.

1°. On convient que l'Autel des parfums n'étoit pas placé dans l'endroit le plus interieur du Tabernacle

cle & nommé le ſaint des ſaints : cependant Saint Paul écrit en l'Epître aux Hebreux ch. 9. v. 3. *Poſt velamentum autem ſecundum, Tabernaculum quod dicitur ſancta ſanctorum, aureum habens thuribulum & Arcam Teſtamenti.* » Aprés le ſecond voile, » étoit le Tabernacle appellé le ſaint » des ſaints, ayant un encenſoir » d'or ou l'encenſoir d'or, & l'Arche d'alliance. Les Interpretes ſe ſont partagez ſur l'explication de ces deux mots, *ayant un encenſoir.* Car Saint Thomas, Nicolas de Lyre & quelques autres ont penſé, qu'en effet il y avoit là en réſerve un encenſoir à l'uſage du Grand-Prêtre qui y entroit une fois l'an à la Fête de l'expiation. L'opinion néanmoins la plus commune, ſuivie par Ribera, Cornelius à Lapide, Bonfrerius, entend par le mot d'encenſoir l'autel même des parfums, non pas qu'il fût dans le ſaint des ſaints, mais parce qu'il étoit tout proche du voile qui en faiſoit la ſéparation, & par cette raiſon il eſt nommé au l. 3. des Rois ch. 6. v. 22. l'autel de l'oracle. Le P. Chérubin

prend une autre voïe, & prétend que Saint Paul marque seulement un encensoir dont se servoit le Grand-Prêtre pour parfumer le saint des saints, sans qu'il soit necessaire de croire que cet encensoir y demeurât. Comme l'explication de Ribera se soutient par le texte Grec, où il y a χρυσοῦν ἔχουσα θυμιατήριον, & que ce dernier mot signifie plus proprement un autel qu'un encensoir : le P. Chérubin répond que Saint Paul a écrit son Epître en Hebreu, & que d'ailleurs les Septante se sont servi du même mot θυμιατήριον au l. 2. des Paralipomenes ch. 26. v. 19. & au ch. 8. d'Ezechiel v, 11. pour signifier des encensoirs portez à la main.

C'est une chose d'autant plus remarquable, qu'elle est moins ordinaire; que la traduction de Mons se tient en cet endroit à la Vulgate, & celle du P. Bouhours s'approche du Grec : celle-là porte, *où il y avoit un encensoir d'or?* celle-ci, *dans lequel étoit le brasier d'or pour les parfums.* Toutes deux s'accordent à mettre dans le saint des saints, soit un encensoir, soit le brasier, & ôte

l'ambiguité du terme Latin *habens*, & du Grec ἐχῶν.

2°. Les Interpretes ne conviennent gueres entre eux ſur la colonne de nuée & de feu, qui précedoit & couvroit le camp des Iſraëlites dans le deſert : le P. Chérubin expoſe au long leurs diverſes conjectures ſans prendre parti.

La richeſſe du Tabernacle avec ce qu'il contenoit, merite une obſervation particuliére. Il eſt dit dans l'Exode chap. 38. v. 24. que Moyſe y employa 29. talens & 730 ſicles d'or, 1875 talens d'argent, 7200 talens & 400 ſicles de cuivre. Suppoſée donc l'opinion la plus commune, que le Kikar ou le talent Hebreu étoit de 3000 ſicles, & le ſicle de 260 grains de Paris, il s'enſuit que le talent contenoit 169 marcs, 2 onces un gros & 24 grains ; & que Moyſe mit en œuvre 4949 marcs, 7 onces, 2 gros, 12 grains d'or, & 317382 marcs, 4 onces, 22 gros, 66 grains d'argent. Faiſant maintenant valoir le marc d'or 531. livres, 16 ſols & 4 $\frac{1}{2}$ deniers, & le marc d'argent 35 l. 9 ſ. 1 $\frac{1}{7}$ d., au pied de l'ordon-

nance de 1709, pour la fabrique des louïs d'or de vingt francs, & des écus de cent ſols ; le prix du talent d'or monte à 90021 l. 3 ſ. 5 deniers, & du talent d'argent à 6001. l. 8 ſ. 5 ou 6 deniers. De ſorte que Moyſe employa à l'ornement du Tabernacle environ 2632374 l. en or, & 2696152 livres en argent. Le cuivre eſt de 5831042 livres peſant. Ce qui fait voir que les Iſraëlites ſortirent de l'Egypte bien chargez de riches dépoüilles : & il eſt vraiſemblable qu'ils ne donnerent pas tout ce qu'ils avoient, à la conſtruction & à la décoration du Tabernacle.

Quoi qu'il fût ordonné par la loi de n'offrir de ſacrifices à Dieu que dans l'endroit qu'il s'étoit choiſi, à ſçavoir le Tabernacle, & enſuite le Temple, l'Ecriture neanmoins fait ſouvent mention d'immolations faites ailleurs ſur des montagnes & des lieux élevez, quelque fois par un ordre exprès de Dieu, ou par un inſtinct particulier, plus ſouvent par une contravention à la loi ; & c'eſt un reproche fréquemment réïteré

au peuple, de s'être fait des autels ſur les lieux élevez, & aux Rois, de les avoir tolerez. Le crime étoit ſans comparaiſon plus grand, lors qu'au mépris du vrai Dieu ce culte ſe rendoit aux Dieux étrangers, & aux Idoles des Nations voiſines. C'eſt le ſujet de la quatriéme diſſertation, où le P. Chérubin traite & de ces autels, & de toutes les fauſſes Divinitez dont le nom ſe trouve dans l'Ecriture : enſuite il vient au Veau d'or qu'Aaron par une criminelle condeſcendance pour le peuple fondit dans le deſert, & aux Veaux poſez par Jeroboam à Bethel & à Dan, afin de détourner les Iſraëlites d'aller adorer Dieu à Jeruſalem.

La cinquiéme diſſertation eſt partagée en quatre diſputes, du Temple ou de l'édifice du Temple, des Miniſtres ou des Officiers du Temple, du Miniſtére ou du ſervice du Temple, & de quelques reflexions ſur les parties du Temple.

Prétendre donner ici la deſcription du Temple, ce ſeroit s'engager à des longueurs qui ne con-

viennent point à un extrait. Salien, Villalpand, Ribera, Tornielli, Arias, Montanus, Capel, ſont les Auteurs à conſulter & à étudier là-deſſus: cependant le P. Chérubin les trouve embarraſſez & obſcurs, & il tâche de donner de l'ordre & de la clarté à ce qu'ils ont écrit. Il ſuffira de remarquer, que l'édifice du Temple avoit 60 coudées, qui par rapport au Temple ſont eſtimées doubles des communes, & de trois pieds chacune, & qui donnent par conſéquent 180 pieds pour la longueur: la largeur étoit de 20 coudées ou de 60 pieds, la hauteur de 30 coudées ou de 90 pieds. *Le ſaint des ſaints*, qui étoit auſſi nommé *l'oracle*, occupoit 20 coudées de cette longueur, & étoit d'une figure cubique. Le plat-fond élevé à 20 coudées: il étoit tout revetu d'or en dedans, & deſtiné à l'Arche de l'alliance du Seigneur, auprès de laquelle étoit poſé un vaſe avec de la Manne, & la verge d'Aaron. Le reſte du Temple qui étoit la premiere partie en entrant, étoit pareillement revetu d'or: & là étoient l'autel des parfums, la table à met-

tre les pains de propoſition , & le chandelier à ſept branches. Si l'on veut en croire le P. Chérubin, outre cet autel des parfums, il y en avoit un autre poſé dans le ſaint des ſaints,& à l'uſage du ſeul Grand-Prêtre , lorſqu'il y entroit le jour de l'expiation. Toute ſa preuve eſt tirée du livre troiſiéme des Rois ch. 6. v. 20. & 22. où il eſt dit que Salomon *fit couvrir d'or l'autel de l'oracle :* ainſi l'encenſoir dont on a parlé eſt changé en un autel.

Devant le Temple étoit le veſtibule avec l'autel des holocauſtes. De plus il y avoit quatre grandes places ou quatre grandes cours, qu'on pourroit nommer des parvis , & deſtinez à adorer Dieu & à la priere, pour les étrangers ou les Gentils, pour les femmes, pour les hommes, pour les Prêtres , avec des galeries , & un grand nombre de magnifiques & ſolides bâtimens. Tout cela enſemble faiſoit un grand quarré, dont chaque côté avoit 500 coudées ou 1500 pieds. Ce qui cauſoit autant d'admiration , étoit la ſituation de ce grand ouvrage ſur

une montagne eſcarpée & étroite: de ſorte qu'il avoit fallu élever des terraſſes d'une hauteur étonnante, & combler des abiſmes pour gagner du terrain & l'égaler.

David en avoit formé le projet, & laiſſa l'execution à Salomon : mais il lui laiſſa auſſi de grandes avances, une prodigieuſe quantité de materiaux précieux. » Pour les dépenſes » de la Maiſon du Seigneur, dit-il, » au livre premier des Paralipome- » nes ch. 22. v. 14. j'ai préparé dans » ma pauvreté cent mille talens d'or, » & un million de talens d'argent, » le poids du cuivre & du fer eſt ſi » grand, qu'il va au delà de ce que » j'en pourrois dire. » C'eſt à dire que les reſerves que ce religieux Roi avoit faites en vûë de bâtir le Temple, étoient de 16926949 marcs d'or, 4 onces, 5 gros, 24 grains ; & de 169269495 marcs d'argent, 5 onces, 5 gros, 24 grains: ce qui fait les ſommes immenſes de 8897885131 or, & de 5924432325 en argent, & quelque choſe encore de plus. Penſez ce que Salomon, ce Prince ſi riche, ajouta du ſien, ce que contri-

bua la Nation ; & étonné de la dépenſe, jugez ſi vous pouvez de l'ouvrage. Le P. Chérubin marque le nombre des Ouvriers, le tems qu'ils travaillerent, & ce qui leur étoit donné par jour: & il remarque, ce qui n'eſt pas à negliger, que Villalpand paroit appliqué à tout augmenter, & Capel au contraire à tout diminuer.

Il paſſe à ce qui dans la ſuite arriva au Temple, ſouvent pillé & profané, non-ſeulement par les étrangers, mais par quelques Rois même de Juda, il eſt enfin après 424 ans, ſelon la ſupputation de Salien, renverſé par Nabucodonoſor. Au retour de la captivité de Babylone les Juifs rebâtirent un ſecond Temple, mais en tout inférieur au premier, n'étant pas en état d'égaler la magnificence de Salomon. Herode, ſi l'on en croit Joſephe, la ſurpaſſa, au moins dans la ſtructure du nouveau Temple qu'il édifia plus ſpacieux, plus exhauſſé, plus ſuperbe que le premier. L'Hiſtorien Juif ſemble en dire trop pour n'être pas ſoupçonné d'exaggeration ou

même de faux, en la description qu'il en fait : & c'est une question, nouvelle à la verité, mais qui merite d'être examinée, & sur laquelle le P. Chérubin s'arrête long-tems; sçavoir si Josephe doit être crû sur ce point ? Villalpand & Salien le traitent de menteur, & nient absolument qu'Herode ait bâti un Temple; Tornielli & Capel soutiennent l'autorité de l'Historien Juif : le P. Chérubin rapporte les raisons des uns & des autres, & enfin se détermine en faveur des premiers.

C'est encore une autre question, sçavoir, si le Temple qui fut montré en vision à Ezechiel, est ou celui de Salomon, ou le second, ou s'il n'est ni l'un ni l'autre ? Cet Auteur convient avec Villalpand & & Salien, qu'à quelques allegories près, c'est le Temple même de Salomon : & il répond à Tornielli & à Lig-foot qui sont d'un sentiment opposé.

Il termine cette premiere dispute par quelques observations sur le Temple des Samaritains, & sur celui qu'Onias éleva en Egypte.

Janv. 1710.

La seconde dispute, qui est des Ministres ou des Officiers du Temple, descend dans un détail infini touchant les Prêtres & les Levites, leur naissance, leurs divers degrez, & leur differentes fonctions, l'âge compétant pour entrer dans le Ministére, leur conduite & leurs mœurs, leurs mariages, leur subsistance, leurs vêtemens, tant sacrez & destinez au service dans le Temple, qu'ordinaires & pour l'usage commun de la vie.

A l'occasion du Grand-Prêtre, ou du souverain Pontife, le Pere Chérubin traite fort au long du passage de Saint Luc ch.3. v.2. où il est dit : *Anne & Caïphe étant Grands-Prêtres.* La difficulté consiste, en ce que le souverain Pontificat étoit unique. Cet Auteur prend le sentiment de Baronius, qui consiste à dire, que Caïphe étoit en effet revetu de cette suprême dignité, & qu'Anne en qualité de Prince ou de Président du Sanedrin qui étoit le Conseil souverain, étant superieur à Caïphe même, est aussi nommé avant lui & avec le nom de Grand-Prê-

tre. Les opinions que les autres Auteurs embraſſent, ſe réduiſent aux trois ſuivantes. 1°. Qu'Anne conſerva le nom de la dignité qu'il avoit auparavant poſſedée. 2°. Que les Romains avoient rendu le ſouverain Pontificat alternatif. 3°. Qu'un des deux étoit comme Grand-Vicaire de l'autre. Une pareille difficulté de deux ſouverains Pontifes revient encore entre Abiathar & Sadoc, ſur la fin du regne de David.

Un autre détail du ſervice du Temple fait la troiſiéme diſpute, où le P. Chérubin parle du tems & de la maniere d'ouvrir les portes, de nettoyer l'autel, d'allumer les lampes &c. Ce qui paroît de plus remarquable, c'eſt qu'il dit que le ſouverain Pontife entroit trois fois dans le ſaint des ſaints, au jour ſolemnel de l'Expiation, pour y brûler les parfums, & y faire à deux repriſes l'aſperſion du ſang de la geniſſe rouſſe & du bouc. Il explique ce que dit Saint Paul en l'Epître aux Hebreux ch. 9. v. 7. *Il n'y avoit que le ſeul Grand-Prêtre qui entrât dans le ſecond Tabernacle ou le ſaint*

des saints , & seulement une fois l'année. Il explique , dis-je , ce passage, en l'entendant d'un seul jour ou d'une seule ceremonie complete : & il ajoute que Philon étoit peu instruit des usages du Temple de Jerusalem , qu'il s'est trompé & a imposé à d'habiles gens , lors qu'il a prétendu * que le Grand-Prêtre tre n'entroit qu'une seule fois dans ce lieu très-saint.

Reste la quatriéme dispute employée à proposer & à résoudre diverses questions. 1°. Pourquoi la porte Orientale , & la principale de l'enceinte du Temple , étoit - elle nommée de Susan ? Etoit ce par reconnoissance envers les Rois de Perse, Cyrus, Darius & Artaxerses, ou en memoire d'Ester & de Mardochée ? 2°. La galerie de Salomon, dont il est parlé en Saint Jean ch. 10. v. 22. & aux Actes ch. 3. v. 11. gardoit-elle ce nom , parce qu'elle restoit des ouvrages de ce Roi , n'ayant point été ruinée par les Caldéens, ou ne l'ayant pas été entiérement au moins dans les fondemens ?

* *L. 2. de la Monarchie.*

Environnoit-elle la cour des étrangers, ou celle des Iſraëlites? La ſolution de cette queſtion dépend d'une autre, qu'il eſt difficile & peut-être impoſſible de décider certainement; ſçavoir, ſi Salomon avoit donné une place aux étrangers pour adorer Dieu. Le P. Chérubin le ſoutient, & place la galerie dont il eſt queſtion, dans cette cour qui étoit la premiere en entrant dans le Temple. 3°. La belle porte dont il eſt fait mention aux Actes ch. 3. v. 2. étoit-elle à la premiere entrée du Temple, & avant la cour pour les étrangers, ou étoit-ce la porte de cuivre Corinthien vantée par Joſeph à l'entrée de la cour des femmes? Il eſt plus vrai-ſemblable que c'étoit la premiere.

On omet pluſieurs ſemblables queſtions, où le P. Chérubin à ſon ordinaire rapporte les divers ſentimens des bons Auteurs; & un profit conſiderable qu'un Lecteur ſtudieux peut tirer de ſon ouvrage, c'eſt d'apprendre où il y a de la difficulté, & où il faut en chercher l'éclairciſſement.

Janv. 1711.

On ne finira pas cet extrait, sans y ajouter une reflexion sur les sommes immenses d'or & d'argent, qu'on a dit avoir été mises à construire & à orner le Tabernacle, & principalement le Temple de Jerusalem. Il y a apparence qu'il en faut rabattre. Car comme en France la livre est un nom équivoque, signifiant & un certain poids & une certaine somme, & qu'autre chose est d'employer une livre pesant d'or, ou seulement une livre ou la valeur de vingt sols en or : de même le mot de talent chez les Grecs étoit pris differemment, & pour un poids & pour un compte. Un Auteur recent * égale le talent attique comme poids à 54 de nos livres 2 onces, 5 gros, 24 grains ; & comme compte à 2700 francs : la difference est grande entre un talent pesant d'or, & la valeur d'un talent compté en or.

Or il n'y a presque pas lieu de douter, qu'il en est de même du Kikar ou du talent Hebreu, &

* *Mr. Eisenschmid, des poids & des mesures.*

qu'il a une double ſignification de poids & de compte. C'eſt dans la premiere que ces ſommes deviennent exceſſives, au lieu qu'il ſemble qu'elles devroient être eſtimées ſelon la ſeconde. On n'avance point cette diſtinction du talent Hebreu ſur l'analogie ſeule de la livre Françoiſe & du talent Grec, ni ſur ce qu'il eſt difficile de ſe perſuader que David eût pû faire de telles reſerves : mais l'Ecriture même oblige à la faire, en diſant au l.2. des Rois ch. 12. v. 30. que David ſe mit ſur la tête le diadême d'or que le Roi des Ammonites avoit coutume de porter, & qui étoit d'un talent d'or. Certainement un Roi ne ſe charge pas la tête de 84 livres & demie peſant : mais on avouë qu'on ignore la valeur du talent de compte.

ARTICLE III.

תורה נביאים וכתובים BIBLIA Hebraïca ex optimis impreſſis & Manuſcriptis Codd. itemque Maſſorâ, aliiſque principiis criticis accuratiſſimè emendata, caractere illuſtri expreſſa, notis Hebraïcis

ac lemmatibus Latinis instructa. A. D. Henrico Opitio S. Th. PP. & Consist. supr. Consil. Kiloni Typis & sumptibus Autoris, ex Typographiâ Bartholdi Reuteri Acad. Typogr. anno M.DCCIX. C'est à dire, *La Loi, les Prophetes, & les Hagiographes. Bible Hebraïque très-exactement corrigée sur les meilleures éditions & les meilleurs manuscrits, sur la Massore, & sur les autres principes de Critique, imprimée en beaux caractéres, enrichie de notes Hebraïques & de sommaires Latins. Par Mr. Henri Opitius Professeur de Théologie, & Conseiller de son Altesse le Duc de Sleswich & de Holstein dans son Souverain Conseil Ecclésiastique.* A Kiel dans le Holstein avec les caractéres & aux frais de l'Auteur, de l'imprimerie de Barthold Reuther Imprimeur de l'Université. 1709. pp. 1476. *sans l'épitre dédicatoire, les préfaces, & la table des Haptarots.*

POur bien connoître cette nouvelle édition du Texte Hebreu

de la ſainte Ecriture, il ne faut que developper ce que le tître du livre ne contient qu'en gros, & que l'Auteur explique en détail dans ſa préface.

Il y a plus de trente ans que Mr. Opitius ayant remarqué qu'il n'y a point d'exemplaire du Texte Hebreu de la Sainte Ecriture, qui ne ſoit en quelque choſe different des autres, forma le deſſein d'en donner une nouvelle édition qui fût plus correcte que toutes celles qui avoient paru juſqu'alors, & il y a travaillé avec beaucoup d'application. Pour juger du ſuccès, il ne faut que faire reflexion que Mr. Opitius a tout ce qu'il faut pour réüſſir dans ces ſortes d'ouvrages. Il eſt né avec un grand amour du travail, beaucoup d'inclination pour l'érudition Juive, & pour ces ſortes d'études auxquelles l'emploi de Profeſſeur des langues Orientales qu'il a eû dans deux Univerſitez l'obligeoit de s'appliquer; il a joint à ces diſpoſitions naturelles un travail aſſidu, pour comparer tout ce qu'il a pû ramaſſer d'exemplaires Hebreux de la Bible.

Nous ne nous arrêterons point à faire un dénombrement exact de tous les exemplaires dont Mr. Opitius parle dans sa préface, ni à rapporter tout ce qu'il en dit : cela seroit inutile & à ceux qui sçavent l'Hebreu, & à ceux qui ne le sçavent pas.

Le premier dont il parle, est celui-la même dont Luther s'est servi pour faire sa version de la Bible en Aleman. On le conserve enfermé dans une cassette à Berlin dans la Bibliotheque de l'Electeur de Brandebourg. Il est *in* 12. de l'édition de Bresle 1494.

Les autres éditions que Mr. Opitius a consultées, sont les belles éditions de Venise par Bombergue, celles de Paris par Robert Etienne, d'Anvers par Plantin, de Bâle corrigée par Buxtorf, celle de Francfort *in* 4°. *&* *in* 8°. celles d'Hambourg, & enfin celles d'Athias, & sur tout l'édition de 1667. qui a été revûë par les Juifs de la Synagogue d'Amsterdam, & imprimée avec des sommaires de Leusden.

Cette édition est à proprement

parler le fonds ſur lequel Mr. Opitius a travaillé. Il s'aſſocia un grand nombre de perſonnes habiles : il y en avoit au moins douze qui s'aſſembloient chaque jour ; on leur diſtribuoit les divers exemplaires de la Bible que Mr. Opitius avoit ramaſſez, & tandis qu'un d'entre eux liſoit tout haut le Texte Hebreu, tel qu'il eſt dans l'édition d'Athias de 1667. chacun remarquoit ce qu'il y avoit de different dans l'édition qu'il avoit entre les mains. Mr. Opitius qui préſidoit à l'ouvrage, écrivoit exactement toutes les variantes, & même les moindres choſes en quoi il y avoit de la difference, & après quatre années paſſées à un travail ſi rude, ſi pénible, & ſi capable de rebuter ceux mêmes qui ont du goût pour ces ſortes d'études, il vint à bout d'achever ſa Bible ſur les exemplaires imprimez.

Mr. Opitius ſongea alors à conſulter les manuſcrits : il avoit deſſein de voir tous ceux qui ſe trouvoient en Hollande, en Alemagne, en France, & en Italie : mais la guerre qui étoit

allumée en Europe & qui ôtoit la liberté du commerce même entre les differens Etats d'Alemagne, l'empêcha d'executer ſon deſſein : il ne put voir qu'un petit nombre de manuſcrits d'Alemagne, les plus rares & les plus eſtimez lui échapperent. Le celebre manuſcrit dont l'Empereur Frideric III. avoit fait preſent à Reuchlin n'étoit plus à Dourlach, on l'avoit porté à Bâle qui étoit alors une Ville neutre, de crainte qu'il ne ſe perdît dans les troubles du Palatinat dont les François s'étoient rendus maîtres. Mr. Opitius fut obligé de ſe contenter des remarques que ſes amis avoient faites ſur ces differens manuſcrits, & de celles qu'il chargea ſon fils de faire ſur les manuſcrits de la Bibliotheque de l'Electeur de Brandebourg qu'on lui communiqua, car il ne comptoit plus ſur ceux du Vatican, depuis que le P. Seyo Profeſſeur de la langue Hebraïque dans le Seminaire Romain lui eut mandé que ces volumes étoient d'un ſi grand poids, qu'il ne pouvoit les tirer de leur place. Il n'y avoit plus que les manuſcrits de Paris à quoi

Mr. Opitius pût avoir recours, & il faut avoüer qu'ils lui euſſent bien ſervi pour ſon édition de la Bible. Il avoit oüi dire que Mr. de Sanci Ambaſſadeur du Roi à Conſtantinople, avoit apporté en France de rares manuſcrits de la Bible : mais, dit nôtre Auteur , ils avoient été tranſportez dans un Monaſtere d'où on ne put les tirer, & où ils demeureront peut-être éternellement enſevelis , ſans que perſonne le ſçache. Mr. Opitius fut apparemment mal ſervi par ceux qu'il employa : l'éloignement que les Proteſtans ont pour les perſonnes qui ſe conſacrent à Dieu dans l'Egliſe Romaine y contribua peut-être un peu ; car Mr. Opitius nous donne une idée des choſes bien differente de celle qu'il en faut avoir. Le Monaſtere où les Agens de Mr. Opitius ne purent penétrer , c'eſt la Maiſon des Peres de l'Oratoire de la ruë St. Honoré chez qui Mr. de Sanci ſe retira, & à qui il donna les manuſcrits qu'il avoit achetez dans le Levant. Mr. Opitius s'eſt auſſi trompé dans les conjectures qu'il a faites ſur le ſort des manuſcrits de la Bible qui

ſont chez les Peres de l'Oratoire : ces manuſcrits ne ſont point enſevelis dans la pouſſiere ; les Sçavans les trouvent quand ils en ont beſoin. Le R.P. Lelong qui a ſoin aujourd'hui de la Bibliotheque où ſont ces rares manuſcrits, ſe fait un plaiſir de les communiquer à ceux qui les demandent, nous l'avons ſouvent éprouvé nous-mêmes, & nous ſommes obligez de rendre ici ce témoignage à l'honnêteté & à la politeſſe de ce Sçavant homme.

Mr. Opitius ne pouvant preſque tirer aucun ſecours des manuſcrits, pour les raiſons que nous avons dites, entreprit un voyage de long cours, & reſolut de s'embarquer ſur la mer de la Maſſore, *in vaſtum nos immiſimus Maſſoræ pelagus.* Jamais peut-être navigation ne fut plus longue, & moins ennuyeuſe que celle-ci : Mr. Opitius y employa plus de douze ans, & durant un ſi long-tems, il eut occaſion de ſatisfaire l'inclination qu'il a pour l'érudition Juive dont la connoiſſane de la Maſſore fait partie. Voici les découvertes qu'il fit, & de quel uſage elles lui

furent. Il traduiſit une grande partie de la Maſſore, tant celle du Texte, qne celle de la fin, & il fit traduire par d'habiles gens ce qu'il n'avoit pas traduit lui-même ; & parce qu'il avoit lû dans pluſieurs livres, & qu'il avoit oüi dire mille fois que la Maſſore eſt pleine de fautes, & qu'elle eſt ſouvent contraire à elle même, il en chercha les manuſcrits, il les compara avec les exemplaires imprimez, & par les reflexions qu'il fit, & les ſoins qu'il prit de conſulter tous les endroits où un même mot eſt employé, il trouva moyen de concilier une infinité de contradictions apparentes qui s'y rencontrent.

Ce fut alors que l'Auteur dont nous parlons ſongea à l'impreſſion de ſa Bible, & voici comment il s'y prit. C'eſt, comme nous l'avons dit, ſur la Bible d'Athias revûë par Leuſden qu'il travailla. 1°. Quand il en a trouvé le Texte conforme à celui des autres exemplaires imprimez & manuſcrits qu'il avoit vûs, à la Maſſore, & aux regles de la Grammaire, il l'a retenu : quand il eſt contraire, il le rejette. 2°. Lors que la

Bible d'Athias étoit differente des exemplaires imprimez, alors Mr. Opitius consultoit les regles de la Grammaire pour se déterminer, & il retenoit la leçon qui se trouvoit dans un plus grand nombre d'exemplaires, sur tout si elle étoit selon l'analogie de la langue, & conforme à la Massore. 3°. Quand les manuscrits étoient differens des exemplaires imprimez, il s'attachoit à ceux que la Massore favorisoit. 4°. Enfin quand les exemplaires imprimez & manuscrits étoient contraires à la Massore, Mr. Opitius ne balançoit pas à suivre la Massore, pourvû qu'il fût sûr qu'elle n'est point corrompuë dans l'endroit dont il s'agissoit. Le Professeur Aleman ne s'attachoit ainsi presque par tout à la Massore, que parce qu'il est persuadé que les Massoretes sont les plus habiles Critiques que les Juifs ayent eû. Mr. Opitius avoit ainsi fixé le Texte de la Bible sur tous les principes, & sur toutes les regles de Critique dont nous venons de parler, & il alloit commencer à imprimer lors que la Bible de Mr. Jablonski parut. Quoi qu'en la lisant il ne pût s'em-

pêcher d'admirer l'exactitude de l'Auteur, cependant il y remarqua des fautes, & il crut qu'il n'étoit pas impossible de faire une édition de la Bible encore meilleure, & plus parfaite que celle de Mr. Jablonski. Pour que rien ne manquât à la nouvelle édition, Mr. Opitius voulut qu'elle fût faite avec des caractéres plus gros que ceux de la Bible de Jablonski, & qui approchent assez de ceux de la belle Bible *in* 4°. de Robert Etienne : il ne voulut point que le papier fût fort blanc, de crainte que l'opposition du blanc & du noir n'éblouït & ne blessât la vuë. Robert Etienne en avoit jugé autrement, & on ne l'a jamais blâmé d'avoir employé un papier fort blanc : on doit cependant sçavoir gré à Mr. Opitius de l'intention qu'il a eûë de conserver la vûë de ceux qui liront sa Bible. A la fin de la préface l'Auteur fait une protestation publique, non pas pour soumettre son livre au jugemeut même de son Eglise, ce n'est point la coûtume des Protestans, parmi eux chacun ne suit que ses propres lumieres quand il

s'agit du Texte, ou du ſens de la Sainte Ecriture, mais pour avertir les Lecteurs qu'il n'a fait aucun changement, même dans les moindres choſes, que pour donner le Texte de la Sainte Ecriture dans toute ſa pureté. Comme il n'eſt pas toûjours du même ſentiment que les autres Editeurs de la Bible, & qu'il s'eſt for attaché à la Maſſore, il prie ſes Lecteurs de ne le point condamner ſans l'avoir écouté : il rendra compte des changemens qu'il a faits dans un Commentaire critique qu'il promet. Nous ſommes bien aiſes d'avoir occaſion de prier Mr. Opitius de faire paroître au plutôt ce Commentaire, il le doit non ſeulement pour la perfection de ſon ouvrage dont il eſt une ſuite, mais auſſi parce qu'ayant fait des changemens au Texte de la Bible, il doit en rendre compte au public : nous dirions à l'Egliſe, s'il s'agiſſoit d'un autre que d'un Proteſtant. Le public toûjours équitable fera juſtice à Mr. Opitius, & ne le condamnera point ſans l'avoir écouté, mais auſſi il attend qu'il parle quand il s'agit d'une matiere auſſi

importante que celle-là, & il y a tout lieu de croire que Mr. Opitius ſatisfera les plus habiles Critiques.

La Bible de Mr. Opitius doit être regardée comme une des plus exactes qu'il yait, il n'y a point de feüille qu'il n'ait revûë ſix ou ſept fois. Voici la forme de l'ouvrage. Mr. Opitius a tâché de contenter les Chrétiens & les Juifs. C'eſt pour cela que les livres qui compoſent l'Ecriture Sainte ſont diviſez en chapitres à l'uſage des Chrétiens, & en paraſches à l'uſage des Juifs : les verſets ſont marquez ſur la marge interieure en chiffres ordinaires, excepté de cinq en cinq ils ſont marquez pour les Juifs en caractéres Hebreux. On trouve à la marge exterieure des ſommaires Latins pris la plûpart dans les Bibles d'Athias & de Jablonski les *keri* & les *chetir*, ſur quoi Mr. Opitius promet de dire ſon ſentiment dans un ouvrage particulier. On y trouve auſſi de petites notes critiques, & à la fin du livre il a mis une table des *Haptarots.*

Quoique la Bible de Mr. Opitius paroiſſe avoir été faite avec beau-

coup de ſoin, il lui manque cependant une choſe, c'eſt d'avoir été faite ſur les manuſcrits qui ſont en France : quatre Bibliotheques de Paris en fourniroient de plus beaux, & peut être en plus grande quantité que toute l'Europe. Ces Bibliotheques ſont celles du Roi, celle de Mr. de Colbert, qui eſt aujourd'hui à Mr. l'Abbé de Seignelay ſon petit fils, celle de Sorbonne, & celle des Peres de l'Oratoire de la ruë Saint Honoré. Si l'on veut faire une belle édition du Texte Hebreu de la Bible, c'eſt à Paris qu'il la faut faire ; on y trouvera aiſément toutes les Bibles imprimées, elles tiendront lieu des manuſcrits ſur leſquels elles ont été faites, il n'y auroit qu'à les comparer enſemble & avec les manuſcrits, & l'on feroit la plus parfaite édition du Texte Hebreu de la Bible que l'on ait encore vûë.

ARTICLE IV.

BIBLIOTHEQUE CRITIQUE, ou Recueïl de diverſes piéces critiques, dont la plûpart ne ſont point im-

primées , ou ne se trouvent que très-difficilement, publiées par Mr. de Sainjore qui y a ajouté quelques notes. Tome troisiéme & quatriéme. A Amsterdam, chez Jean-Louïs Delormes, 1708. *in* 12. *le troisiéme tome de* 556. *pages, le quatriéme de* 554.

On a remarqué en parlant des deux premiers tomes de cette Bibliotheque critique au mois de Decembre dernier, que Mr. de Sainjore & Mr. Simon sont si semblables entre eux, qu'ils ne donnent aucune marque par où les pouvoir distinguer.

Seu tu, Jane Pater, seu vis, Vertumne vocari.

Tome troisiéme.

Ce qui s'offre au premier ch. de ce Recueïl, est un Factum du Prince de Neubourg Abbé de Fescan contre les Religieux de cette Abbaye. Le fond du procès étoit, que le Duc de Vernueïl auparavant Abbé, & sous lequel s'introduisit la Reforme, par un Concordat passé en

tre lui & les Religieux, & homologué au Parlement de Normandie, en leur cedant pour leur subsistance certaines baronies & Seigneuries, leur relâcha aussi la nomination aux Benefices qui y étoient situez. Le Prince de Neubourg voulut se la faire revenir, se réservant le droit d'attaquer dans la suite le partage des biens. Les Benedictins prétendirent s'y maintenir par deux moyens : le premier, qu'un Concordat passé par un Abbé & homologué en Parlement, oblige ses successeurs : le second, que la nomination aux benefices, de même que le patronage laïque d'où elle vient, est attachée à la terre, & comme on dit, suit la glébe. De-là naissent deux questions importantes pour le droit canon : sçavoir, 1°. Si un tel Concordat n'étant point confirmé par le Pape, a la force d'obliger les successeurs d'un Abbé ? 2°. Si une Terre ou Seigneurie donnée à l'Eglise retient encore son droit de patronage laïque, & si les benefices ne passent pas par cette donnation en nomination Ecclésiastique ? Cepen-

dant le Prince de Neubourg ayant été déclaré Felon, à l'occaſion du Comte Palatin ſon pere qui quitta le parti du Roi pour celui de l'Empereur, l'affaire ne fut point jugée. Les Benedictins s'attendoient de la perdre avec dépens au tribunal de Mr. de Sainjore. Il ſemble n'être pas de leurs amis, & que rien de ce que font ces ſçavans Religieux ne ſoit de ſon goût.

Ainſi au chapitre onziéme il deſapprouve en eux ce qu'ils eſtiment leur faire le plus d'honneur: ce ſont les nouvelles éditions des Peres, & en particulier celle de Saint Auguſtin; ſur laquelle il leur reproche en termes aſſez aigres. 1°. Que prenant quantité de ſommaires & de notes des Théologiens de Louvain », ils ont mis les ſça-
» vantes & fort judicieuſes obſer-
» vations de ces ſages Docteurs ſur
» quelques livres Polémiques de St.
» Auguſtin, où ils font voir que ce
» Pere n'eſt pas tout entier pour Cal-
» vin. *Totus noſter eſt Auguſtinus*, di-
» ſoit cet Hereſiarque. Qu'on ne les excuſe pas, pourſuit-il, ſur ce qu'ils

se sont bornez au seul dessein de donner le Texte ; puis qu'on les trouve en certains endroits, appliquez à inserer des éclaircissemens qui ne les regardent nullement, & à copier sans aucun scrupule les remarques de Mr. Arnauld. 2°. D'avoir manqué de suffisance pour la Critique. Par exemple, au livre du don de la perseverance ch. 14. où Saint Augustin cite les paroles de JESUS-CHRIST rapportées par Saint Jean ch. 14. v. 1. selon la Vulgate: *Creditis in Deum, & in me credite,* » vous » croyez en Dieu, croyez aussi en » moi : ils ont mis *credite in Deum*, sur l'autorité, disent-ils dans une note, des manuscrits & conformément au texte Grec ; & ils n'ont pas sçû, qu'en celui-ci le verbe πιστεύετε peut être également traduit en Latin, *creditis* & *credite*, en François, *Vous croyez* & *croyez*. Mr. de Sainjore rapporte d'autres exemples pareils de manque de Critique ; en ajoutant que si tout consiste en quelques changemens de mots, il n'y a qu'à sçavoir lire. Il ne les en quitte pas

au défaut de ſçavoir, & il pouſſe ſes reproches plus loin.

Il ne dit que peu de choſes dans le chapitre ſuivant, de la réponſe que les Benedictins firent imprimer à Rome, au livret de l'Abbé Aleman qui avoit attaqué leur édition de Saint Auguſtin. Mais il y mêle une petite hiſtoire, qu'il aſſûre tenir du Pere Goudin, & qui ſeroit mortifiante pour les Dominiquains ſi elle étoit vraye.

Il vient aux Jeſuites chapitre 8. & 9. à propos du livre intitulé, *Ratio ſtudiorum*, pour leur ſervir de regle dans leur maniere d'étudier & d'enſeigner. Ce livre, ſur tout en ce qui regarde le choix des opinions, déplût fort aux Dominiquains d'Eſpagne, qui ſe tenant offenſez de ce que les Jeſuites ne s'aſtreignoient pas à marcher ſur leurs pas, crierent que c'étoit faire injure à Saint Thomas. Mr. de Sainjore prend ici la défenſe des Jeſuites : & ſoutient qu'il eſt plus conforme à la methode de Saint Auguſtin, de ne s'attacher pas inviolablement à un Maître ; qu'ils ont eû raiſon de ſe

conſerver la liberté ſur le choix des opinions, avec les ſages précautions qu'y apportent leurs Conſtitutions, d'éviter abſolument les nouvelles, & de ne prendre que celles qui ſont enſeignées dans les Ecoles Catholiques. Ce n'eſt pas ſans quelque ſurpriſe qu'on le trouve après cela au chapitre 18. les accuſer dans les premiers tems, de licence & d'une confuſion de langage.

Il s'agit dans ce chapitre 18. d'un petit traité de Ponce de Leon, pour juſtifier le ſerment que font les Profeſſeurs de Salamanque, de n'enſeigner point d'autre doctrine que celle de Saint Auguſtin, & de Saint Thomas dans ſa Somme, avec quelques reſtrictions néanmoins par rapport à l'immaculée Conception de la Sainte Vierge, & à ce qui auroit pû être changé par le droit Ecléſiaſtique, ou défendu par le ſaint Siége. La bizarrerie de ce ſerment, dit Mr. de Sainjore, paroît en ce que ces mêmes Profeſſeurs ſe retiennent la liberté de ſoûtenir les opinions de Scot & de Durand, s'il leur arrive d'être nommez aux Chaires fondées

dans leur Univerſité pour les enſeigner, & de prendre hors de leurs Chaires & en leur particulier tout ſentiment qu'il leur plaira.

Au chapitre ſecond il parle des Colonnes de Seth dans la terre de Siriade, & de celles de Mercure; qu'il traite de fable des Juifs Helleniſtes, & des Egyptiens. Au chapitre troiſiéme du livre d'Enoch & de ceux des Gnoſtiques, il reprend Bartolocci de n'avoir pas ſçû que ce Patriarche eſt nommé Adris par les Arabes. Au chapitre quatriéme Mr. Simon veut qu'on ſçache qu'il n'a rien fait pour détourner Iſaac Voſſius d'écrire contre ſon Hiſtoire critique. Au chapitre ſixiéme il loüe un excellent ouvrage de Pocock, dont le tître eſt, *Specimen Hiſtoriæ Arabum,* » Eſſai d'Hiſtoire des » Arabes. Le nom de Sarazins ne leur vient point du nom de *Sarak*, qui ſignifie voler, comme l'a penſé Grotius; mais de *Sarkum*, qui ſignifie Orientaux: Pocok ſur le chapitre de la Religion des Arabes a dit, que les Mages admettoient deux prin-

cipes, l'un de lumiére, l'autre de tenebres: mais Mr. de Sainjore avertit dans une note, que Mr. Hyde soûtient qu'ils reconnoissoient le veritable & seul Dieu.

Le chapitre cinquiéme & le trente-uniéme; regardent un Docteur qui a composé divers ouvrages, dont l'un porte le tître de, *Colloquium criticum de Sphalmatis virorum in re litterariâ Illustrium:* C'est à dire, » Entretien critique sur les fautes des » Hommes illustres dans la Literature. Mr. de Sainjore prétend, qu'il en a fait aussi pour s'être rapporté à la traduction latine de l'Histoire du Concile de Trente du Cardinal Palavicini laquelle n'est pas fidelle, & que Mr. Arnauld est tombé dans le même défaut, tant il est important à un Ecrivain exact, de travailler sur les originaux.

Un Professeur de Théologie, au sentiment de Mr. de Sainjore, attaque mal les Sociniens, en produisant contre eux le passage de la Genese ch. 19. v. 24. & celui de la premiere Epître de Saint Jean chap. 5. v. 7.

Il fait ſentir en pluſieurs piéces de ſon Recueïl, que les interêts de Mr. Simon ne lui ſont pas indifferens. Comme un illuſtre Cenſeur, qui eſt feu Mr. l'Evêque de Meaux, avoit reproché à celui-ci de l'attachement aux dangereuſes interpretations de Grotius, & de les avoir copiées dans ſa traduction du nouveau Teſtament, les ch.13.14.& 15. ſont employez à répondre à ce qui peut concerner l'accuſation de Semi-Pelagianiſme. Elle ne peut, ſelon Mr. de Sainjore, être intentée à Arminius, ni à Grotius, ni à Melanchton & au parti Luthérien, puiſqu'ils admettent la grace interieure prévenante & concomitante. Si touchant la grace & la prédeſtination, ils préferent le ſentiment des Peres Grecs à celui de Saint Auguſtin, en cela ils ne ſont nullement condamnables: ils n'ont fait que ce que pluſieurs Théologiens Catholiques ſe ſont crû permis, entre autres les Cardinaux Sadolet & Contarin. Le dogme de l'Egliſe conſiſte à admettre la grace prévenante que les Semi-Pelagiens rejettoient, & non dans les explications particulieres

de ſaint Auguſtin inconnuës aux Peres plus anciens que lui, que le Pape Saint Celeſtin a appellées, *quæſtiones profondiores*, » des queſtions » plus profondes, & ſur leſquelles il n'a pas voulu prononcer. Cependant Mr. Simon eſt bien éloigné de traiter Saint Auguſtin de Novateur, & de le commettre avec les Peres Grecs & avec les Latins qui l'ont précedé : il reconnoît qu'ils conviennent tous dans le point eſſentiel de la neceſſité de la grace interieure & prévenante, & qu'enſemble ils forment une tradition conſtante & invariable. Du reſte, Mr. Simon bien loin de ſuivre Grotius à l'aveugle & ſans diſcernement, reprend en lui pluſieurs erreurs contre la foi, & pluſieurs fautes en matiere de Critique.

On fera ici une reflexion qui paroît neceſſaire, ſi Janſenius a un tort infini d'avancer que Saint Auguſtin a été le premier à bien parler de la grace, c'eſt auſſi ſe tromper de faire ce Saint Docteur Auteur d'une route nouvelle : car ſes expreſſions n'étonnerent point les Evêques d'Afrique, & ceux-ci n'en ayant point

employé d'autres en leurs lettres au Pape Innocent I. elles ne parurent pas à Rome avoir rien de nouveau. Une preuve évidente qu'elles étoient avant lui communes & usitées en Afrique, & à laquelle on ne voit pas que personne ait fait attention; c'est que le fameux Donatiste Tichonius s'en étoit déja servi, & qu'il n'est pas vrai-semblable que Saint Augustin les ait prises de lui, mais de l'usage de son Eglise. On ne dit pas néanmoins que pour les soûtenir il n'ait mis en preuve quelques passages de l'Ecriture, en un sens different de celui que les autres Peres les avoient autrefois entendus.

Plusieurs chapitres sont destinez à la Critique des livres de l'Ecriture, le 16. & le 17. sont de la version de Mons, dont il dit beaucoup de particularitez; entre autres que cette bizarrerie, comme il l'appelle, des differences du Grec & de la Vulgate inserées dans le Texte, est du conseil de Mr. Arnauld malgré les oppositions & les remontrances de Mr. de Saci. Il la compare à celle de Luther, de laquelle, disoit Sta-

phile, il étoit défendu de parler mal devant les Dames qui la prisoient pour l'élegance & la clarté du langage.

Le 19. & le 20. sont des tîtres des Pseaumes. Le 26. & le 28. des Commentaires de Bucer & de Pellican. Le 29. d'un Recueïl de diverses leçons du Texte de St. Mathieu. Le 34. d'un livre de Magdalius Dominiquain qui a pour tître, *Correctorium Bibliæ.* Le 35. & le 36. regardent l'ouvrage du Pere le Long de l'Oratoire intitulé, *Syllabus omnium Scripturæ editionum & versionum.* Le 36. examine une Analyse critique de la Bible Hebraïque publiée en Hollande par Mr. Van-der-Hoogt. Le 38. contient des reflexions sur la Bible de Mr. du Hamel.

Mr. de Sainjore donne aussi quelques chapitres à la Critique des Auteurs profanes: & il parle de Victorius, Muret, Politien, dont il ne dit rien de remarquable.

Dans le ch. 21. il parle de la mauvaise humeur d'un Grec-Italien nommé Catum-Syritus, contre la *Concorde* d'Arcudius, qu'il défera,

comme si elle favorisoit les erreurs de Luther. Dans le 27. du livre de Baudoüin contre Calvin. Il cherche dans le 30. qui est l'Auteur du *Fortalitium fidei*, s'il se nommoit ou Barthelemi, ou Jean, ou Alphonse de l'Epine : & il ne dit que peu de choses de l'ouvrage, sinon qu'il remarque que les Juifs qui étoient presque alors les seuls à exercer la Medecine, n'avoient garde de faire mourir les Chrétiens qu'ils traitoient, comme ce de l'Epine les en accuse ; parce qu'ils se seroient décriez eux-mêmes, & auroient perdu leurs pratiques.

Le ch. 32. & le 33. sont un supplément à l'Histoire de l'origine & du progrès des revenus Ecclésiastiques, où Mr. de Sainjore s'explique avec bien de la liberté.

Enfin les trois derniers chapitres, & les plus inutiles, contiennent une réfutation de Mr. l'Abbé Faydit. On fera ici deux reflexions. 1°. Ce Mr. Faydit s'étoit mis en tête qu'Homere & Virgile, chez qui les Divinitez font tout, étoient en cela d'excellens Théologiens sur la grace ef-

ficace par elle même ; & il ne ſçavoit pas que ces Divinitez employées par les Poëtes, ne ſont que les paſſions des hommes perſonnifiées. 2°. Mr. de Sainjore ne ſemble pas être entré dans la penſée & le ſyſtême du P. Malebranche ſur les volontez generales de Dieu, qu'il défend contre cet Abbé Faydit qui les avoit attaquées: car il s'en faut bien que ces volontez generales de l'invention du P. Malebranche, conviennent avec la grace que les Peres conſpirent d'aſſûrer être offerte à tous les hommes pour le ſalut.

Tome quatriéme.

On s'arrêtera moins ſur ce dernier tome, où Mr. de Sainjore reprend ouvertement le perſonnage de Mr. Simon, *& redit ad ſe ſe*, pour donner une ſuite de ſes Lettres choiſies, comme le porte le tître du haut des pages.

Dans la premiere, après quelques reflexions peu avantageuſes aux nouveaux Ecrivains d'Italie les plus eſtimez, à propos de Maſcardi, il dit,

que quoi qu'il ſoit dangereux aux Jeſuites deſtinez à enſeigner les belles Lettres, de ſe faire une étude particuliere de l'Italien en Italie, & du François en France, qui les détourneroit du Latin & du Grec, comme il arrive, ajoute-t'il, chez les Peres de l'Oratoire; ceux néanmoins qui ſe ſentent du génie pour bien écrire en leur langue, ne doivent point le negliger, ni être contraints. Le Port-Royal plus habile qu'eux en François, en prit d'abord un grand avantage: de même que les Calviniſtes avoient impoſé au monde par l'élegance de leur ſtile.

Un Recueïl d'ouvrages de Grecs ſchiſmatiques imprimé en Angleterre, fait le ſujet des deux lettres ſuivantes.

Touchant l'étude de l'Hebreu, il dit que l'Abbé Tritheme, & d'autres à ſon exemple s'y appliquerent: mais il donne la loüange à Pic Comte de la Mirandole, & principalement à Reuchlin d'en avoir été les reſtaurateurs. Il trouve que Munſter n'étoit pas verſé dans celui des Rabbins.

Janv. 1711.

Il parle de quelques Auteurs & de quelques livres : comme du livre Syriaque de Severe ſur le Baptême & l'Euchariſtie qui eſt mal traduit en Latin, de celui de Raynold emporté Preſbyterien ſur les livres apocryphes de l'ancien Teſtament ; de celui de Pſochen ſur le ſtile Grec du nouveau Teſtament ; de la nouvelle édition de Maldonat ſur les Sacremens, laquelle a eû moins de cours, parce qu'elle contient auſſi un traité ſur la Prédeſtination qui déplaît au Parti Janſeniſte ; des Commentaires de Procope, de l'ouvrage de Schickard ſur le texte Hebreu, les paraphraſes Caldaïques, la Verſion des Septantante, la Cabale, les Commentaires des Rabbins, de la Bibliotheque d'Apollodore publiée par Mr. le Fevre, d'un livre de Henri Etienne contre la latinité de Lipſe. Tout cela eſt répandu en diverſes lettres. Il faut ajouter qu'il y en a une pour montrer que Nicolas de Lire étoit Normand, ce qui ſe vérifie par ſon Epitaphe aux Cordeliers de Paris ; & une autre touchant Henriquez Je-

ſuite, qui en ſon tems fit du bruit par ſon éloignement des ſentimens de ſa Compagnie; & une autre pour détromper ceux qui prennent Leon de Juda pour un Juif, ou pour avoir été Juif: il étoit né de parens Chrétiens, & comme Eraſme, fils d'un Prêtre. Il fait mention d'un manuſcrit Cophte des Evangiles de la Bibliotheque du Roi, où ſont repréſentez les Apôtres recevant la Communion de la main de JESUS-CHRIST: ils ſont debout, la tête inclinée en forme d'adoration à la mode des Orientaux.

Mr. Simon raconte en la lettre neuviéme la raiſon qu'il dit être la ſeule, pourquoi l'édition faite à Paris de ſon Hiſtoire critique de l'ancien Teſtament fut ſupprimée: c'eſt qu'il y reprenoit des Interpretations que Saint Auguſtin a données à quelques paſſages de l'Ecriture. Le Parti de Port-Royal, avec qui Mr. Simon s'étoit auparavant broüillé à l'occaſion de la Pepetuité de la foi, s'en ſcandaliſa, & engagea Mr. l'Evêque de Condom à oppoſer tout ſon crédit à la publication de l'ouvrage.

Ce Prélat paroît n'avoir pas autant estimé Mr. Simon pour la Théologie, que pour la Critique; & si quelqu'un prenoit les mêmes idées, peut-être s'y conformeroit-il en lisant la lettre vingt-huitiéme, en laquelle il impute à des Théologiens Catholiques d'avoir enseigné, que des Philosophes & d'autres Gentils sont parvenus au salut par la connoissance du seul & vrai Dieu, sans la foi du Médiateur: ils lui diroient qu'une telle opinion à leur égard est une calomnie. Si c'est la sienne, cette opinion que Pelage même n'a osé avancer dans l'étenduë qu'elle a ici, ils lui accorderont volontiers Zuingle, & lui ôteront absolument Saint Justin, Saint Jean Chrysostome, & Clement d'Alexandrie qu'il cite pour la soûtenir.

On ne touche point à quelques lettres, où Mr. Simon continuë de ne marquer pas une grande affection pour de sçavans Religieux.

Les dixhuit dernieres lettres contiennent des défenses de Mr. Simon, contre les Instructions de défunt Mr. l'Evêque de Meaux, sur la tra-

duction du nouveau Teſtament de Trevoüx. Ces défenſes ſont reſpectueuſes : & s'il y avoit dans le reſte de cette Bibliotheque critique, au moins à proportion, quelque menagement pour les autres perſonnes dont elle fait mention, elle n'auroit pas ſoulevé le public contre elle.

ARTICLE V.

JOANNIS BUXTORFII Profeſſ. Baſileenſis Catalecta Philologico-Theologica. C'eſt à dire, *Endroits choiſis d'érudition Théologique , par Jean Buxtorf Profeſſeur à Bâle , qui a ajouté quelques lettres de Caſaubon, de Heinſius, d'Uſſer, de Valton, de Schickard & d'autres Sçavans aux deux celebres Buxtorfs.* A Bâle aux frais de Jean-Louïs Ronic & de l'Imprimerie de Jean-Conrard de Mehel, 1707. *in* 12. *pages* 490.

L'Etude de la langue Hebraïque avec une Chaire de Profeſſeur à Bâle, ſemble être hereditaire dans la Famille des Buxtorfs. Jean Buxtorf

torf le pere, & Jean Buxtorf son fils, se sont extrémement distinguez en ce genre d'érudition : & voici un Auteur du même nom qui commence à se faire connoître en publiant 279. remarques, que la lectu-re des livres sacrez & des livres Hebreux lui a fournies. Il y en a trop pour qu'on puisse s'engager à rendre compte de chacune en particulier ; & il faut l'avoüer, il y en a de si minces, qu'un Lecteur ne sçauroit pas gré à qui l'y auroit amusé : il doit donc suffire de s'arrêter à quelques-unes.

Il n'y a pas lieu de s'étonner, dit-il dans sa premiere remarque, que les Sçavans de Babylone ne purent expliquer les trois mots que le Roi Baltazar vit écrire contre les murailles de sa salle ; ils n'étoient pas Prophetes : mais d'où vient qu'ils ne les purent lire ? Est-ce comme le pense quelques Rabbins, que les lettres étoient transposées & mises dans un ordre cabalistique, ou qu'elles étoient tracées autrement que les Caldaïques ?

Dans la seconde il dit qu'au Pseau-

me 77. v. 29. on auroit pû traduire le pain des forts ou des belliqueux, au lieu du pain des Anges : ce qui ſignifieroit que la manne donnoit de la force & du courage aux Iſraëlites. Cette conjecture n'eſt pas nouvelle.

Dans le troiſiéme il attribuë à Moyſe le Pſeaume 89. & il penſe que les hommes ſont condamnez à retourner en terre par ces paroles du verſet troiſiéme : *Revertimini filii hominum*, » Retournez ô en-» fans des hommes.

Le ſigne du fils de l'homme qui doit paroître au dernier Jugement, n'eſt autre, ſelon la ſeptiéme remarque, que JESUS-CHRIST même.

Saint Paul dit d'Eſaü dans l'Epître aux Hebreux ch. 12. v. 17. *Non enim invenit locum pœnitentiæ.* Cet Auteur, remarque 26. l'entend qu'Eſaü ne put faire retracter à ſon pere Iſaac, la benediction donnée premierement à Jacob.

Le nom que JESUS-CHRIST prend ſi ſouvent de *Fils de l'Homme*, lui avoit été donné par Daniel ch. 7. v. 13. Car le Fils de l'homme eſt-là le

Meſſie au ſentiment de Salomon Jarqui.

Toutes les autres remarques ſont à peu près du même goût. Ce ſont des explications de divers endroits de l'Ecriture, des étymologies Hebraïques, des ſignifications differentes de quelques mots Hebreux, des ſottiſes Rabiniques. Par exemple. Moyſe devint bégue pour avoir mis des charbons dans ſa bouche ; & ce fut à cette occaſion qu'il les y avoit mis. Il avoit arraché, diſent les Rabbins, de deſſus la tête de Pharaon la couronne que ce Roi portoit, & il alloit être condamné à mort s'il n'avoit contrefait le fou : comme alors on lui préſenta de l'or & des charbons dans deux baſſins, il prit les charbons & les porta à ſa bouche. Salomon Jarki conte qu'Abraham allant en Egypte, portoit ſa femme cachée dans un panier : par malheur les Doüanniers ouvrirent le panier, & firent rapport à Pharaon de la beauté de Sara. Les pierres dont étoit bâti le Temple de Salomon avoient été taillées par des vers qui les avoient rongées, & il ne fallut ni marteaux,

ni ciſeaux. *Le Roi Joſias*, prévoyant la deſtruction prochaine du Temple, cacha l'Arche avec l'huile de la ſanctification des Souverains Prêtres dans un ſoûterrain préparé à cet effet par Salomon. Ce ſont les remarques 82. 99. 112. 122.

Il obſerve dans la 229^e^. qu'il s'eſt fait à Veniſe ſix éditions *in folio* de la Bible en Hebreu, à ſçavoir en 1517. 1518. 1548. 1568. 1619. 1623. quoique Walton n'en compte que quatre. Il doute néanmoins ſi la derniere eſt differente de celle de 1619. n'étant pas croyable que deux éditions d'un ſi gros ouvrage ſe ſuivent de ſi près.

Dans la 230^e^. il nomme quelques Sçavans qui ſe ſont mis à l'étude de la langue Hebraïque dans un âge fort avancé, & qui n'ont pas laiſſé de s'y rendre capables. Sturnius avoit 70 ans, Scaliger 60. Eraſme 43. Bannez & Saumaiſe étoient vieux.

Les Juifs maintenant comme autrefois ſont toûjours prêts à ſe laiſſer ſéduire par de faux Meſſies ; c'eſt ce qui arriva à ceux d'Alemagne & d'Italie en 1682. Un fourbe nommé

Rabi Mardochée leur perſuada qu'il étoit le Meſſie; comme le raconte cet Auteur remarque 271.

Pour ce qui eſt des lettres, on trouve peu à y apprendre, & elles ſont la plûpart de complimens, pleines de civilitez, de témoignages d'eſtime & d'amitié. Celles de Schickard ſont très-Latines. Par celles de Walton on apprend qu'il eût deſſein d'inſerer à la fin de ſes Polyglottes un ouvrage de Buxtorf le pere intitulé, *Babylonia*, qui étoit, comme le dit l'Auteur de ces remarques en la 265ᵉ. un recueïl de ſes notes ſur les Paraphraſes Caldaïques.

ARTICLE VI.

LES BONS ET LES MAUVAIS effets du Tabac, tirez d'une Theſe de Mr. Fagon premier Medecin du Roi, traduite par Mr. Andry.

LE Tabac appellé d'abord Nicotiane, à cauſe de Nicot Ambaſſadeur de France en Portugal, qui en apporta la graine; & depuis tabac de l'Iſle de Tabaco d'où il

vient originairement, eſt une herbe dont la feüille & la racine imitent aſſez bien celle de la petite juſquiame, & qui produit des effets ſalutaires ou pernicieux, ſelon qu'elle eſt bien ou mal employée. Quand on en ſçait uſer, elle eſt à eſtimer pour les grands avantages qu'on en retire, & doit tenir rang parmi les meilleurs remedes de la Medecine. Introduite à propos dans les narines, ſoit entiere, ou pulveriſée, elle picote doucement la membrane dont les enfoncemens du nez & les petits os qui les compoſent ſont revetus. Cette membrane ſe fronce alors, & par l'effet de pluſieurs ſecouſſes ſucceſſives, elle comprime les mammelons & les glandes dont elle ſe trouve parſemée, & en exprîme comme d'autant d'éponges la mucoſité ſuperfluë qui s'y eſt amaſſée. Cette mucoſité étant une fois détachée, les ſeroſitez ne trouvent plus d'obſtacles à leur ſortie, elles ſuivent le mouvement qui vient d'être imprimé, & comme une eau qui couleroit par des ſyphons, elles ſortent avec abondance des vaiſſeaux & des glandes d'alentour.

Il arrive par le moyen du même picotement, qu'en mâchant le tabac, ou en le fumant, les glandes des mâchoires & les vaisseaux salivaires sans cesse ébranlez, sont contraints de laisser échapper une grande quantité de salive, laquelle emporte avec soi la matiere des fluxions. Il se communique en même tems aux membranes des poumons, une certaine impulsion qui les débarrasse d'une pituite visqueuse, dont la sortie fait souvent la guerison de l'asthme, de la toux, des catarres, & de plusieurs autres accidens. Cette vertu du tabac contre les maladies qui viennent d'embarras d'humeurs, est averée; & sans emprunter ici des exemples étrangers, nous en pourrions, dit Mr. Andry, citer un grand nombre dont nous avons été témoin, comme entre autres, de surditez gueries par la fumée de cette plante soufflée dans l'oreille, d'un balbutiement entiérement corrigé par le tabac machicatoire, de maux de tête inveterez appaisez par le tabac en poudre pris par le nez, d'un assoupissement tendant à lé-

thargie, diſſipé en faiſant tirer au malade par le nez la fumée d'une pipe, d'un ephialte * gueri en s'accoutumant à mâcher du tabac tous les ſoirs &c.

Le tabac contient un ſouphre narcotique par lequel il appaiſe les douleurs de dents : il produit outre cela par le moyen de ce ſouphre une ſi grande tranquillité dans le corps & dans l'eſprit, que ceux même qui manquent du neceſſaire, trouvent dans le tabac de quoi oublier leur diſette..

Le tabac n'eſt pas ſeulement propre à pluſieurs incommoditez au dedans, il convient encore à pluſieurs maux exterieurs : il purifie les ulceres, il mange les mauvaiſes chairs par un ſel cauſtique qu'il renferme, il conduit le mal à une heureuſe cicatrice, & fait ce que très ſouvent les autres remedes n'ont pû faire. Mais les mêmes vertus qui le rendent capable de tant de bons effets quand on le ſçait employer à propos, ne ſervent qu'à le rendre

* (*C'eſt ce qu'on appelle communément cauchemar.*)

d'autant plus dangereux quand on en abuſe : car puiſqu'il renferme un ſel cauſtique par lequel il purifie les ulceres , mange les carnoſitez les plus dures, & découvre juſqu'à la chair vive, quel déſordre ne cauſera-t'il pas s'il vient à mordre par ſon ſel acre ſur des membranes tendres & délicates ? Il ne pourra manquer alors d'exciter des convulſions dans les nerfs de la gorge & du ventricule, & d'ébranler tout le genre nerveux. Quel tort ne ſera point la ſalive étant une fois chargée de ce ſel qui coulera dans l'eſtomac , ſi elle en répand par tout l'acreté en ſe mêlant avec les alimens qui doivent être convertis en chyle, & portez enſuite avec le ſang à toutes les parties du corps ?

Le ſouphre narcotique du tabac, s'il vient une fois à ſe développer, n'eſt pas moins à craindre que ſon ſel. Il eſt vrai que ce ſouphre par le calme qu'il produit, peut arrêter, comme nous l'avons remarqué, les maux de dents , & faire pluſieurs autres bons effets ; mais ſi l'on examine bien d'où viennent tous ces

avantages, on verra qu'il ne faut pas beaucoup s'y fier. En general, rien ne doit mieux faire connoître combien le tabac peut être dangereux, que les maux qu'il cause lors qu'on en avale imprudemment, ou la fumée, ou la poudre, ou le suc. Je ne sçai quel venin secret se fait aussi-tôt sentir au dedans; l'estomac est ébranlé par des nausées, & renversé par des vomissemens, le cerveau est attaqué de vertiges, la tête devient chancelante, les yeux s'obscurcissent, le corps gémit sous divers accès de chaud & de froid, le cœur presque sans action refuse aux parties le sang & les esprits dont elles ont besoin: comment le tabac pourroit-il causer tous ces ravages, s'il ne renfermoit que des principes innocens? Il ne faut donc pas sous prétexte des biens qu'il peut produire, s'y trop accoûtumer. Il décharge utilement par le nez & par la bouche, comme nous l'avons remarqué, les humiditez surabondantes; mais il ne faut pas croire pour cela qu'il soit à propos d'en prendre sans cesse; car il y a trois dangers

à craindre de cette conduite. Le premier qu'en détournant trop par la bouche & par le nez, les ſerositez ſuperfluës qui ont coutume de ſe décharger par la tranſpiration inſenſible & par les autres voïes generales, on ne détruiſe à la fin l'organe de l'odorat : le nez eſt fait pour recevoir les odeurs, & non pour ſervir de décharge à toutes les humeurs du corps. Les enfans & les vieillards ont naturellement le nez ſujet à des diſtillations : l'humidité des premiers eſt ſi abondante, que les parties ſuperieures s'en déchargent par la premiere iſſuë qu'elles trouvent ; & dans les ſeconds les parties relâchées ſont comme autant de cribles ouverts, qui ne pouvant ſe reſſerrer, laiſſent couler ſur les narines & ſur les autres organes l'humeur pituiteuſe qu'elles reçoivent ; mais dans les jeunes gens, à moins qu'ils ne ſoient malades de catarres, le nez ne ſe décharge jamais que d'une mucoſité épaiſſe qui ſe produit journellement, & qui pourroit par ſon ſéjour affoiblir l'action de l'odorat. Cela ſuppoſé, il eſt

facile de voir que c'eſt contrarier le deſſein de la nature, que d'émouſſer par une décharge continuelle d'humeurs qu'on détermine à prendre leur cours par le nez, le ſentiment vif & délicat d'une membrane deſtinée par la nature au diſcernement des odeurs.

Le ſecond inconvenient, c'eſt que par le poids des humeurs qu'on appelle ſur cet organe, on appeſantit la tête, ce lieu deſtiné aux fonctions de la plus noble partie de nous mêmes, enſorte que l'eſprit en peut devenir moins libre, & la memoire plus lente.

Le troiſiéme, que rien n'eſt plus capable de cauſer ou d'entretenir l'indiſpoſition qu'on nomme des vapeurs. Pour le concevoir il faut d'a-d'abord remarquer, qu'il ne faut point attribuer cette maladie à des fumées qui s'élevent ſoudainement du bas ventre au cerveau: puiſqu'il n'y a aucun chemin par où ces prétenduës fumées puiſſent monter ainſi de la baſſe region du corps à la tête, pour produire les tempêtes ſubites qu'on nomme vapeurs; mais

qu'il la faut attribuer à des mouvemens convulſifs excitez par des humeurs acres, ou par le choc violent de quelques eſprits corrompus qui picotent les nerfs. Cela étant, comme on n'en ſçauroit douter pour peu que l'on connoiſſe la ſtructure du corps, & qu'on ait examiné ce qui eſt capable de produire les ſymptômes qui ſe remarquent dans cette maladie, il ſera facile d'expliquer comment l'uſage trop fréquent du tabac peut cauſer l'indiſpoſition dont nous parlons.

La membrane délicate des narines ſans ceſſe picotée par les ſels acres de cette poudre, tranſmet ſon mouvement juſqu'aux membranes du cerveau, & par une dépendance neceſſaire, ſecouë toutes les parties nerveuſes du corps & tous les viſceres ; ce qui arrive ſi ſouvent, que dans la ſuite la moindre occaſion ſuffit pour reveiller dans ces parties le mouvement auquel elles ſont accoutumées. Que la communication des membranes du nez avec les nerfs des viſceres, puiſſe être cauſe de tant de déſordres, c'eſt un fait dont

on ne peut douter, après ce qu'on voit arriver tous les jours dans les promts ſymptômes de la paſſion hyſterique, & dans ceux de la mélancolie : puiſqu'il ne faut que l'impreſſion legere d'une odeur agréable pour les appeller ſur le champ, & d'une odeur déſagreable pour les diſſiper avec la même promptitude. C'eſt à cette cauſe, pour le repeter encore une fois, qu'il faut rapporter l'indiſpoſition ſi connuë aujourd'hui ſous le nom de vapeur, c'eſt à des mouvemens convulſifs qu'il faut attribuer ce tumulte des viſceres : enſorte que les fibres & les membranes dont ces viſceres ſont compoſez & ſoûtenus, venant à ſe reſſerrer par l'action de quelque acide, ou a ſe froncer par l'âpreté de quelque ſuc auſtere, ou à s'agiter par le choc violent de quelques eſprits corrompus qui les hûrtent, ſe racourciſſent, & par un ébranlement ſucceſſif communiquent leur mouvement de convulſion, non ſeulement à toutes les membranes des autres parties, leſquelles ont commerce enſemble par la liaiſon des

nerfs, mais encore à la dure & à la pie mere*, qu'elles secoüient avec violence, & par consequent au cerveau qu'elles compriment par la contraction qui s'y fait de ces deux membranes qui le couvrent. Or comme ces symptômes s'excitent bien plus aisément dans des organes que plusieurs irritations differentes ont déja disposez à la convulsion, il est facile de comprendre que la continuelle émotion où le trop fréquent usage du tabac entretient les parties, peut en certains temperamens tellement disposer les nerfs aux mouvemens convulsifs, que la moindre occasion, ou d'une humeur picotante, ou d'une odeur subtile, sera capable de produire ces mouvemens de convulsion, que l'on appelle vapeurs.

Quatriéme inconvenient. Les parties du corps agitées par tant de secousses reïterées, se lâchent à la fin, & perdent leur ressort; ensorte que les fibres qui les composent souffrent tant de mouvemens contraires, se froncent & s'étendent si souvent

* *Membranes du cerveau.*

avec effort, que si elles ne se rompent, elles ne tardent pas à se relâcher : alors elles tombent les unes sur les autres, les petites cavitez des tuyaux ne se soûtiennent plus, les voutes s'affaissent, les pores se bouchent, les voïes ouvertes auparavant commencent à se fermer, & ne permettent plus au sang & aux esprits de circuler. Ce désordre met les parties hors d'état de reparer par une nouvelle substance, celle qu'elles perdent tous les jours ; le sang qui sort des arteres rentre moins librement dans les veines, les membres privez de nourriture plient sous leur propre poids, & le corps abbatu tombe enfin dans une langueur universelle.

Cinquiéme inconvenient. Le tabac renfermant un souphre narcotique, comme nous l'avons remarqué, il n'est presque pas possible que lors qu'on prend du tabac avec excès, & que les fibres des nerfs, à force d'avoir été ébranlez par le sel acre de cette plante, commencent à se relâcher, le souphre narcotique dont il s'agit, ne s'attache à ces fibres

comme plus diſpoſées à le recevoir, qu'il ne les engourdiſſe, & que remppliſſant les nerfs il ne bouche le paſſage aux eſprits animaux ; ce qui doit cauſer des tremblemens, & appeller par avance preſque toutes les incommoditez de la vielleſſe. Pour le comprendre, il faut remarquer que le ſouphre du tabac eſt de la nature de l'opium, qui à la difference des autres ſouphres ſe diſſout également dans l'huile, dans les liqueurs ſpiritueuſes, dans les ſalées & dans l'eau. Le ſouphre du tabac entrant donc dans les petits conduits des fibres nerveuſes par le moyen des ſels qui le lient, ne peut manquer de s'y diſſoudre, ſoit par la lymphe, ſoit par l'eſprit qu'il y rencontre : enſorte que lors qu'on fait excès de tabac, les parties branchuës de ce ſouphre ſe dégageant des liens du ſel, doivent neceſſairement s'embarraſſer les unes dans les autres, & boucher les conduits où elles ſe trouvent engagées. Il arrive de-là que les eſprits animaux ne peuvent plus ſe faire jour à travers ces ſouphres : à moins qu'il ne ſurvienne une ſuffiſante

quantité d'eſprits pour forcer les obſtacles : ce qui n'eſt gueres à eſperer, lorſque l'uſage non interrompu du tabac fournit ſans ceſſe de nouveaux ſouphres qui ſe ſuccedent les uns aux autres. Les conduits des fibres ſe boucheront donc alors à un tel point, que les eſprits animaux pour abondans qu'ils ſoient n'y trouveront plus d'entrée, & que les nerfs engourdis ne pourront plus être reveillez. Auſſi remarque-t'on, que la plûpart des jeunes gens même qui prennent trop de tabac ſont attaquez de tremblement, & que dans la fleur de leur âge ils ont preſque tous les maux de la vieilleſſe.

Le ſixiéme inconvenient eſt qu'à force de vouloir retrancher l'humidité ſuperfluë, on derobe bientôt de celle qui eſt neceſſaire. La lymphe trop ſouvent excitée à ſortir, ſe ſépare tellement de la maſſe, que les fibres du ſang dépoüillées de l'humeur qui leur ſervoit de véhicule, s'embarraſſent enſemble, perdent une partie de leur mouvement, & s'arrêtent quelquefois de

telle maniere, qu'elles deviennent un obſtacle à la circulation : ce qui peut cauſer des maladies ſuffocantes & quelquefois des morts ſubites.

Enfin le ſeptiéme inconvenient eſt que quand tout cela ne ſeroit pas, il eſt difficile que le trop frequent uſage du tabac ne pervertiſſe les levains de l'eſtomac, & que nuiſant par ce moyen à la digeſtion, il ne faſſe tort à tout le corps. Que l'excès du tabac puiſſe pervertir les levains dont nous parlons, il eſt facile de le comprendre, ſi l'on fait reflexion que ce ſel trop acre, ou ce ſouphre narcotique venant à s'y mêler par le moyen de la ſalive, en peut aiſément changer la qualité naturelle.

ARTICLE VII.

EXPLICATION DE DEUX PIERRES *antiques gravées, l'une du Cabinet du Roi, l'autre du Cabinet de Mr. Bourdaloüe, dont Mademoiselle le Hay vient de donner les Estampes. Par le Pere Tournemine Jesuite.*

A Monsieur le Hay.

Toutes les personnes qui aiment les Arts & la belle Antiquité, apprendront avec joye qu'un peu de contradiction n'a point dégoûté Mademoiselle le Hay de la resolution qu'elle avoit prise de rendre plus communes & plus sensibles, les beautez qu'un Art consommé a mises sur un grand nombre de pierres antiques. Elle a jugé fort sainement de ces disputes qui s'élevent souvent dans la Republique des Lettres; les Critiques tombent, & les ouvrages dignes de l'immortalité passent sûrement aux siécles futurs.

Les deux Antiques qu'elle vient

de faire graver ne cedent point à celles qu'elle a déja publiées.

La Cornaline du Cabinet de Mr. Bourdalouë me paroît être du fameux Pyrgotele, & gravée pour Alexandre : la perfection de l'ouvrage fait d'abord sentir la main de cet habile Ouvrier, mais l'intelligence des figures représentées sur cette Cornaline, convainc pleinement qu'elle a été faite pour Alexandre, & par Pyrgotele.

Quand on y voit une femme qui pose le pied gauche sur la tête coupée d'un homme, & qui s'éforce de retenir un Guerrier qui se sépare d'elle avec horreur; on n'a pas beaucoup de peine à se rappeller une belle action d'Alexandre digne d'être gravée sur la pierre : on peut la lire dans Quinte-Curce livre VIII. ch. III.

Spitamene ami du perfide Bessus le meurtrier de Darius, avoit crû qu'on pouvoit sans crime trahir un traître, il s'étoit saisi de lui, & l'avoit livré à Alexandre : bien-tôt après mécontent d'Alexandre, auprès de qui les perfides ne faisoient

pas fortune, il ne lui fut pas plus fidelle qu'à Beſſus; il fit ſoulever la Bactriane, & fut aſſez heureux pour interrompre le cours des victoires d'Alexandre, & pour tailler en piéces un Corps de douze mille hommes de pied, & de trois cens chevaux envoyez contre lui. Le Vainqueur de l'Aſie occupé ailleurs diſſimula cette perte, & en remit la vengeance à un autre tems : le tems de la vengeance étoit venu, mais il n'étoit pas facile de l'executer. Spitamene qui connoiſſoit le païs fuyoit par des routes impraticables devant Alexandre, & ſe déroboit à la valeur de ſes troupes. La femme de Spitamene laſſe d'une fuite ſi pénible, employa tous ſes charmes & tout ſon crédit auprès de ſon mari, pour le porter à la ſoumiſſion & à la confiance dans la bonté d'Alexandre. Spitamene qui l'aimoit éperdument entra dans des ſoupçons jaloux, il crût qu'elle ſe flattoit de plaire au Vainqueur de l'Aſie : ſon amour changé en fureur eût coûté la vie à ſa femme, ſi ſes beaufreres compagnons de ſa fuite n'euſſent ar-

rêté ſon emportement ; ce fut pour peu de tems : eſclave de ſa paſſion, il chercha à ſe reconcilier, la femme qui n'étoit pas peut-être éloignée des deſſeins ambitieux dont ſon mari la ſoupçonnoit, & qui n'avoit pas perdu le ſouvenir du peril où elle s'étoit vûë expoſée, prit le parti de le prévenir, elle l'aſſaſſina, & porta elle même ſa tête à Alexandre. Ce Prince s'étant avancé hors de ſa tente, fut à la vûë de ce barbare préſent, plus indigné de l'inhumanité de cette épouſe infidelle, que touché de ſes attraits, & du plaiſir qu'elle lui avoit fait en abregeant la guerre : il la chaſſa de ſon camp.

Je crois qu'on ne me conteſtera pas qu'une ſi belle action meritoit que Pyrgotele prit ſoin de l'éterniſer.

Le Jaſpe du Cabinet du Roi eſt d'un travail preſque auſſi beau : mais l'énigme qu'il repréſente eſt tout à fait ingénieuſe. La Déeſſe de la nuit ſort d'un bois, & préſente des pavots à un jeune homme, trois figures ſont placées derriere la Déeſſe de la nuit, un vieillard, une femme, & un jeu-

ne homme, ils paroiſſent aſſoupis, le vieillard laiſſe échapper de ſa main gauche les pavots qu'il tenoit, on en voit dans la main gauche du jeune homme.

Rien ne merite plus d'attention dans ce jaſpe que les figures de la Déeſſe de la nuit, & du jeune homme à qui elle remet ſes pavots entre les mains. On ne peut preſque douter qu'on n'ait voulu repréſenter Fauſtine & Commode : beaucoup de Connoiſſeurs en ſont convenus, après avoir comparé avec une grande application la pierre, & des Medailles fort nettes & fort bien conſervées de l'Imperatrice & de ſon fils.

Venons aux conjectures que cette reſſemblance m'a fait naître. Cette pierre fut apparemment gravée l'an de Grace cent ſoixante quinze, dans le tems que Marc-Aurele déclara preſque en même tems Commode Prince de la Jeuneſſe & Auguſte: c'étoit le moment de repréſenter ce jeune Prince ſous la figure du Soleil naiſſant qui alloit regner. La reſſemblance de Fauſtine avec la Déeſſe

de la nuit renferme un peu plus de malice : l'Imperatrice avoit l'art d'endormir l'Empereur ſur bien des choſes, & principalement ſur ſa conduite ; les pavots ſont un ſymbole naturel de ce pouvoir de Fauſtine.

Commode s'étoit déja fait connoître, & l'on jugeoit qu'il reſſembloit plus à ſa mere qu'à ſon pere, & que l'Empereur Philoſophe auroit pour ſon fils comme pour ſa femme un amour aveugle, ou une patiente indolence : celui qui fit graver cette pierre ne réſiſta pas à la tentation d'y faire repréſenter ce qu'il penſoit de la Famille Imperiale. Il le fit ſans rien hazarder : les ſymboles étoient grands, & le premier coup d'œïl n'y appercevoit que le Soleil levant, à qui la Déeſſe de la nuit cede l'Empire du monde.

Fauſtine, me direz-vous, ne devoit pas être trop contente qu'on lui fît ſur cette pierre renoncer à la puiſſance Souveraine en faveur de ſon fils : ce ne devoit pas être un grand ſujet de chagrin pour une mere, & d'ailleurs il ſe peut faire que

la pierre n'ait été gravée qu'après la mort de Faustine, qui arriva cette même année cent soixante quinze de JESUS-CHRIST, deux ou trois mois après l'association de son fils à l'Empire.

ARTICLE VIII.

ANNOTATIONES PHILOLOGICÆ in novum Testamentum, ex Xenophonte collectæ à M. Georgio Raphelio, Athenæi Luneburg. Johan. Conrect. cum additamento in vet. Testam. Accessit præfatio Johannis Fechtij, D. quâ disseritur de stylo N. T. ejusdemque cum profanis Scriptoribus conferendi studio. Hamburgi, apud Christianum Liebezeit Bibliopol. Leoburgi typis Christ. Alb. Pfeifferi anno 1709. C'est à dire, *Remarques Philologiques sur le nouveau Testament, tirées de Xenophon par Georges Raphelius &c. Il y a aussi à la fin du livre quelques remarques semblables sur l'ancien Testament. On a ajouté une préface de Jean Fecht dans laquelle il traite*

du stile du nouveau Testament, & du soin que l'on doit avoir de le comparer à celui des Auteurs profanes. A Hambourg chez Chrétien Liebezeit Libraire. A Lawembourg de l'Imprimerie de Chret. Alb. Pfeiffer 1709. *pages 374. sans la préface & les tables.*

IL n'y a personne qui ne soit surpris en lisant le tître de ce livre, parce qu'on s'imagine que l'Auteur promet de donner une espece de Commentaire sur le nouveau Testament, tiré de Xenophon qui étoit un Auteur payen, & qui vivoit quatre cens ans avant JESUS-CHRIST. Voici le fait. Mr. Raphelius a voulu profiter pour l'intelligence des saintes Ecritures, de l'étude qu'il a faite des Auteurs profanes : il s'est attaché à Xenophon, parceque le stile simple & naturel de cet Auteur a beaucoup de rapport au stile des Auteurs du nouveau Testament; il a ramassé une grande quantité de mots & d'expressions de Xenophon, il les compare avec des expressions semblables des Apôtres & des Evan-

geliſtes, pour faire voir que bien loin d'être barbares, elles étoient fort en uſage, puiſqu'elles ont été employées par un Auteur qui a écrit avec beaucoup de pureté & de politeſſe.

Les notes ſont rangées par l'ordre des livres qui compoſent le nouveau Teſtament ; & dans chaque livre il ſuit l'ordre des chapitres. Ainſi il commence par l'Evangile de Saint Mathieu, & finit par l'Apocalypſe ; car c'eſt proprement ſur le nouveau Teſtament qu'il a travaillé, & c'eſt là ce qui fait le corps de l'ouvrage.

Ce qu'il a dit ſur les livres de l'ancien Teſtament n'eſt qu'une *appendice*, ou un ramas de quelques remarques qu'il avoit faites. Elles ne ſont pas de pure Grammaire, comme les premieres ; ce ſont des notes Philologiques qui ne ſont point en aſſez grand nombre pour faire un ouvrage complet, & tenir lieu de Commentaire ſur le vieux Teſtament. L'Auteur même ne les eſtime pas beaucoup, & il ne les a données que parce qu'il les a trouvées

dans ſes papiers. L'ouvrage de Mr. Raphelius eſt très-utile, & peut ſervir de modele à ceux qui voudroient travailler ſur tous les Auteurs profanes, comme il a travaillé ſur Xenophon. Il n'y a peutêtre point d'expreſſion ni même de mot dans l'Ecriture, dont on ne trouvât quelque exemple, ſi l'on excepte les termes de Religion, & les noms des choſes qui n'étoient connues que chez les Juifs. A la fin du livre il y a deux tables, la premiere des mots de l'Ecriture ſainte dont Mr. Raphelius donne des exemples dans Xenophon; la ſeconde des endroits de l'Ecriture ſainte qu'il a expliquez dans ſes notes.

Nous finiſſons par la préface, parce qu'elle n'eſt point de l'Auteur du livre; elle eſt de Mr. Fecht ſon Maître & ſon Patron. Mr. Raphelius lui dédie ſon livre, & dans ſon épître dédicatoire il lui marque toute la reconnoiſſance qu'un honnête homme peut faire paroître pour un ami genereux.

Dans la préface, Mr. Fecht parle des diſputes qui ſe ſont élevées en

Alemagne & dans les Païs-bas au sujet du stile du nouveau Testament. Trois sentimens, dit-il, ont partagé les esprits : les uns ont crû que le stile du Texte Grec du nouveau Testament est rempli d'Hebraïsmes, & tout à fait barbare ; les autres ont soûtenu tout le contraire, & ont dit que le nouveau Testament est écrit avec beaucoup de pureté : il s'est formé un troisiéme parti qui tient le milieu entre les deux autres ; il est composé de ceux qui prétendent qu'il y a quelques mots & quelques façons de parler étrangeres, mêlées avec un Grec pur & tel qu'il est dans les bons Auteurs : c'est à ce sentiment que Mr. Fecht paroît s'en tenir comme au plus raisonnable.

ARTICLE IX.

NICOLAI BURGUNDI Historia Bavarica, sive Ludovicus IV. Imperator. C'est à dire, *l'Histoire de Baviere, ou la vie de l'Empereur Louis IV. Par Nicolas Burgundus, nouvelle édition.* A Helmstadt

chez Salomon Schnorr 1705. *in* 4°. *pages* 180.

L'Ouvrage dont nous donnons l'extrait eſt un des plus curieux qui ait paru dans les derniers ſiécles. Loüis de Baviere & Frederic d'Autriche, tous deux prétendans à la couronne Imperiale, ſuſciterent en 1314. une funeſte guerre qui cauſa peu de tems après un Schiſme dans l'Egliſe, & une confuſion generale dans l'Empire.

L'Empereur Henry VII. étant mort en 1313. Les Electeurs jetterent les yeux ſur Loüis de Baviere, & ſur Frederic d'Autriche; ces deux Princes avoient de puiſſantes factions. Frederic étoit allié de pluſieurs Princes d'Alemagne & d'Italie, il étoit bien fait de ſa perſonne, & avoit un certain air de grandeur qui ſembloit lui promettre l'Empire. Loüis étoit aimé du peuple; il étoit brave, genereux, ferme & inébranlable dans ſes réſolutions : en un mot il avoit toutes les qualitez qu'on pouvoit ſouhaiter dans un Empereur.

Les Electeurs aſſemblez à Francfort en 1314. s'appliquerent les premiers jours de la Diette à fortifier chacun leur parti, & à augmenter leur brigue.

La Ville cependant & les fauxbourgs étoient occupez par des ſoldats, les deux Concurrens pour laiſſer l'élection libre, s'en étoient retirez, tout le peuple étoit dans l'attente, lorſqu'il apprit que Louïs de Baviere avoit été élû Empereur par les Archevêques de Treves & de Mayence, par Jean Duc de Saxe, par Jean Roi de Boheme, & par Waldemar de Brandebourg. Frederic choiſi par les autres Electeurs prit auſſitôt la poſte pour ſe faire couronner à Aix la Chapelle, mais ayant appris que la Ville étoit au pouvoir de Louïs de Baviere, il ſe fit couronner à Bonne par l'Archevêque de Cologne. Louïs fut couronné quelques jours après à Aix la Chappelle. Les Archevêques de Treves & de Mayence dreſſerent les actes de l'élection, qui ſelon la coûtume de ces tems-là furent envoyez au Pape.

Janvier 1711.

Frederic cependant tâchoit par toutes ſortes de moyens de gagner l'affection des peuples : il avoit ſes émiſſaires juſque dans le Camp de Louïs. L'Italie, la Hongrie, l'Autriche & quelques unes des Villes Imperiales avoient pris les armes en ſa faveur. Toute la baſſe Alemagne, la Baviere, la Boheme &c. s'étoient déclarées pour Louïs. Les armées s'étant miſes en campagne ſe contenterent pendant quelques années de ravager le païs, mais enfin les deux Concurrens reſolurent en 1322. d'en venir à une action déciſive. Frederic à la tête d'une puiſſante armée marcha vers la Baviere. Louïs alla au devant de lui avec l'élite des troupes Bavaroiſes commandées par Schweppermann vieux & experimenté Capitaine. A peine l'action fut elle engagée que les Bavarois donnerent avec tant de furie ſur les ennemis, qu'ils les enfoncerent, & firent Frederic priſonnier : il fut auſſitôt conduit au camp de Louïs, qui le reçût avec toutes les marques d'honneur dûes à ſa naiſſance. Frederic quelque tems après fut mis en

liberté à condition qu'il renonceroit à ses prétensions.

Louïs devenu par cette victoire Maître de l'Alemagne, tourna ses armes du côté de l'Italie divisée alors par deux puissantes factions, des Guelfes qui suivoient les interêts du Pape Jean XXII. & des Gibelins qui étoient attachez à Frederic d'Autriche. Nôtre Auteur demêle ici en habile Historien les differens interêts des Princes d'Italie: il se déchaine un peu trop contre le Pape, & c'est peut être cette raison qui a engagé les Protestans à donner une nouvelle édition de cet ouvrage.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le Pape ne voulut jamais reconnoître Louïs pour Empereur, il déclara son élection irreguliere & l'Empire vacant. Il publia qu'il étoit fauteur d'heretiques; il lui ordonna sous peine d'excommunication de se défaire dans l'espace de trois mois du tître d'Empereur &c. Ce procedé du Pape irrita Louïs, mais comme son autorité n'étoit point encore assez établie, il crut devoir

temporiser. En effet il n'omit rien pour gagner les bonnes graces & l'amitié du Pape, mais toutes ses démarches furent inutiles. Cependant les Manifestes de l'Empereur, les Bulles & les Brefs du Pape voloient par tout. Le Pape irrité d'un de ces Manifestes, lança contre lui la sentence d'excommunication : il envoya en même tems en Alemagne Othon Evêque de Carinthie, & Lambert Prieur des Jacobins de Thoulouse pour y signifier cette sentence.

Ce procedé du Pape ne fut pas universellement approuvé. Les Théologiens, comme il arrive dans de pareilles contestations, se trouverent partagez. Des Prélats d'Alemagne il n'y eut que l'Evêque de Saltsbourg & celui de Passaw qui furent contre Louïs. Les Ordres Religieux, si on en excepte les Dominicains de Ratisbonne & de Landtshut, demeurerent attachez à l'Empereur. Le scandale que caufoient ces divisions étoit extrême. L'Empereur entra avec une armée dans les terres de l'Evêque de Saltsbourg, il pilla & ravagea tout ce

qui osa lui résister. Les Legats du Pape furent en même tems chassez honteusement d'Alemagne. Le Roi de Dannemarc prévoyant les fâcheuses suites de ces demêlez, écrivit aux Cardinaux qui étoient alors à Avignon pour les prier de porter le Pape à un accommodement.

C'est vers ce tems-là que les Gibelins, & quelques Villes d'Italie, ennuyez des vexations que Robert Roi de Naples leur faisoit souffrir, envoyerent des Deputez à l'Empereur pour le prier de venir à leur secours. Louïs ayant assemblé les Etats à Spire, résolut de marcher en Italie : mais l'irruption que firent les Lithuaniens dans les terres de l'Empire, retarda pour quelque tems cette expedition. Cependant les amis de l'Empereur avoient assemblé une bonne armée en Italie ; Castruccio la commandoit au nom de Louïs & des Villes liguées. L'armée du Pape sous la conduite de Cardone attaqua en 1328. les Imperiaux. La victoire se déclara pour Castruccio, Cardone fut fait prisonnier avec l'élite de ses troupes.

L'Empereur averti de ce succès marcha en diligence vers Trente, où il trouva plusieurs Princes d'Italie qui y étoient venus au devant de lui. Il alla ensuite selon la coûtume se faire couronner à Milan, où il fit arrêter les Galeaces & les Visconti, dont il apprehendoit la trop grande puissance. De Milan il alla à Verone, & de-là à Pise qu'il obligea de se rendre après un mois de siége. Castruccio cependant à la tête d'un gros corps de troupes, avoit pris les devans dans le dessein de surprendre Rome : il eut le bonheur d'entrer dans la Ville & de se rendre maître du Château St. Ange. L'Empereur l'ayant appris y marcha avec toute l'armée. Les Magistrats, le Clergé & le peuple vinrent en foule au devant de lui. Il y fut peu de tems après couronné avec beaucoup de pompe & de magnificence.

Cependant Castruccio & quelques Seigneurs Romains gagnez par Robert Roi de Naples, s'étoient retirez de Rome. Les Alemans étoient également haïs & craints dans la Ville, où au sujet de

quelques montres qui leur étoient dûes, ils exciterent une sédition: mais l'Empereur ayant fait punir les mutins, tout fut appaisé.

C'est en ce tems que s'agitoit la fameuse contestation entre les Dominicains & les Franciscains touchant la pauvreté; nous ne la rapporterons pas ici. Il suffit de dire que, si on en croit nôtre Auteur, les Franciscains furent cause que l'Empereur du consentement du peuple Romain, élût Pierre Corbario pour Pape: c'étoit un Religieux de Saint François, homme d'esprit, simple en apparence, mais fort intriguant. Il prit le nom de Nicolas V. Les Alemans mêmes, & ceux qui étoient attachez, aux interêts de l'Empereur ne purent s'empêcher de condamner cette élection comme tumultueuse & irréguliere. Les Flamans qui étoient dans l'Armée en murmurerent hautement. Cependant les troupes du Roi de Naples augmentoient de jour en jour. Le peuple Romain outré des mauvais traitemens qu'il recevoit de la part des Imperiaux, prit les armes. L'Em-

pereur ne se trouvant plus en sûreté à Rome, se retira à Pise avec l'Anti-Pape. Sur ces entrefaites Michel de Cesene, Guillaume Occam, & trois autres Cordeliers quitterent Avignon pour aller à Pise, c'étoient des Religieux fort estimez pour leur doctrine & pour leurs autres bonnes qualitez ; ils se déclarerent hautement pour l'Anti-Pape Nicolas, mais leur autorité ne pût pas retenir le peuple, tous les esprits étant alienez de l'Empereur. Plusieurs Princes & plusieurs Villes prirent presque en même tems le parti du Pape Jean. Pise s'étant revoltée, le Gouverneur s'assûra de la personne de Nicolas, & l'envoya sous une bonne garde à Avignon. Parme, Regio, & Modene se déclarerent contre Loüis, lequel se trouvant par-là exposé aux insultes de la populace, retourna en Alemagne l'an 1330.

Il y trouva les affaires fort embroüillées. Quelques Princes attachez à la Maison d'Autriche cabaloient contre lui. Craignant une revolte generale il s'addressa au Roi de Boheme, à l'Archevêque de

Treves, & à Othon d'Autriche pour ſe reconcilier par leur moyen avec le Pape Jean XXII. mais les Ambaſſadeurs arrivez à Avignon ne purent rien conclurre : car le Pape vouloit pour préliminaire, que Louïs ſe démît de l'Empire. Cependant les factieux commencerent à remuer en Baviere. L'Empereur attentif aux moindres mouvemens appaiſa les ſeditieux, & comme ſa conſcience lui reprochoit les calamitez dont l'Alemagne étoit accablée, il réſolut enfin de renoncer à l'Empire en faveur d'Henri de Baviere, mais ce deſſein ayant trop tôt éclaté n'eut point d'effet.

Jean XXII. étant mort en 1335. & Benoît XII. lui ayant ſuccedé, Louïs ne douta point que les broüilleries qui étoient alors entre le nouveau Pontife & la Cour de France, ne fuſſent favorables à ſon accommodement, & il ſe réſolut à faire encore quelques démarches : mais toutes ſes meſures furent traverſées par les Miniſtres de France & par ſes ennemis.

Nôtre Auteur décrit les troubles,

les conſpirations , & les trahiſons qui arriverent pendant ce tems-là en Alemagne. Louïs s'y ſoûtenoit néanmoins. Comme il avoit l'eſprit ferme & intrepide , il ſe trouvoit preſque toûjours au deſſus de la fortune ; rien ne lui faiſoit tant de peine que de ſe voir excommunié, auſſi tâcha-t'il par toutes ſortes de moyens de ſe reconcilier avec le Pape Clement qui avoit ſuccedé à Benoît. Ce Pontife parut d'abord aſſez porté à écouter les propoſitions de l'Empereur, mais le Corps de l'Empire jugeant qu'elles contenoient des choſes contraires à la liberté Germanique s'y oppoſa.

Le Roi de Boheme , & ſon fils Charles cabaloient cependant ouvertement contre l'Empereur. Edoüard Roi d'Angleterre qui prétendoit lui-même à l'Empire étoit entré en France. Le Roi de Boheme ſe joignit à Philippe Roi de France , lequel pour arrêter le cours des conquêtes des Anglois marcha à eux. La bataille ſe donna à Crecy où le Roi de Boheme fut tué. Charles ſon fils eut de la peine à ſe ſauver. Etant

rentré en Alemagne il tâcha de gagner les Villes Imperiales, mais la plûpart refuſerent de ſe ſoumettre à lui. Il alla à Aix la Chapelle accompagné de l'Electeur de Treves, des Evêques de Liege, de Munſter, de Mets & de Verdun pour s'y faire couronner Empereur, mais n'y trouvant pas les eſprits diſpoſez en ſa faveur, il ſe fit couronner à Bonne: de-là il ſe retira dans le Tyrol, & enſuite en Italie où il gagna quelques Princes, mais il en fut chaſſé bien-tôt après. Etant de retour en Boheme, il leva une puiſſante armée contre laquelle marcha Etienne fils de Louïs, qui par ſa préſence retint le peuple dans le devoir.

C'eſt ſur la fin de l'année 1347. que l'Empereur Louïs étant à la chaſſe mourut d'apoplexie. On crût d'abord qu'il avoit été empoiſonné; mais les Hiſtoriens n'oſent aſſûrer ce fait comme conſtant.

Quoi qu'il en ſoit, il y a des Auteurs qui ont diſputé à Louïs de Baviere le tître d'Empereur, Bzovius & Oderic Rainaldus non contens

de l'avoir maltraité dans leurs écrits, ont effacé son nom du Catalogue des Empereurs. Le Duc de Baviere indigné de cette audace, fit un procès en forme à Bzovius, & le fit condamner à se retracter publiquement.

Nicolas Burgundus & Herwart ont tous deux écrit des Apologies pour ce Prince : ils montrent que son élection étoit canonique, & son droit à l'Empire incontestable. D'ailleurs le Pape Eugene & le Concile de Bâle n'ont point fait difficulté de lui donner le nom d'Empereur.

ARTICLE X.

A GENEALOGICAL HISTORY of the Kings and Queens of England and Monarchs of Great Britain &c. C'est à dire, *Histoire Genealogique des Rois, & des Reines d'Angleterre, & des Monarques de la Grande Bretagne &c. Depuis l'an* 1066. *jusqu'à l'an* 1707. *publiée d'abord par François Sandford augmentée depuis par Samuel Stebing. A* Janv. 1711.

Londres, de l'Imprimerie de Mr. Jenour, & ſe vend chez Jean Nicholſon & Robert Kpaplock. 1707. *in folio pag.* 878.

L'Ouvrage dont nous parlons ici fut entrepris par ordre du Roi Charles II. Il parut pour la premiere fois à Londres en 1677. Le public qui n'avoit point encore vû une Genealogie complete des Rois d'Angleterre, rendit à l'Auteur toute la juſtice que meritoit un travail pénible, & aſſidu de pluſieurs années. Comme cette Hiſtoire n'eſt continuée dans la premiere édition que juſqu'à l'an 1677. Mr. Stebbing entreprit il y a quelque tems d'en donner une ſeconde édition beaucoup plus correcte & plus ample que la premiere. Ce ſera aux Lecteurs à juger s'il a réüſſi dans ce projet. Nous dirons ſeulement, qu'il y a des Critiques qui prétendent que Stebbing eſt peu ſûr dans ce qui regarde l'Hiſtoire des derniers regnes, qu'il s'eſt trop fié aux bruits populaires & aux gazettes, que voulant penétrer dans les deſſeins des Princes, il débite ſouvent des viſions pour des faits

constans. Nous ne nous arrêterons pas à justifier, ou à condamner ces Critiques, il nous suffit de donner quelque idée de l'ouvrage, sans prononcer sur le merite des Auteurs. Il est divisé en sept livres. Le premier comprend l'Histoire des Rois d'Angleterre, depuis la conquête jusqu'à l'an 1154. Le second continuë cette même Histoire jusqu'à l'an 1272. Le troisiéme livre commence au regne d'Edoüard I. & finit en 1399. On trouve dans le quatriéme l'Histoire & la Genealogie des Rois de la Maison de Lancastre. Dans le cinquiéme il est traité des Rois de la Maison d'York. Le sixiéme comprend l'Histoire & la Genealogie des Tudors, depuis Henri VII. jusqu'à Jacques I. Et enfin le septiéme & dernier livre contient la Genealogie de la Maison Royale de Stuarts.

L. I. L'ancien manuscrit intitulé, *Gesta Normanorum*, nous donne la Genealogie exacte des premiers Ducs de Normandie, depuis Rollon jusqu'à Guillaume le Conquerant. Ce Prince, comme tout le monde sçait, étoit fils naturel de Ro-

bert VI. Duc de Normandie, & de Harlote petite bourgeoiſe de Falaiſe. Il y a des Auteurs qui tâchent de relever la naiſſance de Guillaume. Malmeſbury & Ingulphe aſſûrent que le Duc Robert avoit épouſé Harlote; quelques autres prétendent que les enfans naturels avoient en ce tems-là le même droit aux biens du pere que les enfans legitimes. Quoi qu'il en ſoit, il ſemble que la qualité de Bâtard n'avoit rien d'odieux. Des lettres patentes que Guillaume accorda à Allain Comte de Bretagne commencent ainſi: *Guillaume dit le bâtard Roi d'Angleterre &c.* Ce Prince épouſa Mathilde, ou Macide fille de Baudoüin V. Comte de Flandres, laquelle lui laiſſa une nombreuſe poſterité.

Nous ne parlerons pas ici de la partie Hiſtorique de ce premier livre: il ſuffit de dire que Mr. Sandford a ſoigneuſement recueïlli toutes les alliances des quatre premiers Rois Normans. Les differens ſceaux dont ces Princes ſe ſervoient, leurs titres, leurs épitaphes & leurs tombeaux, ne ſervent pas ſeulement

d'ornemens à l'ouvrage, mais ils peuvent être d'une grande utilité à ceux qui s'appliquent à l'Histoire d'Angleterre.

L. II. Dans le second livre Mr. Sandford donne la Genealogie de quatre Rois Plantegenêts. Henri II. qui en étoit comme la tige, nâquit en 1133. Il étoit fils de Geoffroy Duc d'Anjou, & de Maude fille & heritiere d'Henri I. Roi d'Angleterre: à l'âge de 9 ans il fut conduit en Angleterre, de-là il passa en Ecosse, où il demeura auprès de son oncle le Roi David jusqu'à l'âge de seize ans; peu de tems après il retourna en France, & y épousa Eleonore fille & seule heritiere de Guillaume Duc d'Aquitaine. La Chronique de Normandie, Hoveden & quelques memoires particuliers qui se gardent dans la Bibliotheque du Chevalier Cotton, marquent fort distinctement les alliances que firent les enfans d'Henri, tant en France, qu'en Angleterre. Les Historiens conviennent qu'Henri étoit un Prince sage & vaillant, mais que trois choses rendirent son regne mal-

heureux. 1°. L'ingratitude & la rebellion de ses propres enfans. 2°. La persecution cruelle qu'il fit à Saint Thomas de Cantorbery. 3°. Enfin ses amours & ses débauches. Il mourut à Chinon en 1189. & fut enterré à Fontevrault.

Richard son troisiéme fils, surnommé *cœur de Lion*, lui succeda : il épousa Berengere fille de Sanche IV. Roi de Navarre, mais n'en ayant pas eû d'enfans, après avoir regné neuf ans & environ neuf mois, il mourut & fut enterré aux pieds de son pere à Fontevrault.

Il semble que par la mort de Richard, la couronne d'Angleterre devoit naturellement tomber à Artus Duc de Bretagne fils de Geofroy, frere de Richard & quatriéme fils d'Henri : mais Jean *sans terre* s'en empara, ce Prince étoit cinquiéme fils d'Henri, & avoit épousé Isabelle d'Angoulême : il regna en Angleterre 17 ans 6 mois, & laissa pour Successeur Henri III. son fils aîné. Il seroit difficile de parler ici de toutes les alliances que firent ces Princes, il faut que les curieux consul-

 tent

tent l'ouvrage même, ils y trouveront la Genealogie d'un grand nombre d'illuſtres Familles qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

L. III. Edoüard I. étoit fils d'Henri III. & d'Eleonore de Provence. Comme il étoit en Paleſtine lorſque ſon pere mourut, il fut proclamé Roi d'Angleterre. C'eſt ce Prince guerrier qui trouvant à ſon retour de la Terre Sainte, l'Ecoſſe diviſée par des factions inteſtines, la ruina entierement, & obligea la plûpart de la Nobleſſe à lui prêter ſerment de fidelité. Il eſt vrai néanmoins qu'il ne pût jamais réduire ce peuple à le reconnoître pour leur Roi legitime. Les Lecteurs peuvent voir ce que Weaver a écrit ſur ce ſujet dans ſes *Monumens funebres*. Edoüard avoit épouſé Eleonore fille de Ferdinand III. Roi de Caſtille. Cette vertueuſe Princeſſe ayant laiſſé une nombreuſe & illuſtre poſterité, mourut en 1290. ſes entrailles furent enterrées à Lincolne où on lit encore cette Inſcription : *Hîc ſunt ſepulta viſcera Alianòre quondam Regine Anglie, uxoris Regis Eduardi Filii Re-*

gis Henrici, cujus anime propitietur Deus, amen. Pater noſter. Son corps fut porté avec toute la pompe & toute la magnificence poſſible à Weſtminſter, où il fut inhumé, & où l'on voit cette Epitaphe. *Ici Giſt Alianor jadis Reyne de Engletere femme al Rey Edward Fiz le Roy...... untif. del alme de li Dev pur ſa pite eut merei amen.*

Après la mort d'Edoüard I. ſon quatriéme fils nommé Edoüard II. prit le gouvernement de l'Etat : il épouſa Iſabelle fille de Philippe le Bel Roi de France. Le Regne de ce Prince fut malheureux. Les Ecoſſois après avoir défait pluſieurs fois l'armée d'Angleterre, entrerent dans le cœur du Royaume, pillant & ravageant tout ce qui oſoit leur réſiſter. Les François d'un autre côté reprirent ſur les Anglois un grand nombre de places fortes. La Reine même leva une armée contre ſon mari, & enfin le peuple ennuyé de la mauvaiſe adminiſtration de ce Prince, lui ôta la Couronne, & l'enferma dans une étroite priſon où peu de tems après il fut étouffé.

Edoüard III. fut proclamé Roi d'Angleterre du vivant de son Pere: il épousa en 1327. Philippe fille de Guillaume Comte d'Hainaut. C'est ce Prince qui prit le tître de Roi de France, car les fils de Philippe le Bel étant morts sans laisser des enfans mâles, Edoüard se crut en droit de prétendre à la Couronne de France: mais les Historiens Anglois avoüent eux-mêmes que ces prétentions étoient frivoles & sans fondement; car quand même on n'auroit aucun égard à la Loi Salique qui a toûjours été inviolablement pratiquée parmi les François, & qu'on soûtiendroit contre toute raison que les filles peuvent succeder au Royaume de France; en ce cas, la Couronne auroit appartenu, non pas à Isabelle Reine d'Angleterre, mais à Marguerite Reine de Castille sa sœur aînée. Quoi qu'il en soit, Edoüard ayant écartelé ses armes de celles de France, fit distribuer dans la plûpart des villes de France ces quatre vers.

Rex ſum Regnorum binâ ratione duorum,
Anglorum Regno ſum Rex ego jure paterno,
Matris jure quidem Francorum nuncupor idem.
Hinc eſt armorum variatio facta meorum.

Ces vers ayant parû les François envoyerent dans toutes les villes dépendantes d'Edoüard cette réponſe.

Prædo Regnorum qui diceris eſſe duorum,
Francorum Regno privaberis, atque paterno,
Matris ubi nullum jus, proles non habet ullum;
Jure mariti carens alia eſt mulier priorillâ,
Succedunt mares huic Regno, non mulieres:
Hinc eſt armorum variatio ſtulta tuorum.

On trouve dans cet ouvrage un grand nombre de faits qui regardent la vie de ce Prince, un des plus vail-

lans qui ſoit jamais monté ſur le trône d'Angleterre. Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de toutes ces particularitez, non plus que de celles qui regardent ſon fils aîné Edoüard, communément appellé le Prince noir, ou le Prince de Galles. Ce genereux Prince après une vie très-glorieuſe, mourut à Weſtminſter, & fut enterré à Cantorbery. On lit ſur ſon tombeau, qui eſt un des plus beaux monumens d'Angleterre, cette Epitaphe. *Cy giſt le noble Prince Monſieur Edoward aiſnez filz du très-noble Roy Edoward tiers, jadis Prince d'Aquitaine & de Galles, Duc de Cornwaille & Comte de Ceſtre, qi mouruſt en la feſte de la Trinité qeſtoit le viii. jour de juin. l'an de grace mil trois cenz ſeptante ſiſine l'alme de qi Dieu eit mercy amen.*

Richard II. ſurnommé de Bourdeaux ſecond fils du Prince de Galles ſucceda à ſon grand pere Edoüard III. Il épouſa en 1382. Anne fille de l'Empereur Charles IV. & ſœur de Vencęſlas Empereur & Roi de Boheme. En 1396. il prit en ſecondes noces Iſabelle fille aînée de Charles VI.

Roi de France. Cette jeune Princesse âgée seulement de 7 ou 8 ans ne fût jamais couronnée Reine d'Angleterre, car l'infortuné Richard ayant été obligé de ceder la Couronne au Duc de Lancastre, elle se retira en France où elle épousa le Duc d'Orleans.

L. IV. Ce Duc de Lancastre étoit Henri fils de Jean de Gand, & petit-fils d'Edoüard III. Il avoit épousé en premieres noces Marie fille d'Humphroi de Bohun Comte d'Herford, d'Essex, & de Northampton. Cette Princesse laissa plusieurs enfans dont le fils aîné surnommé Montmouth du lieu de sa naissance, succeda à son pere sous le nom de Henri V. C'est ce Prince qui fit valoir les prétentions d'Edoüard III. sur la Couronne de France. Nous ne parlerons pas ici de toutes les expeditions militaires de ce Prince belliqueux, il suffit de dire qu'il laissa de Catherine de Valois un seul fils nommé Henri de Vindsor, lequel ayant succedé à son pere, perdit en peu de tems tout ce que ses Ancêtres avoient conquis en France : il épousa Mar-

guerite d'Anjou, & eut un fils qui fut tué peu de jours avant la mort de son pere. C'est en ce Prince que finit la Maison de Lancastre. Un Historien Anglois applique aux Rois de cette illustre Maison ces vers.

Pulcherrima proles,
Magnanimi Heroes digni melioribus annis.

L. V. Edoüard IV. second fils de Richard Duc d'York fut proclamé Roi du vivant d'Henri VI. Cet infortuné Henri fut assassiné dans la Tour de Londres par Richard Duc de Glocestre. C'est sous le regne d'Edoüard que l'Angleterre se trouvant divisée en differentes factions, fut pendaut plus de 24 ans, c'est à dire, durant les regnes d'Edoüard IV. d'Edoüard V. & de Richard III. le théatre d'une cruelle & sanglante guerre civile, laquelle ne finit qu'à la mort de Richard dernier Roi de la Famille des Plantegenêts.

L. VI. Henri VII. surnommé *ap-Thomas ap-Tudor*, étoit fils d'Edmond Comte de Richemond

& de Marguerite fille unique de Jean Duc de Sommerſet, petit-fils de Jean de Gand Duc de Lancaſtre. Il épouſa Elizabeth fille aînée d'Edoüard IV. qui lui laiſſa pluſieurs enfans, dont Henri lui ſucceda à la Couronne ſous le nom de Henri VIII. il n'eſt point neceſſaire de parler ici ni de l'Hiſtoire, ni de la Genealogie des Princes de cette Maiſon. Tout le monde ſçait que les enfans d'Henri VIII. moururent tous ſans laiſſer de poſterité : ce qui fit tomber la Couronne d'Angleterre à la Maiſon Royale des Stuarts.

L. VII. Jacques VI. Roi d'Ecoſſe monta ſur le trône d'Angleterre, par le droit qu'y avoit ſa mere Marie Stuart, petite-fille de Jacques IV. & de Marguerite d'Angleterre fille d'Henri VII. Il ſeroit inutile de rapporter ici toutes les alliances de cette Maiſon Royale. Le Lecteur pour en être pleinement inſtruit n'a qu'à jetter les yeux ſur les tables Genealogiques qui ſe trouvent au commencement de ce Livre.

ARTICLE XI.

JOANNIS BAPTISTÆ GRAMAYE Antiquitates Belgicæ &c. C'eſt à dire, *les Antiquitez du Païs-bas, par Jean Baptiſte Gramaye &c. nouvelle édition in folio.* A Louvain, chez Gilles Denique, & à Bruxelles, chez les freres Tſerſtevens, 1708.

JEan Baptiſte Gramaye Auteur aſſez connu par les ouvrages qu'il a donnez au public, nâquit à Anvers ſur la fin du ſeiziéme ſiécle. Après avoir paſſé par les degrez de l'Univerſité de Louvain, il obtint d'Albert & d'Iſabelle le tître d'Hiſtoriographe des Païs-bas : revetu de cette dignité, il crût qu'il ne pouvoit mieux employer ſa plume qu'en écrivant l'Hiſtoire & les Antiquitez de ſa Patrie ; il viſita les Archives des principales Villes, il conſulta les Cartulaires des Egliſes & des Monaſteres, en un mot il n'omit rien de ce qui pouvoit ſervir à l'execution de ſon deſſein.

L'Hiſtoire & les Antiquitez de Brabant parurent pour la premiere fois en 1606. C'eſt un ouvrage complet dans lequel l'Auteur traite du païs en general, des Villes & des Juriſdictions particulieres, des Monaſteres, des Egliſes, des Communautez, des Hommes illuſtres &c.

Il publia en 1607. l'Hiſtoire des Comtes de Namur, avec les Antiquitez de cette Comté : l'abregé des Antiquitez de Cambray & du Cambreſis parut preſque en même tems. Quelques années après, c'eſt à dire en 1611. Gramaye fit imprimer les Antiquitez de la Flandre, c'eſt un livre très-curieux, où il a ramaſſé tout ce que les Auteurs anciens & modernes ont écrit de ce païs.

Il y a des Critiques qui aſſurent que les ouvrages de Gramaye ont de grands défauts. Selon eux, cet Auteur entre dans un ſi grand détail de minuties & de faits fabuleux, qu'il rapporte l'origine de pluſieurs Villes, ou à quelque Divinité, ou à quelque Heros de l'Antiquité. Ces mêmes Critiques trouvent que ſon ſtile eſt peu correct, qu'il s'abandonne à des

jeux de mots indignes d'un Hiſtorien grave & ſerieux, que d'ailleurs il ne ſçait pas demêler les faits qui ſont vrais & inconteſtables, d'avec ceux qui ſont faux ou ſuſpects. Nous n'entreprendrons pas ici de juſtifier Gramaye ſur tous ces chefs, il ſuffit de dire que malgré les défauts qu'on lui reproche, ſes ouvrages peuvent être d'une grande utilité à quiconque entreprendra d'écrire l'Hiſtoire des Païs-bas. Et en effet, quoi qu'en diſent ces Critiques, Gramaye n'avance rien dans ſes Antiquitez qui ne ſoit appuyé, ou ſur l'autorité des Archives publiques, ou ſur le témoignage de quelque bon Auteur.

Pour rendre cette édition des Antiquitez des Païs-bas plus complete, les Libraires y ont inſeré l'Hiſtoire de Mons en Hainaut, écrite autrefois par Nicolas de Guyſe Chanoine de Cambray, & celle de Teneremonde compoſée par David Lindanus. Comme il ſeroit impoſſible de s'étendre ſur toutes les Hiſtoires particulieres qui ſont renfermées dans cette édition, nous ſerons obli-

gez de renvoyer les Lecteurs à l'ouvrage même.

ARTICLE XII.

NOUVELLE MANIERE POUR lever l'eau par la force du feu, mise en lumiere par D. Papin Docteur en Medecine, Professeur en Mathem. à Marbourg, Conseiller de S. A. S. de Heße, & Membre de la Societé Royale de Londres. A Cassel, pour Jacob Estienne Libraire de la Cour, par Jean Gaspar Voguel Imprimeur 1707. *in* 8°. *pages* 61.

IL y a long-tems que Mr. Papin travaille à une nouvelle invention pour élever l'eau par la force du feu. Dès l'année 1698. il avoit fait des experiences fort considerables, & il les auroit continuées, si les glaces qui furent fortes le mois de Novembre de la même année, n'avoient fait casser la machine.

Ce travail interrompu seroit peut-être demeuré dans l'oubli, sans la machine de Mr. Savery, sur laquelle Mr. Leibnitz consulta Mr. Papin

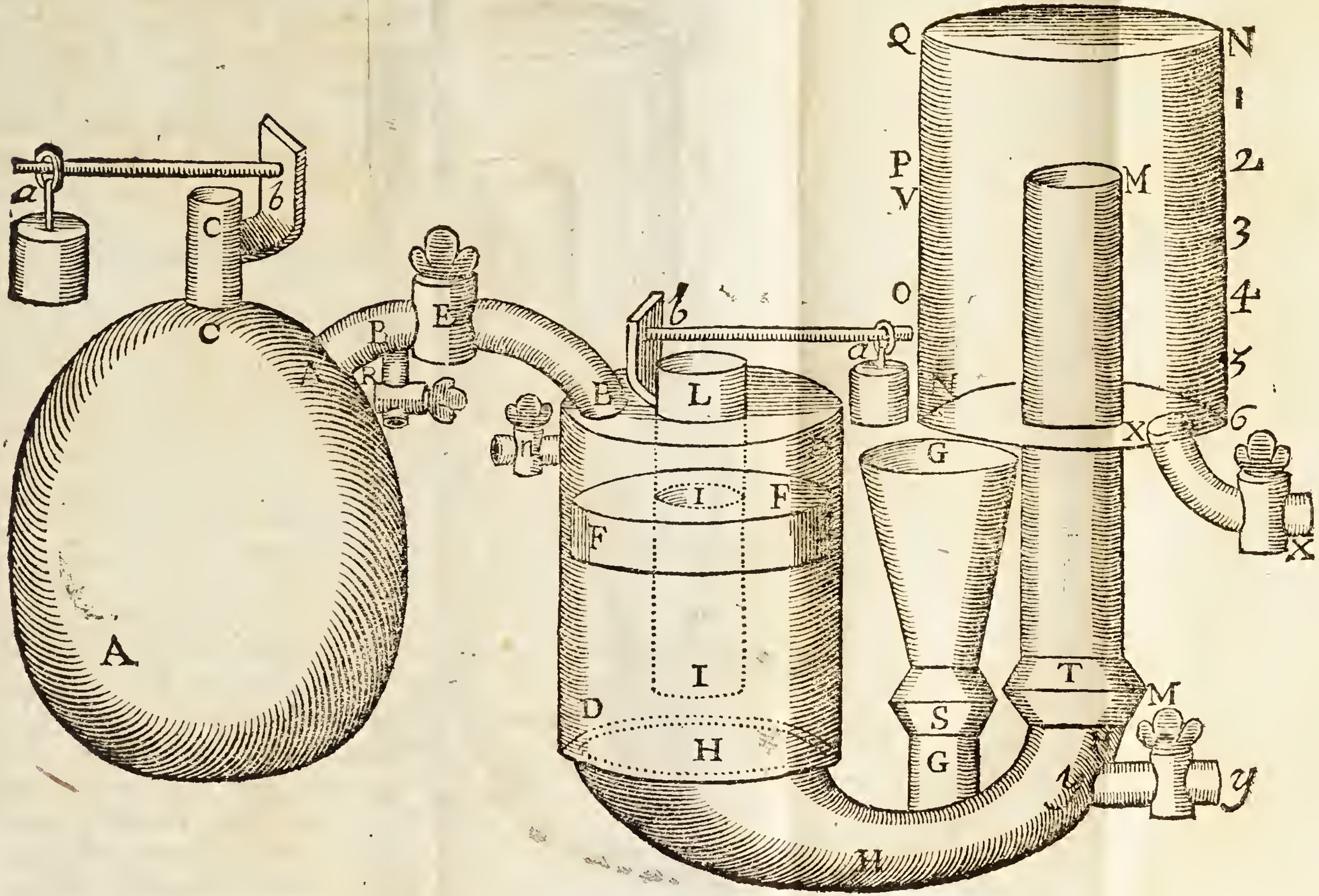
Q
N
1
2
P
V
M
a
b
C
3
O
4
E
b
B
R
a
5
A
L
B
r
N
6
C
X
G
I
F
F
X
I
A
T
D
M
S
H
G
y
z
H

en 1705. Ce dernier ayant communiqué au Landgrave de Hesse le projet de Mr. Savery, S. A. S. reprit le dessein de pousser cette invention ; & elle n'est arrivée à la perfection où elle se trouve à present, qu'après bien du tems, du travail & de la dépense.

Description de la machine.

AA est un vaisseau de cuivre que l'Auteur appelle retorte : il a 20 à 21 pouces de diametre dans sa plus grande largeur, & 26 pouces de hauteur. Il doit être enfermé dans un fourneau de brique. ABB est un tuyau recourbé auquel on soude le robinet E, par où on ouvre le passage aux vapeurs. Une partie du tuyau doit être enfermée dans le feu. A l'endroit marqué C est le tuyau par où on remplit la retorte, & ce tuyau doit paroître en dehors pour recevoir de l'eau quand on le juge à propos. Il faut faire en sorte que le feu ne se perde pas par le trou où passe ce tuyau ; car c'est la chaleur qui fait toute la force mouvan-

te de cette machine. Le vaiſſeau DD qui tient lieu de pompe a 20 pouces de diametre, & ſon piſton FF y parcourt un eſpace de 16 pouces de hauteur : ainſi à chaque operation il peut pouſſer 200 livres d'eau hors de la pompe DD, ſi le tuyau GG dans l'endroit le plus étroit a 8 pouces de diametre, & ſi l'ouverture G par où l'eau doit rentrer pour remplir la pompe DD eſt 8 pouces plus haut que le robinet *n* par où l'eau doit ſortir : ſitôt qu'il y en a aſſez dans la pompe DD, il pourra entrer dans la pompe DD 200 livres d'eau en moins d'une ſeconde. Le tuyau GG a communication dans le gros tuyau recourbé HHH qui a ſa grande ouverture dans la pompe DD.

Le Piſton FF eſt un cylindre creux de métal bien bouché par tout, de peur que l'eau en y entrant ne le rende trop peſant. Le tuyau II. ouvert par haut & fermé par en bas, paſſe au milieu du piſton où il eſt bien ſoudé, tant au fond, qu'au couvercle. Ce tuyau ſert à recevoir des fers rouges qu'on in-

troduit par l'ouverture L, & qui demeurent toûjours suspendus au haut de la pompe, pour augmenter la force des vapeurs qui entrant par le tuyau BB quand on ouvre le robinet E, vont presser le piston FF dans la pompe DD. L'ouverture L aussi bien que le tuyau CC doivent se fermer fort exactement.

A la petite extremité du tuyau HHH, est soudé le tuyau MM qui entre en partie dans le vaisseau cylindrique NN, ce vaisseau doit avoir trois pieds de haut & 23 pouces de diametre, afin qu'il puisse contenir 600 livres d'eau: ainsi il arrivera que quand il sera rempli d'eau jusqu'à la hauteur de deux pieds, l'air n'occupera plus que le tiers de l'espace qu'il occupe ordinairement, & par consequent pourra soutenir l'eau à la hauteur de 64 pieds outre la hauteur ordinaire; mais quand il aura chassé 200 livres d'eau, & qu'il ne sera rempli qu'à la hauteur d'un pied, l'air ne soutiendra que seize pieds d'eau outre la hauteur ordinaire qui est 32 pieds.

Si l'on fait la pression dans la re-

torte AA aſſez forte pour ſoutenir 64 pieds outre la preſſion ordinaire, & que le vaiſſeau NN ſoit rempli juſqu'au tiers comme O, l'air du vaiſſeau ſe trouvera réduit dans l'eſpace QO : ainſi occupant les deux tiers de ſon eſpace ordinaire, il ſera capable de ſoutenir ſeulement 16 pieds d'eau outre 32. Dans cet état ſi on ouvre le robinet E, les vapeurs qui viendrout de la retorte AA preſſer ſur le piſton FF, auront encore une force équivalente à 48 pieds ; & elles feront deſcendre le piſton, & chaſſer l'eau de la pompe DD par les tuyaux HHH, MM, & la feront entrer dans NN avec autant de viteſſe que ſi elle jailliſoit du bas d'un reſervoir haut de 48 pieds.

Et parce qu'il eſt facile de faire emplir la pompe en une ſeconde de tems, & de la faire vuider en moins d'une ſeconde ; il eſt facile de faire que l'operation entiere ne dure pas plus de deux ſecondes. D'où l'Auteur conclut qu'un ſeul homme pourra lever toutes les deux ſecondes 200 livres d'eau à la hauteur de 40 pieds.

L'eau qu'on fait entrer à force dans NN ſort continuellement par le robinet XX, auquel on ajuſte un tuyau qui la conduit où il faut, pour frapper le plus avantageuſement la rouë qu'on veut faire tourner.

Il y a deux ſoupapes de même qu'aux pompes ordinaires; l'une en S qui s'ouvre pour laiſſer entrer l'eau dans la pompe DD, & qui ſe referme pour empêcher l'eau de reſſortir par là; l'autre en T pour laiſſer paſſer l'eau de DD en NN par les tuyaux HHH, MM, & pour l'empêcher de retourner par le même chemin, afin qu'elle ſoit contrainte de paſſer continuellement par le robinet XX.

On pourroit encore faire l'effet beaucoup plus grand, en augmentant la pompe DD & ſes tuyaux, & en ſe ſervant d'un reſervoir d'une grandeur ſuffiſante; puiſque avec les machines à cuire les os qui n'étoient toutes enfoncées dans leurs fourneaux, comme l'eſt la retorte AA, l'Auteur aſſûre avoir fait des preſſions équivalentes à onze fois la

pression de l'air : ainsi la retorte bien échauffée, avec l'aide des fers rouges dans la pompe DD, pourroit faire des pressions six fois plus fortes, que celle qu'il faut pour élever l'eau à 64 pieds de haut.

L'Auteur comparant ensuite sa machine avec celle de Mr. Savery, fait voir que l'effet de cette derniere ne peut pas à beaucoup près être si grand.

1°. Parceque la retorte AA étant toute dans le feu, elle se peut échauffer bien plus promtement que les deux vaisseaux que Mr. Savery appelle *boillers*.

2°. Parceque les vapeurs chaudes qui passent dans la pompe pour en chasser l'eau, rencontrent dans la machine de Mr. Savery l'eau froide qui les condense, & leur fait perdre une grande partie de leur force.

3°. Parceque les pompes de Mr. Savery s'emplissent par suction, ce qui réüssit à la verité au commencement du travail ; mais les piéces venant à s'échauffer, il faut un tems considerable pour les refroidir autant qu'il est necessaire pour faire la suction.

Enfin parceque les fers rouges qu'on introduit par l'ouverture L, perfectionnent fort considerablement sa machine.

Il est vrai que dans la machine de Mr. Papin, on est obligé de verser de nouvelle eau par l'ouverture L, ce qui n'arrive pas dans la machine d'Angleterre. En second lieu la machine d'Angleterre agit par pression & par suction ; au lieu que celle de Hesse agit seulement par pression : enfin les fers rouges se refroidissent bien-tôt, & par consequent ne font qu'embarrasser.

Mais Mr. Papin répond qu'on peut si bien préparer toutes choses, que la nouvelle eau qu'il faudra verser n'apporte aucun inconvenient ; pour ce qui est de la suction, qu'elle ne peut être utile qu'au commencement du travail, & qu'enfin pour les fers rouges, outre qu'on peut absolument s'en passer, ce n'est pas un grand embarras de les changer.

Supposé qu'on voulût appliquer cette machine à un moulin, Mr. Papin croit que le meilleur seroit de mettre la rouë qui doit être frappée par l'eau, sur le même arbre que la

meule qui tourne, & de la poſer parallele à l'horizon en lui donnant plus ou moins de diametre, ſelon que la viteſſe du jet ſera plus ou moins grande; & pour ne ſe pas tromper, il faut ſçavoir qu'une meule peut faire un tour en une ſeconde & demie, ſans qu'il y ait aucun danger de mettre le feu au moulin, & parceque la viteſſe du jet de la machine de Heſſe eſt preſque 14 fois plus grande que celle de l'eau de la Seine, l'Auteur conclut que ſon effet ſera 14 fois plus grand : ainſi prenant un tuyau d'un pouce en quarré, cela ſuffira pour faire faire au moulin plus d'effet que n'en font les moulins de la Seine.

Cette conſtruction auroit encore beaucoup d'avantage par deſſus les conſtructions ordinaires : elle n'auroit point par exemple de roües dentées qui s'engrainent dans les lanternes : en ſecond lieu il eſt aiſé de faire que l'eau ne perde point de ſa force par l'obliquité de ſon choc, puiſqu'on peut toûjours la faire rencontrer perpendiculairement les aîles; d'où il arriveroit que le mou-

lin de la nouvelle construction auroit un effet considerablement plus grand que celui des moulins de la Seine, pourvû que son jet eût un pouce quarré de base, & la vitesse de 56 pieds ½ par seconde, laquelle vitesse fait monter à la hauteur de 50 pieds.

Pour juger présentement combien la machine pourroit faire tourner de moulins, en supposant que son jet ait la vitesse de monter à 50 pieds, ou de parcourir 56 pieds & ½ par seconde, il faut sçavoir qu'un parallele-lipipade d'eau long de 56 pieds ½ & d'un pouce quarré de base, doit peser 27 livres ½. Or la machine fournit 200 livres d'eau toutes les deux secondes, ce qui est presque le quadruple de 55 livres : ainsi la machine seroit capable de faire tourner quatre moulins, qui feroient chacun autant d'effet que feroient les moulins de la Seine, car ce qui s'en faut que 200 ne soit quadruple de 55 seroit recompensé par les avantages que nous avons remarquez auparavant : outre qu'on pour-

roit faire une machine qui auroit une bien plus grande force.

L'Extrait que nous donnons a été fait sur une édition Françoise où les démonstrations ne se trouvent point.

ARTICLE XIII.

TRAITE' HISTORIQUE DE la Mouvance de la Bretagne, dans lequel on justifie que cette Province dès le commencement de la Monarchie, a toûjours relevé, ou immediatement, ou en arriere-fief de la Couronne de France; pour servir de réponse à ce qu'en a écrit le R.P. Lobineau dans son Histoire de Bretagne. A Paris chez Pierre Cot ruë du foin 1710. *in* 12. *pag.* 351. *sans la table.*

LA question qu'un de nos meilleurs Historiens entreprend d'éclaircir dans ce traité meriteroit l'attention du public, quand tout ce qui sort des mains de l'Auteur ne se l'attireroit pas. Au reste comme la prétention d'une ancienne Souveraineté ne diminuë en rien la fidelité des Historiens Bretons pour leur Roi,

ni leur attachement à la France, l'émulation & l'envie n'ont point de part aux objections que Mr. l'Abbé de Vertot propose contre cette prétenduë Souveraineté : libre d'amour & de haine, il ne cherche qu'à demêler la verité au travers des nuages dont tant d'Auteurs tâchent de l'obscurcir ; il combat à la verité les Historiens Bretons, mais il respecte en même tems, (c'est lui-même qui parle) une Nation qui a fourni de si grands Capitaines à la France, & de qui on tire tous les jours tant de braves Guerriers, également distinguez par leur haute naissance & par leur valeur.

Le traité est divisé en trois parties. Dans la premiere l'illustre Auteur justifie la sujettion des Bretons à la couronne de France, par le témoignage précis des Historiens contemporains. Cette partie finit à l'inféodation de la Bretagne cedée par Charles le simple aux Ducs de Normandie en arriere-fief.

La dissertation du Pere Lobineau, Auteur de la derniere Histoire de Bretagne contre cette in-

féodation, eſt placée avant la ſeconde partie où l'Auteur refute cette diſſertation, & continue de prouver la dépendance de la Bretagne juſqu'à la rëünion de cette Province à la Couronne.

Il ne s'agit dans la troiſiéme partie que de l'autorité de Dudon Doyen de Saint Quentin, Auteur fort mal traité par le Pere Lobineau; quoi que Mr. l'Abbé de Vertot croye que ſans avoir recours au Doyen de St. Quentin, on peut décider la queſtion de la mouvance de la Bretagne, & ne laiſſe pas d'examiner en habile Critique les reproches du Pere Lobineau contre cet ancien Auteur.

Extrait de la premiere partie.

Gregoire de Tours eſt le premier Hiſtorien que Mr. l'Abbé de Vertot mette en œuvre: ſon témoignage eſt formel. *Les Bretons*, dit-il, *depuis la mort de Clovis furent toûjours ſous la domination des François, & leurs Chefs furent appellez Comtes & non pas Rois.* Voilà une époque fixe & conſtante de la dépendance de la Bretagne.

tagne. Le Pere Lobineau tâche d'éluder un témoignage si fâcheux, en lui opposant le silence des autres Historiens qui ne parlent d'aucune guerre de Clovis contre les Bretons. Le Défenseur des droits de la France répond qu'ils parlent aussi peu de la Conquête de la Neustrie, & de la haute Bretagne que le Pere Lobineau avoüe avoir été soumise à Clovis. Nos premiers Historiens sont abregez, & même peu exacts; & les Bretons confinez dans les marais, les forêts, & les landes incultes de la basse Bretagne, occupoient une si petite partie de cette grande Monarchie qu'à peine étoient-ils connus. Ajoûtez que Clovis n'eut pas de peine à subjuguer un peuple fugitif de la grande Bretagne, d'où ces restes déplorables d'une Nation presque exterminée par les Saxons, avoient passé sur les côtes desertes de l'Armorique. L'objection du Pere Lobineau paroîtra encor plus foible, si l'on veut se souvenir que Gregoire de Tours assûre positivement que Clovis étendit sa domination dans toutes les Gau-

les; & quand Gregoire de Tours ne l'assûreroit pas, seroit-il vrai-semblable que ce Conquerant ambitieux qui ne voulut souffrir ni amis, ni ennemis, qui ne fussent ses sujets ou ses vassaux, qui détruisit absolument l'Empire Romain dans les Gaules, qui renversa la puissante Monarchie des Visigoths, de qui Gondebaud Roi des Bourguignons n'obtint la paix qu'à condition de le reconnoître pour son Souverain, qui fit perir des Princes de sa Nation & ses Parens les Rois de Cologne, de Cambray, du Maine, pour ne voir personne dans les Gaules qui fît ombre à sa puissance; est-il vrai-semblable que ce Prince si jaloux de l'autorité Royale, maître absolu de la meilleure partie de la Province de Bretagne, des Villes de Nantes, de Rennes, & de Vannes, eût laissé dans un coin de cette Province des fugitifs dont plusieurs ne faisoient encor que débarquer, jouïr impunément de l'indépendance & des droits de la souveraineté? Certainement si Clovis ne les attaqua pas, ils ne dûrent leur salut qu'à

leur soumission & à l'obéïssance qu'ils lui rendirent.

Ils continuerent de la rendre aux Rois ses successeurs. On en trouvera ici les preuves rassemblées selon l'ordre des tems. Guerech, Judicaël Princes des Bretons, se reconnoissent sujets des Rois de France.

Le dernier Historien de Bretagne donne une autre idée du voyage de Judicaël à la Cour de France : mais nôtre Auteur lui demande d'où il a tiré les circonstances qu'il employe à embellir ce fait peu avantageux à la souveraineté Bretonne. C'est une demande que l'on fait souvent au Pere Lobineau dans le traité de la Mouvance.

Les Bretons profiterent de la foiblesse des derniers Rois de la premiere Race pour se soustraire à leur domination, & les annales de Metz nous apprenent que Pepin fut obligé d'employer les armes pour les ramener à leur devoir. Les Historiens de Bretagne ne disconviennent pas qu'elle n'ait été entiérement subjuguée par Charlemagne. Le P. Lobineau s'est reservé une petite

ressource dans le tître que porte dans l'Histoire le fameux Roland, de Comte des Marches, c'est à dire, de la frontiere de Bretagne; d'où il infere que l'Empire François ne s'étendoit pas plus loin que cette frontiere. Mr. de Vertot lui ôte cette ressource en montrant par Ademar Auteur contemporain, que les Comtes de la Marche de Bretagne, *limitis Britannici*, étendoient leur jurisdiction sur toute cette Province.

Les Bretons réunis se revolterent contre Louïs le Débonnaire. Leur revolte fut malheureuse: Jarnithin qu'ils avoient d'abord choisi pour Roi renonça bien-tôt à un tître perilleux. Morvan qui plus audacieux que lui avoit commencé la guerre, fut tué en voulant enlever les équipages de l'Empereur. Nominoé ou Neomine Heros, si l'on en croit les Historiens Bretons, tyran, si l'on en croit l'Hymne pleine d'injures qu'ont chantée fort longtems les Moines de l'Abbaye de St. Florent de Saumur; & la lettre des Evêques François assemblez à Tours, dont le Prince Breton ne

vouloit plus reconnoître l'Archevêque pour Metropolitain ; Nominoé qui, si l'on juge sans passion, paroîtra sans doute un grand homme, choisi par Louïs le Débonnaire pour Gouverneur de la Bretagne, & toûjours fidelle à son bienfacteur, n'eut pas les mêmes égards pour son Successeur, & il soutint assez heureusement la Monarchie qu'il avoit fondée : elle finit avec lui. Erispoé son fils, & Salomon successeur d'Erispoé rentrerent dans l'obéïssance des Rois de France. Les Annales de l'Abbaye de Saint Bertin, & Reginon le disent nettement : les Evêques du Concile national assemblé à Savonieres écrivent aux Evêques de Bretagne de représenter à Salomon qui avoit repris les armes, les perils où il expose son ame par l'usurpation qu'il a faite de la domination des Bretons, après avoir prêté serment de fidelité au Roi Charles. Les Annales de Saint Bertin marquent sur l'année huit cens soixante trois, que Salomon paya cette année au Roi de France le tribut qui consistoit en cinquante livres d'argent.

L'excellent Recueïl des tîtres anciens qui remplit le second volume de l'Histoire de Bretagne, fournit au Défenseur des droits de la France de nouvelles preuves ; des actes passez en Bretagne datez des années du regne des Rois de France ; l'Evêque d'Alet, aujourdhui Saint Malo, qui demande à Louïs le Débonnaire la confirmation de certains biens dont il avoit perdu les tîtres *dans les troubles de la revolte.*

Nous voila parvenus à Charles le simple qui donna la Bretagne aux Ducs de Normandie en arriere-fief. Le nom de ce Prince exprime son caractére, & donne une juste idée de son regne. Prince peu habile, Roi sans pouvoir & presque sans Etats, toûjours exposé, ou à combattre des Vassaux rebelles & plus puissans que lui, ou contraint d'acheter de la meilleure partie de son domaine, l'obéïssance arbitraire de ceux de ses sujets qui vouloient bien le reconnoître pour leur Souverain. Les Grands de l'Etat se faisoient la guerre sans sa participation, ou se

réüniſſoient contre lui. La Nobleſſe prenoit parti dans ces guerres civiles, ſuivant ſes interêts particuliers; le peuple pillé indifferemment par les amis & les ennemis étoit au déſeſpoir, & les Normans au milieu du Royaume mettoient tout à feu & à ſang. Dans une déſolation ſi generale, il fut facile à Rollon Seigneur Danois de conquerir la Neuſtrie, qu'on appella depuis Normandie.

Il étoit ſorti de ſon païs à la tête d'une floriſſante jeuneſſe, dont il chargea une flotte nombreuſe qui leur tenoit lieu de Patrie: abandonnez, pour ainſi dire, à la mer, & n'ayant de reſſource que dans leur courage, ils s'eſſayerent d'abord ſur les côtes d'Angleterre & de Friſe. Rollon qui ſongeoit à un établiſſement ſolide, jetta les yeux ſur la France; il conduiſit ſa flotte à l'embouchûre de la Seine. Le païs déja ravagé par d'autres Normans ſe trouva ſans défenſe, & preſque ſans habitans. Rollon s'empara de Roüen, du Pont de l'Arche, de Meulan; & il pouſſa ſes conquêtes juſqu'à Paris,

dont il forma le ſiége : contraint de le lever, il tourna ſes armes du côté de la baſſe Normandie, & il y prit Bayeux. Il revint aſſieger Evreux dont il ſe rendit maître, & il ſe préparoit à un nouveau ſiége de Paris, lorſque Adelſtan Roi d'Angleterre preſſé par des ſujets rebelles, implora & obtint ſon ſecours. Rollon après 3 ans de guerre ſoumit les revoltez, & repaſſa en France avec de nombreuſes troupes que la reconnoiſſance du Prince joignit à l'armée de Rollon. Ce Guerrier qui ne meditoit rien moins que la conquête de la France, y entra par trois endroits ; par la Loire, par la Seine, & par la Garonne.

Charles le ſimple ne put oppoſer aux progrès de Rollon que la négociation. Franco Archevêque de Roüen en fut chargé, l'entrevûë du Roi & du Capitaine Danois ſe fit au village de Saint Clair ſur Epte. Rollon ne fut pas ſatisfait de la Neuſtrie qu'on lui donna, il rejetta l'offre qu'on lui fit de la Flandre, & il fallut pour le contenter lui ceder encore la mouvance de la Bretagne.

La paix se fit à ces conditions vers l'an 912. Rollon rendit hommage au Roi comme son Vassal, & le reçût à son tour d'Alain Comte de Dol, & de Berenger Comte de Rennes.

Extrait de la seconde partie.

Le Pere Lobineau dans sa dissertation contre le fait qu'on vient de détailler, se réduit à dire que le Doyen de Saint Quentin en est l'Auteur original, sur la foi duquel tous les autres l'ont transcrit, qu'il a le premier allumé le flambeau fatal de la guerre entre deux Provinces voisines & indépendantes l'une de l'autre : c'est sa plume encore plus redoutable que l'épée des Normans qui a subjugué la Bretagne, & qui a fourni des prétentions à une Nation imperieuse qui n'avoit que la force de son côté. Les Ducs de Normandie, dit l'Historien de Bretagne, tenoient pour bons les droits qu'il avoit plû à Dudon de Saint Quentin de leur attribuer dans son Histoire de Normandie ; & c'est sur cette seule autorité qu'ils prétendoient l'hommage de la Bretagne.

Le Pere Lobineau qui se croit sûr de son principe, y joint à cette regle de Critique, *que plusieurs Historiens qui rapportent successivement un ancien fait historique, ne lui donnent pas plus d'autorité, qu'il en tire du seul Auteur original qu'ils n'ont fait que copier.* Or le Doyen de Saint Quentin n'est gueres propre à donner du poids à un fait : c'est un Auteur, continue le Pere Lobineau, aussi fabuleux que la Theogenie d'Hesiode. Voilà donc le fondement de toutes les prétentions des Ducs de Normandie qui tombe de lui même. Le Pere Lobineau acheve d'établir cette objection par la preuve de plusieurs faussetez qu'il a remarquées dans la narration de Dudon.

Mr. l'Abbé de Vertot employe deux réponses contre cette objection. Il peut, à ce qu'il croit, justifier Dudon ou l'abandonner sans nuire à sa cause ; il tente d'abord de se passer de son autorité, & il tâche de prouver que les Comtes de Bretagne ont reconnu le fait de l'inféodation. C'est par des Auteurs qui n'ont point copié le Doyen

de Saint Quentin, quil se flatte de le prouver.

On voit les Princes Bretons faire quelques efforts pour secoüer le joug que Charles le simple leur avoit imposé : souvent vaincus, rarement vainqueurs, contraints à chaque mutation de reconnoître leurs nouveaux maîtres. Nôtre Auteur conduit l'Histoire de ces hommages jusqu'au tems que Philippe Auguste enleva la Normandie à Jean sans terre, condamné à la perdre comme assassin de son neveu & de son Prince legitime Artus. Par cette réünion de la Normandie à la Couronne, la Bretagne rentra dans la mouvance directe & immédiate de nos Rois.

Mr. l'Abbé de Vertot continue de montrer que tous les Ducs de Bretagne se sont reconnus Vassaux des Rois de France.

La Bretagne pensa redevenir une seconde fois arriere-fief, quand Loüis XI. ceda à son frere pour appannage la Normandie, & la mouvance des Duchez de Bretagne & d'Alençon : mais ce traité conclu après la guerre du bien public en 1465. n'eut aucun effet.

Mr. l'Abbé de Vertot conclut qu'on ne peut douter de la dépendance de la Bretagne. Il reste une question, si l'hommage que rendoient les Princes de Bretagne étoit lige, comme les Rois de France le prétendoient, ou simple. L'Auteur n'a pas jugé qu'il fût necessaire d'entrer dans cette question.

Extrait de la troisiéme partie.

Quoique les hommages exigez par les Ducs de Normandie & rendus par les Comtes de Bretagne, soient les garands de la bonne foi du Doyen de Saint Quentin, parce qu'il est contre toute vrai-semblance que les Comtes de Bretagne ayent reconnu des droits fondez sur des fables, nôtre Auteur, pour ne laisser aucun scrupule au Pere Lobineau, examine les objections particulieres qu'il fait contre l'Historien de Normandie.

Il justifie par des preuves qui nous paroissent claires tous les faits contestez au Doyen de Saint Quentin par l'Historien de Bretagne; que

Rollon prit Bayeux, qu'il épousa en premieres noces Poppe fille de Berenger Comte du Bessin, qu'il fut baptizé par Franco Archevêque de Roüen, qu'il épousa en secondes noces Gisele fille de Charles le simple, que Felecan & les Normans vaincus par les Bretons à la bataille de Trans étoient sujets des Ducs de Normandie. Les deux dernieres objections contre Dudon ne sont appuyées que sur des équivoques : le Défenseur des droits de la France leve l'équivoque & les objections disparoissent.

La mouvance de la Bretagne fut cedée selon Flodoard à Guillaume, non à Rollon par Raoul, non par Charles le simple en 933. non en 912. Mr. l'Abbé de Vertot observe que les termes de Flodoard signifient seulement que Raoul donna à Guillaume l'investiture de la Bretagne : après cela le passage de Flodoard ne fait plus de difficulté. Mr. de Vertot explique en passant Reginon à qui l'on faisoit appeller le Côtentin du nom de Bretagne.

L'autre équivoque sur lequel

l'Hiſtorien de Bretagne appuye ſa derniere objection, eſt dans le nom d'Alain. Il prouve ſans peine qu'Alain Barbeforte n'a pû rendre hommage à Rollon : c'eſt en effet d'Alain Comte de Dol, que le Doyen de de Saint Quentin a parlé.

Nous avons rendu compte auſſi exactement qu'il eſt poſſible des raiſons du Défenſeur des droits de la Couronne, & de ceux des Ducs de Normandie, nous abregerons avec la même fidelité la replique que fera probablement le Pere Lobineau, ſans prendre aucun parti dans ce fameux procès qui heureuſement n'intereſſe plus que les Critiques, depuis l'union indiſſoluble de la Bretagne à la France, union qui fait là la ſûreté & la tranquillité de la Bretagne, union avantageuſe à la France de plus d'une maniere.

Nous dirons ſeulement en peu de mots qu'il paroît que dans tout le cours de cette affaire, la poſſeſſion n'a été paiſible d'aucun des deux côtez : la force a toûjours décidé, & par malheur pour les Bretons ils ne ſe ſont gueres trouvez en état de la faire décider en leur faveur.

ARTICLE XIV.

*RESOLUTION DU PROBLEME proposé dans le Journal de Trevoux du mois de Mars dernier, pour la construction de nouveaux Thermometres, & de nouveaux Barometres de toutes sortes de grandeurs, par Mr. G***.* A Paris chez Jacques Quillau, ruë Galande 1710. *in* 8°. *pages* 23.

L'Ouvrage dont on vient de lire le tître auroit paru dans nos Memoires si sa longueur l'eût permis; nous aurions peut-être passé par dessus les regles que nous nous sommes prescrites, & nous l'aurions fait par consideration pour l'Auteur, & par estime pour l'ouvrage; mais Mr. Gauger fidelle à sa parole n'a pas voulu differer à publier la resolution de son Problême: les Lecteurs n'y perdent rien. La resolution est précedée ici d'une préface qui leur fera beaucoup de plaisir, & par elle même, & par une espece d'engagement qu'y prend l'Auteur de rendre publics trois autres secrets

I. Celui de trouver les rapports de peſanteur de toutes les liqueurs, pour peu qu'on en ait de chacune, ſans ſe ſervir d'aucun poids, ni d'aucune meſure.

II. Celui d'une cheminée par le moyen de laquelle l'on ne reſſente point les incommoditez de la fumée, du plus grand froid, ni du grand feu ; qui avec peu de bois échauffe par tout, & en peu de tems une grande chambre ; dans laquelle l'on puiſſe très-promtement & très-facilement allumer du feu, & l'y voir toûjours flamber ſans le ſouffler, en n'uſant que de gros bois quoique neuf ; qui fourniſſe continuellement de l'air de dehors, en échauffant l'endroit où elle eſt dans le tems le plus froid, & en le ſechant dans le tems le plus humide ; avec laquelle on puiſſe ſans augmenter ni diminuer le feu, augmenter ou diminuer la chaleur de la chambre & y reſpirer un air toûjours nouveau, & toûjours pur, & à quel degré de chaleur on voudra, & même échauffer une ſeconde chambre &c. En un mot, qui ſans être en

rien differente à l'exterieur des cheminées ordinaires, ait toutes les commoditez des cheminées & des poëles ensemble, & plusieurs autres que l'on ne trouve ni dans ceux-ci, ni dans celles-là, sans avoir aucunes de leurs incommoditez... Il a fait executer une cheminée semblable dans son cabinet.

III. Celui de trouver l'âge de la Lune, l'épacte, sans se servir des tables, ni d'aucun calcul.

Resolution du Problême.

Supposons d'abord que l'on veüille un barometre, & un thermometre d'environ 15 pouces de hauteur, & dont la difference de la moindre à la plus grande pression de l'air dans l'un, & du grand froid au grand chaud dans l'autre, soit de 12 pouces $\frac{1}{2}$ ou de 25 pouces, & dont &c.

I. Soit un tuyau A B C D E S (*figure* 1.) bouché en S, & ouvert en A, recourbé en trois endroits qui ait quatre boëtes, la premiere plus grande que les trois autres de 12 lignes de hauteur chacune, qui

aient tel rapport au petit tuyau I L, que la liqueur dont on les aura remplies fasse en même tems 25 fois plus de chemin dans le petit tuyau I L que dans les boëtes, c'est à dire, que leurs diametres soient comme 5 à 1. (l'on donnera dans la suite (*Art.9.*) des formules pour déterminer ces diametres) que les distances perpendiculaires D E, O P, des boëtes d'en bas à celles d'en haut, soient chacune de 14 pouces 3 lignes, & la hauteur entiere de l'instrument de 15 pouces $\frac{1}{2}$; que les espaces BCDEF, M N O P Q soient remplis de mercure, l'espace M L I d'esprit de vin coloré, l'espace IGF d'huile de Petrole qui est plus legere que l'esprit de vin, & qui ne se mêle point avec, & que l'espace Q R S soit vuide d'air grossier; que les distances perpendiculaires entre les surfaces B & F, M & Q, soient chacune de 13 pouces 9 lignes, qui font ensemble 27 pouces $\frac{1}{2}$, dont environ un pouce soutiendra la liqueur M L I qui est au dessus de M, les autres 26 pouces $\frac{1}{2}$ feront équilibre avec la pression de l'athmosphere, si elle n'est que de

26 pouces $\frac{1}{2}$, car l'effort des deux colonnes de mercure BF, MQ, se communiquant par le moyen des liqueurs interposées MIGF, la pesanteur de la colonne MPQ, prise depuis la surface M, moins ce qu'il en faut pour soûtenir la pesanteur de la liqueur qui est au dessus de M, (que je suppose égale à celle d'un pouce de mercure) presse la colonne FEB comme si elle étoit au-dessus de F, & qu'elle ne fît avec elle qu'une seule colonne; mais en cet état ces deux colonnes BF, MQ, seroient en équilibre avec la pression de l'athmosphere; donc elles y doivent être, quoique séparées par les liqueurs MLIF; *donc l'on peut faire un barometre de 15 pouces $\frac{1}{2}$ de hauteur.*

II. Et si la pression de l'air que l'on a supposée égale seulement à la pesanteur de 26 pouces $\frac{1}{2}$ de mercure, qui est la moindre, augmente jusqu'à faire descendre le mercure de la hauteur de 6 lignes de B en C, il montera en même tems de 6 lignes de F en G, descendra de M en N, & montera de Q en R aussi de 6 lignes, pendant que les liqueurs des-

cendront de I où leurs couleurs les diſtinguent, en L qui eſt un eſpace perpendiculaire de 12 pouces ½, ou de 25 fois la hauteur de 6 lignes, ſelon la proportion du diametre des boëtes, à celui du petit tuyau IL: mais le mercure étant deſcendu de 6 lignes dans chacune des boëtes d'en bas, & monté d'autant dans chacune d'en haut, chaque colonne ſe trouve plus haute & plus peſante qu'elle n'étoit d'un pouce, & toutes deux enſemble plus hautes & plus peſantes qu'elles n'étoient de deux pouces, ainſi ont 28 pouces ½ de hauteur, non compris ce qu'il en faut pour ſoutenir la liqueur qui eſt au deſſus de M; donc (*Art.* 1.) en cet état elles ſont en équilibre avec la plus grande preſſion de l'athmoſphere, qui ne peut ſoutenir que 28 pouces ½ de mercure. *Donc l'on peut faire un barometre de* 15 *pouces* ½ *de hauteur, dont la difference de la moindre à la plus grande preſſion de l'athmoſphere ſoit de* 12 *pouces* ½, *& marquée dans un tuyau perpendiculaire.*

III. Si maintenant l'on veut que cette même difference ſoit de 25

pouces, & que le barometre n'ait pourtant que les mêmes 15 pouces de hauteur, il faut augmenter la grosseur des boëtes, & que le rapport de leur diametre soit à celui du petit tuyau IL comme 7 à 1; (*fig.* 2.) afin que la liqueur puisse en même tems parcourir 50 fois plus d'espace dans le petit tuyau que dans les boëtes; & ajouter une cinquiéme boëte IH au dessus de I de même diametre que les autres, & de la hauteur de 4 ou 5 lignes, & que les espaces BCDEF, MNOPQ, soient pleins de mercure, l'espace QRS, vuide d'air grossier, & qu'il y ait dans l'espace MLIGF, trois differentes liqueurs plus legeres l'une que l'autre qui ne se mêlent point ensemble, & dont celle du milieu soit colorée; comme depuis M jusqu'à I, de l'huile de tartre, depuis I jusqu'à H, de l'esprit de vin coloré, autant précisement qu'il en faut pour emplir le petit tuyau LI; & enfin depuis H jusqu'à F de l'huile de Petrole, & l'on aura un barometre de 15 pouces $\frac{1}{2}$, dont la difference de la moindre à la plus grande pression de

l'air, ſera de deux fois la longueur du petit tuyau I L, & par conſequent de 25 pouces, & marquée par une même liqueur dans un même tuyau perpendiculaire : car le mercure y ſera en équilibre avec l'athmoſphere; (*Art.* 1.) & à meſure qu'il parcourra une ligne de hauteur dans les boëtes, la liqueur en parcourra 50 (qui font 4 pouces 2 lignes) dans le petit tuyau I L (ſupp.) ainſi quand le mercure aura monté trois lignes au deſſus de F, l'extremité I d'en bas de la liqueur colorée I H aura parcouru tout l'eſpace I L de 12 pouces $\frac{1}{2}$, & ſera deſcendue en L; & lorſque le mercure montera encore de trois lignes juſqu'à G, l'extremité H d'en haut de la même liqueur colorée IH, parcourra encore l'eſpace I L dans le petit tuyau en y marquant les degrez, & deſcendra juſqu'en L; donc pendant que le mercure fera 6 lignes de chemin dans les boëtes, la même liqueur I H marquera deux fois tous les degrez qui feront le long du petit tuyau perpendiculaire I L de 12 pouces $\frac{1}{2}$ de hauteur : & comme l'ath-

moſphere de ſa moindre à ſa plus grande preſſion fait faire 6 lignes de chemin au mercure dans les boëtes, elle en fera faire (*Art*. 2.) deux fois 12 pouces $\frac{1}{2}$, ou 25 pouces à la liqueur dans le petit tuyau (ſupp.) *Donc l'on peut faire un barometre de 15 pouces $\frac{1}{2}$ de hauteur, dont la difference de la moindre à la plus grande preſſion de l'athmoſphere ſoit de 25 pouces, quoique marquée par la même liqueur dans le même tuyau perpendiculaire.*

IV. Et quand on voudra de ces barometres en faire des thermometres, il ne faudra que ſceller leur ouverture en A : car l'air enfermé dans la boëte A B, (*fig.* 1. & 2.) comprimé & preſſé par les deux colonnes de mercure qui faiſoient équilibre avec la preſſion de l'athmoſphere devant que la boëte fut bouchée en A, cet air, dis-je, en ſe rarefiant par la chaleur, preſſera le mercure & le fera deſcendre de B vers C, & monter de F vers G, & deſcendre la liqueur de I vers L, comme faiſoit l'air libre par ſa preſſion. Si donc cette boëte contient la quantité d'air qu'il faut (on la déterminera dans

la ſuite, & l'on peut même la trouver par l'experience) afin que ſa rarefaction du plus grand froid au plus grand chaud, faſſe faire 6 lignes de chemin au mercure dans chaque boëte, la liqueur dans le thermometre ſimple (*fig.* 1.) parcourra du grand froid au grand chaud (*Art.* 2.) la longueur IL du petit tuyau, & deux fois cette longueur dans le thermometre double, (*fig.* 2.) comme elle fait lorſque ces inſtrumens ſont barometres; (*Art.* 3.) donc l'on peut de ces barometres en faire des thermometres; & pour faire de ceux-ci des barometres, il ne faut que les ouvrir en A. Donc l'on peut en un moment d'un de ces thermometres faire un barometre, & du barometre un thermometre ſans rien changer à la longueur, à la largeur, ni à la ſituation de leurs tuyaux, ni aux boëtes; ni à la qualité; quantité, ou diſpoſition de leurs liqueurs.

L'Auteur donne enſuite des moyens de faire ces inſtrumens plus petits ou plus grands que ceux de 15 pouces. Il y ajoute ſix formules pour déterminer les rapports des boëtes

& des tuyaux & leur démonſtration : il propoſe en finiſſant un nouveau Problême. Le voici.

Problême Phyſico-Mathematique.

Trouver la quantité d'air qu'il faudroit enfermer au deſſus de la ſurface inferieure du mercure d'un barometre, afin que cet air par la force de la rarefaction que lui cauſe la plus grande chaleur de l'Eté, y fît monter le mercure à une hauteur donnée.

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE LIPSIC.

LA traduction Alemande du Dictionnaire de Moreri paroit depuis quelques mois imprimée en deux tomes *in folio* chez Thomas Fritſch. L'Alemagne en a l'obligation à Monſieur Buddeus Profeſſeur d'Iena. Il ne s'eſt pas borné aux devoirs d'un ſimple Traducteur:

il a corrigé des fautes échappées dans toutes les éditions de ce livre, abbregé des endroits trop étendus, resserré plusieurs Genealogies ; enfin il a ajouté plus de deux mille articles aux dernieres éditions de Hollande & de France, & à l'édition Angloise, outre tous les articles du Dictionnaire de Bâle qui ne se trouvoient pas dans le Dictionnaire de Moreri, & qui sont inserez à leur place dans l'édition Alemande : ensorte que cette édition doit servir de fondement à toutes celles qu'on entreprendra dans la suite. Il ne faut pas cependant s'imaginer qu'elle soit sans défaut. La Chronologie n'est pas uniforme : ce qui cause un embarras inévitable pour les Lecteurs ; & Mr. Buddeus n'a pû se défaire de l'amour de la Patrie jusqu'à sacrifier à la verité l'antiquité prétendue de certaines Villes d'Alemagne, d'Aix la Chapelle, par exemple. Mr. Buddeus accablé d'un travail qui surpasse de beaucoup les forces d'un seul homme, a eû recours à Messieurs Bresler d'Aschembourg, Uhlenius & Struvius. Ce dernier a

fait lui ſeul le quart de l'ouvrage. Le celebre Mr. de Leibnitz peut encore tenir une place parmi les Auteurs de ce livre ; il l'a merité par les grands ſecours qu'il a procurez aux Auteurs.

Le livre de Mr. Rechemberg Profeſſeur en Théologie contre les Athées & les Déïſtes ſeroit mis au rang des apologies de la Religion, ſi la cinquiéme partie n'étoit pas deſtinée à juſtifier le Lutheraniſme. Mr. Rechemberg a manqué de prudence : il ne faut pas rapprocher les ſolides démonſtrations de la verité du Chriſtianiſme, des preuves ſur leſquelles on veut appuyer une hereſie. Les argumens qui montrent la verité de la Religion Chrétienne, montrent la fauſſeté de toutes les Sectes differentes de la Catholique. *Fundamenta veræ Religionis Prudentum adversùs Atheos, Deiſtas, & profanos homines aſſerta & vindicata, Autore D. Adamo Rechemberg Theol. Profeſſore primario in* 12.

Mr. Gottlieb Frideric Mylius a foüillé juſques dans le ſein de la terre pour contenter la curioſité du

public. La premiere partie de la Relation qu'il nous donne en Aleman *de la Saxe soûterraine* remplit un *in* 4°. L'exemple de Mr. Bayer qui nous a décrit les richesses soûterraines de la contrée de Nuremberg, & celui de Mr. Scheuchzer qui a rendu le même service à la Suisse, ont animé Mr. Mylius qui dans ce premier tome s'arrête aux pierres figurées, ces jeux de la nature si merveilleux. La singularité de celles qu'il a fait graver surprendra ceux qu'un grand usage, & une soigneuse recherche des productions de la nature, n'ont point précautionnez contre l'admiration: des plantes, des arbres, des animaux sont formez au naturel sur ces pierres. On voit sur quelques-unes des païsages, & sur d'autres des figures humaines, comme la Sainte Vierge tenant entre ses bras l'Enfant Jesus.

Comme Mr. Berger fameux Juris-consulte partage ses études entre le Droit canonique & le Droit civil, il vient de donner au public deux ouvrages; l'un sur le Droit civil, & l'autre sur le Droit canonique. Les Instituts *de Jean Paul Lan-*

cellotti, *avec les remarques de Gaspard Ziegler & les siennes*, chargées d'une grande érudition, & qui peuvent servir de table par ordre des matieres de ce que l'on a écrit de meilleur sur le Droit canonique.

Joannis Henrici Bergeri Annotationes in Joannis Pauli Lancellotti Institutiones Juris Canonici, ad easque Gasparis Ziegleri Animadversiones in 4°. 1710.

Les questions de Brunneman sur les Pandectes imprimées avec les remarques de Mr. Berger, & une Introduction au Droit, ont en même tems acquitté ce Professeur envers le Droit civil.

Joannis Henrici Bergeri Animadversiones in Joannis Brunnemanni quæstiones ad Pandectas. Accessit Manuductio ad studium Juris.

Les remarques sur Lancellotti sont pour les Sçavans.

Les remarques sur Brunneman sont pour les Ecoliers.

La mort a interrompu le dessein de Mr. Ittigius qui songeoit à nous donner sur l'Histoire Ecclésiastique, un ouvrage pareil à celui du Pere Alexandre. Il n'en a paru que le

premier tome. *Historiæ Ecclesiasticæ primi à Christo nato sæculi selecta Capita, delineata studio D. Thomæ Ittigii Super-Intendentis & Theologiæ Professoris in Ecclesiâ & Academiâ patriâ Lipsiensi. Præmissa est ejusdem de Scriptoribus Historiæ Ecclesiasticæ recentioribus Dissertatio in* 4°. 1700.

Mr. Rudiger qui a pris le nom d'Adolphe Clarmundus, a publié depuis quelque tems *les vies de plusieurs Sçavans : le neuviéme tome* vient de sortir de dessous la presse. Quelque goût qu'on ait en Alemagne pour ces sortes d'ouvrages, celui du faux Clarmundus n'a pas fait fortune : on lui reproche de n'avoir gardé aucun ordre dans les vies de ses Hommes illustres, non pas même l'ordre du tems où ils ont vécu ; on lui reproche encor que peu soigneux de remonter aux sources, il n'a travaillé que sur des abbregez défectueux dont il a copié les fautes. Mr. Rudiger fait éclatter dans ce neuviéme tome tout son ressentiment contre les Critiques de ses huit tomes précedens. Messieurs Gundling & Struvius ne sont pas ménagez. Les vies que don-

ne l'Auteur ſont celles de *Reineccius*, *Scioppius*, *Samuël Benoît*, *Carpzovius*, *Ferrante*, *Palavicino*, *Calcagnini*, *Daniel l'hermite*, *Petrus Gyllius*, *& Henry Glarean.*

D'ITALIE, DE FORLI.

Mr. l'Abbé Dandi qui a donné pendant quelques années un *Journal des Sçavans imprimé à Parme*, recommence de rendre ce ſervice au public ſous les auſpices du Marquis Ferdinand Centurione. Il a douze Aſſociez tous gens de lettres, ſon Journal paroît chaque ſemaine ſous le tître de :

Faſti eruditi della Bibliotheca volante, avec une addition deſtinée aux nouvelles literaires, ſous le tître de :

Ephemeridi del Mondo novelliſtico. Pour mieux ſoutenir une ſi belle entrepriſe Mr. Dandi a formé en même tems une Academie à laquelle il donné le nom d'*Academia dell' honore literario.* On ne peut que le loüer d'avoir préferé ce tître ſimple & noble aux noms bizarres que la plûpart des autres Academies Italiennes ont

choisis, noms qui pourtant conviennent assez à leurs occupations, des déclamations, de petites Poësies. L'Academie de Forli plus heureuse dans le choix du nom & des occupations, peut se promettre cet honneur auquel elle aspire, & qu'elle communiquera à sa Patrie. La gloire des belles Lettres, est la gloire du païs où on les cultive, & c'est une opinion assez generale & confirmée par l'experience, que rien ne contribue plus que les Journaux des Sçavans à ranimer le goût pour les Sciences, & à en faciliter les progrès. On voudroit que Mr. l'Abbé Dandi se fût borné à son Journal, & qu'il ne se fût pas engagé de publier tous les Dimanches un recueïl de huit sonnets : il est difficile que dans un genre de Poësie aussi gêné que le sonnet, tant de piéces soient toutes excellentes, & de la force du sonnet que le Commandeur Carlo Albani a fait depuis peu sur le séjour de Sa Sainteté à la campagne, où il peint si noblement les travaux & les fruits abondans de ce repos forcé. D'ailleurs Mr. Dandi n'ignore pas com-

bien de vers mediocres ſont mal reçûs.

Mediocribus eſſe Poëtis
Non Dii, non homines, non conceſſere columnæ.

DE VENISE.

L'Italie recompenſe cette année la ſterilité des Journaux où elle eſt demeurée pendant quelques années, par une heureuſe fertilité. Il en paroît ici un tous les mois ſous ce titre :

Giornale de Letterati d'Italia All' Altezza Sereniſſima di Ferdinando Terzo Principe di Toſcana. Appreſſo Gio Gabriele Ertz in 12. Chaque Journal eſt de 20 feüilles, on peut ſe promettre beaucoup du bon goût des Auteurs qui paroît avantageuſement dans le choix du Prince à qui ils conſacrent leur travail ; quoique ce ſoit faire une reſtitution, que de dédier quelque ouvrage de belles Lettres aux Princes de la maiſon de Medicis, à qui l'on doit le rétabliſſement des belles Lettres dans l'Europe. Les Auteurs déclarent qu'ils ne ſe pro-

poſent point d'autre but, que de faire part au public de tout ce que l'Italie a produit depuis le commencement du ſiécle, & continuera de produire ſur les Sciences & ſur les Arts. Ils joignent à chaque Journal un article de Nouvelles literaires, où ils communiquent aux Italiens ce qui paroît dans les autres païs, digne de la curioſité des gens de Lettres.

D'ANGLETERRE.

La nouvelle Atlantide dont je vous ai déja parlé, eſt de Madame Manley. C'eſt une violente ſatyre contre des perſonnes de condition deſignées ſous des noms feints.

L'Art de prêcher de Mr. Jean Edward, n'eſt pas un ramas ennuyeux de préceptes ordinairement inutiles à ceux qui ont du génie & à ceux qui n'en ont point : il a pris un tour plus intereſſant & plus efficace pour former de bons Prédicateurs. Il y critique ſans façon les plus fameux Prédicateurs d'Angleterre, & il n'épargne, ni ceux qui s'ingerent de prêcher ſans talent, ni ceux qui ſuppléent

par la brigue au défaut de talent, & qui autorisent de mauvais goûts par un succès dû à leurs seuls artifices: il entre aussi dans la doctrine, & rejette avec vigueur les principes qu'il ne croit pas propres pour la Chaire, où il ne voudroit pas qu'on portât les disputes contre les impies dont le peuple n'est gueres capable.

L'estime qu'ont inspirée la vertu & la capacité de feu Mr. Beveridge Evêque de Saint Asaph, fait recevoir avidement ses Œuvres posthumes. *Outre ses Sermons, & son Exposition de la Confession de Foi de l'Eglise Anglicane, on a imprimé ses pensées sur la Religion*, où il insinuë d'une maniere forte & précise, les principes opposez à la revolte contre le Souverain en quelque cas que ce soit, & les autres maximes qui ont fait naître depuis peu des contestations si vives.

D'AMSTERDAM.

L'édition du nouveau Testament de Mr. Mill revû par Mr. Kuster est achevée.

Les Memoires de la derniere revolution de Pologne, ſont d'un Gentilhomme attaché au Roi Auguſte. Le but de l'Auteur eſt de juſtifier ce Prince ſur ſon retour en Pologne, & ſur l'infraction du traité de paix conclu à Ratſtat avec le Roi de Suede. Cette juſtification roule ſur ce qu'après les engagemens mutuels pris par le Roi Auguſte avec la Republique de Pologne, ce Prince n'a pû abdiquer ſans le conſentement de la Republique; que faute de ce conſentement ſon abdication eſt nulle, & que n'ayant donc point ceſſé d'être Roi de Pologne, il a pû retourner dans ſes Etats quand ſes peuples l'ont appellé; que la conféderation de Sandomir repréſente, & a toûjours repréſenté la Republique; que le parti contraire à tous les caractéres d'un parti rebelle. Voilà ce que le Gentilhomme Polonois entreprend de prouver; c'eſt aux Lecteurs à juger de la force de ſes preuves, qui auront un grand poids tandis que le Roi de Suede demeurera à Bender.

Les Vetſtein freres ont imprimé *l'Art de parler François de Mr. de la*

Tousche : il est glorieux à la France que chez ses ennemis même on se fasse un merite de sçavoir bien la langue Françoise.

Les mêmes Libraires ont réimprimé deux ouvrages composez par deux fameux Medecins Anglois sur des sujets curieux & interessans.

Mead de Imperio Solis & Lunæ in corpora.

De l'Empire du Soleil & de la Lune sur nos corps, par Mr. Mead.

Musgrave de Arthritide Anomata.

De la Goutte irréguliere par Mr. Musgrave.

L'Auteur de ce dernier livre propose un nouveau sistême sur les maladies. Il attribue la colique, la dissenterie, les abcès des intestins, les vapeurs melancoliques, la pierre, l'asthme, les catarres suffoquans, les peripneumonies, la phtisie, l'esquinancie, les migraines, les vertiges, l'apoplexie, la paralysie, les eresipeles, les maux d'yeux, de dens, & presque toutes les maladies aux mouvemens irreguliers de l'humeur goutteuse. Selon lui, la matiere de la goutte est la matiere universelle de

toutes nos maladies, & le principe de nôtre mort apporté en naiſſant, plus dangereuſe quand elle ſe déguiſe ſous l'apparence d'autres maux, que quand elle ſe déclare, en attaquant les muſcles & les jointures que la nature ſemble lui avoir abandonnez pour y faire ſentir ſa violence ſans peril. Mr. Muſgrave propoſe divers remedes contre le mal qu'il a découvert. Il veut qu'on commence par la ſaignée, & qu'on employe enſuite les purgatifs pour ramener la goutte dans ſon ſiége. Il préfere à tous les autres remedes une préparation du fer qu'il enſeigne. La voici :

*Arroſez d'urine humaine une certaine quantité de limaille de fer, & laiſſez-la ſecher au Soleil d'*Eté*, ou au feu dans un vaſe couvert d'un verre, remuant deux fois le jour cette limaille pour empêcher que les parties ne s'uniſſent. Arroſez-la en la remuant juſqu'à ce que toute la maſſe ſoit entiérement roüillée, pilez-la enſuite dans un mortier de fer, verſez-la après dans un pot où vous aurez mis quatre pintes d'eau de fontaine pour dix livres de limaille; mêlez le tout, &*

un quart d'heure après faites écouler toute l'eau jusqu'à ce que la limaille reste entiérement seche, & qu'il ne demeure aucune humidité dans le pot. Arrosez d'urine la limaille une seconde fois, & continuez les mêmes préparations que la premiere fois, jusqu'à ce que la limaille soit réduite en une espece de farine: alors après l'avoir fait secher, mettez-la sur le papier gris, & lavez-la avec de l'eau de fontaine chaude, jusqu'à ce que l'eau ait emporté tout le sel urineux, & que celle qui se filtre au travers du papier soit d'un goût insipide. Enfin faites secher vôtre poudre de fer, & vous en servez.

DE PARIS.

On vient de donner au public deux satyres de Mr. Despreaux traduites en vers Latins. Le Traducteur rend heureusement les differentes beautez du François: ses expressions sont justes & délicates. Ces sortes de piéces coutent beaucoup quand on s'assujettit à rendre vers pour vers, comme a fait Mr. Hennegrave.

Il a paru en même tems une Ode

sur l'Histoire. Mr. Guerin l'a faite à l'occasion d'une harangue de Mr. Coffin, *sur l'utilité de l'Histoire profane.* La harangue a plû, & l'Ode ne plairra pas moins.

La nouvelle édition de St. Irenée paroît. C'est l'ouvrage du R. P. Dom Massuet Benedictin.

Voici les titres de quelques livres imprimez à Paris depuis peu de mois.

Traité des rhûmatismes & des vapeurs, par Mr. du Moulin chez Dhoury.

Pathologie de Chirurgie par feu Mr. de Verduc, nouvelle édition chez le même.

Arrêts notables, chez Guignard.

Essai sur la maniere de traduire les noms François en Latin, chez de Vitte.

Recueïl de Factum & de Memoires, chez Rigaut.

Baglivi Opera, *septiéme édition, chez le même.*

Institution coûtumiere de Loisel, avec les remarques de Mr. de Ferriere, chez Goßelin.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Janvier 1711.

ART. I. LUcii Cœcilii liber ad Donatum Confeſſorem de mortibus Perſecutorum. C'eſt à dire, *Hiſtoire de la mort des Perſecuteurs écrite par Lucius Cecilius à Donat Confeſſeur de* JESUS-CHRIST, *avec une diſſertation du R. P. Nourry Benedictin de la Congregation de Saint Maur &c.* Page 5

ART. II. *Suite de l'extrait donné au mois précedent de la Bibliotheque de la Critique ſacrée.* p. 24

ART. III. תורה נביאים וכתובים Biblia Hebraïca ex optimis impreſſis & manuſcriptis Codd. &c. C'eſt à dire, *La Loi, les Prophetes, & les Hagiographes. Bible Hebraïque très-exactement corrigée ſur les meilleures éditions & les meilleurs manuſcrits &c.* p. 40

ART. IV. *Bibliotheque Critique, ou Recueïl de diverſes piéces Critiques, dont la plûpart ne ſont point impri-*

mées, ou ne se trouvent que très-difficilement, publiées par Mr. de Sainjore qui y a ajouté quelques notes. tome 3. & 4. p.53
ART. V. Joannis Buxtorfij Professoris Basileensis Catalecta Philologico Theologica. C'est à dire. *Endroits choisis d'érudition Théologique, par Jean Buxtorf Professeur à Bâle &c.* page. 72
ART. VI. *Les bons & les mauvais effets du Tabac, tirez d'une These de Mr. Fagon premier Medecin du Roi, traduite par Mr. Andry.* p. 77
ART. VII. *Explication de deux pierres antiques gravées, l'une du Cabinet du Roi, l'autre du Cabinet de Mr. Bourdalouë, dont Mademoiselle le Hay vient de donner les estampes. Par le P. Tournemine Jesuite.* p. 92
ART. VIII. Annotationes Philologicæ in novum Testamentum, ex Xenophonte collectæ à M. Georgio Raphelio &c. C'est à dire, *Remarques Philologiques sur le nouveau Testament tirées de Xenophon par Georges Raphelius &c.* p.98
ART. IX. Nicolai Burgundi Historia Bavarica, sive Ludovicus IV.

Imperator. C'eſt à dire, *L'Hiſtoire de Baviere, ou la vie de l'Empereur Louis IV. Par Nicolas Burgundus.* p. 102

ART. X. A Genealogical Hiſtori of the King and Queens of England and Monarchs of Great Britain &c. C'eſt à dire, *Hiſtoire Genealogique des Rois & des Reines d'Angleterre, & des Monarques de la Grande Bretagne &c. Depuis l'an 1066. juſqu'à l'an 1707. publiée d'abord par François Sandford, augmentée depuis par Samuel Stebing.* p. 115

ART. XI. Joannis Baptiſtæ Gramaye Antiquitates Belgicæ &c. C'eſt à dire, *Les Antiquitez du Païs-Bas par Jean Baptiſte Gramaye &c.* p. 129

ART. XII. *Nouvelle maniere pour lever l'eau par la force du feu, miſe en lumiere par D. Papin Docteur en Medecine &c.* p. 132

ART. XIII. *Traité Hiſtorique de la Mouvance de la Bretagne &c.* p. 142

ART. XIV. *Reſolution du Probléme propoſé dans le Journal de Trevoux du mois de Mars dernier, pour la conſtruction de nouveaux Thermometres & de nouveaux Barometres de toutes ſortes de grandeurs. Par Mr. G***.* p. 159

ART. XV. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne. p. 169
D'Italie, de Forli. p. 175
De Venise. p. 177
D'Angleterre. p. 178
D'Amsterdam. p. 179
De Paris. p. 183

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1711.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	2. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1711.

A TREVOUX,

Chez LOUIS GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1711.

ARTICLE XVI.

AN ECCLESIASTICAL HISTORY of Great Britain, Chiefley of England. &c. C'est à dire, *Histoire Ecclésiastique de la Grande Bretagne, principalement de l'Angleterre, depuis l'établissement du Christianisme jusqu'à la fin du regne de Charles II. avec une relation des affaires Ecclésiastiques d'Irlande, tirée des meilleurs Historiens, des Conciles, & d'autres memoires. En 2. volumes. Par Jeremie Collier.* A Londres chez Samuël Keble & Benjamin Took. 1708. *vol.* 1. *in fol. p.* 736.

L. I. IL y a long-tems que le public souhaite une Histoire complette des Eglises Britanniques; les Anciens n'en ont laissé que quel-

ques morceaux détachez : les Modernes, pour la plûpart Proteſtans, ſe ſont uniquement appliquez à décrier la doctrine & les rites de l'Egliſe Romaine. Mr. Collier quoi qu'il faſſe profeſſion d'être plus moderé & plus ſincere que quelques autres Ecrivains de ſon parti, n'eſt pas cependant ſans défaut. La haine qu'il fait paroître pour les Catholiques jointe aux préjugez de la naiſſance, lui font ſouvent ſacrifier la verité à la paſſion. Les Lecteurs pourront s'en appercevoir par la ſuite de cet extrait.

Avant l'établiſſement de la Religion en Angleterre, les habitans étoient, comme ceux des autres païs, enſevelis dans les erreurs du Paganiſme ; les Hiſtoriens Romains, Ceſar, Tacite, & Suetone le font aſſez connoître. Gildas explique plus en particulier le culte que ces peuples rendoient à leurs idoles.

Nous n'entreprendrons pas ici de fixer le tems que l'on commença à prêcher l'Evangile dans la Grande Bretagne. Il y a des Auteurs qui ont prétendu qu'il fut annoncé aux

Bretons ſous l'empire de Tibere; mais cette conjecture n'a d'autre fondement qu'un paſſage mal entendu de Gildas. D'autres ſoutiennent que Simon Zelotes prêcha le premier l'Evangile aux peuples qui habitoient la Bretagne ; & en effet Dorothée, & le Menologe des Grecs aſſûrent que Saint Simon fut martyriſé dans la Bretagne. Mais d'un autre côté le Martyrologe Romain, celui de Bede, d'Uſuard, & d'Adon, diſent que la Perſe fut le lieu de ſon martyre. Quelques autres appuyez encore ſur l'autorité du Menologe des Grecs, attribuent à un nommé Ariſtobule l'honneur d'avoir établi la Religion Chrétienne en Angleterre. D'autres croyent que ce furent Pudens & Claudia : il y en a même qui ſont perſuadez que l'Evangile a été prêché aux Bretons par Saint Pierre, d'autres ſoutiennent que c'eſt Saint Paul qui a le premier éclairé les Iſles Britanniques de la lumiere de l'Evangile. Enfin il y a un grand nombre d'Auteurs qui aſſûrent que Joſeph d'Arimathie après avoir prêché l'Evangile dans la Gran-

de Bretagne y étoit mort à Glassenbury. Mais les autoritez sur lesquelles on appuye ces sentimens sont peu sûres, & l'on doit s'en défier.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la Religion Chrétienne étoit connue en Angleterre du tems même des Apôtres : mais elle n'y fit que peu de progrez jusqu'à la conversion du Roi Lucius qui arriva vers l'an 167. Bede & l'ancien livre de Landaff donnent une relation bien circonstanciée de la conversion de ce Roi : mais la lettre de Lucius au Pape Eleuthere, & quelques autres piéces qui paroissent sous le nom de ce Prince sont fort suspectes.

Sous l'empire de Diocletien & de Maximien l'Eglise Britannique souffrit beaucoup. Saint Alban y fut martyrisé avec un grand nombre de saints Religieux. Mr. Collier n'ose revoquer en doute les miracles de ce Saint ; ils sont si bien circonstanciez & tant d'Auteurs en parlent, qu'il est persuadé qu'on ne peut refuser de les croire sans introduire

dans la Religion une eſpece de Pirrhoniſme.

Sous l'empire de Conſtance les Chrétiens commencerent à reſpirer. Ce Prince leur fut ſi favorable que Cambden croit qu'il étoit lui même Chrétien. Conſtantin ſucceda à Conſtance. Le Menologe des Grecs & Eumenius aſſûrent que non ſeulement il nâquit en Angleterre, mais qu'il y étoit lorſqu'il fut proclamé Empereur. C'eſt ſous ce Prince que l'Egliſe Britannique commença à fleurir. Quelques Auteurs modernes prétendent que cette Egliſe naiſſante n'étoit gouvernée que par des Prêtres ; mais Mr. Collier montre que cette opinion eſt ſans fondement : il ſoutient que dès que le Chriſtianiſme fut établi en Angleterre, il y eut une Hierarchie Ecléſiaſtique & des Evêques. Trois Evêques Bretons aſſiſterent au Concile d'Arles ; d'autres furent préſens au Concile de Sardique, & Mr. Collier eſt perſuadé que ſi le *Synodicon* de Saint Athanaſe, ou le Catalogue dont parle Saint Epiphane ſubſiſtoient encore, on y trouveroit les

noms des Evêques Bretons qui souscrivirent au Concile de Nicée.

La Religion Chrétienne fit dès ces premiers tems des progrès considerables dans la Grande Bretagne : il n'y eut que l'heresie Pelagienne qui y causa quelque trouble vers l'an 419. Les Evêques voyant qu'elle se répandoit insensiblement, écrivirent aux Prélats des Gaules, les priant de leur envoyer quelques personnes capables de refuter les erreurs de Pelage ; & on leur envoya en effet, comme Bede nous l'apprend, St. Germain Evêque d'Auxerre, & Saint Loup Evêque de Troye. Ces deux Saints soutinrent les veritez Catholiques contre les Pelagiens ; mais à peine furent-ils de retour en France, que l'heresie qu'on croyoit éteinte commença à prendre de nouvelles forces. Saint Germain y retourna, y combattit l'erreur, & y établit des Ecoles publiques où les jeunes Ecclésiastiques pûssent être instruits dans les Sciences. Il sacra aussi des Evêques qui maintinrent la Religion dans toute sa pureté jusqu'à la conversion des

Saxons. Les Historiens d'Angleterre marquent & l'origine de ces peuples, & le tems auquel ils s'établirent dans la Grande Bretagne. Ils devinrent si puissans qu'ils obligerent les Bretons de se retirer les uns dans un coin de l'Isle, & les autres dans l'Armorique, Province des Gaules. Mr. Collier n'ose déterminer en quel tems cette Colonie passa dans les Gaules : mais il est persuadé que ce fut avant la revolte du tyran Maxime. Nemius, Geoffroy de Montmouth, Malmesbury, & Stillingfleet sont de ce sentiment.

L. II. Les Saxons ayant été convertis à la Foi par les soins de Saint Gregoire le Grand, la Religion s'étendit en peu de tems par toute l'Angleterre. Les lettres & les instructions de ce Saint Pontife rapportées par les meilleurs Historiens ne servirent pas peu à l'accroissement du Christianisme. Augustin qui y avoit été envoyé de Rome se comporta en zelé Missionnaire. Ayant baptizé le Roi Ethelbert, il assembla les Evêques Bretons, & les engagea après plusieurs conferences à

ſe conformer aux Rits de l'Egliſe Romaine. Peu de tems après Auguſtin prit poſſeſſion de l'Archevêché de Cantorbery ; & quoi qu'en diſent quelques Auteurs modernes, il a certainement été le premier Archevêque d'Angleterre. Laurent qui lui ſucceda étoit un Prélat d'une vertu exemplaire : il s'appliqua à maintenir & à étendre la Foi ; il s'employa ſur tout à engager les Bretons , les Ecoſſois , & les Irlandois à ſuivre les Rits de l'Egliſe Romaine , principalement par rapport à l'obſervation de la Fête de Pâques. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de tout ce qui ſe paſſa dans les Egliſes Britanniques juſqu'au neuviéme ſiécle : il ſuffit d'avertir le Lecteur que Mr. Collier ſuit par tout Bede & Malmeſbury ; il eſt vrai que de tems en tems il ſe jette dans des digreſſions inutiles , comme lorſqu'il prétend prouver que les Irlandois & les Bretons n'ont reconnu le Pape pour Chef de l'Egliſe que long-tems apres la converſion des Saxons , que le Célibat des Prêtres , le Culte des Saints & des

Images étoient inconnus aux premiers ſiécles de l'Egliſe. Ne pourroit-on pas faire ici les mêmes reproches à Mr. Collier qu'il fait lui-même ſi juſtement dans ſa préface à Mr. Prynn? Car 1°. ſi les Irlandois & les Bretons n'avoient point reconnu le Pape pour Chef de l'Egliſe, ſe ſeroient-ils addreſſez à lui pour la déciſion des controverſes? auroient-ils ſi fréquemment porté leurs plaintes à Rome? &c. 2°. Sur le Mariage des Prêtres, Mr. Collier produit les actes de quelques Synodes qui en parlent; mais ces actes n'en parlent que pour reformer l'abus. Le P. Alford croit qu'il y a une grande difference entre *uxor*, & *fœmina focaria*. Le premier mot ſe prend pour une femme mariée, le ſecond ne ſignifie qu'une concubine, & c'eſt cependant le nom que la plûpart des actes en queſtion donnent aux prétenduës femmes des Prêtres. 3°. Mr. Collier diſtingue deux ſortes d'invocation des Saints. L'une qu'il appelle *médiate*, & par laquelle ſans addreſſer la parole aux Saints mêmes, on les invoque ainſi: *Que la Sainte*

Vierge Marie Mere de Dieu, & tous les Saints intercedent pour nous qui sommes des pecheurs: l'autre qu'il nomme *immédiate*, & par laquelle on addresse la parole aux Saints mêmes en cette maniere : *Sainte Marie Mere de Dieu priez pour nous*. L'invocation *médiate*, dit-il, est orthodoxe ; & il paroit convenir qu'elle a été reçûe en Angleterre dès les premiers siécles de l'Eglise : mais il soutient que l'invocation *immédiate* est superstitieuse, & qu'elle n'a commencé qu'au dixiéme siécle. Nous ne sçaurions nous persuader qu'un homme d'esprit comme Mr. Collier puisse avancer sérieusement un tel paradoxe.

L. III. Ce troisiéme livre commence au IX. siécle, & continue l'Histoire jusqu'à la Conquête des Normans. Vers l'an 832. l'irruption des Danois pensa ruiner la Religion en Angleterre : mais cette premiere calamité ne fut rien en comparaison de ce qui arriva quelques années après, lorsque les Danois brûlerent les fameuses Abbayes de Croyland, de Peterbouroug & d'Ely. Ingulphe décrit au long les cruautez que

ces Barbares exercerent indifferemment ſur toute ſorte de perſonnes. Malmeſbury & quelques autres marquent comment ils furent convertis à la Foi.

C'eſt ſous le regne du Roi Alfred que Jean Scot ſurnommé Erigena troubla un peu la paix de l'Egliſe Britannique. Mr. Collier prétend que le ſentiment d'Erigena touchant la Tranſubſtantiation, étoit en ce tems-là la doctrine reçûe des Anglois ; mais il le prétend fauſſement, & ſur des conjectures très - frivoles. Au reſte le Roi Alfred ne s'appliqua pas ſeulement à étendre & à faire fleurir la Religion en Angleterre, il y fit venir un grand nombre de ſçavans hommes : c'eſt ce même Prince, ſi on en croit Spelman, qui fonda l'Univerſité d'Oxford en 886. On tint vers ce tems pluſieurs Synodes dont les actes ſont rapportez par Spelman.

Il ſeroit inutile de décrire ici l'état floriſſant où ſe trouvoit au neuviéme ſiécle l'Ordre Monaſtique. On ne ſçait pas quelle regle ces ſaints Solitaires ſuivoient. Il y a de l'ap-

parence qu'il en étoit de l'Angleterre, comme des Gaules avant les regnes de Charlemagne & de Louïs le Debonnaire ; & que les principaux Monasteres avoient chacun leurs reglemens particuliers, qui leur avoient été laissez par leurs saints Instituteurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Solitaires d'Angleterre y menoient une vie très-édifiante ; ce qui engagea, dit Jocelin, le Roi Edgar à les honorer de sa protection. Il en choisit plusieurs pour desservir les Eglises Cathedrales ; & ce sont ceux-là à qui les Historiens Anglois donnent indifferemment le nom de Chanoines reguliers.

Entre plusieurs ceremonies qui s'introduisirent au dixiéme siécle dans les Eglises Britanniques, celle de benir les cloches en fut une. Egelrick Abbé de Croyland fit le premier cette ceremonie, à ce que l'on croit, & la cloche benite porta son nom. C'est peutêtre de là qu'est venue en Angleterre la coûtume de nommer les cloches. Mr. Collier convient de bonne foi que cette ceremonie n'a aucun rapport aux

ceremonies du Baptême, comme quelques Proteſtans l'ont fauſſement reproché aux Catholiques.

Au commencement de l'onziéme ſiécle Saint Edoüard guerit une perſonne qui avoit les écroüelles, & par-là donna lieu à l'uſage introduit en Angleterre, où les Rois touchent ces ſortes de malades. Ce miracle de Saint Edoüard eſt rapporté au long par Malmeſbury, & par Alred de Rievaulx.

L. IV. Guillaume Duc de Normandie étant monté ſur le trône d'Angleterre, fit de grands changemens dans le gouvernement de l'Egliſe & dans celui de l'Etat. Quelques perſonnes de pieté ne pouvant ſupporter la domination des Normans ſe retirerent, les uns en Danemarc, les autres en Irlande & en France. Le nouveau Roi qui ne ſongeoit qu'à affermir ſon autorité, pourvut les Normans de tous les meilleurs benefices d'Angleterre. Un nommé Thomas Chanoine de Bayeux fut fait Archevêque d'York. Valcelin fut fait Evêque de Vincheſter, & peu de tems après Lan-

franc Abbé de Caën fut élevé à la dignité d'Archevêque de Cantorbery. Ces Prélats, dit un Auteur, ne pûrent s'accorder enſemble. Les deux Archevêques ſe diſputerent la Primatie. Thomas ſoutenoit que ce droit appartenoit à ſon Egliſe : Lanfranc au contraire prétendoit que l'Egliſe d'York avoit toûjours été ſoumiſe à celle de Cantorbery. Le procès fut porté à Rome, & décidé en faveur de Lanfranc.

Sur la fin du regne de Guillaume l'Egliſe jouït d'une profonde paix. Ce Prince qui avoit de la Religion s'appliqua à des œuvres de pieté : il fit bâtir pluſieurs Monaſteres, & fonda des Hôpitaux qui ont ſubſiſté juſqu'au tems d'Henri VIII.

Sous le regne de Guillaume le Roux les Sectateurs de Berenger causerent du trouble dans l'Egliſe Britannique. Mr. Collier décrit au long les erreurs de cet Hereſiarque. Il a tiré de Mr. Dupin tout ce qu'il dit ſur ce ſujet. Lanfranc étant mort, Anſelme fut mis à ſa place : ce Saint Evêque défendit avec vigueur les libertez de l'Egliſe. Eadmer a écrit ſon Hiſtoire.

Henri ayant ſuccedé à Guillaume le Roux fut d'abord un Protecteur zelé de l'Egliſe, mais il ſe broüilla peu de tems après avec St. Anſelme ſur le ſujet des inveſtitures. Mr. Collier décrit en Hiſtorien fidelle les fâcheuſes ſuites de ces démêlez qui ne furent aſſoupis qu'à l'arrivée d'Alberic Evêque d'Oſtie qui fut envoyé en Angleterre en qualité de Legat.

Nicolas Evêque d'Albe fut élû Pape ſous le nom d'Adrien à peu près dans le même tems qu'Henri I I. monta ſur le trône d'Angleterre. Nicolas étoit Anglois, & il aimoit tendrement ſa Patrie. Henri le conſulta ſur l'expedition qu'il avoit envie de faire en Irlande. Le Pape le loüa *de ce qu'en Roi vraiment Chrétien, il entreprend d'inſtruire les ignorans, de civilizer les barbares, & de reformer les honteux abus qui s'étoient introduits dans cette Iſle.... C'eſt pourquoi nous vous accordons, dit il, pleine liberté de faire une deſcente en Irlande &c.* Sous le regne de ce Prince l'Angleterre fut troublée par la prédication de quelques Fanatiques, auxquels on donna le nom

de Publicains : c'étoient des Manichéens connus en France ſous le nom d'Albigeois. Le Chevalier Spelman croit que c'étoient des Vaudois. On aſſembla vers l'an 1160. un Synode à Oxford où ils furent condamnez.

En 1162. Thomas Beket fut élû Archevêque de Cantorbery. Mr. Collier décrit au long le commencement & la ſuite de la perſecution qu'Henri fit à ce Saint Evêque. Nous pouvons même dire qu'il rend plus de juſtice à la memoire de Saint Thomas, que la plûpart des Ecrivains Proteſtans n'ont coutume de faire.

L. V. Ce livre commence par l'expedition d'Irlande. Les habitans de cette Iſle, ſi on en croit Giraldus Cambrenſis, n'avoient rien preſque que le nom de Chrétiens. On avoit introduit dans la Religion des ſuperſtitions & des erreurs toutes payennes. Henri s'appliqua d'abord à reformer ces abus ; il fit aſſembler pluſieurs Synodes, où les Evêques d'Irlande le reconnurent pour leur Souverain. Nous ne pouvons

pas entrer dans le détail de tout ce qui se passa en Angleterre par rapport à l'Eglise sous le regne d'Henri & de ses successeurs. Hoveden, Mathieu Paris, & les autres Historiens Anglois en traitent fort au long.

Le VI. & le VII. livre contiennent un grand nombre de faits très-curieux : la suppression de l'Ordre des Templiers en est un des plus considerables. Ces Chevaliers possedoient de gros biens en Angleterre, mais ils en faisoient un très-mauvais usage. Leur luxe, leur arrogance, & d'autres excès encore plus honteux les rendirent également odieux & à l'Eglise & à l'Etat ; ce qui obligea enfin le Pape de supprimer tout l'Ordre. Mathieu Paris, & Walsingham ont marqué les crimes dont il furent accusez en Angleterre.

La vie & la mort de Guillaume Occam Cordelier Anglois tiennent un rang considerable dans cette Histoire. Ce Religieux avoit été Disciple du fameux Scot. Le Maître & l'Ecolier avoient poussé les notions métaphysiques aussi loin qu'elles

pouvoient aller. L'Université d'Oxford suivit leur methode & leur doctrine : mais quelques jeunes Etudians pousserent les principes de leurs Maîtres bien au delà des bornes qu'on doit leur donner, & ils avancerent plusieurs propositions dangereuses qui furent condamnées.

Il seroit inutile de parler ici de Jean Wiclef, l'Histoire de sa vie est assez connue. Mr. Collier marque au long les troubles que ses erreurs causerent en Angleterre. Nous pouvons même dire qu'il y a peu d'Auteurs qui ayent traité ce sujet avec plus d'exactitude.

A peine les Wicleffistes furent-ils condamnez, qu'il s'éleva en Angleterre une autre Secte d'heretiques aussi dangereux & beaucoup plus extravagans que les premiers ; on les appelloit *Lollards*. Leurs erreurs étoient toutes prises de Wiclef & d'un Fanatique nommé Gaultier Lollard. Ils causerent de grands desordres en Angleterre. Ils avoient tellement infatué le même peuple, que les Evêques furent obligez d'assembler un Concile à Oxford en

1407. pour les condamner. Le Roi qui craignoit de ſon côté que ces Fanatiques n'excitaſſent quelque ſédition dans l'Etat, fit arrêter un de leurs Chefs nommé Oldcaſtle: c'étoit un Gentilhomme de peu de bien qui couroit le païs & qui animoit les peuples à prendre les armes. Ce malheureux n'ayant jamais voulu retracter ſes erreurs fut exécuté à Londres en 1414. Fox qui publia en 1583. le nouveau Martyrologe des Proteſtans, a mis Oldcaſtle au nombre des Martyrs de la nouvelle Religion. Mr. Collier s'en étonne, & ne peut s'empêcher d'accuſer Fox de mauvaiſe foi. C'eſt cependant ce fameux Martyrologe qui eſt ſi eſtimé des Proteſtans Anglois, qui en ont fait faire pluſieurs éditions.

On avoit tout ſujet de croire que l'hereſie des Lollards avoit été entiérement éteinte, lorſqu'on s'apperçût que pluſieurs membres & Etudians de l'Univerſité d'Oxford en étoient infectez. Le Corps de l'Univerſité s'aſſembla extraordinairement, & condamna de nouveau un

grand nombre de propoſitions qui favoriſoient les erreurs de ces heretiques. L'Univerſité obligea même par un acte public tous ceux qui aſpiroient aux Degrez de faire une profeſſion de Foi contraire aux opinions de Wiclef & des Lollards. Mais ces ſages précautions n'empêcherent pas Peacak Evêque de Chicheſter d'avancer pluſieurs propoſitions ſcandaleuſes, qu'il fut cependant obligé de retracter en 1457.

Nous n'avons rien dit dans cet extrait des affaires Eccléſiaſtiques d'Ecoſſe. Tout ce qu'en écrit Mr. Collier eſt tiré de Spotſwood Auteur fort ſuſpect. Pour les affaires d'Irlande, l'Auteur n'en parle qu'incidemment & par occaſion. Les Lecteurs trouveront dans Warceus & dans quelques autres Hiſtoriens modernes la plûpart des choſes qu'il dit de l'Egliſe d'Irlande.

On trouve à la fin de ce premier volume un grand nombre de piéces authentiques qui ſervent de preuves aux faits qui y ſont avancez.

ARTICLE XVII.

COMMENTARIUS LITTERALIS ET moralis in omnes Epistolas Sancti Pauli Apostoli, & in septem Epistolas Catholicas. Auctore R.P.F. Natali Alexandro &c. C'est à dire, *Commentaire literal & moral sur toutes les Epîtres de S. Paul, & sur les sept Epîtres des autres Apôtres appellées communément Epîtres Catholiques. Par le R. P. Noël Alexandre Docteur de la Faculté de Paris, ancien Professeur en Théologie dans le College general des Freres Prêcheurs de Paris, & Superieur des Etudians, Ex-Provincial de la Province de France.* A Roüen chez Eustache Heraut & Pierre Boucher dans la Cour du Palais 1710. *in folio deux tomes. Premier tome pages* 448. *second tome pages* 230. *sans la table.*

LE public doit sçavoir gré au R. P. Alexandre du nouveau fruit de son travail qu'il lui présente à soixante dix ans. Les embarras de la superiorité, une cruelle maladie l'ont détourné de ses études ordi-

naires ſans lui en faire perdre le goût, & il a ſi bien ménagé ce qui lui a reſté de tems après avoir rempli ſes autres devoirs, qu'il a heureuſement achevé le Commentaire qu'il avoit entrepris ſur toutes les Epîtres Apoſtoliques. Il ſépare le ſens literal du ſens moral, & ſur chaque chapitre du Texte il en donne deux du Commentaire. Le premier explique ſelon l'ordre des verſets les difficultez de la lettre. Le ſecond contient l'éclairciſſement du ſens myſtique mêlé de reflexions morales.

Le Pere Alexandre ſuit ici la même methode que dans ſes autres ouvrages, & quoi qu'il paroiſſe n'avoir pas negligé la lecture des Commentateurs modernes, il ne tire ſes explications que des Verſions anciennes, la Syriaque même & l'Ethyopienne, & des ſaints Peres.

Cette methode eſt inconteſtablement la plus ſûre, puis qu'elle eſt la plus conforme aux principes de la Foi, qui nous enſeigne que l'Ecriture doit être expliquée ſelon la tradition, & que le veritable ſens

des Livres ſacrez revelé aux Apôtres, a paſſé juſqu'à nous par le canal des ſaints Peres leurs ſucceſſeurs : c'eſt dans leurs écrits qu'il le faut chercher ; ils en ſont les Interpretes établis de Dieu , & les heritiers de la promeſſe faite aux Apôtres.

Seroit-il poſſible que le veritable ſens des oracles ſacrez ſe fût perdu dans l'Egliſe , & qu'il ſe fût conſervé au milieu des erreurs parmi les ennemis de la Foi ? Quelle idée ont de la Providence ceux qui agiſſent ſur des jugemens qui lui ſont ſi injurieux ?

Il eſt vrai que la ſaine Critique eſt neceſſaire pour diſcerner dans les ouvrages des Peres ce qu'ils ont dit comme dépoſitaires de la tradition , de ce qu'ils ont dit comme Auteurs particuliers ; qu'on a encore beſoin de cette ſage & modeſte Critique pour diſtinguer leurs explications préciſes & literales , de leurs conjectures allegoriques, & de certaines applications libres de l'Ecriture. Avec cette précaution un Commentateur des Livres ſacrez tirera des Peres plus

de ſecours & de lumieres que des Interptetes Juifs & heretiques.

Si on veut quelques exemples pour confirmer ce que nous venons de dire, qu'on conſulte nôtre Auteur ſur le verſet 29. du xv. chapitre de la premiere Epître aux Corinthiens. On verra que les explications de ce verſet ſi difficile qu'il a tirées de Saint Epiphane & de Saint Chryſoſtome, de Tertulien & du Diacre Hilaire ſont préferables à tout ce que les Commentateurs modernes debitent ſur le même paſſage.

Ne cherchons point ailleurs que dans le même chapitre xv. de la premiere Epître aux Corinthiens un autre exemple. Le verſet vingt-quatriéme & les quatre ſuivans ſont regardez comme l'écueïl des Interpretes modernes. Ce que le Pere Alexandre a recueïlli de Saint Hilaire *livre onziéme de la Trinité, ſection vingt-neuviéme*, de S. Auguſtin *dans ſa réponſe à la ſoixante-neuviéme des quatre-vingt trois queſtions qu'on lui avoit propoſées*, de Théodoret *dans ſon Commentaire ſur cette Epître*, ne laiſſe plus

rien d'obſcur ni d'embarraſſant dans ces verſets.

Il faut rendre témoignage au zele du Pere Alexandre, après l'avoir rendu à la ſolidité de ſa methode. Il ſaiſit toutes les occaſions de ſe déclarer contre le Janſeniſme, & dès l'Epitre dédicatoire à Monſeigneur le Cardinal de Noaïlles, il déclame fortement contre *la ſuperbe opiniâtreté de ces hommes inquiets & turbulens, qui ne ceſſent point de murmurer contre les Conſtitutions d'Innocent X. d'Alexandre VII. & de Clement XI. & qui continuent de troubler la paix de l'Egliſe par des queſtions impertinentes & propres à broüiller, par des diſtinctions ſubtiles que l'eſprit de chicane leur ſuggere, & par des libelles ſéditieux.*

L'Auteur travaille maintenant ſur les Prophetes.

ARTICLE XVIII.

EXPOSITIO LITTERALIS & moralis Sancti Evangelii JESU-CHRISTI ſecundùm quatuor Evangeliſtas. Auctore R. P. F. Natali Alexandro &c. C'eſt à dire,

Explication literale & morale du St. Evangile de Jesus-Christ *selon les quatre Evangelistes. Par le R. P. F. Noël Alexandre de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Docteur de la Faculté de Paris, & ancien Professeur en Théologie.* A Paris chez Jean Anisson Directeur de l'Imprimerie Royale 1703. *in folio pages* 1463. *sans la table.*

Ce Commentaire sur les Evangiles a précedé, comme on voit, de sept années le Commentaire sur les Epîtres Apostoliques. La methode de ces deux onvrages est absolument la même, & ce que nous avons dit de l'un doit être appliqué à l'autre. Les saints Peres de l'Eglise ont fourni au R. P. Alexandre & les explication literales, & les reflexions morales, & quoi qu'il n'ait pas negligé de consulter le Texte Grec & les Versions Orientales, il s'est fait une loi de suivre religieusement la Vulgate. Il ne se pique nullement d'avoir fait des découvertes, ni d'avoir cherché bien loin des observations curieuses & singu-

lieres : il s'eſt défié des Rabbins, des Commentateurs heretiques, & de quelques Catholiques trop hardis & trop paſſionnez pour la nouveauté, comme de guides peu ſûrs & juſtement ſuſpects : auſſi ne s'embarraſſe-t'il pas du jugement que ces perſonnes porteront de ſon ouvrage ; il conſent de leur paroître peu ſçavant, pourvû qu'il ne s'écarte point du ſens que l'Egliſe conſerve : *Videar minus eruditus iis qui novitatem etiam in doctrinâ ſacrâ & divinarum interpretatione literarum amant, dummodo &c.* C'eſt en ſuivant ce principe que ſur l'autorité de Tertulien, il rend aux Mages la dignité Royale que les Critiques modernes leur conteſtent.

L'Auteur eſpere que les Prédicateurs ſe ſerviront utilement de ſon Commentaire, & cette eſperance nous paroît aſſez bien fondée.

ARTICLE XIX.

SEPTUAGINTA INTERPRETUM tomus primus continens Octateuchum &c. *La Version des Septante. Tome premier contenant les huit premiers livres de l'Ecriture, donnez exactement sur le très-ancien manuscrit d'Alexandrie, avec des corrections & des supplémens à l'aide d'autres exemplaires & des anciens Ecrivains, & principalement des Hexaples d'Origene; les asterisques & les obeles marquez en plusieurs endroits avec grand soin. Par Jean Ernest Grabe Professeur en Théologie.* A Oxfort, au Théatre de Scheldon, & se vend chez Richard Smit Libraire au Change d'Exone 1707. *in folio, sans aucun nombre pour marquer les pages.*

TAnt de loüanges données au manuscrit appellé d'Alexandrie, & gardé dans la Bibliotheque du Roi de la Grande Bretagne, faisoient souhaitter aux personnes d'étude d'en avoir communication par

le moyen d'une édition exacte. A la verité Walton dans sa Polyglotte en avoit marqué les differences d'avec l'édition des Septante faite à Rome principalement sur l'ancien manuscrit du Vatican : mais on demandoit le Texte entier, & on ne pouvoit le recevoir d'une main plus habile. Mr. Grabe connu pour être très-versé dans l'Ecriture & la lecture des Peres, judicieux dans sa Critique, moderé dans ses sentimens, étoit peut-être celui qui pouvoit mieux contenter les esprits, par la confiance qu'ils ont lieu de prendre en sa capacité & sa fidelité, deux qualitez également & absolument requises en un Editeur.

Il a placé à la tête de tout l'ouvrage en forme de préface un sçavant discours du celebre Pearson touchant l'utilité de la Version des Septante, qu'il fonde sur ce que ces premiers Interpretes avoient encore l'usage de la langue Hebraïque, que les Apôtres l'ont citée, que le stile du nouveau Testament y est conforme, que les Peres s'en sont servi : & il remarque judicieusement

que la Critique outrée, ou pour mieux dire, l'entêtement de Vossius & de Capel en sa faveur contre le Texte Hebreu, n'a fait que revolter les esprits à son préjudice, & diminuer le respect qui lui est dû.

Mr. Grabe donne ensuite quelques Prolégomenes divisez en quatre chapitres, dont le premier contient une notice du manuscrit d'Alexandrie. Cyrille Lucar premierement Patriarche d'Alexandrie, & puis de Constantinople, en fit présent, à Charles I. Roi d'Angleterre en marquant de sa main & sous son seing, que selon une tradition, il avoit été écrit peu de tems après le Concile de Nicée, par une femme d'Egypte & de Condition nommée Tecle. Mr. Grabe pense que c'est cette Tecle à laquelle Saint Gregoire de Nazianze a écrit trois lettres, & qui étoit Abbesse d'un Monastere à Seleucie. Le nom à la verité, & peutêtre le tems conviennent, mais Alexandrie & Seleucie sont loin l'une de l'autre. Une preuve vrai-semblable à Mr. Grabe de l'antiquité du

manuſcrit, c'eſt que la diviſion des Epîtres de Saint Paul, dont Euthalius fait mention dès l'an 462. n'y paroit pas, quoique celle des Evangiles ſelon les Canons d'Euſebe y ſoit marquée à la marge en caractéres rouges.

Quant à la forme du manuſcrit, il eſt *in folio*, les pages partagées en deux colonnes, chacune d'environ cinquante lignes, longues d'un grand doigt, le lettres quarrées, de celles qu'on appelle unciales, & telles que les initiales, ordinairement égales entr'elles, & quelquefois preſſées à la fin des lignes : d'eſpace en eſpace commence une nouvelle ligne par une grande lettre qui déborde ſur la marge, c'eſt le plus ſouvent à la fin, mais quelquefois au milieu d'une période, & même au milieu d'un mot qui ſe trouve ainſi coupé. Les diphtongues & les voyelles qui ſont un ſon à peu-près ſemblable, y ſont ſouvent miſes les unes pour les autres, comme ε, ει & αι, ι, η, υ, ει, οι, ο & οι, même α & ε. La prépoſition ἐν dans les mots compoſez ne change point le ν en γ devant un κ, & on lit ἐνκαταλείπειν & ce-

pendant elle le change en γ & en μ, ἐγ-γαστεὶ & ἐμμέσῳ pour ἐν γαστεὶ & ἐν μέσῳ. Cette même lettre ν est ordinairement ajoutée à la fin des mots, d'où nous la retranchons, quand le mot suivant commence par une consone. Il y a encore d'autres varietez dans l'orthographe. Tout l'ouvrage est sans esprits & sans accens. Les fautes échappées en écrivant sont corrigées à la marge.

Le tems qui dévore tout, *tempus edax rerum*, a rongé ce manuscrit dès le premier chapitre de la Genese, où il manque quelques versets, de même qu'en d'autres endroits : la plus grande lacune qui y soit est aux Pseaumes, depuis le 49e. jusqu'au 79e. outre que l'encre souvent effacée rend la lecture difficile. Cependant le tems l'a plus épargné que l'exemplaire du Vatican, auquel il a d'abord enlevé presque toute la Genese, les Pseaumes depuis le 105e. jusqu'à 138e. & les livres entiers des Machabées. D'ailleurs celui d'Alexandrie a encore l'avantage d'être plus conforme aux citations de Philon, & des anciens Peres Grecs &

Latins, & aux Hexaples d'Origene, d'approcher plus du Texte Hebreu : ce que Mr. Grabe prétend montrer par plusieurs exemples, & en pouvoir conclurre que l'exemplaire du Vatican ne contient pas la veritable Version des Septante, mais celle d'Hesychius.

Il expose dans le second chapitre la methode qu'il a suivie en son édition. La meilleure, ce semble, eût été de donner le Texte tout comme il est dans le manuscrit, sans autre changement que du caractére : sauf à l'Editeur de le corriger où il est fautif, & de le suppléer où il est défectueux, par ses remarques & annotations placées au bas des pages sous les yeux du Lecteur. Mr. Grabe a mieux aimé y appliquer la main, *medicam manum*, comme parlent les Critiques : mais c'est avec circonspection, ayant fait imprimer en plus petites lettres les corrections qu'il a jugé necessaires, & renvoyant à la marge le Texte vitieux de son exemplaire : & dans les vuides qu'il a fallu remplir d'ailleurs, il a fait mettre de plus petites lettres. Il a recti-

fié l'orthographe: & où il s'eſt agi des pronoms ἡμᾶς & ὑμεῖς qui ſont ſouvent confondus, il a eû recours à l'Hebreu dont les affixes ôtent l'ambiguité. Il a eû ſoin de marquer les Aſteriques & les Obeles d'Origéne. Mr. Grabe s'explique en un grand détail ſur toutes ces choſes, & indique tous les endroits où il a corrigé des fautes d'écriture de ſon exemplaire. Comme il a remarqué que le recueïl inſeré dans la Polyglotte de Walton des diverſes leçons du manuſcrit d'Alexandrie n'eſt pas exact, il donne un long catalogue de celles qui y ſont omiſes.

Au chapitre troiſiéme il traite des éditions, & de quelques anciens manuſcrits de la Verſion des Septante. Il ſeroit, remarque-t'il, à ſouhaitter que les Editeurs ne ſe fuſſent pas contentez de loüer en general les exemplaires qu'ils ont ou ſuivis, ou conſultez, mais qu'ils les euſſent indiquez, & nommé les Bibliotheques d'où ils les avoient eûs, afin qu'on pût encore maintenant les chercher. Les plus celebres éditions,

ſont celles du Cardinal Ximenes à Alcala, & de Sixte V. à Rome. Mr. le Jai a donné place à la premiere, & Walton à la ſeconde, dans les Polyglottes de Paris & de Londres.

Quoi qu'on fût perſuadé qu'il ne reſtoit plus d'exemplaires tirez ſur les Hexaples d'Origene avec les Aſteriques & les Obeles, cependant Mr. Grabe en a découvert au moins des fragmens très-conſiderables ; & comme on peut le conjecturer, décrits même avant le tems de Saint Jerôme ; l'un parmi les livres de Voſſius à Leyde, & qui venoit de Mr. Sarau Conſeiller au Parlement de Paris ; l'autre cité par le Pere Morin comme étant de la Bibliotheque de Mr. de Thou, & qui eſt maintenant dans celle de Mr. Colbert. Mr. Grabe penſe que ce ſont deux parties du même volume ; & ſans les avoir vûes, il n'a pas laiſſé d'en profiter, par le moyen des variantes que Meſſieurs Richarſon & Canon avoient recueïllies du premier fragment, & d'une copie du ſecond que le P. Lequien lui a envoyée. Ce qui leur manque a été en

quelque ſorte remplacé par deux manuſcrits Arabes de la Bibliotheque de Bodlei, & par l'édition de Joſué que Maſius a faite ſur un exemplaire Syriaque. Il vient enſuite à un manuſcrit de la Geneſe de la Bibliotheque de Mr. Cotton, & encore plus ancien que celui d'Alexandrie, & à quelques autres plus récens. Enfin il a conferé ſon Texte avec les citations de Philon & des Peres.

Il avertit que pour éviter le préjudice que lui cauſeroient des Libraires étrangers, qui le menacent déja de remettre ſous la preſſe ſon ouvrage à meſure qu'il paroîtra ; il ſe réſerve à publier ſes annotations à la fin, dans un tome ſéparé qu'il promet de donner *gratis*.

Dans le chapitre quatriéme il marque quelques endroits, où il a exercé ſa Critique, faiſant des corrections de pure conjecture, ſans égard pour ſon manuſcrit, ni pour les autres, mais par rapport au Texte Hebreu. Il aſſûre néanmoins qu'il a eû ſoin de mettre à la marge la leçon de ſon manuſcrit.

Février 1711.

Le Texte est purement Grec, & sans traduction Latine.

ARTICLE XX.

SPECIMEN ORIENTALIS Ecclesiæ à Concilio Nicæno I. usque ad Constantinopolitanum Generale II. &c. C'est à dire, *L'Etat de l'Eglise d'Orient depuis le premier Concile General jusqu'au second; celui-là tenu à Nicée, celui-ci à Constantinople : où est exposé quel étoit alors le sentiment de cette Eglise touchant la Primauté de l'Evêque de Rome. Par le P. Jean-Baptiste Salerni de la Compagnie de Jesus.* A Rome, de l'Imprimerie de Jean François Chracas proche Saint Marc en la ruë du Cours 1706. *in* 8°. *pages* 497.

LEs Grecs si patiens sous le joug dont le Turc les accable, ne sçavent point plier par rapport à la Religion. Constans dans le Christianisme, opiniâtres dans le Schisme; ils se soutiennent contre la longue persecution de leurs fiers Vain-

queurs,& refuſent à l'Egliſe Romaine la juſte obéïſſance qu'elle leur demande. Comme le P. Salerni s'eſt trouvé chargé de la direction des Jeunes-gens de cette Nation qui ſont élevez dans le College fondé pour eux à Rome, il a jugé que le moyen le plus efficace pour les prévenir & les fortifier contre l'exemple contagieux de leurs Compatriotes, étoit de leur propoſer l'attachement que leurs Peres les plus reſpectables ont eû pour le S. Siége. Il a choiſi le tems qui s'eſt écoulé entre les deux premiers Conciles Generaux, tems à la verité funeſte à l'Egliſe d'Orient par le déſordre qu'y cauſerent les hereſies, mais d'ailleurs glorieux par les Grands hommes qui l'illuſtrerent alors, par les Athanaſes, les Baſiles, les Gregoires de Nazianze. Si Dieu avoit réſolu dans le Conſeil de ſa Providence, de ne les faire paroître au monde qu'à l'occaſion des impietez d'Arius, de Macedonius, d'Apollinaire, & de Photin, auxquelles ils s'oppoſerent, on peut dire juſtement,

Scelera ipsa nefasque
Hac mercede placent.

Cet ouvrage est divisé en dix chapitres, dont le premier est un abbregé de l'Histoire de l'Arianisme, sur laquelle on ne croit pas devoir ici s'arrrêter, parce qu'elle est communément connue. Le P. Salerni remarque dans les Ariens assemblez à Antioche & s'y donnant l'autorité d'un Concile, les prémices de cet esprit de Schisme que Photius a depuis établi dans la Grece. Il semble dire que Saint Athanase étoit à Alexandrie, quand Gregoïre envoyé par cette Assemblée schismatique d'Antioche, y arriva pour en usurper le Siége Episcopal : cependant Saint Athanase poursuivoit alors un jugement définitif à Rome, où le Pape Jule I. l'avoit appellé auparavant. Il traite George, autre usurpateur de l'Eglise d'Alexandrie, d'homme sans lettres : c'étoit donc un de ceux qui se connoissent en livres, & les aiment sans sçavoir en profiter; car cet Intrus se fit de la réputation par sa belle & riche Bibliotheque ;

Le ſtile du P. Salerni dans ſes narrations eſt élevé, noble, & aſſez reſſemblant à celui de Tite-Live. On en jugera par un ou deux extraits qu'on donne en Latin. Parlant du recours que Saint Athanaſe avoit eû au Saint Siége contre l'indigne ſentence de dépoſition prononcée contre lui par la faction d'Euſebe Evêque de Nicomedie, il s'exprime ainſi : *Itaque muneris ſui memor Chriſti Vicarius, ad ea mala extinguenda adjecit animum curamque omnem. Juris Judicia conſtituit Romæ : de Athanaſio imprimis & Euſebianis apud ſe fieri queſtionem jubet : vocat partes ab Oriente. Tùm ſuos Athanaſius legat Procuratores ; ſuos quoque expediunt Euſebiani. Eâ re vulgatâ, Epiſcopi ex omni Ægypto Alexandriam feſtinanter convenientes teſtimonium Synodicum adornarunt, quo innocentiam ſui Patriarchæ teſtatam Julio facerent, exploratamque ; quod teſtimonium properanter per Legatos miſerunt Romam. Idem Epiſcopi è ditione Antiochenâ plurimi præſtitere. Volant Epiſtolæ in Occidentem, curſitant nuncii ultrò citròque Romam : ab omni parte Orientis Epiſcoporum confluunt*

multitudines, ut vectores publici non sufficerent, pars pro Athanasio, alii contrà. Oriens movetur omnis, completur Roma Orientalibus. Nunquam præclarius vis & majestas Romanæ Sedis apparuit, intellexitque tunc maximè terrarum Orbis; se in ejus Sedis imperio & tutelâ positum esse. » Alors le Vicaire de JESUS-» CHRIST Jule I. se sentit obligé de » s'opposer de tout son pouvoir à » de si grands excès, & de porter » toute son application & tous ses » soins à les arrêter. Il attire devant » lui l'affaire de Saint Athanase & » des Eusebiens, déclare qu'il en » veut connoître & juger, cite les » parties de l'Orient. Aussitôt Saint » Athanase fait partir des Procu-» reurs de sa part, & les Eusebiens » dépêchent les leurs. Les Evêques » de toute l'Egypte s'assemblent à » Alexandrie; & par un Decret Sy-» nodal que leurs Députez portent à » Rome, attestent l'innocence de » leur Patriarche : plusieurs Prélats » du Patriarchat d'Antioche en font » autant. Les lettres volent en Occi-» dent, les Courriers sont chargez » pour Rome, & le concours des

» Evêques qui s'y rendent de toutes
» les parties de l'Orient, les uns
» pour Athanase, les autres contre,
» est si grand que les voitures pu-
» bliques n'y suffisent pas. L'Orient
» entier s'émeut, & Rome se trouve
» pleine d'Orientaux. Jamais l'auto-
» rité & la majesté du S. Siége n'é-
» clata avec plus de gloire, & en
» cette occasion l'Univers reconnut
» la soumission qu'il lui doit, & la
» protection qu'il en peut attendre.

Voici en partie comme il décrit l'entrée de Gregoire à Alexandrie. *Quæ autem fecerit Arianorum armata crudelitas & furor prævalens, horret animus memorare, & manus in scribendo hæret. Gregorius imprimis cum Præfecto Philagrio, Arsacio Eunucho, & Duce Balacio, hominibus sceleratissimis, stipatus armis atque militibus, Alexandrinam in urbem Populatoris in morem improvisus irruit ac furibundus. Cui Eusebiani dederant in mandatis, ut per incendia & cædes Ecclesiam occuparet, Athanasium Episcopatû atque animâ exueret, Fidem Nicœnam popularetur, ejus Fidei tenaces igne ferroque absumeret... Tùm direpta Templa, & impudicitiis cædibus-*

que conſcelerata, ſubverſæ aræ, data canibus Sancta, nudatæ Virgines, raptatæ crinibus matres Familiarum : ſpumant viæ ſanguine baptizato, oppletur Alexandria Catholicorum cadaveribus. Scelus undique, luctus, vaſtitas : nuſquam atrocius à Tyrannis ſævitum eſt.
» Mon eſprit s'étonne & ma main
» s'arrête, lorſqu'il me faut racon-
» ter les violences & la fureur des
» Ariens, quand ils ſe virent en état
» d'executer par la force des armes
» ce que leur cruauté leur inſpiroit.
» Gregoire ſe diſtingua parmi eux :
» accompagné de trois ſcélerats, du
» Préfet Philagrie, de l'Eunuque Ar-
» ſace, & du Duc Balacius, avec des
» troupes, il ſe jetta dans Alexan-
» drie comme pour la ſaccager, & il
» n'oublia rien de ce que lui avoient
» recommandé les Euſebiens, de n'é-
» pargner ni les incendies, ni les
» meurtres pour ſe mettre en poſ-
» ſeſſion de cette Egliſe, d'en chaſ-
» ſer Athanaſe, & de lui ôter même
» la vie ; d'anéantir, s'il pouvoit la
» Foi de Nicée, & d'employer le fer
» & le feu contre ceux qui préten-
» droient s'y tenir attachez. Alors

» les Eglises furent pillées & pol-
» luées par les impudicitez & les
» meurtres, les autels renversez, les
» choses saintes jettées aux chiens,
» les Vierges dépoüillées, les Da-
» mes traînées par les cheveux, les
» ruë inondées de sang Chrétien &
» embarrassées de corps morts des
» Catholiques. Ce n'étoit que cri-
» mes, que gémissemens, que dé-
» sordres ; & les Tyrans n'avoient
» jamais poussé si loin la cruauté.

Il fait une peinture aussi vive des attentats des Ariens dans tous les endroits où ils se sentirent les plus forts, depuis la Syrie jusqu'à la Thrace ; & il poursuit en ces termes : *Ita dùm Romæ sanctè consulitur, Oriens dilaceratur. Sed insolentissimæ tempestatis fragor Romæ exauditus Pontificis Maximi aures atque animum feriit, terruit Vrbem, diremit consilia pacis. Tùm demùm, Ariana conjuratio pro merito timeri cœpit, reique atrocitate mortalium animos tenuit. Et sanè illius temporis imago multo lacrymabilis aspectuque horrida videtur mihi fuiße. Revecta Ecclesia turbine repentino ad tempora sanguinis, Tyrannorum tempestas in*

Oriente, in Occidente fluctuatio, Religio in mari, in promptu naufragium, ubique metus atque periculum. Quibus rebus commotus terrarum Orbis, atque immutata facies humani generis erat, & augebatur in dies Romæ dolor adventu profugorum Orientalium, pejora nunciantium quàm quæ fama vulgaverat.
» Tandis qu'on délibere à Rome, » l'Orient est déchiré. Mais enfin le » bruit de la tempête s'y fait entendre, frappe les oreilles, & blesse l'ame du souverain Pontife, » étonne la Ville, rompt les mesures d'accommodement qu'on cherchoit. La conjuration des Ariens » parut autant à craindre qu'elle » l'étoit en effet, & leurs attentats » donnerent de l'épouvante. L'idée » de ces malheureux tems m'effraye » & me tire les larmes. L'Eglise par » un orage subit ramenée sous la persecution, l'Orient tourmenté par » des Tyrans, l'Occident dans l'agitation, la Religion comme en une » mer orageuse, & menacée du naufrage; en tous lieux la crainte & » le danger. Tout étoit dans l'étonnement, & il sembloit que les

» hommes fuſſent changez de ce
» qu'ils étoient auparavant. Cepen-
» dant la douleur augmentoit à Ro-
» me par l'arrivée de ceux qui ſe
» ſauvant de l'Orient, dans le recit
» qu'ils faiſoient des maux que l'E-
» gliſe y ſouffroit, alloient au delà
» de ce que la renommée en avoit
» divulgué.

On ſe ſent touché en liſant le ſecond chapitre du triſte état de l'Egliſe d'Orient, ravagée par les hereſies dont le P. Salerni fait le dénombrement. Les Ariens, les Euſebiens, les Anomœens convenoient dans le Dogme, & ne differoient que dans la maniere de l'expliquer ou plus ménagée, ou plus hardie.

Les Demi-Ariens formoient trois partis. Les uns, dit le P. Salerni, rejettoient & le nom & la Foi de la Conſubſtantialité du Fils avec le Pere, retenant cependant la reſſemblance en ſubſtance : ils avoient pour Chef Baſile Evêque d'Ancyre. Les autres ſe déclaroient également & contre la Conſubſtantialité, & contre cette reſſemblance en ſubſtance ; & quoi

qu'ils avoüassent que le Fils est semblable au Pere, ils prétendoient néanmoins que ce n'est que comme une statuë, ou une image le sont à la personne représentée : ainsi s'expliquoit Acace de Cesarée. Les derniers étoient les Macedoniens, qui ne contestoient ni sur la ressemblance en substance, ni même sur la Consubstantialité du Fils ; mais ils la refusoient absolument au Saint Esprit.

Tandis que l'Eglise d'Orient soutenoit de rudes combats contre ces divers ennemis suscitez & armez par Arius, cent autres heresies moins suivies à la verité, & par là moins à craindre, mais autant detestables en elles mêmes, l'attaquoient encore, & sembloient faire diversion de ses forces. D'ailleurs la division des Catholiques même entre eux à Antioche, lui étoit un surcroit d'affliction.

Le P. Salerni au chapitre troisiéme rapporte des extraits de Pierre d'Alexandrie & successeur de Saint Athanase, de Saint Gregoire de Nazianze, de Saint Basile, qui déplorent les maux de l'Eglise : il en

ajoute d'autres d'Ammien Marcellin ſur les horribles tempêtes, & les tremblemens de terre qui en même tems déſolerent l'Orient.

En parlant du Concile de Nicée au chapitre quatriéme, il dit des choſes aſſez dignes de remarque : Que le Pape S. Silveſtre y envoya trois Legats, pour marquer trois differens degrez, de dignité en ſa perſonne, de Vicaire de JESUS-CHRIST ſur toute l'Egliſe, de Patriarche d'Occident, d'Evêque de Rome ; qu'Euſtathe Evêque d'Antioche fit la harangue de l'ouverture du Concile, parceque la Ville de Nicée étoit ſous l'Exarque ou le Métropolitain d'Epheſe, & relevoit du Patriarche d'Antioche ; que les Peres du Concile firent un Canon exprès touchant les appels au S. Siége, ainſi que le Pape Zozime l'aſſûra dans la ſuite ; que les Canons Arabiques ont été conſervez par un effet particulier de la Providence.

Dans le chapitre cinquiéme c'eſt le dénombrement des Conciles tenus en Orient, ſoit par les Evêques Catholiques, ſoit par les heretiques.

Dans le ſixiéme l'éloge des Saints qui y floriſſoient alors. Dans le ſèptiéme le progrès que faiſoit la Religion; le Chriſtianiſme reçû chez les Iberiens, les Ethiopiens, les Armeniens, les Sarrazins; le nom Chrétien rendu reſpectable par Conſtantin. Dans le huitiéme l'inſtitution & la propagation de l'Etat Monaſtique.

L'union entre les deux Egliſes étoit alors parfaite, par la déference & la ſoumiſſion de celle d'Orient envers le S. Siége, & par les ſoins & la ſollicitude du S. Siége envers elle. Le chapitre neuviéme eſt deſtiné à expoſer cette mutuelle correſpondance qui paroit. 1°. En ce que le Concile de Nicée fut convoqué par les ordres du Pape Saint Silveſtre, qui y préſida par ſes Legats; que dans les réglemens qui furent faits touchant la juriſdiction des Patriarches, les Peres du Concile s'abſtinrent de parler de celle du Pontife Romain, comme leur étant ſuperieur, ainſi qu'ils le reconnoiſſent en termes très-exprès dans le Canon Arabique trente-neu-

viéme. Le Concile de Sardique, trois d'Alexandrie, en 339. 362. & 368. un de Tyane en 365. & un d'Antioche en 379. donnerent de ſemblables preuves de leur ſoumiſſion. 2°. Il en eſt de même des Saints Alexandre, Athanaſe, Pierre, Patriarches d'Alexandrie, 3°. Le Patriarcat d'Antioche ne fournit pas de moindres marques de ſa veneration envers le S. Siége, non ſeulement dans le parti de Paulin, mais auſſi dans celui de Melece, qui ne ceſſa jamais de demander avec inſtance l'agrément du S. Siége. 4°. Enfin c'étoit à lui que les Evêques d'Orient avoient recours dans leurs beſoins; & le P. Salerni rapporte à ce ſujet quelques beaux endroits de Saint Baſile. 5°. Les Empereurs concouroient à le faire honorer. 6°. Les Ariens mêmes avoient honte de s'en départir. D'autre part les Papes donnoient particuliérement leur attention aux affaires de l'Egliſe d'Orient, & la ſoulageoient de tout leur pouvoir. St. Silveſtre, Jule I. Libere, Damaſe, ont en cela ſignalé leur zele.

Février 1711.

Le dernier chapitre n'eſt pas le moins curieux. Le P. Salerni y traite des Ecoles & des études qui floriſſoient alors dans l'Orient, & il le commence ainſi : *Non is quidem per illa tempora erat Orientis aſpectus, qualis nunc Litterarum inopia eſſe videtur, horridus & incultus : ſed omni potius diſciplinarum genere adeò perpolitus & elegans, ut Litterarum gloriâ & ſtudiorum celebritate tunc anteirent Orientales. Igitur tempeſtate illâ Artes, diſciplinæ, ſtudia, ſacræ profanæque Litteræ in Oriente valebant plurimùm. Scriptores item virique doctrinâ illuſtres innumeri penè floruerunt : ludi præterea Scientiarum nobiles atque frequentes, Scholæque famâ celebratiſſimæ ibidem erant.* » A conſiderer l'Orient tel » qu'il étoit alors, ce n'eſt pas com- » me on le voit aujourd'hui, deve- » nu hideux & inculte par l'ignoran- » ce ; car il floriſſoit en toutes les » Sciences, & l'emportoit par la gloi- » re des belles Lettres, & par la ce- » lebrité des études. Les Arts, la » doctrine, l'étude, les Lettres ſacrées » & profanes y étoient en réputa- » tion : le nombre des Sçavans & des

»Ecrivains y alloit preſque à l'infi-
» ni : les Ecoles publiques étoient
» celebres & frequentées.

Après cet exorde le P. Salerni vient au détail ; & il dit, qu'à quelque ſorte de Science particuliere qu'on ſe deſtinât, on s'appliquoit toûjours à la Rhetorique, & à acquerir de l'éloquence. Les Sciences étoient, ou ſacrées, ou profanes : celles ci ſe diviſoient en Philoſophie, Geometrie, Aſtronomie. Les Chrétiens s'éloignoient de la Philoſophie de Pythagore & d'Epicure, eſtimant que l'une conduiſoit à la Magie, & l'autre à l'Athéïſme ; mais ils ſuivoient ou Platon, ou Ariſtote, & plus communément Platon. Les Sciences ſacrées conſiſtoient en l'expoſition des Myſteres de la Religion, ſauf le ſecret ſur l'adminiſtration des Sacremens & ſur l'Euchariſtie, ce qui s'appelloit catecheſes ; en l'interpretation des Livres Saints, & en une Théologie ſemblable à la nôtre quant au fonds, mais differente en la maniere de traiter les queſtions. Les Ecoles les plus renommées étoient à Ceſarée en Paleſtine,

à Alexandrie, à Conſtantinople, & à Athenes.

Le P. Salerni promet un ſecond ouvrage qui ſera Polémique, c'eſt à dire de Controverſe, ſur le Schiſme des Grecs. On s'attend d'y voir une grande érudition expoſée avec force & élegance.

ARTICLE XXI.

ARISTOPHANIS COMŒDIÆ undecim, Græcè & Latinè &c. *Les Comedies d'Ariſtophane en Grec & en Latin, corrigées ſur les anciens manuſcrits, avec les Scholies anciennes & des notes de Caſaubon, & de Meſſieurs Spanheim & Bentley. Le tout colligé & revû par Ludolphe Kuſter, qui a ajouté ſes notes & des tables.* A Amſterdam, aux frais de Thomas Friſch Libraire de Lipſic 1710. *in folio pag. 580. pour Ariſtophane & les ſcholies anciennes, pag. 324. pour les notes, ſans compter les préfaces & les tables.*

CE n'eſt pas d'Ariſtophane dont on vient ici entretenir nos Lec-

teurs, mais de l'édition qu'en a fait Mr. Kuſter. Ce qu'on auroit à leur dire d'un tel Auteur, ſeroit de leur conſeiller de ne point le lire. Comme un honnête homme & encore moins un Chrétien, ne ſe propoſe pas dans ſes lectures d'apprendre à médire & à dire de bons mots; & que c'eſt néanmoins tout le fruit, ou pour mieux s'exprimer, le poiſon qu'il y a à tirer de celle d'Ariſtophane, elle doit être abſolument rejettée. Qu'il ſoit d'ailleurs admirable pour l'élocution, & un grand Maître de l'élegance Attique; puiſqu'il l'a preſque par tout ravalée à exprimer des choſes baſſes & obſcenes, il n'en merite que plus d'indignation & de mépris. Socrate en jugea ainſi & de lui, & de ſes ſemblables, n'aſſiſtant jamais à la repréſentation de leurs piéces qu'il eſtimoit pernicieuſes aux bonnes mœurs. On ne ſe perſuadera jamais que Saint Jean Chryſoſtome, qu'on voit ſi déclaré contre le théatre & les ſpectacles profanes, ait appris d'un Comedien ſans pudeur, à loüer la vertu & à décrier le vice. Son

éloquence toûjours grave & ſérieuſe n'admet ni la plaiſanterie, ni la malignité de la ſatyre ; & tout le ſel qu'elle employe eſt celui de l'Evangile : ſon ſtile coule ſans affectation du dialecte Attique, & on ne trouve rien en lui qui ſente Ariſtophane.

Mr. Kuſter dans ſa préface avertit que pour rendre correct le texte Grec d'Ariſtophane, il a non ſeulement conſulté les éditions précedentes, mais qu'il s'eſt encore ſervi des *diverſes leçons* de cinq manuſcrits, leſquelles lui ont été envoyées de Rome & d'Angleterre. Chacun de ces manuſcrits ne contient que peu de Comedies ; les uns trois ou quatre, les autres deux ou une ſeulement ; & leur ſecours lui a abſolument manqué pour les deux dernieres.

Après ſa préface il met. 1°. Les deux préfaces d'Emilius Portus, l'une en Grec, & l'autre en Latin. 2°. Quelques fragmens d'Epheſtion & d'autres Grammairiens Grecs touchant la forme des vers, & la diſtinction de la Comedie en ancienne, moyenne, & nouvelle. 3°.

La vie d'Ariſtophane par quelque Grammairien Grec, & une autre plus étenduë en Latin par Friſchlin, avec la défenſe d'Ariſtophane par le même Friſchlin contre la ſevere cenſure de Plutarque, qui le met beaucoup au deſſous de Menandre pour les choix de ſes ſujets & pour le ſtile, & qui traite ſes bons mots de ce que nous appellons *turlupinades*. 4°. Enfin un extrait qu'il donne de la Bibliotheque Grecque de Mr. Fabricius, nous apprend qu'il y avoit eû dix-ſept éditions d'Ariſtophane avant celle-ci, partie en Grec, & partie en Latin ſeulement; les unes avec les ſcholies, & les autres ſans elles. La premiere eſt de 1498. à Veniſe chez Alde-Manuce, la derniere de 1670. à Amſterdam.

Quant au corps de l'ouvrage, Mr. Kuſter a placé ſur une ſeconde colonne, & vis-à-vis du texte d'Ariſtophane, les traductions Latines qui ne ſont pas d'une même main. Celle des cinq premieres Comedies eſt de Friſchlin; & celle des deux ſuivantes & de la derniere, de Florent

Chrétien : ces deux Traducteurs s'étant gênez à rendre l'original en vers de la même mesure, n'en sont que moins exacts & moins fidelles à le représenter. La traduction de la huitiéme est faite par Mr. Hemsterhuisius, de la neuviéme par Tanaquil le Fevre, & celle de la dixiéme par Mr. Kuster.

Au bas des pages sont les scholies anciennes recueïllies par Musurus, & mêlées de quelques autres de Grammairiens plus récens : au dessous sont celles de Biset aussi en Grec, & celles de Bourdin sur une seule Comedie.

Mr. Kuster a renvoyé à la fin de l'ouvrage les notes de plusieurs Sçavans sur diverses Comedies de Girard, Casaubon, Paumier, Tanaquil le Fevre, Messieurs Spanheim & Bentley. Celles de Casaubon ne sont que sur la Comedie intitulée, les Chevaliers, & n'avoient point encore paru ; elles lui ont été envoyées de Paris par Monsieur Remond. Il a ajouté les siennes sur toutes les Comedies d'Aristophane.

Février 1711.

Le volume finit par quatre tables. La premiere des mots & des phrases d'Aristophane, & des noms propres ; la seconde des choses remarquables dans les scholies anciennes ; la troisiéme des mots expliquez dans ces scholies ; la quatriéme des Auteurs qui y sont citez.

Comme il est impossible à un Editeur, aussi-bien qu'à un Auteur, de faire si bien que quelqu'un ne trouve à reprendre, on entend dire à des personnes habiles que dans une édition de cette conséquence, où le Libraire n'a pas épargné la dépense pour la beauté du caractére & du papier, Mr. Kuster ne devoit pas non plus épargner sa peine ; & que mettant une traduction de sa façon en la place de celles de Frischlin & de Chrétien, lui qui possede parfaitement les deux langues, il auroit rendu son édition plus recommandable. Ils disent encore, qu'il devoit rendre en Latin les notes Françoises de Mademoiselle Dacier sur le Plutus & les Nuées, & qu'elles auroient bien tenu leur place parmi les autres. On a néanmoins remar qué qu'il les a ci-

tées trois fois ſur les Nuées, & d'autres endroits auront pû échapper.

Il reſte à donner quelque idée des notes de Mr. Kuſter. On dira en general qu'elles ſont d'un Sçavant homme, & d'une main accoûtumée à manier jour & nuit les bons livres Grecs : elles s'étendent ſur le texte d'Ariſtophane pour le corriger & l'éclaircir, ſur les traductions pour les redreſſer où elles s'éloignent du ſens, ſur les ſcholies pour les corriger auſſi : elles s'arrêtent ordinairement à une Critique Grammaticale, & ne touchent gueres à l'Hiſtoire & à la Géographie, que par des exercitations de Paumier qui ſur ce point traite aſſez mal les Scholiaſtes.

Pour venir à quelque choſe de particulier, Mr. Kuſter ſur le Plutus note ſixiéme prouve que ὁ δαίμων ſe dit quelquefois comme ἡ δαίμων pour ſignifier la fortune. Notes 55. 70. 277. il remarque que le dialecte Attique employe l'accuſatif pour le nominatif, & le preſent pour le futur, & qu'il uſe du nominatif au lieu du genitif, ou de l'ablatif ab-

ſolu. Comme la propre ſignification du mot ψαιςὸς qui ſe trouve ſi ſouvent dans les Auteurs où ils parlent de ſacrifices, paroît incertaine, Mr. Kuſter note 138. la fixe à de la farine de blé moulu, & il dit que ſa racine eſt le verbe ψαίειν, *briſer au moulin*, moudre ; ſur quoi il cite Porphyre, note 1138. il dit que νεανικός ne ſignifie pas *tendre*, comme Fliſchlin l'a expliqué, mais *grand*.

On avoit ramaſſé un aſſez grand nombre de remarques, & on les avoit plus étenduës : mais il vaut mieux renvoyer le Lecteur à Mr. Kuſter même qui lui étallera une ample érudition.

ARTICLE XXII.

ΙΑΜΒΛΙΧΟΥ ΧΑΛΚΙΔΕΩΣ, τῆς κοίλης Συρίας, περὶ βίου πυθαγορικοῦ Λόγος &c. C'eſt à dire, *Diſcours de Jamblique de Calcide en la Syrie-Cave, touchant la vie Pythagoricienne en Grec & en Latin. Le Texte Grec tiré d'un manuſcrit corrigé & éclairci par les notes de Ludolphe Kuſter, la traduction Latine de*

Mr. Ulric Obrecht. La vie de Pithagore par Porphyre avec les notes de Holstenius & de Ritterhusius, & par l'Auteur anonyme dont Photius a donné l'extrait. A Amſterdam, chez la veuve & le fils de Sebaſtien Petzold 1707. *in 4°. pag.* 219 *pour Jamblique*, 67. *pour Porphyre & l'Anonyme*, *&* 93. *pour les notes de Ritterhusius.*

COmme la gloire de JESUS-CHRIST, l'éclat de ſa Divinité manifeſtée en lui par la grandeur & la multitude de ſes miracles, & par l'élevation, la ſainteté, & la ſageſſe de ſa doctrine, rempliſſoient la terre & faiſoient par tout recevoir ſa Religion, il ne reſta de reſſource au Paganiſme expirant, pour tâcher à ſe ſoutenir contre ces progrès, que d'oppoſer quelques Philoſophes à ces miracles. Apollonius de Tyane mis ſur la ſcéne par Philoſtrate, & dont il a été parlé dans ces Memoires du mois de Juin, étoit un perſonnage peu propre à impoſer, & à faire impreſſion ſur l'eſprit de quiconque avoit un peu de bon ſens. Il en falloit un autre, & Jamblique

produisit Pythagore. Car, comme remarque Mr. Kuster, il paroît que ce fut là ce que Jamblique se proposa en cet ouvrage.

Dans ce dessein donc il a soin d'insinuer que Pythagore passa auprès de ceux qui le pratiquerent, pour être plus qu'un homme. Il n'approuve pas néanmoins ce qu'avoient écrit Epimenide, Eudoxe, & Xenocrate, que c'étoit le fils d'Apollon : il aime mieux faire entendre que c'étoit Apollon même, mais sans oser l'assûrer, de peur de se rendre tout à fait ridicule ; car un Dieu aussi éclairé qu'Apollon n'auroit pas eû besoin des leçons de tant de Maîtres, de Pherecide, d'Hermodamus, d'Anaximandre, & de Thales, ni de voyager en Egypte & à Babylone pour apprendre la Géometrie & les Sciences secrettes.

Jamblique parle avec le même ménagement des miracles qu'on racontoit de Pythagore. Il en sentoit le ridicule, & les abandonnoit à la crédulité du Vulgaire ; si pourtant il y a jamais eû homme assez crédule pour s'y laisser surprendre. Py-

thagore, dit-il, paſſoit une riviere, les Auteurs ne conviennent pas ſi elle ſe nommoit ou le Caucaſe, ou le Neſſe, ou la Coſa ; mais le fait eſt, qu'elle lui dit d'une voix articulée : *Je vous ſaluë Pythagore.* Allant de Sibaris à Crotone il trouva ſur le bord de la mer des Pêcheurs qui avoient jetté leurs filets, & il devina le nombre & l'eſpece des poiſſons qu'ils tireroient à terre : ces bonnes gens étonnez lui offrirent leur pêche, mais il la leur paya à condition qu'ils rejetteroient les poiſſons à la mer ; & pour comble de merveille, tandis qu'on les comptoit aucun d'eux ne mourut. Il perſuada à un ours qui faiſoit de grands ravages de ne point être carnacier, & de ſe contenter d'herbes & de fruits ; & à un bœuf de ne point manger de féves, & ces animaux furent fidelles à lui obéïr dans la ſuite.

Le bel endroit de la vie de Pythagore, eſt l'entretien qu'il eut avec Abaris. Cet homme étoit Hyperboréen de Nation, & en ſon païs Prêtre du Temple d'Apollon. Il étoit déja ſur l'âge, quand la cu-

rioſité l'ayant pris de voir les Sages de la Grece, il ſe rendit auprès de Pythagore, à qui il entendit faire un narré ſi détaillé & ſi juſte de tout ce qui concernoit ſon Temple & ſon miniſtére, qu'il demeura convaincu que le Dieu même qu'il ſervoit lui parloit; & il n'en pût plus douter quand Pythagore lui eut fait voir ſa cuiſſe d'or. Par reconnoiſſance Abaris lui fit preſent de ſon javelot, plus prétieux par ſon efficace, que par ſa matiere; car qui le tenoit en main paſſoit avec lui les rivieres, les montagnes, les précipices les plus inacceſſibles: il s'en étoit aidé pour venir en Grece, & oublia le beſoin qu'il en avoit pour ſon retour. Tels furent les miracles de Pythagore. D'ailleurs Jamblique eſt un Auteur negligent, ſujet à repeter les mêmes choſes en divers endroits, & qui copie quelquefois Porphyre.

Comme M. Dacier a écrit avec exactitude la vie de Pythagore, & traité de ſes dogmes, & qu'on en a donné l'extrait dans ces Memoires au mois d'Août 1706. on y renvoye

le Lecteur, & on paſſera à ce qui regarde particuliérement cette édition de Jamblique.

Elle étoit d'autant plus neceſſaire, qu'il n'y en avoit point d'autre que celle qu'Arceſius publia en 1598. defigurée de mille fautes pour le Grec, & avec une mauvaiſe traduction Latine. Celle qu'avoit promis le celebre Mr. Obrecht, & pour laquelle il avoit préparé une nouvelle traduction, n'ayant point paru. Mr. Kuſter a tiré de grands ſecours pour rendre celle-ci plus correcte, de deux manuſcrits; l'un de la Bibliotheque du Roi, l'autre appartenant à Mr. Spanheim, & dont les marges étoient chargées de diverſes leçons, & de quelques conjectures de Mr. Rigault, avec d'autres d'un habile homme, qui eſt peut-être Scaliger.

Les notes de Mr. Kuſter ne ſe rapportent gueres qu'à la correction & à l'éclairciſſement du Texte, & ne touchent que peu à l'Hiſtoire. En voici une. Il y a dans Jamblique chapitre onziéme que Pythagore avertiſſoit les femmes αὐτάστι εὐφημεῖν.

κὴ τὺς ἄλλυς ὁρᾶν, ὁπόσα ὑπὲρ αὐτῶν εὐφημήσυσι. » De dire du bien des au» tres, & par leur conduite de faire » dire du bien d'elles. Cet endroit & ce sens paroissent obscurs à Mr. Kuster, qui changeant le verbe ὁρᾶν en δρᾶν, & donnant à εὐφημεῖν la signification de *prier*, croit que la pensée de Pythagore étoit de recommander aux femmes, » de prier les » Dieux, & de prier que les autres » fissent ce qu'elles demandoient » pour elles mêmes.

Pour ce qui est de la vie de Pythagore écrite par Porphyre & par l'Anonyme, avec les notes de Holstenius & de Reittershusius, comme c'est seulement une nouvelle édition sans aucun changement, elle est hors de nôtre competence.

ARTICLE XXIII.

EXPLICATION D'UN PASSAGE *tiré du premier livre des Rois, chapitre vii. Par le P. H. Jesuite.*

DAns le mois d'Octobre de ces Memoires, on a rapporté en

peu de mots l'explication que donne un Interprete Proteſtant à un paſſage tiré du premier livre des Rois, chapitre ſeptiéme verſet 6. & l'on a fait aſſez remarquer que ſon explication ne ſatisfaiſoit pas. Voici le paſſage entier ſelon la Vulgate.

5. *Dixit autem Samuël : Congregate univerſum Iſraël in Maſphath, ut orem pro vobis Dominum.*

6. *Et convenerunt in Maſphath, hauſeruntque aquam, & effuderunt in conſpectu Domini, & jejunaverunt in die illâ, atque dixerunt ibi : Peccavimus Domino.*

Cette verſion s'accorde avec le Grec & l'Hebreu. La Bible de Sacy, & les autres qui l'ont ſuivi, traduiſent ainſi ce paſſage en nôtre langue. 5. *Et Samuël leur dit : Aſſemblez tout Iſraël à Maſphath, afin que* JE PRIE *le Seigneur pour vous.* 6. *Et ils s'aſſemblerent à Maſphath, ils puiſerent* DE L'EAU, *qu'ils répandirent devant le Seigneur, ils jeunerent ce jour-là, & ils dirent : Nous avons peché contre le Seigneur.* C'eſt cette effuſion d'eau devant le Seigneur, qui fait une difficulté ſur laquelle on n'a pû encore don-

ner satisfaction. La note qui est dans la Bible de Sacy par forme d'explication, dit que cette ceremonie se fit pour marquer, *ou qu'ils n'étoient devant Dieu que comme une eau qui s'écoule & qui se perd, ou comme pour suppléer aux larmes qu'ils eussent voulu répandre avec plus d'abondance du fond de leur cœur.* Mais il me semble que cette effusion d'eau faite dans la premiere de ces deux vûës, eût été en cette occasion une ceremonie assez inutile : & pour l'autre pratique, sçavoir de verser quelques seaux d'eau, comme pour suppléer aux larmes qu'on eût voulu répandre, elle ne me paroît pas même assez sérieuse. Il y en a qui ont osé avancer que cette expression étoit une hyperbole, & qu'elle ne signifie autre chose, sinon que les Israëlites puiserent dans le fond de leurs cœurs, les eaux de larmes qu'ils répandirent par les yeux devant le Seigneur : mais cette hyperbole seroit fort extraordinaire, trop outrée, & sans exemple. Les plus raisonnables ont crû que c'étoit une libation; & le Protestant dont on a

 parlé

parlé prétend que c'étoit la libation du ſacrifice que Samuel fit alors pour le peuple. Mais trois raiſons eſſentielles détruiſent cette conjecture. La premiere, que la libation ne ſe faiſoit que dans les ſacrifices : la ſeconde, qu'elle ne ſe faiſoit que par les Prêtres : & la troiſiéme, que jamais la libation ne s'eſt faite avec de l'eau chez les Juifs : c'étoit toûjours du vin, au lieu que ce n'eſt ici que de l'eau que le peuple répand, & que Samuel n'offrit point de ſacrifice en cette occaſion-ci ; il ne le pouvoit pas même. Samuel en qualité de Prophete établi de Dieu, & de Chef de la Nation, pouvoit bien offrir des holocauſtes à Dieu ; & le premier livre des Rois nous apprend qu'il l'a fait trois fois ; mais pour expier le crime d'idolatrie, il n'y avoit point de ſacrifice établi : & c'eſt par cette raiſon, & en ce ſens-là, que le peuple diſoit dans le Pſeaume 50. *Si vous aviez ſouhaité un ſacrifice, je n'aurois pas manqué à vous en offrir : mais nos holocauſtes ne vous ſatisferoient pas. Un eſprit briſé de douleur, eſt un ſacrifice digne de Dieu.*

ainſi vous ne mépriſerez pas, Seigneur, un cœur contrit & humilié. C'eſt auſſi la raiſon pour laquelle l'Ecriture ſainte, qui eſt par tout d'une exactitude digne d'admiration, ne dit point ici que Samuel ait offert aucun ſacrifice : elle a eû ſoin de marquer qu'il ne promit au peuple, ſinon de prier le Seigneur pour lui.

Je ſuis perſuadé que ce paſſage ne feroit aucune difficulté ſi l'on en peſoit toutes les paroles, & ſi on en conſideroit toutes les circonſtances. Le peuple étoit aſſemblé par le Prophete, pour faire un deſaveu ſolennel de l'idolatrie à laquelle il s'étoit laiſſé aller, & pour aſſiſter, comme je l'ai dit, à la priere que Samuel alloit faire, afin d'appaiſer la colere de Dieu qui avoit paru irrité contre ſon peuple. Les Iſraëlites joignirent à la priere du Prophete un jeûne univerſel ce jour-là : & ce fut pour mettre generalement toute l'Aſſemblée dans la neceſſité d'obſerver ce jour de jeſne en toute ſa rigueur, c'eſt à dire, non ſeulement ſans prendre aucune nourriture, mais encore ſans boire même de l'eau ; qu'ils

puiſérent toute celle qui étoit dans le puits du Bourg de Maſphath où ils étoient , & qu'ils la répandirent devant le Seigneur ; c'eſt à dire, le prenant à témoin de l'exactitude avec laquelle ils vouloient garder ce jour de jeûne.

Le Traducteur François ne devoit pas omettre ici la conjonction *&*, qui eſt devant le verbe, *ils jeûnerent :* cette omiſſion rend le paſſage difficile & obſcur ; puis qu'elle fait croire que l'effuſion de l'eau n'a nulle liaiſon avec le jeûne qui ſuit, au lieu qu'elle y a un rapport eſſentiel. Si l'on traduiſoit auſſi , *ils puiſerent l'eau* , la difficulté ſeroit encore moindre qu'en traduiſant , *ils puiſerent de l'eau :* puiſque la penſée de l'Ecrivain ſacré eſt , que les Iſraëlites tirerent preſque toute l'eau du puits qui ſe trouvoit là , qu'ils la répandirent devant le Seigneur, *& qu'ainſi* ils jeûnerent rigoureuſement tout le jour.

Dans les jours de jeûne les Juifs s'abſtenoient même de boire de l'eau, vû que la ſoif eſt une mortification du moins auſſi grande que la faim.

Au premier livre d'Esdras chap. 10. verset 6. *Esdras se leva de devant la maison de Dieu, & s'en alla à la chambre de Johanan fils d'Eliasib, où étant entré, il ne mangea point de pain, & ne but point d'* EAU, *parce qu'il pleuroit le peché de ceux qui étoient revenus de captivité.* Dans le livre d'Esther au ch. 4. verset 16. *Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse, & priez tous pour moi, paßez trois jours & trois nuits sans manger & sans boire, & je jeûnerai de même.* Et même au chapitre 3. de la Prophetie de Jonas verset 7. le Roi de Ninive fit publier par tout dans sa Ville : *Que les hommes, les chevaux, les bœufs & les brebis ne mangent rien, qu'on ne les mêne point paître, & qu'ils ne boivent point d'*EAU.

Cette explication me paroît simple, aisée & naturelle.

ARTICLE XXIV.

ANACREON TEÏUS POETA Lyricus, summâ curâ & diligentiâ, ad fidem etiam vet. ms. Vatican. emendatus, pristino nito-

ri, numerisque suis restitutus, dimidiâ ferè parte auctus, aliquot nempè justis Poëmatiis & fragmentis plurimis ab undequàque conquisitis. Item Anacreontis vita &c. Accessere ornamenti loco tres eleganter sculptæ effigies; Auctoris Anacreontis; Patroni, D. Ducis de Marlborough; Editoris, Josuæ Barnesii. Operâ & studio Josuæ Barnesii S. T. B. Græc. ling. Cantab. Professor. Regii. Cantabrigiæ, recentioribus typis Academicis, impensis Edmundi Jeffery Bibliopolæ. 1705. C'est à dire, *Anacreon de Teïa Poëte Lyrique, corrigé avec tout le soin & toute l'exactitude possible, & même sur l'ancien manuscrit du Vatican, rétabli dans son premier lustre & selon la veritable mesure de ses vers, augmenté de près de la moitié, tant par quelques pieces entieres, que par des fragmens qu'on a ramassez de tous côtez. On y a joint la vie d'Anacreon &c. avec trois portraits pour servir d'ornement, qui sont ceux du Poëte, du Duc de Marlborough à qui il est dédié, & de l'Editeur Jo-*

sué Barnes. Par Josué Barnes Bachelier en Théol. & Professeur Royal en langue Grecque à Cambridge. A Cambridge, 1705. *in* 8°. *pages* 401. *sans les préfaces & les tables.*

CEtte nouvelle édition d'Anacreon que donne au Public M. Barnes, contient. 1°. Une épître dédicatoire au Duc de Marlborough, avec une piéce de vers Grecs à sa loüange en stile d'Anacreon. 2°. Une vie de ce Poëte. 3°. Un Traité de la Poësie Lyrique. 4°. Un errata. 5°. Un Catalogue des ouvrages de Mr. Barnes, tant de ceux qui ont paru, que de ceux qu'il n'a pas encore donnez. 6°. Les Poësies d'Anacreon avec une version latine & des notes. 7°. Les fragmens du même Poëte. 8°. Des épigrammes tant des Anciens que des Modernes à l'honneur d'Anacreon. 9°. Anacreon Chrétien. 10°. Un Index general.

A la tête du Livre on trouve le portrait d'Anacreon pris sur une ancienne Medaille. Celui de Mylord Marlborough est devant l'épître dédicatoire qui lui est addressée, & on trouve vis-à-vis *l'Epinicion* Grec fait

à ſon honneur. Le portrait de l'Auteur même, Mr. Joſué Barnes, & au bas ſes armes, où un *Alpha* & un *Omega*, qui ſont employez dans un des quartiers, témoignent aſſez que ce ſont les armes d'un Sçavant.

L'épître dédicatoire & l'*Epinicion* roulent, comme de raiſon, ſur les loüanges de Mylord Marlborough que l'Auteur a choiſi pour ſon Mecene, & quand il ajoute au bas de la derniere de ces deux piéces deux vers de Menandre qui ſignifient que *les beaux Arts ne vieilliſſent point, à moins qu'ils ne rencontrent un Protecteur avare*; c'eſt moins ſans doute par défiance de la liberalité de ſon illuſtre Patron, que pour ſe féliciter d'en avoir trouvé un capable de ſoutenir & d'animer les gens de Lettres par ſes bienfaits.

Hiſtoire d'Anacreon.

Anacreon étoit de Teïa Ville & port de l'Ionie. On ne ſçait point au vrai qui fut ſon pere, les uns le faiſant fils de Scythinus, d'autres d'Eumelus, d'autres de Parthenius, &

d'autres enfin d'Ariſtocritus : mais il eſt toûjours ſûr qu'il étoit homme de qualité. Il nâquit, ſelon M. Barnes, vers la deuxiéme année de la 65^{e}. Olympiade au commencement du regne de Cyrus, & la 194^{e}. de la fondation de Rome. Autant qu'on en peut juger par quelques medailles qui nous reſtent, il étoit d'une repréſentation agréable, portant dans ſon viſage un air de gravité accompagné de beaucoup d'agrément, & animé d'une gayeté & d'une vivacité qui faiſoit plaiſir. Vers la troiſiéme année de la 69^{e}. Olympiade, Harpage l'un des Generaux de Cyrus étant venu à la tête d'une Armée pour ſubjuguer l'Æolie & l'Ionie, il n'y eut que Teïa qui oſa l'attendre, les autres Villes s'étant ſoumiſes d'abord ſans combattre, ou ayant été abandonnées des habitans, qui ſe ſauverent dans d'autres païs pour ſe ſouſtraire à la ſervitude des Perſes. Ceux de Teïa qui avoient une bonne flotte, y mirent leurs effets à couvert avec leurs femmes & leurs enfans, & quand après avoir ſoûtenu long-tems le

ſiége, ils ſe virent ſur le point d'être forcez, ils monterent ſur leurs vaiſſeaux, & ſe retirerent en Thrace, ſans que les Perſes, qui n'avoient point encore de flotte en ce tems-là, pûſſent les en empêcher. A leur arrivée ils s'emparerent de la Ville d'Abdere bâtie depuis peu par Temeſius de Clazomene, que les Thraces venoient d'en chaſſer lorſqu'elle étoit à peine achevée. Ils voulurent en uſer de même à l'égard de leurs nouveaux hôtes; mais ceux-ci ſe défendirent ſi vaillamment, qu'ils firent perdre l'envie à leurs ennemis de les inquieter davantage dans leur nouvel établiſſement. Ils demeurerent donc poſſeſſeurs paiſibles, mais non pas ſans qu'il leur en eût coûté pluſieurs braves gens. Anacreon y perdit en particulier trois jeunes gens de ſes amis dont il déplore la mort dans ſes épigrammes. Le premier fut Ariſtoclide qui fait le ſujet de la treiziéme, & les deux autres furent Timocrite & Agathon, pour qui il fit la premiere & la ſeconde.

La paix que les nouveaux habi-

tans d'Abdere se procurerent par leur valeur, mit Anacreon en état de suivre son inclination pour les Muses. Il s'est peint lui même, & a marqué le caractére de sa Poësie dans la premiere de ses Odes, où il nous fait sentir que quoi qu'il se fût volontiers appliqué au genre heroïque, & que ses premieres vûës eussent tourné de ce côté-là, son génie l'avoit toûjours ramené à la galanterie & au badinage. Une certaine naïveté noble relevée d'un air de gayeté qui animoit ses Vers plût d'abord à tout le monde : le tour en étoit si aisé, si simple, & si naturel qu'il n'étoit pas necessaire d'être Sçavant pour les entendre & les goûter : mais à travers cette simplicité & cette negligence apparente qui y regnoit ; les Connoisseurs ne laissoient pas d'y découvrir un Art & une délicatesse qu'ils ne pouvoient assez admirer ; de sorte que sa réputation se répandit bientôt dans l'Asie & dans toute la Gréce.

Polycrate celebre Tyran de Samos, Prince qui aimoit les belles Lettres, fut si sensible aux charmes

de la Muſe d'Anacreon, qu'il fit toutes les avances pour l'attirer à ſa Cour. Il lui écrivit d'une maniere très-preſſante, & accompagna ſes lettres de preſens dignes de ſa magnificence. Anacreon ne put réſiſter aux empreſſemens d'un Prince ſi prévenu en ſa faveur : il ſe rendit près de lui, & en fut reçû d'une maniere qui répondoit à la paſſion que ce Prince avoit témoignée pour le poſſeder : il en reçût peu de tems après ſon arrivée un preſent de cinq talens, ſomme très-conſiderable pour lors ; mais en ayant perdu le ſommeil pendant deux jours par l'inquietude que ſon argent lui donna, il le reporta au Prince en lui diſant qu'il faiſoit plus de cas de ſon repos que du tréſor qui le troubloit. Ici Mr. Barnes prend en main la défenſe d'Anacreon contre Mademoiſelle Dacier, qui a eû peine à pardonner à un homme de qualité tel qu'étoit ſans contredit Anacreon, & que la faveur des Princes à la Cour deſquels il avoit toûjours été avec diſtinction, devoit avoir accoutumé à la vûë de l'argent & des tréſors,

qu'il eût paru ſi fort embarraſſé d'une ſomme de cinq talens. Sur quoi elle n'a pû s'empêcher de le ſoupçonner de n'avoir pas eû le courage bien élevé. Mais ſans me ſervir ici de l'exemple de l'Empereur Maximilien, ni des autres raiſons qu'employe Mr. Barnes pour la juſtification de ſon Auteur, je crois que ce n'eſt pas une choſe incompatible, qu'un homme de qualité, mais né ſans grands biens, & accoutumé à la vie bourgeoiſe & reſſerrée des Republiques, ait paru à ſa premiere arrivée à la Cour d'un Prince, ébloüi de la vûë d'une ſomme d'argent auſſi conſiderable que l'étoient en ce tems-là cinq talens. De l'humeur dont étoit Anacreon, il paroît qu'il n'étoit pas homme à theſauriſer, & qu'un tréſor devoit l'embarraſſer; & tout bien peſé, je trouve qu'il y a plus de nobleſſe & de grandeur d'ame à rendre un preſent de cette nature, que de petiteſſe à ne pouvoir le poſſeder ſans trouble & ſans inquietude.

Quoi qu'Anacreon ne fût venu à la Cour de Polycrate que ſur le

pied de bel esprit & d'homme de plaisirs, il n'y fut pas long-tems sans que le Prince découvrit en lui des qualitez plus essentielles : il démêla au travers de son humeur enjoüée & badine, une justesse & une solidité d'esprit capable des affaires les plus sérieuses : de sorte qu'il ne fit point de difficulté de lui donner place dans ses Conseils, comme le témoigne Herodote, & de prendre son avis également sur ses affaires & sur ses plaisirs. Anacreon de son côté se partageant entre des soins si differens, répondoit à la faveur & à la bonté de ce Prince par une fidelité & une complaisance infinie. Sa Muse étoit incessamment occupée à celebrer son Bienfacteur, ses écrits, au rapport de Strabon, étoient pleins des loüanges de Polycrate; par où il est aisé de juger combien on en doit avoir perdu, puisque dans le peu qui a échappé à la rigueur des tems, il ne reste pas une piéce où il soit fait mention de ce Prince qui avoit fait le sujet le plus ordinaire de ses Poësies. Cet illustre Patron de nôtre Poëte ne meritoit pas

la triſte cataſtrophe par laquelle il finit ſes jours, lors qu'attiré par Orœtas Satrape de Perſe, & Gouverneur de Sardes & de Magneſie, ce perfide ne l'eut pas plûtôt en ſa puiſſance, qu'il le fit pendre avec onze de ſes principaux Conſeillers qui l'avoient accompagné.

Anacreon ſe ſeroit peutêtre vû enveloppé dans le même malheur, ſi ſon bon deſtin ne l'en eut préſervé en le tirant de la Cour de Polycrate peu de jours avant ce deſaſtre. Hipparque Tyran d'Athenes grand amateur des belles Lettres n'étoit pas moins touché du merite d'Anacreon dont les Poëſies le charmoient, que Polycrate l'avoit été, & dans la paſſion qu'il eut de connoître par lui-même un homme qui lui paroiſſoit ſi eſtimable & ſi aimable dans ſes ouvrages, il envoya des Ambaſſadeurs à Polycrate pour le prier de lui prêter du moins pour un tems Anacreon: ce qui lui ayant été accordé, il fit partir un de ſes plus beaux vaiſſeaux pour l'aller prendre & l'amener à Athenes, où il fut reçû avec tous les agrémens

qu'il pouvoit se promettre des empressemens qu'avoit témoigné Hipparque pour l'avoir. Il n'avoit que 37 ans lors qu'il y arriva, & il y passa sept ans entiers honoré des bonnes graces & de l'estime du Prince qui l'y avoit attiré, & qui étant lui-même un des plus honnêtes hommes & des plus beaux esprits de son tems, étoit bien capable de goûter tout le merite d'Anacreon. Celui-ci de son côté se plût extrêmement à la Cour d'un Prince qui par la sagesse & la douceur de son gouvernement, faisoit goûter à son peuple la félicité du siécle d'or; car ce ne fut qu'après sa mort que le joug des Pisistratides commença à devenir plus pesant, & le gouvernement plus dur, l'assassinat commis en la personne d'Hipparque ayant obligé Hippias son frere qui lui succeda, à se prémunir par la severité & par la rigueur, contre des entreprises dont toute la bonté & la douceur de son Prédecesseur n'avoit pû le garentir. Anacreon ne fut point témoin de ce malheur, & comme s'il eut été fatal aux Princes qui

l'avoient à leur Cour d'être malheureux dès qu'il en étoit sorti ; peu après son départ Hipparque fut assassiné par Harmodius & Aristogitori.

L'amour de la Patrie fut ce qui arracha Anacreon aux charmes de la Cour d'Hipparque, & aux délices de la Ville d'Athenes, dont le séjour lui étoit infiniment agréable par la politesse qui y regnoit, & par le goût exquis qu'on y avoit pour les beaux Arts. Aussi témoigne-t'il dans ses vers que ses plus tendres inclinations sont pour Athenes.

Il fallut pourtant que cette inclination cedât au plaisir de revoir Teïa sa Patrie, où il n'avoit point été depuis que les Perses sous la conduite d'Harpage s'en étoient emparez. Il fit agréer ce voyage à Hipparque, & la mort de ce Prince qui arriva peu de tems après, l'ayant dispensé de retourner à Athenes, il se fixa dans sa Patrie. Il avoit pour lors 44 ans, & ce ne fut qu'à cet âge qu'il enrra en possession des biens de son pere. Le plus agréable

morceau de cet héritage étoit une maiſon de la Campagne peu éloignée de la Ville, & qui dominant ſur la mer Ægée fourniſſoit dans les Iſles qui y ſont répanduës & comme ſemées, le plus agréable point de vûë qu'on puiſſe imaginer. Ce fut auſſi le lieu où Anacreon fit ſon principal ſéjour le reſte de ſa vie, & où libre de tout ſentiment d'ambition & d'avarice, qui ne l'avoient jamais beaucoup tourmenté, même à la Cour des Princes où il avoit demeuré, il partagea ſon tems entre les plaiſirs innocens de la campagne, & ceux de la Poëſie & de la Muſique, dans le commerce d'un nombre d'amis choiſis, & dont les inclinations & l'humeur ſympathiſoient parfaitement avec la ſienne. Il vécut ainſi très-agréablement juſqu'à l'âge de 85 ans, & mourut par un accident aſſez étrange : un pepin de raiſin ſec qu'il n'avoit pû avaler lui étant reſté dans la gorge, lui ôta la reſpiration & la vie en même tems.

Remarques ſur les Ouvrages d'Anacreon.

Les ouvrages qui nous reſtent de lui ne ſont qu'une très-petite partie des Poëſies qu'il a compoſées,& que M. Barnes prétend qu'on a eûes toutes entieres juſqu'au quatriéme ſiécle de l'Ere Chrétienne. On attribue, dit-il , cette perte auſſi bien que celle de pluſieurs autres ouvrages d'Auteurs payens , au zele trop outré de quelques Evêques des premiers ſiécles. M. Barnes devoit ce ſemble en demeurer là , ſans jetter ſur les Peres un ſoupçon tout à fait indigne de la haute ſainteté qui a éclaté en eux , lorſqu'il veut faire entendre que ç'a moins été par zele , que par une baſſe jalouſie , qu'ils ont fait perir les ouvrages de pluſieurs Poëtes anciens, & d'Anacreon en particulier ; de peur qu'on ne s'apperçût des ſecours que Saint Gregoire de Nazianze & d'autres Peres en avoient tirez pour leurs Poëſies , & afin qu'au défaut de ces grands modeles ſur leſquels ils avoient tâché de ſe former , ils

pûssent dans la suite servir de modeles eux mêmes. Un soupçon si injurieux à la réputation des Peres, ne devoit pas ce semble sortir de la plume d'un Bachelier de Théologie de quelque Communion qu'il soit, & il seroit à souhaiter qu'il eût témoigné pour l'honneur des SS. Peres, un peu de ce zele qu'il témoigne pour celui de son Auteur tout Payen qu'il est.

Remarques sur le caractére que M. Barnes fait d'Anacreon.

En effet il employe une partie de l'Histoire de la vie d'Anacreon à le justifier sur les foiblesses qu'on lui reproche, même les moins excusables & les plus honteuses, & il entre sur cela dans un détail plein à la verité d'une érudition fort recherchée, mais assez inutile, pour ne rien dire de plus, & qu'il semble que le sujet ne meritoit pas. Les noms de Cleobule, de Smerdias, de Bathylle & autres semblables qui entrent dans l'Histoire d'Anacreon, n'y figurent pas d'une maniere à exciter sur leurs

personnes la curiosité des honnêtes gens. Il est vrai que M. Barnes tâche de rectifier par l'idée d'un amour Platonique les soupçons odieux que peuvent donner quelques piéces d'Anacreon, & loin de le contredire là-dessus, on souhaite que tous ceux qui liront ce Poëte, entrent à cet égard dans les sentimens de son Interprete; mais de vouloir faire passer pour un modele de sagesse & de retenuë un Payen qui, de l'aveu même de M. Barnes, ne s'est occupé toute sa vie que de galanterie (*nam, ut id quoque concedamus, totâ ille vitâ amoribus vacavit. Anac. vit.* §. 18.) n'est-ce point un peu trop présumer de la docilité, ou même de la simplicité de ses Lecteurs?

On convient avec M. Barnes que plusieurs Poëtes pour donner du jeu à leur Muse, ont souvent feint des passions qu'ils n'avoient pas, qu'ils ont soupiré en vers pour des personnes qu'ils n'avoient jamais vûes, qu'ils ne connoissoient pas même de nom, & dont enfin, comme le Trissotin de Moliere, ils n'étoient amoureux qu'en Poëtes. Je l'ai fait moi-

même, dit Mr. Barnes, *quod à me ipso factum fateor. ibid.* §. 19. & c'eſt veritablement ce qu'on peut dire de plus fort & de plus plauſible pour la juſtification d'Anacreon ; car ſi M. Barnes engagé depuis long-tems dans les Ordres, & Bachelier en Théologie depuis 19 ans, a fait des vers galans & paſſionnez, qui ſera d'aſſez mauvaiſe humeur pour trouver à redire qu'un Poëte payen tel qu'Anacreon, ſe ſoit émancipé à en faire ? auſſi ne lui fera t'on point de procès là-deſſus ; & quoi qu'il ſoit vrai de dire que des vers galans, dans quelque bonne intention qu'ils ayent été faits, n'en ſont pas moins dangereux pour ceux qui les liſent, & qui ſans aller chercher ſi la paſſion du Poëte eſt feinte ou réelle, n'en ſucent pas moins réellement le poiſon répandu dans ſes ouvrages : cependant la choſe peut paroître pardonnable à l'égard d'un Payen, qui ne connoiſſoit gueres d'autre Dieu que ceux de la Fable, mais qu'on ne doit pas auſſi nous donner pour un des Saints prétendus du Paganiſme.

Février 1711.

C'eſt pourtant à ce tître que Mr. Barnes, loin de s'en tenir à l'indulgence qu'on pourroit avoir pour ſon Poëte, demande pour lui des éloges, comme pour un Philoſophe qui à la faveur d'un air de libertinage & de débauche qu'il affectoit par condeſcendance pour les foibles, a fait couler dans ſes vers des leçons de vertu, & des traits de Morale la plus inſtructive & la plus ſevere. Surquoi ſi on lui repréſente qu'Anacreon pouvoit ſe ſervir de moyens moins dangereux pour inſpirer la vertu, il traite de bonnes gens ceux qui font cette difficulté, & qui ne s'apperçoivent pas que c'eſt là un coup de Maître : *At, ô bone vir, quiſquis es, mihi videris ſummam ſapientum virorum artem neſcire. Anac. vitæ. §.* 24. Et pour juſtifier en cela, & canoniſer même en quelque ſorte la conduite d'Anacreon, il ne fait pas de façon de la comparer non ſeulement à celle des Docteurs du Chriſtianiſme & de Saint Paul même, mais encore à celle de Jesus-Christ, qui pour répondre aux reproches qu'on lui faiſoit de ce qu'il fréquentoit des

pecheurs & des Publicains, répondit, *que ce n'étoit pas ceux qui se portoient bien qui avoient besoin de Medecins, mais ceux qui étoient malades.* La comparaison est forte, & Mr. Barnes s'est apperçû lui-même au moins de la messéance qu'il y avoit dans un semblable parallele, mais ce qu'il dit pour le justifier ne plaira gueres plus aux oreilles pieuses que le parallele même, qu'on a lieu de croire qu'il voudra bien retrancher dans la seconde édition. Lors qu'il se contentera de vanter dans Anacreon les bonnes qualitez & les rares talens qu'il a eûs en effet, comme une délicatesse de goût singuliere, un tour d'esprit aisé & naturel, une fécondité heureuse, un enjoûment inimitable, de la probité, de la reconnoissance, & enfin un desinteressement parfait, & qui peut servir de modele à ces Sçavans, qui en se plaignant de leur mauvaise fortune, & en déclamant contre l'injustice de leur siécle, & contre le mauvais goût, la dureté, & l'insensibilitê des Grands, semblent demander l'aumône à chaque page,

tout le monde ſera de ſon avis ; mais quand il entreprendra de repréſenter comme un miroir de ſageſſe & un grand Zélateur de la vertu, un Poëte qui lui donne ſur cela le dementi dans la plûpart de ſes vers, il doit s'attendre à trouver bien des gens qui le contrediſent.

Remarques ſur les Prolegomenes de Mr. Barnes.

Après la vie d'Anacreon, ſuit un petit traité de la Poëſie Lyrique ſous le tître de Prolegomenes, afin de pouvoir renfermer ſous ce tître general quelques points étrangers au ſujet qu'on y joint ſur la fin. Mr. Barnes examine d'abord dans ce traité l'antiquité de la Lyre, dont il fait, ſelon l'Ecriture ſainte, Jubal le premier Inventeur : il traite enſuite des changemens arrivez à cet inſtrument par l'addition de nouvelles cordes. Il n'en eut d'abord que trois ſuivant le témoignage de Diodore de Sicile, qui nomme τρίχορδος la lyre dont Mercure, ſelon la Fable, fut l'Inventeur. Elle en

eut depuis ſept, comme il paroît dans Homere, dans Pindare, Horace, Virgile &c. Feſtus Avienus en donne neuf à celle d'Orphée. David parle d'un inſtrument de cette eſpece qui en avoit dix, *in pſalterio decachordo.* Timothée de Milet en ajouta quatre aux ſept anciennes, ce qui fit onze. Joſeph dans ſes Antiquitez Judaïques parle d'une eſpece de Lyre qui en avoit douze : on y en ajouta depuis encore ſix autres, ce qui fit dix huit. Anacreon dit lui-même page 253. de l'édition de M. Barnes, *canto viginti totis chordis.* Enfin, ajoute Mr. Barnes en finiſſant cet article, rien n'eſt plus connu aujourd'hui que la harpe qu'on nomme cambrique, composée de quarante cordes. De-là il paſſe à l'antiquité & à l'uſage de la Poëſie lyrique : il remarque qu'on appelloit vers lyriques ceux qu'on chantoit en les accompagnant de la lyre ; que cette eſpece de Poëſie ne fut d'abord employée qu'à celebrer les loüanges des Dieux & des Grands hommes, que depuis on l'admit dans les feſtins & les divertiſſemens publics,

qu'il eſt faux qu'Anacreon, comme le prétendent les Grecs, fût le premier Auteur de cet uſage, étant manifeſte par l'Ecriture qu'il étoit déja établi plus de mille ans avant ce Poëte. Il fait voir enſuite qu'on auroit tort d'interdire à la Poëſie lyrique les grands ſujets & les faits heroïques, cette Poëſie étant très-ſuſceptible de l'élevation, & du ſublime que demandent de pareilles matieres : c'eſt ce qu'il juſtifie par l'exemple d'Alcée, de Steſicore, d'Anacreon, & d'Horace, & par la preuve qu'il prétend en avoir donné lui-même dans ſon *Ode triomphale* qu'il addreſſe à Mylord Marlboroug à la tête de cette édition, après quoi il finit ce traité par l'Hiſtoire de la Poëſie lyrique ; & de ceux qui y ont excellé dans l'Antiquité.

Remarques ſur les qualitez qu'exige Mr. Barnes dans les Lecteurs d'Anacreon.

Revenant enſuite à ſon Auteur, il exige de grandes conditions de la part de ceux qui voudront en ſen-

tir les beautez. La premiere c'eſt qu'on ſoit revenu des préjugez qu'on peut avoir pris contre la ſageſſe, la modeſtie, & la régularité des mœurs d'Anacreon, qu'il ne veut plus qu'on regarde comme un Poëte dont la vie a été un perpetuel libertinage, après tous les ſoins qu'il s'eſt donné pour le laver de ce reproche. Il demande enſuite une connoiſſance parfaite de la langue Grecque, une érudition profonde, de l'habileté dans la Muſique ; enfin une fineſſe de goût, & une délicateſſe d'eſprit qui ne ſoit point gênée par trop de gravité ou de ſeverité. Ces qualitez ſont ſi grandes & ſi rares, que Mr. Barnes n'oſe ſe promettre qu'elles ſe trouvent aiſément réunies dans un même ſujet ; ſur tout dans l'indifference & la nonchalance extraordinaire où l'on eſt tombé à l'égard de la Poëſie, & qui n'eſt que trop generale, comme il le démontre par une induction qui réduit neceſſairement Anacreon & les autres Poëtes à un très-petit nombre de Lecteurs. Car, dit-il, entre les hommes il y a très-peu de

Sçavans ; entre les Sçavans il y en a peu qui ſoient verſez dans la Poëſie ; entre ceux qui y ſont verſez & qui la goûtent, fort peu qui s'intereſſent à la faire valoir ; entre ceux qui s'y intereſſeroient, fort peu qui ſoient en état par leurs richeſſes de le faire d'une maniere ſolide ; & entre ceux qui ſeroient aſſez riches pour le faire, très-peu qui ayent l'ame aſſez grande pour le vouloir : encore arrive-t'il, comme dit Mr. Barnes, que les ignorans & ceux qui en ſont les plus indignes, détournent en leur faveur par de mauvaiſes voïes, la liberalité des Grands qui ne devroit tomber que ſur les Sçavans & les gens de merite, qu'on voit néanmoins oubliez, s'ils n'ont des Parens ou des Patrons puiſſans qui s'intereſſent pour eux ; mais, ajoute-t'il pour leur conſolation, *ils ſont aſſez dedommagez de cette injuſtice par les graces que Dieu leur fait, & qui valent mieux que tous les bienfaits que les ignorans peuvent recevoir de leurs ſots, méchans & injuſtes Patrons.*

On ne peut diſconvenir que les

Patrons de mauvais goût à qui Mr. Barnes donne de si fortes épithetes, ne les meritent bien, si les sujets sur qui ils répandent leurs bienfaits sont effectivement tels qu'il les dépeint une page plus bas. Il nous les représente comme des *demi-Sçavans tout à fait barbares, qui ont une ame de bête, des oreilles d'âne, des yeux de choüette, des dents mordantes, un front d'airain, une cervelle de plomb, une langue empoisonnée, sans esprit, ou d'un esprit entiérement bouché.* Voilà un étrange portrait, & qu'on auroit peine à croire qui pût convenir à personne, sans la triste lamentation que fait à ce sujet Mr. Barnes en déplorant le malheur des Academies d'Angleterre, où non seulement on souffre, mais même on protege des gens de ce caractére, qui sans aucun merite du côté de la doctrine, tâchent d'y suppléer par beaucoup d'impudence; qui décident des ouvrages des Sçavans sans les entendre, & dont la jalousie & l'éfronterie va à blamer ce que font les habiles gens auprès de qui ils sont, ce que Midas & Marsyas étoient au regard d'A-

pollon ; il les accuſe de mépriſer Homere & Anacreon, & de ne l'épargner pas lui-même en lui appliquant l'ancien Adage, *Aſinus ad lyram.* Mais il ſe tient honoré d'être maltraité de ceux qui mallraitent de ſi Grands hommes, gens qui bien au deſſous de l'érudition de ceux qu'ils attaquent, ne l'emportent ſur eux que par la hardieſſe & l'impudence, qui impoſent par les apparences ſans en être meilleurs, & qui ſous des déhors ſimples & modeſtes cachent un grand fond d'éfronterie.

Remarques ſur le Catalogue des Ouvrages de Mr. Barnes.

A prendre au pied de la lettre ce que Mr. Barnes dit ici des Académies & Colleges d'Angleterre, on n'en auroit pas une idée bien avantageuſe ; mais nous en voyons ſortir tant de bons ouvrages, qu'il y a lieu de croire que ce qu'il dit de quelques uns des membres qui les compoſent, ne tombe que ſur peu d'entre eux qui ſe ſeront ſans doute attiré ces marques de ſon indigna-

tion, en ne lui rendant pas la justice que meritent des ouvrages aussi considerables que les siens, & pour la qualité, & pour le nombre, ainsi qu'on en peut juger par le catalogue très-ample qu'il en donne ici lui-même. Il sent bien qu'il y aura des gens à qui ce catalogue pourra déplaire, encore que ce ne soit pas pour la premiere fois, comme il nous l'apprend, qu'il le donne au Public, qui par consequent y devroit être accoûtumé; mais il est persuadé aussi que ces mêmes Censeurs voudroient bien être en état d'en donner un semblable, & qu'ils n'en parlent que par envie: après tout quoique la chose ait été pratiquée, comme il le remarque, par plusieurs Sçavans dont la modestie égaloit le merite, il convient que cela se doit faire fort rarement; & la raison qu'il en apporte est qu'on ne peut donner un témoignage si éclatant de son application & de son habileté, sans paroître insulter en quelque sorte à la nonchalance & à la paresse de bien des gens.

Et comme en effet la vûë d'un si

ample catalogue eſt un reproche fort piquant pour les Sçavans, qui n'ont pas donné des marques ſi éclatantes de leur fécondité en fait de productions, & qu'elle peut d'ailleurs décourager les Commençans, qui par deſeſpoir de pouvoir jamais arriver à une multiplication de volumes ſi étonnante, ſeroient peut-être tentez de renoncer tout à fait à la Science; nous nous croyons obligez par charité pour les uns, & par zele pour l'avancement des autres, de faire ſur ce catalogue quelques remarques qui puiſſent diminuer en quelque ſorte la confuſion des premiers, & relever le courage des ſeconds.

Nous remarquerons donc. 1°. Que quoi que ce catalogue contienne 61. articles qu'on donne pour autant de volumes, il n'y en a encore que ſept d'imprimez, comme on le juge parce qu'il n'y en a pas un plus grand nombre qui portent cette marque *édit.* avec l'année de l'édition au bout; que dans ces ſept Anacreon y eſt compris, & que hors la vie d'Edoüard III. & l'Euripide avec

des ſcholies & des notes, le reſte ne conſiſte pas en des ouvrages bien conſiderables, ainſi que l'on le pourra voir. 2°. Qu'il y en a pluſieurs qui ſont repetez en deux articles differens quoi qu'ils ne faſſent qu'un volume, & que même l'Anacreon qui ne fait qu'un *in* 12. raiſonnable, eſt partagé en 3 articles qui ſont le 31. le 44. & le 61. 3°. Qu'entre ces ouvrages il y en a qui ne ſont pas encore achevez, comme le Poëme Latin de la Franciade commencé depuis 24 ans & qui doit avoir XII livres, dont il n'y en a encore que huit qui ſoient faits, mais on promet que les quatre qui reſtent ſeront bientôt finis. 4°. Qu'il y en a qui ne ſont pas même encore commencez, comme la traduction des Pſeaumes de David en vers &c. la vie de Scanderbeg, & celle de Tamerlan. C'eſt de quoi Mr. Barnes a voulu lui même avertir le Public pour ôter tout ſoupçon qu'il eût deſſein d'impoſer. *Hoc opus nondùm ſeriò aggreſſus ſum, apparatum tamen haud modicum in illud congeſſi, ut in Scanderbegi & Tamerlanis vitas.* 5°. Enfin que tous

les ouvrages qui entrent dans ce grand catalogue ne ſont pas tous des ouvrages de fort longue haleine, & qu'il y en a nombre qui ne conſiſtent que dans une ſimple Elegie, un petit Poëme, ou un ſeul Sermon, & piéces ſemblables : de ſorte que ce catalogue bien entendu ſera toûjours beaucoup d'honneur à Mr. Barnes, ſans cependant donner trop de confuſion aux Sçavans, ni deſeſperer ceux qui travaillent à le devenir.

Il ne reſte plus pour achever ce qui regarde ces prolégomenes, que quelques objections que Mr. Barnes a crû qu'on pourroit lui faire, & qu'il a été bien aiſe de prévenir. La premiere roule ſur ce qu'un homme de ſa profeſſion, Bachelier de Théologie depuis dixneuf ans, & engagé depuis long-tems dans les Ordres, s'amuſe à des bagatelles telles que le ſont les Poëſies d'Anacreon ; à quoi il répond que ſi ceux qui tiennent les rênes du gouvernement jugeoient à propos de l'employer à quelque choſe de plus conſiderable, & de lui prêter obligeamment

la main par des favorables ſecours, c'eſt à dire, comme il le fait entendre plus haut, en lui procurant un benefice qui l'engageât à travailler au ſalut des ames, il y donneroit volontiers tous ſes ſoins; mais comme tous les bienfaits qu'il pourroit en attendre ſe trouvent abſorbez non-ſeulement par leur famille, mais encore par des paraſites, des calomniateurs, & des baladins qui leur font la cour, on ne doit pas trouver mauvais que lui qui ſe trouve Prêtre ſans charge d'ames, donne ſon loiſir à une étude qui convient à ſa qualité de Profeſſeur de la langue Grecque, & qui d'ailleurs n'eſt pas inutile à un Thélogien à qui il ſied bien d'avoir quelque teinture de la doctrine des Payens.

La ſeconde objection tombe ſur ce que dans ſes notes ſur Anacreon il cite quelquefois l'Ecriture ſainte, en quoi il avouë qu'il auroit tort s'il en abuſoit mal à propos, mais que ne le faiſant que pour éclaircir quelquefois des expreſſions de l'Ecriture, & en faire ſentir la force par l'uſage qu'en ont fait les plus

ſçavans Auteurs profanes ; on ne doit pas plus blamer ſa conduite en cela, que celle de Hugues Grotius & de pluſieurs autres qu'il nomme, qui tous en ont uſé de la même maniere.

Mais ne craint-il point d'avoir un peu fortifié l'objection, & donné ſur cet article des armes contre lui par le parallele étrange qu'il fait entre la conduite de N. S. & celle d'Anacreon dont on a parlé plus haut? Ne s'apperçoit-il point qu'il fournit en cela à ceux qui gouvernent, un prétexte plauſible pour le tenir toûjours éloigné des benefices, & qu'on aura peine à charger du ſoin des ames un Miniſtre qui manie l'Ecriture ſainte d'une maniere peu reſpectueuſe, & qui jette des ſoupçons outrageans ſur la réputation des Peres de l'Egliſe.

Enfin, & c'eſt la derniere objection dont nous parlerons, Mr. Barnes avouë que pluſieurs gens trouvent à redire que dans ſon édition d'Anacreon il ait ajouté, retranché, & changé bien des choſes de ſon chef; mais il eſt perſuadé que ſi on

veut bien conſiderer les raiſons qu'il a eûës de le faire, les ſoins & les attentions qu'il y a apportées, la maniere judicieuſe dont il s'y eſt pris, ſon habileté dans la verſification Grecque, le grand uſage qu'il a de ces matieres, & enfin le ſuccez avec lequel il l'a fait, non-ſeulement dans l'ouvrage préſent, mais encore dans Euripide, dans Theocrite, dans Sophocle & dans Homere, on ne trouvera point mauvais qu'il en ait uſé ainſi.

Au reſte l'édition qu'il nous donne d'Anacreon eſt auſſi complette qu'on en ait eû juſqu'ici : il a pris ſoin d'en ramaſſer juſqu'aux moindres fragmens, & a diſpoſé le tout dans un fort bel ordre. La traduction Latine qu'il y a jointe eſt literale & exacte ; c'eſt ſur quoi on a crû devoir prévenir le Public, qui trouvant peu exacte & peu literale en quelques endroits la traduction Latine que Mr. Barnes a faite de ſon *Epinicion*, ou Ode Triomphale, comme il l'appelle à l'honneur de Milord Marlboroug, pourra s'imaginer qu'il aura pris les mêmes

libertez à l'égard de son Auteur: mais on doit considerer qu'un Poëte en se traduisant lui-même se permet bien des choses qu'il ne se permettroit pas en traduisant un autre; & que si dans sa piéce Latine il traduit par le terme Latin, *machinarum*, c'est à dire de machines qui jettent feu & flammes, ainsi qu'il l'explique, le mot Grec de βελέμνων, qui signifie seulement des traits & autres choses semblables qu'on jette avec des machines, comme bombes, boulets &c. il ne voudroit pas faire la même chose en traduisant les piéces d'Anacreon, dont il ne peut pas disposer aussi librement que des siennes.

Remarques sur le systême qu'a suivi Mr. Barnes dans ses corrections sur Anacreon.

Une des choses à quoi Mr. Barnes s'est le plus attaché dans son édition d'Anacreon, a été à en rectifier la versification, tant par rapport à la mesure des pieds, qu'à la constitution des vers. En effet on trouve

dans Anacreon certains vers & certains pieds si irréguliers , qu'il est difficile de les réduire à la mesure des vers ïambiques, dimetres, catalectiques , tels que sont la plûpart des vers de ce Poëte. Mr. Barnes a imaginé un moyen pour ôter cette irrégularité sans rien changer dans les vers, & ç'a été d'appeller les pieds irréguliers qui s'y trouvent, des amphimacres ; des amphibraques, des ïoniens ἀπ' ἐλάσσονος &c. & les vers irréguliers des pherecratiens , glyconiens &c. Rien ne seroit mieux inventé, si l'irrégularité de ces pieds & de ces vers n'étoit venue que de ce qu'on ne les appelloit pas par leur nom , & c'est à peu près comme si on prétendoit rectifier l'irrégularité d'un vers hexametre où il y auroit un trochée , en disant que le pied irrégulier qui s'y trouve s'appelle un trochée, & en appellant le vers un hexametre trochaïque. Il est vrai que Mr. Barnes produit trois ou quatre exemples d'Homere , pour authoriser les amphimacres & les amphibraques à la place des dactyles & des spondées ;

& qu'on cite les Poëtes Dramatiques pour maintenir non-seulement les Ioniens ἀπ' ἐλάσσονος, mais encore les vers pherecratiens & les glyconiens ; mais il y a des licences qui se permettent dans les Poëmes d'une aussi longue étendue que ceux qu'on vient de citer, & qu'on ne passe gueres dans des piéces aussi courtes que celles d'Anacreon, & l'on trouve d'ailleurs tant de régularité & d'uniformité dans celles de ses Odes qui paroissent les plus travaillées & les mieux conservées, qu'on doit se défier de tous ces mêlanges de pieds & de vers irréguliers de quelque nom qu'on les appelle.

La regle que s'est prescrite M. Barnes pour les corrections & changemens qu'il a faits dans son Anacreon, est de réduire tout au dialecte Ionien, parce qu'Anacreon étoit né au milieu de l'Ionie. C'est son principe general, il s'en déclare pag. 122. not. *ad vers.* 550. *Ionismus perpetuò Anacreonti tribuendus*, & en d'autres endroits : surquoi il y a deux choses à examiner. La premiere si le principe est bien fondé, &

ſi Anacreon pour être Ionien, a toûjours dû ſuivre le dialecte de ſon païs. La ſeconde ſi Mr. Barnes ſuit régulierement le principe qu'il s'eſt fait lui-même.

Si le principe de Mr. Barnes a lieu, qu'on doit réduire au dialecte Ionien le langage d'Anacreon, parce qu'il étoit d'Ionie ; il s'enſuivra delà qu'on doit faire la même choſe à l'égard de Bion, parce qu'il étoit de Smyrne où l'on parloit Ionien, & cependant Bion a écrit en Dorien : il faudra refondre les ouvrages d'Herodote, de Denys l'Hiſtorien, auſſi bien que ceux d'Hippocrate, parceque celui-ci étoit de Cô, & que les deux autres étoient d'Halicarnaſſe, où l'on ſuivoit le dialecte Dorien auſſi bien que dans l'Iſle de Cô. La plus commune opinion eſt qu'Homere étoit Ionien, & Theocrite appelle les Poëſies de ce Prince des Poëtes, les vers de l'homme Ionien, Ἰάονος ἀνδρὸς ἀοιδαί, cependant Homere s'eſt ſervi de tous les dialectes, ſelon le témoignage de Plutarque qui rapporte même des exemples de tous les dialectes

qui se trouvent chez Homere.

Pour que le principe de Mr. Barnes eût quelque force, il faudroit prouver que jamais aucun Poëte Grec ne s'est écarté de la maniere de parler propre de son païs, ce qui est faux comme on vient de le montrer; ou rendre raison pourquoi on en veut faire une loi particuliére pour Anacreon: c'est ce que Mr. Barnes ne fait pas, puisque l'unique raison qu'il apporte pour assujettir Anacreon à un Ionisme invariable, est qu'il est né au milieu de l'Ionie.

Mais quelque mal fondé que soit ce principe, Mr. Barnes ne peut pas trouver mauvais qu'on s'en serve contre lui; & qu'on lui demande pourquoi étant persuadé que le langage d'Anacreon est pur Ionien, il n'a pas rétabli par tout l'Ionisme, & qu'il a au contraire conservé en plusieurs endroits non seulement le dialecte commun contre l'usage des Ioniens, mais encore le Dorien & l'Æolien. C'est de quoi s'appercevront aisément ceux qui liront cette édition: il suffira ici d'en rappor-

ter quelques exemples. On lit page 32. παρ' αὐτῷ & plus bas αὐτοῦ. Voilà du dialecte commun. Mr. Barnes devoit lire dans ces principes αὐτέου & αὐτέῳ selon l'Ionien. Page 8. Mr. Barnes lit μευ v. 31. & 34. pourquoi lit-il μου page 68? On lit page 122. πολιὰν ἔθειραν. & page 187. φοβερὰν θέαν. Mr. Barnes a grand soin d'avertir dans ces deux endroits qu'il ne faut pas prendre ce langage pour du Dorisme, parceque dit-il, les mots en δα, θα, ρα, & α pur font ας & αν. Il est vrai, mais est-ce dans le dialecte Ionique qu'ils se declinent ainsi, & n'est-ce pas au contraire dans le dialecte commun? Or que ce soit du Dorien, ou du commun, cela fait toûjours également contre Mr. Barnes qui veut partout de l'Ionien, & n'en deroge pas moins à sa grande regle: *Ionismus perpetuò Anacreonti tribuendus.* Pour s'y conformer il devoit mettre πολιὴν ἐθείρην; car πολιὴ, se dit très-bien pour πολιὰ, *pro qua Ionicè* πολιὴ, dit Henri Estienne; & dans les épigrammes Grecques, on lit selon l'analogie Ionienne, ἐθείρης βόστρυχος & πλόκαμος ἐθείρης.

Février 1711.

Mr. Barnes n'a pas été plus reſervé ſur le Doriſme & ſur l'Æoliſme, que ſur le dialecte commun. On lit à la verité en pluſieurs endroits des datifs en ησι page 200. 274. &c. & ces datifs ſont aſſez dans l'analogie Ionienne ; mais on en lit en auſſi grand nombre pour le moins en αισι. p. 10. 42. 54. &c. terminaiſon qui eſt tout à fait dans l'analogie Dorienne. On lit page 82. & 83. φρένας γ' ἐς ἀμάς. qu'on ne s'étonne point, dit Mr. Barnes, de trouver ici ce terme ἀμάς qui ſent le dialecte Dorien, car Anacreon n'eſt pas plus Dorien ici que l'eſt Homere quand il dit, πόλιν κεραΐζέμεν ἀμήν, il eſt vrai qu'il ne l'eſt pas plus, mais auſſi ne l'eſt-il pas moins : or il eſt ſûr qu'Homere ſuit ici le dialecte Dorien, ἀμὰς eſt Dorien ſi l'on en croit Æmilius Portus dans ſon Lexicon Dorique ἀμὸς, ἀμὰ, ἀμόν. *Doricè pro Poëtico* ἡμὸς &c. *quod pro communi* ἡμέτερος &c. ce qu'il prouve enſuite par l'autorité de Theocrite, outre que rien n'eſt plus conforme non-ſeulement aux regles de tous les Grammairiens & Lexicographes, mais encore à l'u-

ſage conſtant du dialecte Dorien qui change l'η en α long. Qu'Homere ſuive ici le dialecte Dorien, il n'y a rien à dire; car il les employe tous; mais que Mr. Barnes le faſſe ſuivre à l'Anacreon qu'il prétend qu'on doit réduire au pur & perpetuel Ioniſme; il va lui-même contre ſa regle & ſes principes. Venons à l'Æoliſme.

Mr. Barnes page 228. lit τȣ̃ δεραπέταο χρυσȣ̃ pour τῷ δεραπέτα τῳ χρύσῳ: mais il ne prend pas garde qu'en voulant éviter un Doriſme, il tombe dans un Æoliſme; & que pour un homme qui veut de l'Ioniſme par tout, l'un ne convient pas mieux que l'autre. Voici la preuve de l'Æoliſme tirée d'Æmilius Portus dans ſon Lexicon Dorien. α ο *Æolicè & Bæoticè terminatio ſingularis primæ declinationis* τῶν ἰσοσυλλάβων ὀνομάτων, *communiter in* ȣ, *Doricè, in* α, *Ionicè in* εω *deſinentium, ut* Αἰνείȣ *communiter,* Αἰνεία *Doricè, addito* ο *Æolicè & Bæot.* Αἰνείαο. *Ionicè* Αἰνείεω; *Poeticè verò* κατὰ κρᾶσιν Αἰνείω. Mr. Barnes lit encore ζύγαο page 48. & remarque que le MS. du Vatican porte ζύγȣ; mais il ne ſe

ſouvient pas qu'il veut par tout de l'Ioniſme & que σύγχαο eſt Æolien. page 210. θεάων, *Andreas Schottus*, θεάων, *rectè* dit Barnes : cela eſt bien en effet par rapport à Schottus qui n'exige pas dans Anacreon un Ioniſme invariable, mais par rapport à Mr. Barnes qui l'exige & s'en fait une regle, θεάων n'eſt pas de miſe étant Æolien, c'eſt Mr. Barnes lui-même qui me l'apprend Ode 3. où corrigeant le MS. du Vatican qui porte θυράων pour mettre θυρέων à la place, & rétablir l'Ioniſme, il dit ces mots *MS. Vaticanum* θυράων, *non benè, ut quæ lectio minùs Anacreonti congruat, Æoliaque ſit dialectus, & verſui prorſus noceat* : comment accorder enſemble ces deux notes dit M. Barnes? *Andreas Schottus* θεάων, *rectè*, & puis MS. *Vaticanum* θυράων, *non benè* ; puiſque la terminaiſon eſt également Ionienne dans l'un & l'autre de ces deux mots, & qu'il ne s'agit que de ce point.

On trouve au bout des épigrammes faites en l'honneur d'Anacreon, un petit *Anacreon Chriſtianus* de la façon de Mr. Barnes en trois piéces.

Février 1711.

l'Anacreon Christianus du P. Gilbert Jonin en fut l'occasion. *Jesuita quidam Græculus*, dit-il, *librum olim edidit, cui titulus* Ανακρέων Χριστιανὸς, *quem cùm ostenderet mihi clar. Dominus &c. illius animum quum* (lisez, *quàm*) *successum meliorem ostendi.* C'est à dire que l'Auteur est plus loüable dans l'intention que dans l'execution ; c'est un malheur pour le P. Jonin que Mr. Barnes designe sans le nommer, de n'avoir pû meriter son approbation ; mais son livre a été si bien reçû, & si estimé des Sçavans, pour la simplicité du dessein, la délicatesse des sentimens & des pensées ; & l'intelligence de la Poësie Grecque, que cela peut en quelque sorte lui tenir lieu de dédommagement, & contrebalancer l'autorité de Mr. Barnes, dans les choses sur tout qu'il avance comme celle-ci sans les justifier par de bonnes preuves.

Idée Generale de la nouvelle édition d'Anacreon.

Enfin pour finir sur cette nouvelle

édition d'Anacreon de Mr. Barnes, il faut lui rendre cette justice qu'il paroît avoir assez de connoissance des Scholiastes Grecs ; mais que malgré tous les soins qu'il a apportez à cet ouvrage il y reste encore bien des défauts. On n'y trouve rien de bien considerable ni de bien nouveau, soit pour les corrections, soit pour les fragmens. Il s'est donné bien des peines pour en recueillir de certains qui ne consistent qu'en un mot, & ne font aucun sens, ce qui peutêtre les avoit fait sagement negliger dans d'autres éditions. On n'a point donné une idée assez nette, ni assez exacte de la fortune des ouvrages d'Anacreon soit par rapport aux manuscrits, soit par rapport aux éditions ; l'on a même manqué à relever bien des fautes grossieres qui s'étoient glissées dans les éditions précedentes. On a mis avec trop de liberté les corrections du Texte dans le Texte même ; on s'est plus éloigné du manuscrit du Vatican qu'on ne s'y est conformé, & bien loin de le suivre, on l'a corrigé sans scrupule en la plûpart des en-

 droits

droits controversez ; l'*errata* quoique très-ample n'est pas complet à beaucoup près. J'ai trouvé en chemin faisant plus de 20 fautes qui n'y sont pas comprises, sans celles qui m'auront pû échapper ; ainsi l'édition n'est pas assez correcte. Enfin je ne puis dissimuler que de la part d'un homme qui a autant écrit en Latin que l'a fait Mr. Barnes, comme le témoigne le catalogue de ses ouvrages, on avoit lieu d'attendre un peu plus de régularité & de politesse dans le stile qu'on n'en a trouvé.

ARTICLE XXV.

THE BRITISH COLONIES on the continent and Islands of America vindicated &c. C'est-à-dire, *Défenses des Colonies Angloises de l'Amerique, où l'on fait voir le profit que l'Angleterre en retire &c. Par J. Oldmixon.* A Londres chez Richard Parker &c. 1708.

C'Est un problême parmi ceux qui se mêlent de Politique, de sçavoir s'il est avantageux à un

Etat d'avoir de grandes Colonies. Cette question a été agitée sur tout en Angleterre où quelques personnes se sont ouvertement déclarées contre les Colonies. C'est pour cela que Mr. Oldmixon ayant entrepris de donner une Histoire complette des Colonies Angloises de l'Amerique, a crû qu'il devoit auparavant composer un traité exprès pour répondre aux objections de ceux qui sont opposez aux Colonies : c'est de de ce traité qui n'étoit pas encore tombé entre nos mains, que nous donnons l'extrait.

La grande, nous pouvons même dire l'unique objection que l'on propose contre les Colonies Angloises, & generalement contre toutes les Colonies, est celle-ci : Plus on fait d'établissemens dans les Indes, dit-on, plus on affoiblit, & plus on ruine l'Angleterre ; car de l'aveu de tout le monde, le bonheur & les richesses d'un païs consistent dans le nombre de ses habitans. A quoi sert-il, ajoute-t'on, d'envoyer des habitans cultiver des terres étrangeres, tandis qu'on laisse

ſon propre païs deſert & inculte.

L'objection eſt ſans doute ſpécieuſe, mais ſi on l'examine de près, on la trouvera très-frivole : car lors qu'on dit que les richeſſes d'un païs conſiſtent dans le nombre de ſes habitans, on parle des habitans induſtrieux qui par leur travail augmentent les fonds publics. Les faineans & ceux qui ne gagnent pas par leur travail de quoi ſubſiſter, bien loin d'être utiles à leur Patrie lui ſont à charge ; ceux même qui dépenſent ce qu'ils gagnent ſont inutiles à l'Etat : au contraire ceux qui par leur induſtrie augmentent le tréſor public, doivent être regardez comme les plus utiles. Or il eſt évident qu'en Angleterre, & dans tous les païs du Monde, ceux qui s'appliquent au commerce, comme les Marchands, les Matelots, les Maîtres des habitations dans les Indes Occidentales, augmentent plus que tous les autres le tréſor public ; ils contribuent donc le plus au bien public, & par conſéquent ils ſont les plus neceſſaires à l'Etat.

Pour prouver cette théſe genera-

rale, Mr. Oldmixon fait une induction ſenſible du profit qui revient à l'Angleterre des Barbades ſeules. 1°. Avant l'établiſſement des Colonies Angloiſes en Amerique, le Portugal fourniſſoit tous les ans à l'Angleterre pour quatre cent mille livres ſterlings de ſucre, maintenant les Barbades y en envoyent deux fois autant, c'eſt à dire quarante cinq mille tonneaux, dont la moitié eſt conſommée en Angleterre, & l'autre moitié qui eſt tranſportée dans les païs étrangers produit au moins quatre cent mille livres ſterlings. 2°. Les eſprits tirez du ſucre, & que l'on eſtime maintenant auſſi bons que les eaux de vie de France, montent à près de cinq cent mille livres ſterlings. 3°. L'indigo qui vient tous les ans en Angleterre vaut ſelon la plus exacte ſupputation cinquante mille livres ſterlings. 4°. Le bois de teinture que les Anglois payoient autrefois cent livres ſterlings le tonneau, ne vaut pas maintenant quinze livres ſterlings. Nous ne parlons pas ici du Cacao, des épiceries, & de pluſieurs ſortes de drogues que l'on

envoye en Angleterre, & qui y produisent des sommes immenses.

La Virginie & generalement toutes les Colonies occupées à cultiver le tabac, sont à proportion aussi utiles à l'Angleterre que les Barbades. Voici, dit Mr. Oldmixon, comme en parle le Chevalier Dalby Thomas dans sa *Relation Historique des Colonies des Indes Occidentales :* Avant l'établissement de nos Colonies, dit-il, le tabac coûtoit depuis quatre jusqu'à seize *shellings* la livre, & maintenant le meilleur ne revient aux Marchands qu'à dix-sept sols, y compris les cinq sols par livre pour le Roi. D'ailleurs les Anglois transportent tous les ans dans les païs étrangers au moins les deux tiers du tabac que les Colonies envoyent en Angleterre, & dont les Marchands retirent tous frais faits deux cent mille livres sterlings.

Les habitans de la Caroline s'appliquent depuis quelques années à faire de la soye, à cultiver le cotton & le ris, marchandises que les Anglois faisoient venir d'Orient avec des dépenses immenses.

La nouvelle Angleterre fournit du bois propre pour la construction des vaisseaux. Ceux qui sçavent ce qu'il en coûtoit tous les ans à l'Angleterre pour le bois que l'on y transportoit du Nord, conviendront que ce seul commerce épargnera à la Nation près d'un million par an.

Il seroit inutile de parler ici des autres Colonies moins celebres, quoique très-utiles; le Lecteur pourra juger par cet échantillon du profit que l'Angleterre peut en retirer. D'où nôtre Auteur conclut qu'un seul homme établi dans les Indes Occidentales, produit par an plus à l'Angleterre, que ne font cent des plus industrieux dans le païs même. Cette proposition paroît un paradoxe, mais Mr. Oldmixon ne l'en croit pas pour cela moins certaine.

Quelques personnes s'imaginent que les habitans des Colonies ne consument rien des denrées que l'Angleterre produit, ou qu'elles en consument peu. Mais c'est une erreur qui ne peut tomber que dans l'esprit de ceux qui ne sont pas instruits. Car supposons qu'il n'y ait

dans toutes ces Colonies que quatre cent mille Anglois, y comprenant les femmes & les enfans, ſuppoſons de plus qu'il y ait deux fois autant de Negres ; il ſera aiſé de conclurre qu'il faut une prodigieuſe quantité de denrées pour les faire ſubſiſter dans un païs qui manque preſque de toutes les choſes neceſſaires à la vie. En effet on envoye tous les ans d'Angleterre pour ſix vingt mille livres ſterlings de fer ſeul. On ſçait d'ailleurs que les Colonies de l'Amerique occupent plus les manufactures d'Angleterre, que tout le commerce étranger ne peut faire. Ajoutez à cela qu'au rapport de Mr. Litleton, la ſeule Compagnie des Indes Occidentales a plus de ſept ou huit cent vaiſſeaux de tranſport ; & les Marchands avoüent qu'il y a aujourd'hui moins de danger à faire le voyage de l'Amerique, qu'il n'y en a à faire celui de Londres à Neucaſtle.

Nous ne parlons pas ici, dit Mr. Oldmixon, du tort que nous faiſons à nos Ennemis par le commerce des Indes Occidentales. Ce tort que

nous leur faiſons eſt néanmoins un bien très-réel pour nous. Les François, les Eſpagnols, les Hollandois mêmes voyent avec quelque ſorte de jalouſie l'état floriſſant de nos Colonies : mais ce qu'il y a de ſurprenant, eſt qu'il y a des Anglois qui paroiſſent curieux de leur propre bonheur. Mr. Oldmixon ſe ſert pour leur répondre des propres paroles de Mr. Litleton qu'il ne fait que copier. Pourquoi, dit cet Auteur dans ſon écrit intitulé, *Gemiſſemens des Colonies*, » Pourquoi » l'Angleterre paroît-elle jalouſe » des richeſſes de nos habitations ? » Elle ſçait que nous n'avons rien » qui ne ſoit à elle, c'eſt l'Angleter» re qui attire tout ce qu'il y a de » bon dans nos habitations, c'eſt le » centre où tout tend : nous ne » ſommes occupez ici qu'à travailler » pour elle, tout ce que nous pou» vons gagner d'argent nous l'en» voyons en Angleterre, nos enfans » y ſont élevez, nous allons pour » l'ordinaire nous mêmes y finir nos » jours &c.

Il ſeroit inutile de s'étendre da-

vantage ſur ce ſujet; comme l'Hiſtoire complette des Colonies Angloiſes a ſuivi de près ce petit traité, nous en donnerons auſſi l'extrait.

ARTICLE XXVI.

DISSERTATION SUR UNE Colonne antique élevée par la Ville d'Arles à l'honneur de l'Empereur Conſtantin le Grand, dédiée à Monſeigneur François de Mailly Archevêque d'Arles, Primat & Prince, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, & nommé par Sa Majeſté à l'Archevêché de Reims &c. Par Mr. Terrin ancien Conſeiller au Siége de cette Ville.

NOus ne donnons point cette diſſertation entiére, parce qu'elle eſt beaucoup plus longue que les piéces qui entrent dans nos Memoires ne doivent l'être. Le Public ſeroit obligé à Mr. Terrin s'il avoit bien voulu faire imprimer une piéce ſi remplie de recherches ſçavantes & curieuſes.

Mr. Terrin la commence par une

Histoire abbregée des Colonnes qu'il considere, non pas comme des ouvrages d'Architecture ou de Sculpture, qui ont certaines proportions & certains ornemens, mais comme des monumens publics capables d'éterniser la memoire des Grands hommes, de conserver leurs noms, & de faire connoître à la posterité leurs belles actions & leurs inventions. Voici en peu de mots à peu près ce qu'il en dit.

De tous les monumens que les hommes ont élevez, il n'y en a point qui ait été plus en usage dans tous les tems, & parmi tous les peuples, que les colonnes; parce qu'elles se conservent plus long-tems que tous les autres monumens, lesquels se détruisent par leur propre grandeur & leur pesanteur énorme, & par l'impétuosité des vents qui les ébranlent, tandis qu'ils ne font que glisser contre une colonne qui ne leur donne aucune prise.

Les premiers hommes ont commencé dès les premiers tems du Monde à dresser des colonnes. Les enfans de Seth en éleverent deux,

une de brique, & une de pierre, & Joſeph dit que de ſon tems on en voyoit encore une en Syrie. Les Egyptiens, les Aſſyriens, les Perſes & les Romains en ont élevé dans tous les païs qu'ils ont conquis. Delà vient cette prodigieuſe quantité de colonnes & d'obeliſques qu'on trouve en Aſie, en Egypte, en Italie & ailleurs. Il eſt vrai que les Egyptiens élevoient beaucoup plus de pyramides & d'obeliſques que de colonnes, mais cela revient au même, & l'on doit regarder un obeliſque comme une colonne quarrée, ou ſi l'on veut comme un pilaſtre allongé qui diminuë inſenſiblement dans toute la longueur depuis le bas juſqu'en haut, & qui ſe termine en pointe.

Après tant d'exemples de differens peuples, dit Mr. Terrin, car ce ſont ici ſes propres paroles, on ne ſera pas ſurpris que la Ville d'Arles en reconnoiſſance d'une infinité de bienfaits reçûs de l'Empereur Conſtantin le Grand, ait élevé à l'honneur de ce Prince la colonne que j'ai entrepris d'expliquer. On

y voit ces paroles gravées en cinq lignes IMP. CÆS. * FL. VAL. CONSTANTINO P.F. AVG. Il y a ensuite un intervalle sans lettres de près de deux pieds, l'inscription continuë après en ces termes, & en quatre lignes, DIVI CONSTANTI AVG. PII. FILIO, & la colonne est coupée deux pieds au dessous de la derniere ligne, c'est là tout ce qui nous reste du fût de la colonne. Il paroît cependant qu'en bas & au milieu de son épaisseur elle est entaillée en demi rond, ce qui marque qu'elle s'assembloit avec une autre piéce inferieure que nous n'avons plus, sur laquelle par des conjectures que je remarquerai ensuite, on lisoit ARELATIS RESTITUTORI. Il y a lieu de croire que cette colonne étoit posée sur un pied d'estal, & couronnée d'un chapiteau sur lequel étoit une statuë de Constantin. Je présume aussi que cette colonne étoit d'ordre Toscan qu'on avoit accoûtumé d'employer à de pareils monumens : ce qui nous reste du fût a

* *Flavio Valerio Pio Felici Augusto.*

huit pieds de Roi de longueur, & deux pieds de diametre : la piéce inferieure qui manque pouvoit en avoir quatre de longueur ; & toute la hauteur compris le pied d'eſtal & le chapiteau, pouvoit être de dix-huit à vingt pieds, comme celle qu'on avoit élevée à Rome à Jules Ceſar.

Quoique l'inſcription de la colonne ſoit claire & ſimple, & que Mr. Terrin croye avoir ajouté aſſez heureuſement ce qui manque, il ne laiſſe pas de faire quelques reflexions, ou pour en donner l'intelligence, ou pour appuyer ſes conjectures.

Il commence par le mot *Conſtanti*, qui eſt mis pour *Conſtantij*, & il dit qu'on ne doit pas en être ſurpris, parceque les Romains mettoient ſouvent l'i ſimple pour l'i double : il le prouve par l'index Grammatical de Reineſius, par une medaille de Conſtantius Chlorus rapportée par Occo, & une autre de Licinius ſur laquelle le Cardinal Noris a fait une diſſertation.

Mr. Terrin vient enſuite aux

deux mots qu'il ajoute *Arelatis Restitutori*, & c'est ici que pour appuyer sa conjecture il explique en quel tems, & à quelle occasion la colonne fut élevée, & d'abord il dit qu'un des plus grands éloges que les peuples puissent donner à un Prince, est de l'appeller Restaurateur, *Restitutor.* L'Empereur Hadrien qui visita en personne presque toutes les Provinces de son Empire, & qui répandit des graces & des bienfaits par tout où il passa, crut que ses sujets ne pouvoient lui témoigner leur reconnoissance par un plus grand tître ; il se fit un plaisir de faire frapper des medailles avec le mot de RESTITVTORI GALLIÆ, HISPANIÆ, AFRICÆ, MACEDONIÆ &c. On remplit enfin la mesure, & on lui donna celui de, RESTITVTORI GENERIS HVMANI, & de RESTITVTORI ORBIS TERRARVM. C'est à dire que par tous les lieux qu'il avoit honorez de sa présence, il avoit ou diminué les impôts, ou embelli les places publiques, ou rebâti les murailles des Villes, ou puni les injustices

des Gouverneurs, ou recompensé les personnes qui avoient un merite distingué, ou fait des liberalitez à des Villes affligées, ou procuré par d'autres moyens l'abondance en de pressans besoins : en un mot, il merita ce tître pour avoir accordé aux hommes ce qu'ils croyoient ne pouvoir attendre que de leurs fausses Divinitez.

Pour montrer comment l'Empereur Constantin merita le tître de Restaurateur de la Ville d'Arles, Mr. Terrin s'étend fort dans sa dissertation sur la situation des affaires de l'Empire sous le regne de Constantius Chlorus & de Galerius, & sur tout ce qui se passa durant les premieres années de l'Empire de Constantin, il n'oublie rien de ce qui peut contribuer à la gloire de la Ville d'Arles. Nous ne dirons que ce qui a rapport à l'inscription de la colonne que Mr. Terrin explique : si nous n'étions point obligez de nous renfermer dans les bornes d'un extrait, nous n'omettrions rien d'une dissertation où Mr. Terrin fait paroître tant d'érudition, & tant d'amour pour sa Patrie.

Conſtantin après la mort de ſon pere qui arriva en Angleterre, paſſa dans les Gaules où il réſolut d'établir le Siége de ſon Empire. Les deux plus conſiderables Villes des Gaules, dit Mr. Terrin, étoient alors Treves & Arles. Celle-ci fut préferée à cauſe de ſa ſituation avantageuſe. Elle eſt bâtie ſur une grande riviere à ſix lieuës de la mer; elle ſe trouvoit preſque dans une égale diſtance des limites de l'Empire de Conſtantin, & au milieu de ſes Etats: car il avoit réſolu de reprendre l'Italie & l'Affrique, auxquelles ſon pere avoit renoncé par un excès de douceur & de complaiſance. Conſtantin commença par relever les murailles d'Arles, qui avoient été ruinées par les Vandales, lorſqu'ils entrerent dans les Gaules ſous la conduite de Crocus leur Roi l'an 270. enſuite il y bâtit un Palais dont il reſte encore aujourd'hui une tour qu'on appelle dans le païs le Château de la Trouïlle. L'Empereur s'occupoit ainſi à embellir la Capitale de ſon Empire, à laquelle il avoit même donné ſon nom, lorſqu'il fut

obligé d'aller en Germanie où les Barbares faisoient quelques mouvemens : ce fut là qu'il apprit que Maximien faisoit éclater le dessein qu'il avoit de remonter sur le trône, & qu'il avoit déja repris la pourpre à Arles. Constantin y vint en diligence avec un petit Corps de Troupes choisies : il poursuivit son Ennemi, & s'en étant saisi à Marseille, il le fit étrangler, parce qu'il avoit sçû de Fausta que ce perfide vouloit le faire mourir lui-même. L'Empereur délivré de ce danger retourna à Arles, où il donna une fête magnifique au peuple. C'est dans ce tems que Mr. Terrin croit que la Ville d'Arles pour marquer sa reconnoissance envers Constantin qui l'avoit comblée de bienfaits, & qu'elle regardoit comme son Restaurateur, fit élever la colonne dont il parle. L'Empereur répondit par ses liberalitez à l'affection d'un peuple qui paroissoit si zelé pour sa gloire : il fit frapper des medailles d'or, & en fit distribuer une grande quantité au peuple. Mr. Terrin en cite une rapportée par Mr. du Cange

dans ſon ouvrage des Medailles & des Familles Byſantines : elle a d'un côté la tête de Conſtantin, & de l'autre un Lion paſſant la tête de front, une maſſuë paroît au deſſus avec ces mots alentour, *Virtus Auguſti*, & dans l'exergue on voit ces lettres, P ARL qui marquent qu'elle a été frappée à Arles, car Mr. Terrin les explique ainſi, *percuſſa Arelate*, *frappée à Arles.*

Quoique Mr. Terrin croye avoir aſſez heureuſement ajouté à l'inſcription de la colonne, les deux mots *Arelatis Reſtitutori*, il ne ſe contente pas de ſimples conjectures quelques raiſonnables qu'elles ſoient, il va plus loin, & ajoute que la colonne dont il parle, eſt ſans doute celle qui ſe trouvoit encore vers la fin du ſeiziéme ſiécle dans les jardins des Chevaliers de Saint Jean de Jeruſalem hors la porte de la Cavalerie. Mr. de Romieu Gentilhomme d'une illuſtre maiſon d'Arles qui l'a décrit dans des memoires manuſcrits qu'il a laiſſez des antiquitez d'Arles, rapporte l'inſcription en ces termes: *Flavio Val. Conſtantino, Aug. Reſtitutori*, il ne la rapporte qu'en gros parce

qu'il n'avoit beſoin que du mot *Reſtitutori*, pour la matiere qu'il traitoit. Mr. Saxi dans ſon livre intitulé *Pontificium Arelatenſe* p. 10. rapporte la même inſcription, *Conſtantino Reſtitutori.* Elle ſe liſoit, dit-il, ſur un marbre, *legebatur in marmore extrà portam militarem in ædibus Templariorum.* Après cela on ne peut pas douter que la colonne dont parle Mr. Terrin ne ſoit celle dont parlent ces deux Auteurs, & qui ne ſe trouve plus aujourd'hui dans l'endroit qu'ils déſignent : ainſi rien n'eſt plus juſte que la conjecture ſur laquelle il ajoute les mots, *Arelatis Reſtitutori*, à l'inſcription de la colonne de Conſtantin, comme rien n'eſt plus glorieux à la Ville d'Arles, que d'avoir eû pour Reſtaurateur ce grand Prince.

ARTICLE XXVII.

DELICIÆ, SIVE AMŒNITATES Regnorum Daniæ, Norvegiæ, Sleſvici, Holſatiæ, omniumque ad ea pertinentium regionum. C'eſt à dire, *Les Délices, ou les*

agrémens des Royaumes de Dannemark & de Norvege, des Duchez de Sleſvik & de Holſtein, & de tous les païs qui leur appartiennent; où l'on traite avec une agréable brieveté de leur origine, de leurs Fondateurs, de leurs agrandiſſemens, de leur ſituation, de la diſtance de l'un à l'autre, des mœurs des Peuples, avec les plans des Villes les plus conſiderables. A Leyde chez du Vivié & Severin 1706. *in* 12. *deux tomes, pages* 1257. *ſans les tables.*

CEux qui ont lû ſans en être choquez le tître d'un livre intitulé *les Délices de l'Italie*, ſouffriront impatiemment le tître de celui-ci, *les Délices de la Norvege.* Eſt-ce un enchantement qui fait trouver vers l'extremité du Nord des païs délicieux ? l'amour de la Patrie eſt il le ſeul Auteur de ce charme ? n'eſt-ce point plûtôt dans nous, ou une prévention orgueïlleuſe qui ne nous laiſſe voir rien de beau que dans les lieux où nous ſommes nez, ou une ignorance honteuſe qui nous cache les avantages dont jouïſſent les au-

tres païs. Quoi qu'il en ſoit du titre, le livre eſt bon : il contient une deſcription exacte des Etats de ſa Majeſté Danoiſe, précedée d'un abbregé de l'Hiſtoire de ſes deux Royaumes qui remplit le premier tome.

L'Auteur donne Dodanim fils de Javan pour pere aux Peuples dont il écrit l'Hiſtoire. Il leur attribue avec plus de fondement toute la gloire qu'ont acquiſe contre les Romains, les Teutons, & les Normans d'abord formidables à toute l'Europe par leur piraterie, & depuis fameux par la conquête de la Neuſtrie, de l'Angleterre & de la Sicile. Il prétend auſſi, à la gloire des Saxons, qu'il prouve aſſez bien n'être pas differens des Chauces de Tacite originaires du Holſtein, d'où ils avancerent juſques dans la Weſtphalie, pour habiter les païs qu'abandonnerent les Angrivuriens, les Chamaves, les Sicambres, & les autres Nations liguées ſous le nom de Francs, lorſqu'ils porterent leurs armes dans les Gaules ; il prétend, dis-je, que les Saxons illuſtres par la Conquête de l'Angleterre, à laquelle

les Anglois, peuple Saxon, donnerent leur nom, plus illuſtres encore par la réſiſtance opiniâtre à toute la puiſſance de Charlemagne, ſe ſont auſſi ſignalez contre les Romains mêmes. Sidonius en a fait un beau portrait. *Saxo omni hoſte truculentior improviſus aggreditur, proviſus elabitur; ſpernit abjectos, ſternit incautos; ſi ſequatur intercipit, ſi fugiat evadit: ad hæc exercent illum naufragia, non terrent: eſt eis quædam cum diſcriminibus pelagi non notitia ſolùm, ſed familiaritas.*

La largeur des Etats du Roi de Dannemark eſt de cinquante cinq lieuës Françoiſes: le païs quoique froid eſt fertile, au moins vers le midi: car de vaſtes forêts & d'affreuſes montagnes occupent la partie ſeptentrionale. La neige les couvre pendant huit mois de l'année que les habitans paſſent à chaſſer: un tems plus doux eſt deſtiné à la pêche. Quelques perſonnes prévenuës s'imagineront que l'Auteur flatte les habitans du côté de l'eſprit; ceux qui les ont pratiquez en jugeront autrement. Les Danois, les Nor-

vegeois & leurs Colonies ont l'esprit facile, souple, adroit : ils aprennent aisément les langues, & nul travail ne les effraye. L'Auteur ne donne pas des idées aussi favorables de leur cœur : il les peint chicaneurs, soupçonneurs, s'aimant uniquement, severes à leurs inferieurs, fermes jusqu'à l'obstination dans la poursuite de leurs entreprises. On voit assez qu'on ne pourroit sans injustice prendre trop litteralement ces reproches, & les étendre à toute la Nation.

C'est une grande question si le Royaume de Dannemark a été originairement hereditaire, ou électif. Quoiqu'il en soit des tems plus anciens, on ne conteste pas qu'il n'ait été électif depuis la fin du 14e. siécle, jusqu'en 1660. qu'il devint hereditaire pas un des plus bizarres jeux de la fortune. Frideric III. assiegé dans sa Capitale par Charles Gustave Roi de Suede, au moment de perdre la Couronne sécouru à propos par la flotte Hollandoise, vit la Couronne assûrée à toute sa Posterité par les suffrages des trois Or-

dres du Royaume, le Clergé, les Bourgeois, les paysans ayant saisi cette occasion d'humilier la Noblesse qui s'étoit emparée de toute l'autorité : les efforts du Roi de Suede pour détrôner son Ennemi, ne servirent qu'à le mieux affermir sur le trône, & la disgrace du Roi de Dannemark, & l'extrême peril où elle le réduisit, lui firent obtenir du peuple ce que les plus heureux succès n'avoient pû faire accorder à ses Ancêtres.

Depuis ce changement la Noblesse a beaucoup perdu de ses prérogatives & de son crédit : elle en a cependant conservé d'assez beaux restes. Le Roi ne peut exiger aucun impôt que de son consentement ; elle a sur ses sujets droit de vie & de mort.

La maniere de partager les successions est singuliere : les freres ont les deux tiers du bien qu'ils partagent également entre eux, l'autre tiers est partagé également entre les sœurs. Au reste les biens de la Noblesse se conservent dans les familles par une loi très sage, qui défend qu'on ven-

de ses terres nobles ; le Roi même ne peut les acheter : mais si l'on a pourvû que la Noblesse conservât son éclat, on lui a prudemment ôté les moyens de se trop aggrandir. Il ne lui est pas libre d'acheter les terres roturieres. Le Roi donne aux Senateurs choisis d'entre les Nobles, des terres de son Domaine dont les revenus leur servent à soutenir cette dignité.

Les tîtres fastueux de Duc, de Marquis, de Comte, ne sont point en usage parmi la Noblesse Danoise. L'antiquité plus ou moins grande des familles en fait toute la distinction.

L'Eglise est devenuë le second Ordre depuis le changement de Religion. Ses biens ont été usurpez ; le Roi touche la moitié des dixmes, l'autre moitié fait aujourd'hui toutes les richesses des Ministres Lutheriens. Ils prennent les noms d'Archevêque & d'Evêques ; mais l'Archevêque prétendu & ses six Evêques ne sont que des sur-Intendans, c'est à dire des Ministres

un peu ſuperieurs en autorité aux Miniſtres ordinaires.

Les Bourgeois & les payſans libres ſont deux autres Ordres du Royaume. On appelle payſans libres ceux qui ne relevent d'aucun Seigneur.

Le droit, ou plûtôt la coûtume du païs eſt particuliere, le feu Roi l'a fait imprimer : on rend une juſtice exacte & prompte ; les Appels vont des tribunaux inferieurs au Chancelier, du Chancelier au Senat, du Senat au Roi. Voilà ce qui a paru de plus extraordinaire dans les mœurs des peuples ſujets au Roi de Dannemark.

L'Auteur donne des deſcriptions aſſez amples des Villes du Dannemark & de la Norvege. Nous ne le ſuivrons pas dans ce détail. Nous remarquerons ſeulement que Copenhague aujourd'hui Capitale du Royaume, & Archevêché, n'étoit dans le douziéme ſiécle qu'un petit havre où l'Evêque de Roſchild fit bâtir un fort pour mettre à couvert les vaiſſeaux marchands contre les

Pirates. Son heureuſe ſituation & l'eſpoir d'y être en ſûreté, y attira bien-tôt un grand commerce qui ne manque jamais de former de grandes Villes. Christian I. y fit ériger une Univerſité en 1478. par le Pape Sixte IV. Christian IV. y joignit une nouvelle Ville qu'il avoit bâtie ſous le nom de Christian Haven.

Le nom de Copenhague ſignifie en Danois, *Havre commode aux Marchands.*

ARTICLE XXVIII.

RELATION DE LA VIE & de la mort de Madame de Clermont Abbeſſe de l'Abbaye Royale de Nôtre Dame de Saint Paul près de Beauvais, de l'Ordre de St. Benoît. A Paris chez Jean Mariette ruë St. Jacques M. DCCIX. *in* 12. *pages* 196.

C'Eſt un bonheur pour l'Abbaye de Saint Paul près Beauvais, d'avoir eû de ſuite deux Abbeſſes qui ayent merité qu'on propoſât leur vie comme un modele aux

Superieures Religieuſes. C'eſt une gloire pour l'illuſtre maiſon de Clermont-Tonnerre d'avoir produit ces deux vertueuſes Abbeſſes : toutes deux ont porté le nom de Magdelaine de Clermont. La vie de la Niéce parut en 1704. imprimée chez Nully : une bonne plume nous donne maintenant la vie de la Tante. Le judicieux Auteur avertit qu'il ſe trouva embarraſſé quand il examina les memoires de la vie qu'il s'étoit engagé d'écrire : le Public s'attend à trouver dans ces ſortes d'Hiſtoires des faits ſinguliers , & des évenemens qui par leur nature ou leurs circonſtances répondent à ſa curioſité, il ne ſe préſentoit rien de tel dans les papiers qu'il avoit entre les mains, & dont il a tiré la relation qu'il donne. La pieté y paroît vraye & conſtante, mais ſans aucun éclat exterieur ; la foi vive , mais ſans prodige. On y voit une Religieuſe élevée par la Reformatrice d'une Abbaye , ſoutenir , achever cette reforme. La vertu s'y découvre par tout , le prodigieux ne brille nulle part pour répondre à ceux qui ne

connoiſſent point d'autre ſainteté que la ſainteté miraculeuſe : il faudroit un voulume, dit l'Auteur, il ſe borne à deux remarques. Premierement les miracles peuvent être ſans la vertu, & la vertu ſans les miracles. On ne ſçait pas que la Sainte Vierge ait fait pendant ſa vie aucun miracle : il eſt certain que Saint Jean Baptiſte n'en a point fait. Les faux Prophetes ne feront, ou plûtôt paroîtront en faire de ſi ſurprenans, que la ſéduction ſeroit à craindre pour les Elûs, s'il étoit poſſible qu'ils fuſſent ſéduits. Il y a plus, les miracles joints à la vertu n'en marquent point le degré.

La ſeconde remarque eſt encor plus ſpirituelle. Il faut, dit l'Auteur, juger de la ſainteté d'une ame Chrétienne par ce qu'elle fait ordinairement. La vertu n'eſt-elle pas une habitude conſtante qui ſe déclare par une ſuite d'actions conformes à la juſtice, un état fixe qu'on ne doit jamais confondre avec des mouvemens ou des ſaillies de peu de durée ? Il arrive quelquefois que des circonſtances ſingulieres, des

diſpoſitions de temperament, des exemples raviſſent l'ame, pour ainſi dire, & l'élevant au-deſſus d'elle même, la rendent capable de certains efforts rapides qui étonnent le commun des hommes toûjours entraînez par les apparences. La vertu Chrétienne eſt de tous le jours, de tous les momens; elle a pour ſon caractére de marcher d'un pas égal, de pratiquer les petites choſes comme les grandes, de ſe préparer aux grandes par la fidelité pour les plus petites, de n'en negliger aucune, & de donner aux unes & aux autres un merite infini par la charité qui les anime. Tel eſt le veritable merveilleux de la vertu, tel eſt celui de la vie de Madame de Clermont. Elle mourut le 31. Mars 1684. Sa Niéce étoit déja à ſa place par un choix où la chair & le ſang n'avoient point eû de part. C'eſt cette vertueuſe Abbeſſe dont la vie a été imprimée chez Nully.

ARTICLE XXIX.

LETTRE DE Mr. DEIDIER *Conſeiller Medecin du Roi, & Profeſſeur en Medecine de l'Univerſité de Montpellier, à Mr. Gaſtaldy Docteur aggregé, & Profeſſeur en Medecine en l'Univerſité d'Avignon, ſur deux nouvelles obſervations de Catalepſie compliquée.*

MONSIEUR,

Si j'ai tardé deux mois à vous communiquer l'obſervation du Cataleptique qui fit ici tant de bruit le mois de Mai dernier, ce n'eſt pas ma faute : un long voyage que je viens de faire en Provence m'avoit un peu dérangé du commerce de lettres que je dois à mes amis. Pour vous dédommager de cette attente, au lieu d'une obſervation vous en aurez deux, dont la derniere eſt tout à fait nouvelle ; & quoi qu'elle ne ſoit pas ſi curieuſe que la premiere, elle ne laiſſera peut-être pas de vous faire quelque plaiſir.

Dans les deux malades qui ſont le ſujet de ces obſervations, il y avoit complication d'épilepſie & de catalepſie. Pour en convenir, examinons en peu de mots chacune de ces deux maladies en particulier. La catalepſie & l'épilepſie ſont deux maladies de la tête qui m'ont toûjours paru les plus difficiles à expliquer, ſans doute parceque celle-ici arrive trop ſouvent, & que celle-là s'obſerve très rarement : l'une a des accidens qui varient à l'infini, & l'autre eſt accompagnée d'un ſimptôme particulier dont on ne convient pas bien. Dans ces deux maladies, lors qu'elles ſont parfaites, tout ſentiment perit de même que dans l'apoplexie forte. Dans l'épilepſie il y a des convulſions ou des mouvemens convulſifs en differentes parties du corps, au lieu que la veritable catalepſie doit être exempte de convulſion, les membres du malade doivent recevoir aiſément & conſerver conſtamment la ſituation qu'on leur donne.

Les épileptiques qui ſont tourmentez des mouvemens convulſifs

agitent leurs membres de plusieurs manieres, & ils jettent de l'écume par la bouche : ceux qui sont en convulsion ont leurs membres roides & en repos, on en voit quelquefois qui n'ont qu'une seule convulsion constante de la machoire inferieure, toutes les autres parties restant relâchées comme dans l'apoplexie : enfin on voit des épileptiques dont certaines parties sont agitées des mouvemens convulsifs, tandis que d'autres sont en convulsion, & ces convulsions passent successivement d'une partie à l'autre. Tous ces desordres viennent, à mon avis, de ce que les vaisseaux sanguins du cerveau étant inégalement embourbez de sang, l'esprit animal est obligé de couler irrégulierement dans les differens muscles qui répondent aux endroits libres du cerveau. Cela se trouve confirmé par toutes les ouvertures des cadavres de ceux qui sont morts épileptiques, puisque l'on trouve constamment des veines variqueuses, ou des tumeurs anéürismales connues sous le nom des glandes, qui se forment près des sinus de la du-

re mere au lacis choroïde, ou à la baſe du crâne.

Les veritables cataleptiques demeurent immobiles comme des ſtatues, tous leurs membres prennent & conſervent la ſituation qu'on leur donne; mais les Auteurs ne conviennent pas ſi ces membres ſont roides ou flexibles: cependant j'obſervai il y a ſept à huit ans dans l'Hôtel-Dieu de cette ville deux veritables cataleptiques, dont on mouvoit toutes les parties avec autant de facilité, qu'on peut remüer celles d'un homme qui dort d'un ſommeil naturel. Le premier de ces deux cataleptiques étoit un jeune homme de quinze à ſeize ans, d'un temperament melancolique & naturellement ſtupide: il avoit été d'abord attaqué d'une fievre maligne qui fut accompagnée d'une affection comateuſe, à laquelle ſucceda une privation totale de ſentiment, le pous, la reſpiration, & la déglutition reſtant dans leur entier: je le croyois apoplectique lors que m'aviſant de lui lever les membres, je le trouvai veritable cataleptique: il

reſta vingt-quatre heures en cet état, & mourut ſans que je pûſſe profiter de l'ouverture de ſon cadavre. L'autre malade âgé de vingt ans ſembloit joüir d'une ſanté parfaite, & ſur le rapport qu'on me fit des accidens auxquels il étoit ſujet depuis trois jours, je le croyois épileptique; cependant ne lui trouvant point de convulſion, ni de mouvemens convulſifs, je découvris que c'étoit une veritable catalepſie periodique, par la conſtance avec laquelle les membres reſtoient dans les differentes ſituations où je les mettois, pendant l'eſpace de huit heures que duroit chaque paroxiſme. Au bout de huit jours le malade fut entiérement gueri par le ſecours de l'émetique & du quinquina, il reſta un peu plus ſtupide qu'auparavant, & mourut quatre années aprés d'une peripneumonie.

Ces deux cataleptiques furent examinez & viſitez pluſieurs fois par des Docteurs, & des Etudians en Medecine qui me ſuivoient en pratique, & nous convinmes tous unanimement de la ſoupleſſe des mem-

bres ; ce qui me donna occaſion de penſer que dans la veritable catalepſie l'eſprit animal doit couler librement, à peu près comme dans l'état naturel, & que le ſiége de cette maladie doit être dans cet endroit interieur du cerveau où ſe font toutes les ſenſations, & qu'on nomme *emporium*, dont les fibres étant relâchées par une ſeroſité ſuperflue, ne ſçauroient recevoir les impreſſions exterieures à l'occaſion deſquelles l'ame ſent, ainſi on doit mouvoir aiſément les membres des cataleptiques en déterminant les eſprits ſans la participation de la volonté du malade, & les membres doivent reſter dans cet état juſques à ce qu'ils en ſoient changez par une cauſe exterieure, qui ne ſçauroit venir de la douleur que produiroient dans nous de pareilles ſituations gênées, puiſque le malade ne ſent point. C'eſt aſſez raiſonné ſur ces deux maladies en particulier, paſſons aux obſervations.

Guillaume Bouſquet de Caviſſon Dioceſe de Rhodez âgé de 55 à 60 ans après avoir eſſuyé pluſieurs

chagrins domeſtiques, tomba malade le 25 Avril dernier : il entra à l'Hôpital où il fut ſaigné deux fois, & purgé une dans l'eſpace de 5 à 6 jours ſans aucun ſuccès. Ayant ordonné de lui adminiſtrer les Sacremens le 3. de Mai, Mr. le Curé ne put en tirer aucune parole, ce qui m'obligea le lendemain de l'examiner avec plus d'attention. J'eus beau l'appeller par ſon nom, le pincer, lui tordre les doigts, lui arracher les cheveux, il ne donna aucun ſigne de ſentiment, tous les membres étoient ſouples, & je le croyois apoplectique, lors que m'aviſant de lui relever les bras, je fus agréablement ſurpris de les voir reſter conſtamment dans cette ſituation : je levai les jambes & les cuiſſes avec la même facilité, ces parties reſterent élevées avec le bras & le tronc que j'avois flechi, de maniere que toute la machine n'appuyoit que ſur le fondement. J'ordonnai qu'on le levât du lit pour voir s'il marcheroit, on le mit debout, je levai ſes bras tout à fait haut, & le pouſſant par derriere, je l'obligeai à faire un pas

tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ſuivant la maniere dont on le pouſſoit : le bruit s'en étant répandu dans la ville, on y accourut de toutes parts, & chacun l'examinant à ſon gré ſuivant ſes préventions particulieres, on ne convenoit pas de la flexibilité des membres du malade : les uns ſoûtenoient qu'ils étoient en convulſion, les autres les trouvoient ſouples, & quelques-uns tenoient un milieu. Ce qui va ſans doute vous ſurprendre, Monſieur, c'eſt qu'ils avoient tous raiſon : je revins à l'Hôpital deux heures après ma viſite, où j'obſervai que la mâchoire inferieure étoit en convulſion; de maniere qu'on n'avoit pû lui faire avaler un bouïllon, ni la potion émetique que je lui avois ordonnée ; je trouvai dans ce moment un peu de réſiſtance à mouvoir les cuiſſes du malade, dont les bras avoient reſté aſſez ſouples, je m'en retournai fort mécontent de mon obſervation par rapport à l'hypotheſe que je m'en étois formée ci-devant : je n'oſai nier que ce ne fût un veritable cataleptique, & je crai-

gnois d'aſſûrer qu'il fût épileptique: cependant ne pouvant lui faire prendre aucun remede par la bouche, je me retranchai aux lavemens avec l'émetique trouble, & aux ventouſes ſcarifiées. Le malade reſta dans cet état pendant 24 heures au bout deſquelles il commença à ſentir & à prononcer quelques paroles : on continuoit cependant de lui remüer les membres avec violence juſques à le fatiguer, ainſi on ne peut pas bien s'aſſûrer s'il ſe reſſouvenoit de ce qui s'étoit paſſé lors de l'accident; il reſta hebeté d'une maniere à ne pouvoir tirer aucune conſequence juſte de ſes raiſonnemens. Il mourut le 9e. du même mois vers les 3 à 4 heures du matin, & ſon cadavre fut ouvert l'après midi par Mr. la Peyronie en preſence de Mr. Vieuſſens : nous trouvames deux corps glanduleux de la groſſeur d'un gros pois ſur la dure mere des deux côtez du ſinus longitudinal; ces corps glanduleux avoient tracé deux enfoncemens conſiderables au dedans des deux parietaux, & tout le tiſſu interieur du cerveau étoit imbû d'une ſeroſité

étrangere, par où je fus pleinement convaincu que ce malade étoit épileptique & cataleptique tout enſemble, mais que la catalepſie tenoit le deſſus.

Jean Soladier âgé d'environ quarante ans habitant de la ville d'Agen, & de puis peu ſoldat du Regiment de Poitou, Compagnie détachée de Mr. de la Roquette Capitaine à la Citadelle de Montpellier, après avoir été fatigué d'un long voyage, & chagrin d'abandonner ſa famille, fut porté ſur un brancard à l'Hôpital le ſoir du huitiéme de ce mois. Il étoit ſans ſentiment & ſans mouvement, ouvrant pourtant les yeux, & regardant les aſſiſtans, & lors qu'on le pinçoit avec violence, il ne répondoit rien, ſon pous étoit naturel, & ſa reſpiration libre: je jugeai d'abord qu'il étoit carotique, je me contentai d'ordonner pour le ſoir une potion cordiale, le lendemain matin le trouvant à peu près dans le même état, je lui levai les deux bras ſans aucune réſiſtance, & je fus agréablement ſurpris de les voir reſter dans le même état où je les mettois, &

d'où je les ôtois avec autant de facilité, en presence de Mr. Gyberd Docteur en Medecine de nôtre Université qui essaya comme moi de lever tous les membres : je n'eus pas la même facilité à mouvoir les jambes & les cuisses du malade que nous trouvames recourbées, il falloit toute ma force pour pouvoir les étendre. La mâchoire inferieure étoit dans une convulsion si forte, qu'à peine trouvoit-on un moment pour lui faire avaler un bouïllon, de maniere que le malade resta vingt-quatre heures sans rien prendre.

J'ordonnai des ventouses scarifiées, la saignée du col, & le vin émetique dans l'espace de trois jours, après quoi les accidens de catalepsie ayant disparu, on vit les convulsions de toutes les parties du corps, & après quelques legeres évacuations par les selles soutenuës par un lavement avec l'émetique trouble, toutes les convulsions cesserent, les sens furent rétablis, & la fievre se déclara avec tant de violence, que le malade mourut le 15. du mois courant. Je fis ouvrir son cadavre par le Gar-

çon Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, qui en ſciant le crâne porta la ſcie ſi avant qu'il coupa le cerveau par le milieu d'un bout à l'autre, nous trouvames la dure mere un peu adhérante au pariétal droit; le ſinus longitudinal étoit parſemé de pluſieurs grains glanduleux de la groſſeur d'un grain de millet, ſituez aux extremitez des vaiſſeaux ſanguins de la pie mere qui vont aboutir dans le ſinus longitudinal. Tous les vaiſſeaux de la pie mere étoient pour le moins deux fois plus gros que dans l'état naturel, & tous remplis de ſang, lequel avoit lâché ſa ſeroſité au-deſſus de la pie mere dans tout l'interieur du cerveau; ce qui me donna occaſion d'enlever par le ſeul ſecours de mes doigts toute la pie mere, avec ces vaiſſeaux qui ſe détachoient ſans peine du replis du cerveau, du cervelet, & de la moëlle allongée, tant par deſſus & par deſſous, qu'en dedans juſques au lacis choroïde, où je trouvai pluſieurs petits corps glanduleux de la groſſeur d'un petit pois: la ſeroſité s'étoit répandue ſur la baſe du crâne par la coupure du cer-

veau, où nous en trouvâmes une pleine palette, le bout de la moëlle de l'épine qui paroît à la base du crâne après avoir enlevé la moëlle allongée & le cervelet, étoit si abrevé de serosité, que nous en fîmes sortir environ une pleine coque d'œuf en la pressant avec le doigt, ou le dos d'un scalpel.

Il me paroît par cette observation que ce soldat étoit plus épileptique que cataleptique, sur quoi je serois bien aise de sçavoir vôtre avis. Je suis avec beaucoup de consideration & avec toute l'estime possible.

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïssant serviteur.

DEIDIER.

A Montpellier ce 19. *Juillet* 1710.

ARTICLE XXX.

NEO-STATICA AUCTORE Hieronymo Saccherio è Societate JESU &c. C'est à dire, *Nouvelle Statique par le P. Jerôme Saccheri de la Compagnie de JESUS, Professeur de Mathematique dans l'Université de Pavie.* A Milan, de l'Imprimerie de Joseph Pandolphe Malatesta. *in* 4°. *pages* 168.

LE Pere Saccheri de la Compagnie de JESUS ayant été nommé par l'Excellentissime Senat de Milan, pour remplir la Chaire de Mathematique dans l'Université de Pavie, ne pensa qu'à témoigner sa reconnoissance à cette illustre Compagnie en lui offrant quelque ouvrage qui pût justifier son choix. C'est dans cette vûë qu'il lui présente la nouvelle Statique dont nous rendons ici compte : & voici l'occasion qui a déterminé le P. Saccheri à s'attacher plûtôt à ce traité de Mathematique, qu'aux autres qui étoient également de sa profession.

Le Pera Ceva son ami, dont il a été parlé dans nos Memoires de 1706. * & qui s'est fait connoître par ses excellentes Poësies, & par plusieurs opuscules de Mathematique, venoit de publier son petit livre sur la nature des corps pesans, *de naturâ*

* *Mois de Decembre.*

gravium. Il entreprenoit d'y prouver que la vîteſſe avec laquelle les corps peſans tombent par leur propre poids, eſt toûjours proportionelle à leur diſtance du centre de leur mouvement : d'où il concluoit que tous les corps peſans abandonnez à leurs propres poids doivent arriver au centre de leur mouvement dans le même eſpace de tems, de quelque diſtance qu'on les ſuppoſe tomber.

Sitôt que l'ouvrage eût paru, l'Auteur pria le Pere Saccheri de lui en dire ſon ſentiment. Ce Pere répondit que les démonſtrations en étoient fort ſuivies & ſe ſoutenoient bien ; qu'on ne pouvoit néanmoins en juger abſolument qu'après avoir examiné à fond ce qu'Archimede nous a enſeigné ſur la balance, & quelques théorêmes que Galilée & ceux qui l'ont ſuivi nous ont laiſſez touchant la force des corps peſans. Cette réponſe fit qu'on le preſſa d'examiner lui-même ces matieres, & de dire ce qu'il en penſoit. Il s'y réſolut, & c'eſt-là ce qui a donné la premiere occaſion à ſon livre.

Mr. le Marquis de Pio Belliſomi Patrice de Pavie, eſt auſſi un de ceux qui a engagé le P. Saccheri à ce travail. Le Pere avoit propoſé au Marquis le problême ſuivant : Sçavoir, quelle ligne décrivoit un corps jetté, qu'on ſuppoſeroit recevoir ſucceſſivement pluſieurs augmentations de vîteſſe, quelle ligne, dis-je, il décriroit

par rapport au centre commun où les corps pesans tendent par leur propre poids. Mr. Bellisomi sentit toute la difficulté de ce problême, & obligea celui-là même qui le lui avoit proposé à travailler à le soudre. C'est ainsi que le Pere Saccheri s'est mis insensiblement dans la necessité de composer sa nouvelle Statique.

Dès le commencement de son travail il s'apperçut qu'on ne devoit pas se servir de la balance d'Archimede, pour déterminer le degré de force avec lequel un corps pesant qui cesse d'être soutenu & qui est abandonné à lui-même, commence son mouvement ; mais conçut qu'il falloit d'abord trouver le moyen de déterminer ce degré de force, & s'en servir ensuite pour démontrer la balance d'Archimede. Il ne voulut point non plus entrer dans la discussion des nouveaux degrez d'accelerations de mouvement que le corps pesant acquiert successivement dans sa chûte, avant que d'avoir déterminé quelle est la force avec laquelle il commence son mouvement. Ce chemin paroissoit trop long & trop détourné au Pere Ceva, qui vouloit qu'on s'en tint au systême de Galilée reçû depuis un siécle, & selon lequel le mouvement des corps pesans dans leur chûte s'accelere d'une maniere uniforme.

Le P. Saccheri demeura ferme dans sa résolution, & répondit qu'on ne lui persuaderoit jamais que la vîtesse des corps

peſans qui tombent s'accelere également dans des tems égaux, ou que cette acceleration de leur mouvement ſoit indépendante de leurs diſtances du centre commun, & des forces avec leſquelles chacun de ces corps commence ſon mouvement. Car s'il eſt vrai, comme vous l'avez démontré, diſoit-il au P. Ceva, qu'à meſure qu'un poids eſt plus ou moins éloigné du centre commun, il fait plus ou moins d'effort pour deſcendre; il s'enſuit évidemment que cet effort qu'il fait par ſon propre poids diminuera à chaque inſtant de ſa chûte, puiſqu'à chacun de ces inſtans le poids approche de plus en plus du centre commun. Ainſi l'acceleration du mouvement dépendant de l'effort que le corps grave par ſon propre poids fait continuellement pour deſcendre, les nouveaux degrez de vîteſſe que ce corps contracte ſucceſſivement dans ſa chûte iront toûjours en diminuant.

Le Pere Ceva fit là-deſſus pluſieurs objections, & ces objections mirent le P. Saccheri dans la neceſſité d'écrire la plûpart des theorêmes dont ſon ouvrage eſt composé. Son travail eut le ſuccès qu'il en attendoit: il perſuada tout à fait ſon Adverſaire qui s'eſt enfin rendu à ſon ſentiment. On a crû devoir mettre ici tout ce détail, parce qu'il peut beaucoup contribuer à faire concevoir le ſujet & la ſuite de ce traité.

Février 1711.

L'Auteur l'a diviſé en quatre parties. Dans la premiere il déſigne la ligne que doit décrire un corps dont le mouvement eſt composé de pluſieurs déterminations differentes ; il y fait voir encore les rapports que cette ligne doit avoir avec toutes les déterminations qui compoſent le mouvement, & ceux auſſi que doit avoir le mouvement même avec les degrez de vîteſſe qui lui ſurviennent, & qui obligent le mobile de changer de détermination, en ſe détournant un peu du droit chemin qu'il auroit tenu naturellement dans ſa chûte. Le P. Saccheri ſe ſert auſſi de l'occaſion que lui en fournit ſa matiere, pour démontrer que l'angle d'incidence eſt égal à l'angle de reflexion. Il employe d'abord les démonſtrations ordinaires : enſuite il en apporte de nouvelles, & qui lui ſont propres. Les principales propoſitions qu'il avance ſe démontrent par le parallêlogramme d'une maniere ſimple & fort courte.

Les propoſitions de la ſeconde partie ont pour la plûpart rapport à la démonſtration à laquelle Archimede & beaucoup d'autres après lui ſe ſont attachez, pour prouver que l'équilibre ſe trouve toûjours préciſement dans le point de la balance & du levier, où la longueur des bras eſt en raiſon reciproque avec les poids. Cette démonſtration n'a pas contenté tous les Geometres : & pluſieurs

 des

des plus habiles ont jugé qu'il y manquoit quelque chose. Le P. Saccheri découvre la cause de cet embarras, & il fait voir que la démonstration n'a lieu que dans la seule hypothese, où l'on suppose que l'effort que les corps graves font pour descendre vers leurs centre commun est proportionnel à leur distance de ce même centre. Outre cela il détermine géometriquement quel est le point de l'équilibre dans toutes sortes d'hypothese, & principalement dans l'hypothese qui jusqu'ici a été la plus commune, où sans avoir égard à la distance du centre, on supposoit que les mêmes corps y tendent toûjours également par leur poids, & avec la même impetuosité. Enfin il démontre qu'en quelque lieu & en quelque situation que soit le corps pesant, son centre de gravité demeure toûjours le même & ne change point.

Presque toutes les propositions de la troisiéme partie sont contre le systême de Galilée, qui enseigne que tous les corps graves en tombant, acquierent dans des tems égaux une égale acceleration de leur vîtesse, & que cette acceleration se fait dans tout le cours de la chûte d'une maniere uniforme. Le P. Saccheri prétend démontrer au contraire que la vîtesse des corps qui tombent, s'augmente plus ou moins dans des tems égaux, à raison de leur distance plus ou moins grande du centre des

graves ; qu'ainſi il faut juger du degré de vîteſſe qu'ils ont acquis en tombant, non-ſeulement par la longueur du tems qu'ils ont employé à tomber, mais encore par l'éloignement où ils étoient du centre des graves.

Enfin le P. Saccheri prétend démontrer dans ſon quatriéme livre, que les forces totales des graves qui tombent ſont proportionelles aux appliquées dans le quart d'un cercle, dont le rayon ſeroit une ligne droite tirée du centre des graves, juſqu'au point d'où les mêmes graves ont commencé à deſcendre, & que les tems ſont proportionels aux arcs compris entre ces ordonnées & le ſommet. De plus il dit que tous les graves arriveroient en un même tems au centre commun, quoique les diſtances fuſſent inégales. Enfin il compare ſon hypotheſe avec celle de Galilée, & il ſoutient en finiſſant que ſi l'on pouvoit aſſigner en lignes droites la raiſon que le tems de la chûte des graves dans ſa nouvelle hypotheſe doit avoir au tems de la chûte des graves dans l'hypotheſe de Galilée, on pourroit auſſi démontrer la quadrature du cercle.

Voilà à peu près les matieres qui ſont traitées dans la nouvelle Statique du Pere Saccheri. Nous renvoyons au livre même pour y voir toutes les nouvelles démonſtrations de l'Auteur. Ce que nous pouvons dire en general, c'eſt que ſa methode a paru nette & préciſe à ceux qui ſont les

plus intelligens dans ces matieres ; & que ſon ſyſtême doit accommoder tous ceux d'entre les Philoſophes qui ſont perſuadez que les corps peſans ne tendent en bas, que parcequ'ils y ſont pouſſez par d'autres corps.

ARTICLE XXXI.

DICTIONNAIRE DES ARRETS, ou Juriſprudence univerſelle des Parlemens de France, & autres Tribunaux ; contenant par ordre alphabetique les matieres Beneficiales, Civiles & Criminelles, les principales maximes du Droit Ecléſiaſtique, du Droit Romain, des Coutumes & des Ordonnances tirées des plus celebres Canoniſtes, Juriſconſultes & Commentateurs, fondées ſur l'uſage & ſur les déciſions des Cours : avec une citation fidelle des Arrêtiſtes anciens & modernes, & une indication exacte des Auteurs, par Me. Pierre Jacques Brillon Avocat au Parlement. A Paris chez Guillaume Cavelier dans la grande ſalle du Palais 1711. *in folio, trois tomes, tome premier pages 924. tome ſecond pages 911. tome troiſiéme pages 879.*

LE deſſein de cet utile Dictionnaire n'eſt pas nouveau. Mr. de la Ville Avocat au Parlement de Paris en fit paroître un en 1692. qui contient *les principales maximes & déciſions du Palais confirmées par les*

Arrêts du Parlement de Paris, & des autres Parlemens de France.

Ceux qui forment de pareilles entreprises ne donnent jamais à leurs ouvrages la derniere perfection ; & en matiere de compilation le travail de l'Inventeur ne doit passer que pour un essai.

Mr. de la Ville le reconnut, & il déclare dans sa préface qu'ayant crû se devoir borner aux principaux Arrêtistes ; il laissoit à ceux qui voudront continuer & augmenter son livre, le soin de recueïllir & de rédiger une foule d'Arrêts qu'il omettoit. Cet aveu marque une bonne foi rare parmi les Auteurs. Mr. Brillon n'en a que trop éprouvé la verité ; l'ouvrage de Mr. de la Ville fondu dans le sien n'en fait pas la dixiéme partie, & il ne faut pas s'en étonner. Mr. Brillon ne s'est point tenu dans les limites quoique étendues que Mr. de la Ville s'étoit prescrites, & ce seroit avoir une trop petite idée de son Dictionnaire que de le regarder comme une simple compilation d'Arrêts. Il en contient une en effet plus ample, plus exacte, & mieux digerée que celles qui ont paru jusques ici. Mais de plus il fournit encore sur chaque question les sentimens des Docteurs de Droit les plus celebres, & des Commentateurs de coûtume les plus approuvez ; ensorte que les trois volumes renferment plus de soixante mille citations. Le tître est donc trop modeste, puisqu'il ne promet qu'un *Diction-*

naire d'Arrêts. L'Auteur en convient & ne ſe reproche point cette modeſtie. Il vaut mieux, dit-il, ſurpaſſer l'attente du Lecteur que ſéduire ſa curioſité. S'il avoit voulu changer quelque choſe à un titre déja reçû dans l'ouvrage de Mr. de la Ville, le changement auroit peut-être tombé ſur le mot de Dictionnaire. Ce mot ne prévient pas favorablement; on aime l'uſage des Dictionnaires; & par une fauſſe délicateſſe on en mépriſe le nom: après tout nul autre mot n'auroit exprimé ſi juſte la nature de cet ouvrage, deſtiné à indiquer ſelon l'ordre alphabetique les queſtions de Droit, & les Auteurs qui les ont traitées.

Loin de mépriſer un livre ſi neceſſaire, le Public doit beaucoup à un Compilateur laborieux & arrangé. La vie des hommes, & ſur tout des hommes d'étude, n'eſt pas aſſez longue pour approfondir toutes les queſtions beneficiales, civiles & criminelles: s'attacher à une ſeule c'eſt ne pas remplir l'étenduë des devoirs d'un Juge, ou d'un Avocat; vouloir les embraſſer toutes à la fois, c'eſt une temerité qui ne mêne qu'à des connoiſſances auſſi inutiles que confuſes; ſe propoſer de les étudier l'une après l'autre, c'eſt une entrepriſe plus réguliere, mais trop vaſte & trop lente, elle demande des ſiécles & nous n'avons qu'un petit nombre d'années dans nôtre diſpoſition.

Après avoir fait sentir l'utilité du Dictionnaire d'Arrêts, exposons-en la methode.

Toutes les questions sont placées sous certains mots comme Abbayes, Baux, Collations.

On trouve d'abord sur chacun de ces mots. 1°. Tous les textes du Droit Civil & Canonique qui y ont rapport. 2°. Les ordonnances anciennes, les édits, les déclarations nouvelles. 3°. Les Auteurs qui ont traité de la matiere. 4°. Les décisions les plus autorisées. Les questions sont partagées en plusieurs sections distinguées par des interlignes & des lettres capitales, ce qui fait qu'on trouve aisément ce qu'on cherche sans être obligé de parcourir tout un article.

ARTICLE XXXII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE HAMBOURG.

L'Infatigable Mr. Fabricius, si zelé pour tirer de l'obscurité les bons ouvrages, & si prompt à secourir utilement tous les Sçavans de l'Europe dans les desseins qu'ils forment pour l'avancement des Lettres, a encore trouvé du tems pour satisfaire ce qu'il doit à une Ville qui lui tient lieu d'une seconde Patrie, & il vient de publier l'Eloge de la Ville de Hambourg, & des personnes qui se sont distinguées en la

ſervant, ou dans les affaires publiques, ou dans l'inſtruction de la Jeuneſſe. *Memoriæ Hamburgenſes, ſive Hamburgi & virorum de Eccleſiâ, reque publicâ & ſcholaſticâ Hamburgenſi benè meritorum, Elogia & vitæ, Collectore Joanne Alberto Fabricio. Hamburgi*, 1710.

L'ouvrage ſera diviſé en trois parties: les deux premieres, celle qui paroît, & celle qui ſuivra ſont conſacrées à la memoire des illuſtres Citoyens de Hambourg qui ont poſſedé des charges publiques. La troiſiéme fera connoître les particuliers qui ſans avoir poſſedé aucun emploi, ont cependant fait honneur à leur Patrie, ſoit dans Hambourg même, ſoit en d'autres païs.

Ce premier volume contient des vers de Frederus Poëte du ſeiziéme ſiécle ſur la Ville de Hambourg, les épitaphes de pluſieurs Hambourgeois illuſtres, des catalogues de tous les principaux Magiſtrats de cette petite Republique, les vies & les éloges de pluſieurs de ces Magiſtrats, des vers de Pierre de Ravenne, de Henning Cunradin, de Chriſtophle Sylvius, qui ſont des éloges & des deſcriptions de la Ville de Hambourg, une deſcription du cours de l'Elbe en vers Latins par Felix Fidler, & enfin une deſcription du cours de l'Alſter par Hinning Cunradin: l'Alſter eſt une petite riviere du Holſtein qui paſſe à Hambourg.

La seconde partie contiendra les éloges des Evêques, des Prevôts, & des Doyens du Chapitre; des Sur-Intendans, Anciens, Pasteurs & Diacres Lutheriens, des Professeurs. Mr. Fabricius se reserve pour la troisiéme partie les éloges des Sçavans, qui ne se sont distinguez que par leur érudition & leurs écrits; mais il craint un peu que Mr. Sperlingius, ou Mr. Moller ne le préviennent.

DE ROSTOK.

La reconnoissance pour les gens de Lettres, & le soin d'éterniser leur memoire, est plus commun en Alemagne que dans aucune autre partie de l'Europe. Mr. Rollius connu par d'autres ouvrages a publié depuis peu deux livres en ce genre de Literature.

Bibliotheca nobilium Theologorum, les Eloges des personnes de naissance qui se sont appliquées à la Théologie. Et Memoria Philosophorum, Oratorum, Poëtarum, Historicorum, & Philologorum, à Lutheri reformatione ad nostra tempora. Les Eloges des Philosophes, Orateurs, Poëtes, Historiens, Critiques illustres qui ont fleuri depuis Luther jusqu'à ce tems.

La préface de ce dernier livre est un nouvel ouvrage dans le même goût d'Histoire Literaire : c'est un catalogue alphabetique des Auteurs qui ont écrit les vies des Sçavans. Le livre même qui n'est que le commencement d'un grand ouvrage, contient les vies de Rodolphe Agricola,

Herman Buſchius, Arnold Burenius, Henri Menſingius, Jean Caſelius, Marchaſſeus, Chriſtian Arndius, Chriſtophle Schrader, Joachim Lindeman, Jean-Joachim Reuſſius. Les vies de Reineccius, de Lipſe, de Lauremberg, de Daumius, de Morhoſius & de Tentzel, noms celebres dans la Republique des Lettres, & de quelques autres Sçavans moins connus, de Tulichius, Trocedorf, Hein, Vagerius rempliront le ſecond volume qui paroîtra bien-tôt.

Les vies des Sçavans plaiſent, & le même goût qui fait rechercher & garder avec ſoin leurs portraits, rend curieux des particularitez de leur vie : on aime à les voir dans le domeſtique ; il eſt des Lecteurs dont la curioſité a des motifs moins loüables, ils ſentent une maligne joye à la vûë des défauts de ces grands Hommes : contraints d'admirer leur eſprit, par le mouvement de je ne ſçai quelle jalouſie, ils ſont ravi de les trouver moins admirables du côté du cœur. Il eſt encore vrai que le plaiſir genereux ou jaloux que l'on rencontre dans la lecture de ces vies eſt joint à une grande utilité, quand les Auteurs ſe font une loi de rendre compte au Public des études & du progrès de ces Hommes illuſtres. Je dis de ces Hommes illuſtres, car c'eſt perdre ſon tems que groſſir des volumes d'éloges funebres de gens preſque ſans nom dans leur Patrie même,

& tout à fait inconnus ailleurs, de Professeurs, d'Ecrivains d'un merite ordinaire. Mr. Rollius ne semble pas assez convaincu de cette verité.

D'IENA.

Mr. Struvius avoit commencé un Journal d'une espece toute nouvelle: laissant aux autres Journalistes le soin d'instruire le Public sur les livres nouveaux, il s'étoit chargé de renouveller la memoire de plusieurs livres anciens, il a donné pendant deux ans diverses parties de ce Journal extraordinaire sous le tître de, *Bibliotheca antiqua*, mais le Droit qui l'occupe maintenant tout entier ne lui permettant pas de le continuer, il a recueïlli ces diverses parties en un seul volume sous le tître de,

Thesaurus variæ eruditionis ex Scriptoribus potissimùm sæculi xvi. & xvii. collectus, curante Burcardo Gottelfo Struvio. Accessit ejusdem dissertatio de Jure Bibliothecarum. Ienæ 1710. *in* 4o.

Trésor d'une érudition diversifiée dont la plus grande partie est tirée des Ecrivains du seiziéme & dixseptiéme siécle, par Burchard Gottelf Struvius, qui a joint à ce recueïl une dissertation sur le droit des Bibliotheques.

Mr. Struvius a donné en même tems une troisiéme édition de sa *Bibliotheque de Droit.*

Burcardi Gottelfi Struvii Bibliotheca Juris selecta, secundùm ordinem litterarum disposita, atque ad singulas partes Juris di-

recta. Accessit selectissima Bibliotheca Juris studiosorum.

Bibliotheque choisie de Droit disposée selon l'ordre alphabétique, & selon les parties du Droit, avec une instruction aux Etudians de Droit sur le choix des livres qui leur sont necessaires.

Les additions faites dans cette nouvelle édition sont très-considerables, elles regardent la Jurisprudence ancienne des Hebreux, des Egyptiens, des Atheniens, des Lacedemoniens, le Droit François, & le Droit Germanique.

DE RATISBONNE.

On a vû paroître ici en Latin un ouvrage sur la maniere d'écrire des lettres peu après celui que Mr. de Grimarest a imprimé en France; mais l'Auteur Aleman a ce me semble été plus droit à la pratique, sans charger son ouvrage de préceptes dont l'effet est toûjours lent. Il a donné des modeles sensez & élegans de toutes les differentes especes de lettres, & mis à la fin un opuscule du fameux Lipse sur la maniere d'écrire des lettres. Lipse merite qu'on l'écoute sur cette matiere: si ses lettres s'écartent un peu du stile de Ciceron, elles reparent ce défaut par une vivacité & un tour ingénieux plus conforme au goût de nôtre siécle, que l'élegante & noble simplicité de l'Orateur Romain. Ce qui doit paroître bizarre, c'est que Lipse si éloigné d'être Ciceronien, ne recom-

mande rien tant dans ce traité que l'imitation même servile de Ciceron pour se former le stile ; tant il est vrai que la perfection se fait sentir à ceux même qui ne peuvent ou ne veulent pas l'atteindre.

Manuale Epistolicum continens varia genera Epistolarum. Accedit Justi-Lipsi Institutio Epistolica, Calendarium Romanum, Numerus Romanus, & nomina urbium. Manuel Epistolaire qui contient des modeles de toutes les especes de lettres, l'Institution Epistolaire de Lipse, les noms des principales Villes en Aleman & en Latin, le Calendrier Romain, & le chiffre Romain comparé au chiffre ordinaire. A Ratisbonne, chez Jean-Martin Hagen 1710. *in* 8°.

DE VITTEMBERG.

On a recueïlli les discours prononcez en differentes occasions par feu Mr. Jean Schurtz Fleisch.

Joannis Schurtz Fleschii dissertationes varii argumenti Corbaci Valdecciorum olim proposita, collecta nunc atque edita à M. Godefrido Hechtio cum præfatione de vitâ Auctoris. Vitemberga, 1710. *in* 8°.

Quarante six petits discours les uns sur les Mysteres, les autres sur des sujets communs, l'éducation d'un Prince, l'utilité de l'Histoire, remplissent ce volume. Le quarante unieme est un éloge du pain, & l'Auteur suit dans le quarante deuxiéme l'opinion vulgaire que les Cometes sont toûjours le présage de quelque malheur : rien n'est plus foible que ce discours, le

ſtile au reſte n'eſt pas mauvais.

Le College de Corbach où Mr. Schurtz Fleiſch a brillé, a été autrefois un Couvent de l'Ordre de Saint François, & ſes revenus ſont composez des biens de quelques autres Monaſteres détruits par les Lutheriens.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Mr. Imhoff continue ſes travaux Genéalogiques. Il a fait imprimer ici chez les freres Chaſtelin *l'Hiſtoire de vingt Familles illuſtres d'Italie.* C'eſt la ſuite de deux autres ouvrages dont le premier parut à Nuremberg en 1701. ſous le tître, *Hiſtoria Genealogica Italiæ & Hiſpaniæ, exhibens prodromi inſtar ſtemma Deſiderianum.* L'autre parut en 1702. ſous le tître de *Corpus Hiſtoriæ Genealogicæ Italiæ & Hiſpaniæ*, & contient, comme celui dont je parle, l'Hiſtoire de vingt Familles illuſtres.

Delorme vend une quatriéme édition *de la Philoſophie de Mr. le Clerc en quatre volumes.*

Les Memoires qui portent le nom *du fameux Penſionnaire Jean de Witte*, paſſent dans l'opinion commune pour l'ouvrage d'un Marchand de Leyde nommé *La Cour*, Auteur de pluſieurs livres Flamands ſur les interêts de la Hollande, dont quelqu'un a tiré ces memoires. Quel qu'en ſoit l'Auteur, c'eſt un ſage Politique, & un bon Hollandois.

Pierre de Coup imprime *les Epîtres de Ciceron, avec les notes de Schröder.*

DE LEYDE.

Du Vivié acheve une nouvelle édition *des Offices de Ciceron*, avec les remarques entieres des plus celebres Commentateurs. Il l'imprime *sur l'édition de Grævius* la plus parfaite de toutes celles qui ont paru.

DE MONTPELLIER.

Les découvertes de Mr. Bon Premier Président en survivance de la Cour des Comptes, Aides & Finances, sur l'utilité qu'on peut tirer des araignées, ont conduit Messieurs Fabre & de la Mesangere à une autre découverte qui peut être aussi de quelque usage. Ils ont pensé que si les araignées fournissoient de la soye, *les chenilles* en pourroient fournir: ils ont suivi cette idée, & l'experience en a fait voir la justesse. Ils n'avoient eû en vûë que le bien public, ils se sont hâtez de l'instruire de ce qu'ils découvroient par une *lettre à Mr. le Marquis de Regusse* qui s'est fait un grand nom dans la Republique des Lettres, & qui se delasse de ses occupations par l'étude de ce que la Physique a de plus rare. Nous donnerons le mois prochain un extrait de cette lettre.

DE DOLE.

On a publié ici une brochure de 36 pages intitulée: *Observations sur la nature, la vertu & l'usage des eaux minerales & medecinales de Souche près de Dole en Franche-Comté.* L'Auteur remarque d'a-

bord que cette ſource qui eſt ſi abondante qu'elle fournit à un petit ruiſſeau, a toûjours paſſé pour être ſalée, mais que ſon utilité n'avoit été connuë avant quelques années qu'au bétail & aux oiſeaux qui y accouroient en foule. Les eaux quoique très-pures & très-ſimples en apparence, ſont mêlées de pluſieurs parties minerales, qu'elles ont détachées des mines ſoûterraines par où elles paſſent. Les Mineraux qui y prédominent ſont le ſel nitre & le ſoufre, comme il eſt aiſé, dit-il, de le reconnoître, non-ſeulement au goût acide qu'elles ont, mais encore à la vapeur qu'elles exhalent. A voir auſſi la couleur noire de la terre qui eſt abbreuvée de ces eaux, on juge, ajoute-t'il, qu'elles ne manquent ni de fer, ni de vitriol : & c'eſt tout ce qu'il oſe aſſûrer ſur ces eaux, en attendant qu'on en ait fait une analyſe plus exacte. Mais juſqu'à ce qu'on ait fait cette analyſe, les experiences paſſées ſuffiſent pour démontrer que ces eaux ſont extrêmement legeres, rafraichiſſantes, purgatives, aperitives & déterſives ; qu'ainſi elles ſont admirables pour toutes les maladies qui viennent de trop de chaleur, pour les amas de viſcoſitez & de glaires dans l'eſtomac, pour les opilations, douleurs hiſteriques &c.

L'Auteur dans les derniers chapitres de ſa diſſertation apprend en quel tems il faut ſe ſervir de ces eaux, comment on s'y doit préparer, quelle quantité il en faut prendre &c. Ses obſervations au reſte, ſont

toutes appuyées sur les principes de la Physique : il les propose d'une maniere à ne laisser aucun doute dans l'esprit de ses Lecteurs ; & certainement le Public ne peut trop marquer de reconnoissance à ceux qui cherchent dans le sein de la nature, les remedes simples qu'elle prépare elle même contre les maladies que la misere & l'intemperance multiplient tous les jours.

DE PAU.

Le 20. de Decembre 1710. trois jours après qu'on eut appris en cette Ville la nouvelle de la Bataille de Villaviciosa, le P. de Lafiteau Professeur de Rhetorique au College des Jesuites prononça sur ce sujet une Harangue Latine en presence du Parlement. Le dessein en est heureux, & fut bien executé, le voici : *Philippo V. Hispaniarum Regi Catholico, Hispanorum fide spes Fœderatorum delusas, Fœderatorum clade expectationem Hispanorum superatam gratulabitur &c.* Ce Pere montre dans la premiere partie de sa Harangue que la fidelité des Espagnols a trompé les esperances des Alliez : & dans la 2e. que le succès de cette fidelité couronnée par l'entiere défaite des Alliez, a surpassé l'attente même des Espagnols. Le Parlement, & un nombreux Auditoire que la nouveauté du sujet attira, ne s'apperçûrent de l'impromptu qu'à un compliment fort extraordinaire. L'Orateur remercia ses Auditeurs de lui avoir fourni sa matiere. En effet des circonstances qu'on

n'avoit apprises que par des lettres reçûës ce jour-là même, que quelques-uns de Messieurs du Parlement avoient lûës dans le lieu où ils s'assembloient avant la piéce, se trouverent dans la Harangue. On ne doute pas que les Lecteurs ne soient aussi contens de l'impromptu, que les Auditeurs l'ont été.

DE LYON.

Il paroît ici une Eglogue latine imprimée sur la mort de l'illustre Mr. du Puget, dont la memoire sera éternellement chere aux gens de Lettres. Nous souhaiterions que vous pûssiez inserer dans vos Journaux les principaux endroits de cette piéce: le Public verroit sur tout avec plaisir la maniere aisée dont on y décrit les experiences que ce sçavant Homme faisoit avec l'aiman. Nous ne sçaurions du moins nous défendre de transcrire ici les vers, où l'Auteur, qui est l'un des Professeurs en Rhétorique du grand College des Jesuites, signale la reconnoissance de sa Compagnie pour Mr. du Puget qui a donné sa Bibliotheque à une de leurs maisons. C'est ainsi qu'il en parle dans le goût bucolique.

Scrinia Mopsus
His dedit, & moriens hæc verba novissima dono
Addidit: Ite, mei, mea nuper cura, libelli,
O! mihi dilectis Pastoribus utile munus
Ite, suâ vos sponte legent, & dantis amore.
Dixit, & aversos mors impia clausit ocellos.

O fortunati Paſtores munere tanto,
Feliceſque nimis, tantus quos auxit amicus!
O! tua quàm longas volitabit fama per oras,
Mopſe, viros memores dono dignata perenni,
Diſſita nam latè paſcunt armenta per orbem,
Barbaricaſque tuum ſilvas reſonare docebunt
Nomen; & Eoa quà Phóſphorus exit ab undâ,
Quàque fatigatis deſcendit in æquora Titan
Pronus equis, hominum longinqua per ora feretur
Mopſus, & externas implebit nomine Gentes.

DE DIJON.

Le Pere Oudin n'a pû refuſer aux empreſſemens des ſes Auditeurs l'Eloge funebre de feu M^gr^. le Duc de Bourbon qu'il avoit prononcé le ſixiéme de Juillet dernier dans le College des Jeſuites. Le Pere Oudin eſt connu par des Poëſies d'un goût veritablement ancien, ſurtout par un Poëme ſur les ſonges imprimé trois fois, & ſi ſes occupations le permettoient, il ſe feroit connoître par ſon érudition & ſa Critique. La harangue qui paroît ſoutiendra ſa réputation : il y a raſſemblé les loüanges de toute l'Auguſte branche de Condé en montrant dans ſon Heros les vertus raſſemblées de tous ſes Ayeux ; la bonté, la ſinguliére affabilité de Henry ſon biſayeul, l'intrepidité, les vertus militaires du grand Prince de Condé Louïs ſon ayeul, l'amour des Lettres, le génie ſuperieur d'Henry Jule

ſon pere. Je ne prétens pas, dit l'Orateur, que ces grandes qualitez ne ſe ſoient réünies que dans lui, elles ſont comme hereditaires aux Condez, mais la bonté a plus éclaté dans Henry, Louïs à effacé tous les Guerriers de ſon ſiécle, Henri Jule a exercé une eſpece d'empire dans les belles Lettres. Aucun n'a manqué des autres qualitez qui forment un Prince accompli, mais ces autres qualitez étoient comme obſcurcies par le grand éclat de celle qui les a diſtinguez ; leur petit-fils le Duc de Bourbon heritier de leurs grands talens ne les a pas ſurpaſſez à la verité, il a ſeulement conſervé le prétieux heritage que le ſang lui avoit tranſmis ; digne de ſes peres on a reconnu le fils d'Henry Jule dans ſes études & dans ſon commerce avec les gens de Lettres, il a paru dans les combats le petit-fils du grand Prince de Condé Louïs, & il a fait revivre ſur tout dans ſon Gouvernement de Bourgogne, l'aimable Henry Pere du peuple. Velleïus a fait ſon caractére dans celui de Scipion, *Avitis paterniſque virtutibus ſimillimus.* On ne ſera pas ſurpris de voir ici peintes des plus grands traits les batailles de Stenkerque & de Nervinde où le Prince eut tant de part, & les ſecours qu'il donna par ſon autorité, ſes ſoins, & ſes grandes aumônes à la Bourgogne, & ſur tout à la ville de Dijon dans la derniere famine : mais on verra avec plaiſir ſon entrée au College

peinte aussi noblement, & l'on avoüera que l'éloquence de l'Orateur égale aux plus grands sujets, sçait encore relever habilement ceux qui n'offrent pas tant de grandeur. Cette Oraison funebre se trouve à Paris chez Simart ruë Saint Jacques.

DE PARIS.

Mariette a donné une *nouvelle édition de l'Architecture de Davilers augmentée de beaucoup, in* 4°. Le livre est estimé de tous les Connoisseurs, & le Libraire n'a rien épargné pour rendre l'édition parfaite. Le même Libraire a fait une nouvelle *édition de l'Origine des Romans de Mr. Huet.*

Coignard vend *la nouvelle édition de St. Irenée par le Pere Massuet.*

L'Histoire des revolutions de Portugal par Mr. l'Abbé de Vertot imprimée chez Brunet, contient, outre son *Histoire de la conjuration de Portugal* qui commença la grande réputation de l'Auteur, la revolution causée par la mort de Dom Sebastien, & la deposition d'Aplhonse IV.

Mr. Vivant a refuté le livre qui avoit paru sur la pluralité des Benefices, sous le nom supposé d'un Docteur de Paris Abbé de Sidichembech, le titre du livre refuté est:

De re Beneficiariâ liber singularis, sive quæstionis celebris & difficilis, an & quibus in casibus liceat homini Christiano absque culpâ & peccato plura Beneficia Ecclesiasti-

ca possidere ΑΝΑΚΡΙΣΙΣ, *in* 12. le titre du livre de Mr. Vivant est,

De re Beneficiaria, sive de non possidendis simul pluribus Beneficiis libri tres, *in* 12. *Il se vend chez Osmont.*

Osmont vend aussi une *lettre de Mr. Lambert Docteur de Sorbonne contre le prétendu Abbé de Sidichembech.*

Cot imprime *les Elevations sur les Mysteres*, *ouvrage de feu Mr. l'Evêque de Meaux*, qui seront suivies de *ses Meditations sur les Evangiles*. Les premieres personnes de la Cour qui avoient été édifiées de la lecture de ces écrits, en ont demandé avec instance l'impression. Mr. l'Abbé Bossuet a eû encore une autre vûë en les donnant au Public. Il a voulu que les personnes qui cherchent même dans les ouvrages de pieté la noblesse des pensées & les beautez de l'expression, eussent dans ces ouvrages de son illustre Oncle ce qui les charme, & ne l'allassent plus chercher avec tant de peril dans d'autres livres où le poison est caché sous les fleurs.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Février 1711.

ART. XVI. AN Ecclesiastical History of Great Britain &c. *Histoire Ecclésiastique de la Grande Bretagne &c. Par Jeremie Collier.* Page 185

ART. XVII. Commentarius litteralis & moralis in omnes Epistolas Sancti Pauli Apostoli, & in omnes Epistolas Catholicas. *Commentaire literal & moral sur toutes les Epîtres de Saint Paul, & sur les Epîtres des autres Apôtres appellées communément Epîtres Catholiques. Par le R. P. Alexandre de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* p. 203

ART. XVIII. Expositio litteralis & moralis Sancti Evangelii JESU-CHRISTI secundùm quatuor Evangelistas. *Explication literale & morale du Saint Evangile de* JESUS-CHRIST *selon les quatre Evangelistes, par le même Pere.* p. 209

ART. XIX. Septuaginta Interpretum tomus primus continens Octateuchum &c. *La Version des Septante. Tome premier contenant les huit premiers livres de l'Ecriture &c. Par Jean Ernest Grabe Professeur en Théologie.* p. 212

ART. XX. Specimen Orientalis Ecclesiæ à Concilio Nicæno I. usque ad Constanti-

nopolitanum Generale II. &c. *L'Etat de l'Eglise d'Orient depuis le 1er. Concile General tenu à Nicée, jusqu'au second tenu à Constantinople &c. Par le R. P. J. Baptiste Salerni de la Compagne de Jesus.* p. 221

Art. XXI. Aristophanis Comœdiæ undecim, Græcé & Latinè &c. *Les Comedies d'Aristophane en Grec & en Latin &c. Par Ludolphe Kuster.* p. 237

Art. XXII. ΙΑΜΒΛΙΧΟΥ ΧΑΛΚΙΔΕΩΣ τῆς κοίλης Συρίας, περὶ βίου πυθαγορικοῦ λόγος &c. *Discours de Jamblique de Calcide en la Syrie Cave, touchant la vie Pythagoricienne, en Grec & en Latin &c. Par le même.* p. 244

Art. XXIII. *Explication d'un Passage tiré du premier livre des Rois ch. VII. Par le P. H. Jesuite.* p. 250

Art. XXIV. Anacreon Teïus Poëta Lyricus &c. *Anacreon de Teïa Poëte Lyrique &c. Par Mr. Barnes.* p. 258

Art. XXV. The British Colonies on the continent and Islands of America vindicated &c. *Défenses des Colonies Angloises de l'Amerique &c. Par J. Oldmixon.* p. 301

Art. XXVI. *Dissertation de Mr. Terrin sur une Colonne antique élevée par la Ville d'Arles à l'honneur de Constantin le Grand.* p. 309

Art. XXVII. Deliciæ, sive amœnitates Regnorum Daniæ, Norvegiæ &c. *Les délices, ou les agrémens des Royaumes de Dannemark & de Norvege &c.* p. 320

Art. XXVIII. *Relation de la vie & de la*

mort de Madame de Clermont Abbesse de l'Abbaye Royale de Nôtre Dame de Saint Paul près de Beauvais, de l'Ordre de Saint Benoit. p. 327
ART. XXIX. *Lettre de Mr. Deidier, à Mr. Gastaldy, sur deux nouvelles observations de Catalepsie compliquée.* p. 331
ART. XXX. Neo-Statica Auctore Hieronimo Saccherio è Societate Jesu &c. *Nouvelle Statique, par le P. Jerôme Sacchery de la Compagnie de Jesus.* p. 344
ART. XXXI. *Dictionnaire des Arrêts, ou Jurisprudence universelle des Parlemens de France & autres Tribunaux &c. Par Mr. Pierre Jacques Brillon Avocat au Parlement.* p. 351
ART. XXXII. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne, de Hambourg. p. 354
De Rostok. p. 356
D'Iena. p. 358
De Ratisbonne. p. 359
De Vittemberg. p. 360
De Hollande, d'Amsterdam. p. 361
De Leyde. p. 362
De Montpellier. ibid.
De Dole. ibid.
De Pau. p. 364
De Lyon. p. 365
De Dijon. p. 366
De Paris. p. 368

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1711.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	3. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1711.

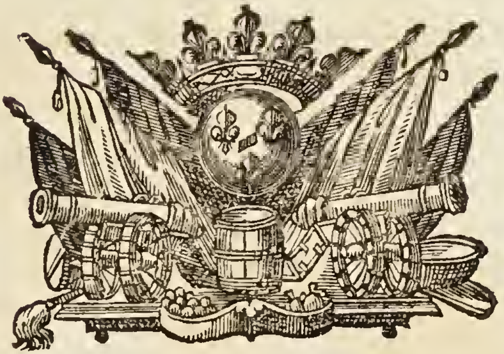

A TREVOUX,
Chez LOUIS GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1711.

ARTICLE XXXIII.

ACTA SANCTORUM JUNII ex Latinis & Græcis aliarumque Gentium monumentis servatâ primigeniâ veterum Scriptorum phrasi collecta, digesta, commentariisque & observationibus illustrata, à Godefrido Henschenio piæ memoriæ, Daniele Papebrochio, Francisco Baertio, Conrado Janningo, Joanne Baptistâ Sollerio è Societate JESU Presbyteris Theologis. Tomus quintus Sanctos à die xxv. usque ad finem mensis complectens, cum tracta-

tu præliminari qui continet Chronologiam Patriarcharum Alexandrinorum similiter illustratam. Antuerpiæ apud viduam Petri Jacobs A. D. MCCIX. C'eſt à dire, *Actes des Saints du mois de Juin tirez de pluſieurs monumens écrits en Latin, en Grec, & en d'autres langues, ſans rien changer au texte des Auteurs, recueïllis, mis en ordre & éclaircis par des commentaires ou des obſervations des Peres Godefroi Henſchenius de pieuſe memoire, Daniel Papebrochius, François Baertius, Conrad Janning, Jean Baptiſte Sollier Prêtres Théologiens de la Compagnie de* JESUS. *Tome cinquiéme qui contient les Actes des Saints dont on celebre la Fête le vingt-cinquiéme jour de Juin & les ſuivans juſqu'à la fin du mois, avec un traité préliminaire qui contient des éclairciſſemens ſur la Chronologie des Patriarches d'Alexandrie.* A Anvers chez la veuve Jacobs M. DCCIX. *in folio, pages ſept cent trente ſix.*

VOici le vingt-troiſiéme tome *in folio* d'un ouvrage qui n'en

eſt qu'à la moitié, & les Auteurs croyent pluſieurs autres volumes de même groſſeur neceſſaires pour ſervir de ſupplément à ce premier ſemeſtre des Actes des Saints.

Si ce travail imménſe fait beaucoup d'honneur à ceux qui l'ont entrepris & ſoutenu, il eſt auſſi glorieux à la Religion qu'aux Auteurs. Les Heros du Chriſtianiſme ont ſeuls place dans cet ouvrage, & leur multitude prouve fortement que la Morale Chrétienne eſt autre choſe qu'une belle idée impoſſible dans la pratique. Oüi l'ambition a fait moins de Heros que la Grace, & quoi qu'il ſoit plus aiſé de ſuivre le penchant naturel pour la gloire que de le ſurmonter, moins de volumes renfermeroient toutes les vies des Guerriers ou des Sçavans diſtinguez : & ſûrement chaque tome de ces recueïls profanes, ne fourniroit pas dans toutes les Nations, dans tous les âges, & dans toutes les conditions, des modeles d'un merite ſuperieur pour les Sciences ou pour la guerre, comme chaque tome & preſque chaque jour des

Actes des Saints, fournit des modeles d'une sainteté éminente pour chaque Nation, chaque âge, chaque condition. D'ailleurs on sçait assez que ce n'est pas une devotion crédule qui a grossi ces volumes de tous les monumens qui regardent les Saints ramassez sans choix. La Critique la plus exacte a présidé à ce travail, & les Auteurs ont mieux aimé s'exposer à de violentes contradictions, que de tolerer par une complaisance politique certaines erreurs vulgaires.

Le nouveau volume qu'ils donnent au Public est une nouvelle preuve de leur discernement & de leur intrepide sincerité. On trouve d'abord le traité préliminaire sur la Chronologie des Patriarches d'Alexandrie, & sur les usages des Coptes dont nous avons donné l'extrait, & dont nous aurons encore occasion de parler.

On n'attend pas sans doute que nous ne laisserons rien échapper d'une moisson si abondante : il n'est pas possible de s'arrêter sur châque Saint, & il faut absolument nous

borner à quelques remarques ſur les faits qui nous paroiſſent importans & moins connus.

Le vingt-cinquiéme de Juin nous offre d'abord Saint Jaſon & St. Soſipatre Diſciples & parens de l'Apôtre Saint Paul. Le feu Pere Henſchenius prouve dans une diſſertation ſur ces deux Saints, qu'on doit les diſtinguer de Saint Mnaſon & de Saint Sopater auſſi Diſciples de JESUS-CHRIST, avec leſquels divers Auteurs les ont confondus. Il découvre dans cette même diſſerſertation la fauſſeté du Martyre des Saints Jaſon & Soſipatre. Le Grec moderne qui a fabriqué leurs Actes a choiſi l'Iſle de Corcyre pour la ſcéne de ſa fable : c'eſt un Roi Cercylinus qui condamne les Saints, & Cercyra fille du Roi joüe auſſi ſon rôle. Le Pere Henſchenius obſerve judicieuſement ſur ces noms, que c'eſt aſſez le génie des Grecs de tirer les noms des perſonnages qu'ils feignent, des noms des païs où ils placent leurs fictions ; il ajoute que ſi les Actes n'avoient point d'autres marques de ſuppoſition que de faire

perſecuter les Chrétiens par un Roi de Corcyre dans les plus beaux jours de l'Empire Romain, on n'auroit pas droit de ſoupçonner la mauvaiſe foi de l'Hiſtorien. Il a raiſon, les Romains laiſſerent à beaucoup de Nations vaincuës leurs Rois, pour les mieux accoutumer à la ſervitude par l'exemple de ces ſujets couronnez.

Les Actes de Sainte Luccia dont on fait la Fête le même jour, ont paru au Pere Papebrok, & nous paroiſſent originaux & ſinceres, le ſtile en eſt ſimple, & quoique les faits ſoient ſurprenans, ils ſont contez d'une maniere qui ne permet pas d'en douter.

Auceïas un de ces petits Rois Gepides ou Vandales qui ravagerent juſqu'aux portes de Rome, occupé à combattre les Tyrans qui lui diſputoient la pourpre, Auceïas enleva une jeune fille Chrétienne & conſacrée à Dieu par le vœu de virginité nommé Luccia ; ſa beauté la fit aimer, mais ſa vertu la fit reſpecter, & la paſſion d'Auceïas n'éclata que par les honneurs qu'il fit

rendre à ſa captive. L'eſtime qu'il avoit pour elle ſe changea bientôt en eſtime pour ſa Religion : plein de confiance dans ſes prieres il y eut recours dans de grands perils, & il en éprouva l'efficace. Son attachement pour la Sainte en devint & plus fort & plus pur ; l'admiration, la reconnoiſſance, la confiance, prenant la place d'une tendreſſe aveugle. Dieu après vingt ans fit connoître à Luccia qu'il vouloit qu'elle retournât à Rome recevoir la couronne du Martyre : Auceïas ne voulut ni réſiſter aux ordres du Dieu des Chrétiens dont il avoit éprouvé la puiſſance, ni ſe ſéparer de Luccia : il la ſuivit, & partagea avec elle la gloire de mourir pour JESUS-CHRIST, le ſang de la Sainte ayant achevé ce que l'exemple de ſes vertus avoit commencé.

Les Actes de Sainte Febronie qui ſuivent ſont d'un caractére bien different. La Critique des Auteurs les épargné trop : le Grec qui les a ſuppoſez ſous le nom de Thomais Compagne de la Sainte, ne ſçavoit nullement les mœurs du tems où il

fait vivre Sainte Fébronie ; il n'étoit gueres mieux instruit de la Geographie des lieux dont il parle : il met dans la Mesopotamie Sibapoli Ville inconnuë à tous les Geographes. Nos Auteurs conjecturent que ce pourroit être Nisibe ; la conjecture est plus favorable à l'imposteur qu'elle n'est solide au reste : cette preuve de fausseté n'est pas la seule, elle est soutenuë par bien d'autres. Diocletien qui veut faire un jeune homme de vingt-ans Préfet du Prétoire, quoiqu'il le soupçonne d'être Chrétien, qui l'envoye en Orient meriter cet emploi par le massacre de plusieurs Chrétiens, & qui ne lui permet de se marier qu'à son retour, un nombreux Couvent de Religieuses établi dès-lors à Sibapolis, les discours des Acteurs de cette Tragédie si éloignez de la simplicité des veritables Actes, si conformes aux fables Grecques, rendent, à ce qu'il nous semble, la supposition plus que vrai-semblable, ce qui n'ôte rien à la gloire de Sainte Febronie : le culte distingué qu'on lui a rendu dans l'Eglise Grecque

& dans l'Eglise Latine, montre sans le secours de ces faux Actes l'excellence de sa vertu.

Nous rejettons aussi avec le Sçavant Pere Papebrok les Actes de Saint Gallican, dont le culte même paroît douteux, de St. Antide Evêque de Besançon, & de Saint Maxime Evêque de Taurin dont le culte est certain. La vie de Saint Prosper Evêque de Regio donne lieu aux Auteurs de montrer combien il est different de Saint Prosper Défenseur de la doctrine de Saint Augustin, qui n'a jamais été Evêque, ni de Regio en Lombardie, ni de Riez en Provence.

La préface de la vie de Saint Adalbert composée par le Pere Henschenius, découvre la premiere origine des Comtes de Hollande, dans la donnation faite en 922. du Comté d'Egmont à Thierry par Charles le Simple. Thierry profitant de l'état déplorable où étoit la France vers la fin de la seconde Race, étendit sa domination sur les contrées voisines, & forma peu à peu le Comté de Hollande.

La vie de Saint Guillaume Reſtaurateur de l'Ordre de Saint-Benoît dans le douziéme ſiécle, & Fondateur de celui du Mont Vierge, merite l'attention des Lecteurs. L'affreuſe Montagne où il s'établit, & qui fait partie de l'Apennin, portoit alors le nom de Mont Virgile. Saint Guillaume changea ce nom en celui de Mont Vierge. La raiſon de l'ancien nom eſt inconnuë, car celle que la tradition des Moines autoriſe, n'a nulle vrai-ſemblance : ſelon eux, le fameux Poëte Virgile grand Magicien avoit choiſi ces rochers pour le théatre de ſes enchantemens. C'eſt-là qu'il avoit par la force de ſes charmes , fait naître un jardin merveilleux rempli de plantes d'une grande vertu, dont les proprietez étoient écrites ſur les feüilles, mais qu'on ne pouvoit arracher ſans ſortilege. Un vieux manuſcrit porte que des Moines du Mont Vierge ſe ſont trouvez au milieu de ce jardin , ſans pouvoir arracher la plus foible plante ; eſt - ce ce conte qui a donné lieu aux fables dont eſt remplie certaine vie de Virgile ? Eſt-ce

cette vie qui a donné lieu au conte ? La queſtion n'eſt pas aiſée à décider, mais il ſeroit plus difficile de juſtifier une fable ſi groſſiere. Les Sçavans Jeſuites d'Anvers inſinuent que l'erreur pourroit venir de la reſſemblance de nom, qu'un Magicien nommé Virgile poſterieur de long-tems au Poëte auroit été confondu avec lui dans des ſiécles ignorans, où l'on ne croyoit pas qu'on pût ſans enchantement faire des vers Latins auſſi beaux que ceux des Georgiques & de l'Eneïde.

Au vingt-ſixiéme de Juin on lit les Actes de Saint Jean & de Saint Paul. Il eſt bien fâcheux que deux Martyrs ſi celebres n'ayent point eû d'Hiſtorien fidelle : le prétendu Terentien qui ſe dit témoin oculaire, eſt un fourbe mal-habile. L'Egliſe dédiée dans Rome aux Saints Freres, la place qu'ils ont dans le Canon de la Meſſe, les Meſſes propres de ces Saints que Saint Ambroiſe, Gelaſe, & St. Gregoire ont inſerées dans leurs Sacramentaires, ſont des monumens plus ſûrs de leur vertu & de leur gloire. Le Pere Papebrok

nous apprend que le Manuſcrit de Corbie fort ancien ne fait pas Terentien Auteur des Actes ; mais dans ce manuſcrit comme dans les autres les Saints ſont jugez à Rome par Julien qui étoit alors en Orient. Conſtance eſt appellé petit fils de Conſtantin, & l'on ſuppoſe qu'il aſſocia Julien à l'Empire.

Le Pere Janning dans un Sçavant éclairciſſement ſur la vie de Saint Jean Evêque de Gothie, demêle habilement les differentes demeures des Goths aux environs du Palus Meotide & du Pont-Euxin, les deux Egliſes de cette Nation, l'une ancienne & Metropolitaine, l'autre ſimple Evêché que poſſedoit le Saint Evêque Jean. Il éclaircit avec la même érudition la ſituation des portes Caſpiennes, & il fait voir qu'il faut ſur cet article abandonner Ptolemée, & ſuivre Procope qui diſtingue deux portes Caſpiennes. Il donne encore un grand jour à l'Hiſtoire des Chazares, peuple qui a habité le Turqueſtan, & la partie Meridionale de la Krimée, & qui devint fameux ſous les Empe-

teurs Grecs depuis Heraclius jusqu'à Irene.

Les Actes de Saint Pelage sont aux Auteurs une occasion de parler de l'Office Mosarabe dont ils donnent trois parties considerables. L'Office de Saint Pelage, celui de Saint Jacques, & une Messe propre du Saint Apôtre plus ancienne que l'Office de Saint Pelage. La comparaison de ces Offices fait appercevoir que le rit Mosarabe n'a pas été exempt de changemens, non plus que les autres rites.

Le Pere François Verhoujus dans la préface de la vie de Saint Samson l'Hospitalier composée par Metaphraste, s'attache à donner de cet Ecrivain une autre idée que celle qu'en a le commun des Sçavans. Ce qu'on peut dire de plus favorable à Metaphraste, c'est que plusieurs vies qui ne sont pas de lui lui ont été attribuées, & lui ont fait tort.

On propose ici Saint Ladislas Roi de Hongrie, & Sainte Teudechilde fille de Clovis premier Roi Chrétien, pour modeles aux Puissances du siécle. L'Histoire de Theude-

childe n'eſt pas ſans difficulté. La donnation faite par Clovis à l'Abbaye de Saint Pierre le vif qui en eſt le fondement, eſt rejettée comme fauſſe par le Pere le Cointe, & d'autres Critiques du premier rang. Le Pere Papebrok en juge plus favorablement, il la croit veritable pour le fonds, & ſeulement un peu alterée.

La vie de Saint Irenée & la conteſtation entre l'Egliſe qui porte ſon nom & celle de Saint Juſt ſur la poſſeſſion de ſes Reliques, décidée en faveur de la premiere, nous arrêteroient, ſi les Apôtres St. Pierre & Saint Paul qui ont été dans ce tome le grand objet des Jeſuites d'Anvers, ne demandoient toute nôtre attention. La mort des Saints Apôtres avoit déja été fixée par le Pere Henſchenius dans l'eſſai Chronologique de l'Hiſtoire des Papes joint au premier tome du mois de Mai, avoit, dis-je, été fixée à l'an ſoixante quinziéme de Jesus-Christ par une laborieuſe diſcuſſion de la Chronologie Apoſtolique. Le Pere Papebrok confirme cette opi-

nion de ſon illuſtre Collegue par de nouvelles preuves.

Le Pere Conrad Janning retouche dans une addition cette queſtion épineuſe. Il arrange dans un ordre fort clair tous les faits de la vie de Saint Pierre, & il ramene ſes Lecteurs convaincus à l'ancienne opinion qui prolonge juſqu'à vingt cinq années le Pontificat Romain de Saint Pierre, & qui le fait venir à Rome pour la premiere fois la ſeconde année de l'Empire de Claude.

La diſpute du Saint Apôtre avec Simon le Magicien n'eſt pas oubliée par le Pere Janning, qui tombe aſſez rudement ſur les Critiques temeraires qui ſuppoſent que Saint Juſtin a pris une ſtatuë de Simon Sancus, pour une ſtatuë de Simon le Magicien. Ceux qui ont lû ce que le Pere Baltus, & nous avant lui, avons dit pour appuyer la narration de Saint Juſtin, trouveront ici de nouvelles raiſons auſſi fortes que les nôtres.

Le Pere Janning eſt plus traitable ſur le vol prodigieux & la chûte de

Simon le Magicien. Le ſilence d'Euſebe, de Saint Juſtin, & de St. Jrenée fait aſſez d'impreſſion ſur lui, pour qu'il permette de douter de ces circonſtances ſurprenantes de la victoire de Saint Pierre ſur l'Enchanteur. Ce judicieux Critique examine rigoureuſement une opinion avancée par Prudence, & autoriſée par Saint Auguſtin, & par le Diacre Romain Arator, cette opinion qui ſépare d'un année le Martyre de St. Pierre & de Saint Paul, a trouvé dans ce ſiécle d'illuſtres partiſans. Le Pere Janning ſe déclare encore une fois pour le ſentiment le plus ancien & le plus commun : il oppoſe Saint Jerôme à Saint Auguſtin, St. Leon à Prudence, une foule d'Hiſtoriens Eccléſiaſtiques au Poëte Arator : il remonte juſqu'à la ſource de l'erreur qu'il combat, & il prouve par le Decret du Pape Gelaſe que des Heretiques ſont les inventeurs de cette fable. La paſſion pour la nouveauté (défaut trop ordinaire aux Critiques de nôtre tems) en a porté quelques-uns à faire valoir ſur l'autorité d'un ancien Calendrier, une

opinion contraire à celle de toute l'Antiquité. ſur le mois & le jour de la mort des Apôtres qu'ils tranſportent au vingt-deuxiéme de Février. Le Pere Janning & le Pere Papebrok renverſent jusqu'aux fondemens de cette nouvelle opinion. Ce n'eſt pas tout, le Pere Papebrok dans ſes additions ſur Saint Pierre & Saint Paul ne laiſſe rien à déſirer aux Lecteurs ſur les lieux qu'ils ont rendus celebres, ſur leurs Reliques, leurs Fêtes, leurs Apparitions, ſur la Chaire de Saint Pierre, & ſur les Egliſes de Rome conſacrées à ces deux Saints.

Au trentiéme de Juin les Auteurs ont joint une diſſertation de Mr. de Cordes, & une autre de Mr. de Marca à la vie de Saint Martial premier Evêque de Limoges, à qui l'on donne dans ſon Egliſe la qualité d'Apôtre, en ſuppoſant qu'il a été du nombre des ſoixante douze Diſciples de Jesus-Christ. Mr. de Cordes recule jusqu'au tems de Dece la prédication de Saint Martial à Limoges, & traitant ſon Apoſtolat de fable, il nie ſur l'autorité de Gregoi-

re de Tours, & de Severe Sulpice que la Foi étoit prêchée dans les Gaules avant ce tems. Mr. de Marca se plaint qu'on refuse aux Gaulois un avantage qu'on ne refuse pas aux Ethiopiens & aux Barbares de l'Inde. Il prend la défense de la tradition constante de tant d'Eglises Gallicanes, qui font remonter la sucession de leurs Evêques jusqu'à des Disciples de Saint Pierre & de St. Paul. Le sçavant Prélat soutient cette tradition par l'autorité de Saint Irenée, de Tertullien, de St. Epiphane, de Saint Chrisostome, de Theodoret, contre lesquels l'autorité de Gregoire de Tours ne doit pas prévaloir: car pour Severe Sulpice, Mr. de Marca lui donne une explication très-plausible. Il a paru depuis quelques années un livre où les preuves de Mr. de Marca sont étenduës, & les Sçavans reviennent à l'ancienne tradition.

Les Actes du Bienheureux Raimond Lulle occupent beaucoup de place dans le volume dont nous parlons, il a fallu justifier sa mémoire que la jalousie s'étoit éforcée de ternir.

On donne ici des preuves décisives de ses vertus éminentes, de ses miracles, de son martyre, du culte qui lui a toûjours été rendu, & de la pureté de sa doctrine que l'Eglise n'a jamais flétrie : quoi qu'on ne puisse nier que ce Saint Homme singulier dans ses idées, & plus singulier encore dans ses expressions, n'ait parlé quelquefois de nos Mysteres d'une maniere peu exacte, rien ne surprend davantage dans ce qu'on lit de lui, que le catalogue de ses ouvrages legitimes. Qui croiroit qu'un homme qui n'a commencé d'étudier qu'à plus de trente ans, distrait par des voyages presque continuels, par des travaux Apostoliques, des affaires embarrassantes, eût composé trois cent vingt-un volumes, plusieurs assez gros sur les matieres les plus difficiles. N'oublions pas que les Rois d'Arragon ont fondé à Maiorque où son corps repose, une Université où l'on n'enseigne que sa doctrine : des Professeurs publics l'enseignent aussi à Barcelonne & à Valence. Le Pere du Sollier à qui l'on doit tant de curieux éclaircisse-

mens sur le Bienheureux Raimond Lulle en lui assûrant la gloire qu'il merite, rejette la fausse gloire & les livres que les Chymistes lui attribuent.

ARTICLE XXXIV.

TRAITE' DE LA POLICE, *où l'on trouvera l'Histoire de son établissement, les fonctions & les prérogatives de ses Magistrats, toutes les loix & les reglemens qui la concernent. Tome II.* A Paris, chez Pierre Cot Imprimeur, Libraire ordinaire de l'Academie Royale des Inscriptions & des Medailles, ruë du foin à la Minerve 1710. *in folio, la premiere page cottée* 649. *en suivant les chifres du premier tome, la derniere* 1496.

PUisque le bon ordre dans l'Etat, la sûreté & la tranquillité publique, l'abondance des choses necessaires au soûtien & à la commodité de la vie, dépendent absolument de la Police, chacun voit de quelle importance il est, qu'elle soit reglée

avec ſageſſe, & adminiſtrée avec fermeté. Le Roi a confié celle de Paris à un illuſtre Magiſtrat en qui le Public reconnoît ces deux qualitez dans un degré éminent, & jointes à une vigilance qui cauſe une admiration continuelle : c'eſt pour former de pareils Magiſtrats, s'il ſe peut, que Mr. de la Mare a entrepris le grand ouvrage dont voici le ſecond tome. Il a ſans doute bien merité de ſa Patrie d'avoir entrepris de traiter d'une matiere ſi utile ; & quoiqu'elle ſoit d'une étenduë infinie, ſoit pour les choſes qu'elle comprend, ſoit pour les détails où elle eſt obligée de deſcendre, on a néanmoins le plaiſir de la voir non ſeulement épuiſée par l'exactitude de l'Auteur en ce qui concerne la Police établie parmi nous, mais encore embellie par ſes doctes recherches touchant celle des Grecs & des Romains. Le premier volume dont on a donné l'extrait aux mois de Novembre & de Decembre 1707. contient les quatre premiers livres des douze qui doivent compoſer tout l'ouvrage. Le cinquiéme livre qui

eſt des vivres, remplit ce ſecond volume, & fournira encore de quoi mettre dans le ſuivant.

En celui-ci Mr. de la Mare traite des grains, des viandes, & de quelques autres nourritures en vingt-trois tîtres diviſez, ſelon que le porte la matiére, en chapitres, & les chapitres en paragraphes.

Le commerce des vivres en general fait le ſujet du premier tître, où l'Auteur après avoir remarqué ſuccinctement quel fut le ſoin des Atheniens & des Romains à procurer & à entretenir l'abondance dans leurs villes, deſcend à ce qu'ont fait nos Rois pour celle de Paris. Paris avant le regne de Loüis le Jeune, reſſerré dans d'étroites bornes trouvoit aiſément ſa ſubſiſtance dans le païs d'alentour : à meſure qu'il s'accrût, il eut beſoin du ſecours des Provinces plus éloignées. Il ſe forma donc alors une Societé de Marchands ſous le nom de Confrairie, confirmée par Lettres Patentes de ce Prince en 1170. pour le trafic & les voitures par la riviere. Eux ſeuls eurent le privilege d'amener les batteaux à Paris, & pour les décharger ils ſe

choiſirent un emplacement ſur le bord de la riviere : c'eſt le Port-Pepin, ainſi appellé du nom d'un Bourgeois de Paris qui l'avoit poſſedé, & duquel il avoit paſſé aux Religieuſes de Hautes-bruyeres, qui s'en accommoderent avec la Confrairie des Marchands, à condition de certain droit qu'elles levent encore ſur les marchandiſes.

Un des plus notables reglemens qui fut fait alors, & qui depuis a ſouvent été réïteré, ce fut de défendre d'aller au-devant des marchandiſes qui étoient apportées à Paris, de les vendre & débiter ſinon dans les marchez publics & aux halles, d'en faire des magazins. Le motif étoit d'obvier aux monopoles, & de faciliter au peuple l'achapt de la premiere main en l'affranchiſſant des regrats. Mr. de la Mare rapporte ſur cela pluſieurs édits, arrêts & ordonnances.

Il commence le tître ſuivant qui eſt des blez, par les loüanges de l'Agriculture ; & il n'omet pas ces fameux Romains, qui tirez de la charruë pour gouverner la Republique

& commander les Armées, retournoient de ces glorieux emplois à leur premiere occupation. Les ſoins de l'Agriculture ſe rapportent au labourage des terres, à la conſervation de la moiſſon tandis qu'elle eſt encore ſur pied, & à la recolte. La Police a pourvû à chacune de ces choſes en deſcendant même juſqu'au glanage. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que pendant les guerres civiles les gens de la campagne ayant ſouffert de grandes vexations, & abandonné la culture des terres, Henry IV. dans la vûë de les ramener au travail, ordonna en 1595. conformément à une loi de Conſtantin, que pour dettes & même pour deniers Royaux ils ne pourroient être arrêtez priſonniers, ni executez en ce qui regarde le labourage, ſoit bêtes, ſoit outils & inſtrumens. Pour éviter le dommage que la chaſſe peut cauſer, elle eſt interdite ſur les terres enſemencées depuis que les blez montent en tuyaux, & dans les vignes depuis le premier jour de Mars.

Dans le tître troiſiéme Mr. de la Mare décrit la Police des Atheniens

touchant le commerce des grains, afin que leur ville nonobſtant la ſterilité de ſon terroir n'en manquât pas ; & dans le quatriéme il expoſe plus au long celle des Romains pour nourrir deux millions de Citoyens que Rome a comptez chez ſoi, ſans y comprendre les Eſclaves, *Servi*, dont le nombre égaloit peut-être celui des perſonnes libres. L'Auteur remonte juſqu'aux premiers tems de la Republique ſous les Conſuls : il raconte les troubles que cauſa l'ambition de Spurius Melius & des autres, qui aſpirans aux premiers emplois, briguoient la faveur & les ſuffrages du peuple par des largeſſes, lui donnant le blé, ou à vil prix, ou gratuitement. Il parle de la loi *Sempronia*, portée par C. Sempronius Gracchus, & renouvellée ſous le Conſulat de M. Licinius Lucullus & de Caïus Caſſius, par laquelle il étoit ordonné que quatre vingt mille boiſſeaux de blé, chacun du poids de vingt livres, qui revenoient du tribut de la Sicile, ſeroient gratuitement diſtribuez au peuple. Cette ſorte de liberalité eut ſes variations,

en un tems moderée ou abolie, en un autre rétablie: & ſous les Empereurs ce fut du pain qui fut donné aux pauvres Citoyens, *panis Civicus*, comme il y avoit *panis Militaris* pour les rations des Soldats, *panis Oſtienſis* pour celles des Matelots du port d'Oſtie, *panis Palatinus* pour la Maiſon des Empereurs.

A meſure que Rome étendoit ſes Conquêtes, elle ſe rempliſſoit d'un plus grand nombre d'habitans, & les diſtributions montoient à proportion. Sous l'Empire de Severe elles allerent juſqu'à 75000. boiſſeaux par jour, c'eſt à dire, à 27375000. par an, & ſous l'Empire de Conſtantin elles revinrent à huit millions de boiſſeaux par an. L'Italie & les Iſles voiſines ne pûrent donc plus y ſuffire: il fallut avoir recours à l'Egypte, à l'Afrique, & aux autres Provinces éloignées, entretenir des flottes pour apporter les blez, établir des magazins, prépoſer un grand nombre d'Officiers pour l'achapt, la voiture, la garde, la repartition. Il ſe forma des Societez de Partiſans, de Pilotes & de Matelots, de Porteurs &

de Mesureurs de grains, de Garde-magazins, de Boulangers ; & toute la direction fut commise à un Magistrat nommé *Préfet de l'annone*, qui recevoit ses ordres du Préfet de Rome. Mr. de la Marc décrit tout cela dans un grand détail. Cependant il n'a pas pris garde qu'il donnoit trop d'étenduë à la Jurisdiction du Préfet de Rome, laquelle étoit renfermée dans la Ville & sa banlieuë ; les dix Provinces suburbicaires ne lui étant point soumises, mais sous la disposition du Préfet du Prétoire d'Italie & de son Lieutenant ou Vicaire à Rome, comme il en avoit un autre à Milan pour les Provinces Italiques, & un troisiéme à Carthage pour celles d'Afrique.

Le tître cinquiéme se rapproche de nous, & explique la Police de la France touchant le commerce des blez. Mr. de la Mare le considere par rapport aux personnes qui l'entreprennent, aux lieux, & aux tems. Ceux qui veulent y entrer en doivent faire une déclaration, & en obtenir la permission : il est absolument interdit aux laboureurs, aux

Gentils-hommes, aux Officiers du Roi & des Seigneurs Haut-justiciers. Les Marchands de blé ont défense de l'acheter en vert, & avant la recolte, & en grange, ni dans une distance d'où il peut être conduit en ville par les laboureurs, ni sur les chemins; & ils ne doivent point faire entre eux de Societez qui communément dégenerent en monopoles. La distance fixée aux Marchands pour ne point acheter de blé fut d'abord de huit lieuës, & depuis de dix à l'égard de Paris, & de deux lieuës à l'égard des autres villes. Les Boulangers de Paris s'en peuvent fournir à huit lieuës. C'est chose remarquable que dans un memoire présenté au Roi en 1699. on comptoit dans la ville de Paris 250 Boulangers de petit pain, & dans les Fauxbourgs environ 900 Boulangers de gros pain, qui tous ensemble selon une supputation faite en 1686, employent cinq ou six mille muids de blé par semaine. A quoi il faut ajouter tant de Communautez & de particuliers qui cuisent chez eux, tant de Pâtissiers, & si l'on veut encore,

ce que les Brasseurs consument de grains, & l'avoine pour la nourriture des chevaux : outre cela environ neuf cent Boulangers habituez dans les Villages des environs, qui conduisent des charretées de pain à Paris les jours de marchez.

Les quatre tîtres suivans sont pour les Blatiers, les Cribleurs, les Mesureurs, les Porteurs de blé. Le Corps des Mesureurs peut vanter son ancienneté, étant établi avant le regne de Saint Louïs. Comme les mesures de blé à l'usage de Paris sont le litron, le boisseau, & le minot pour le mesurage, le settier & le muid pour le compte, la Police a déterminé les étallons à une forme ronde & cylindrique, selon les proportions suivantes de hauteurs & de fonds.

	Hauteur en pouces & lignes.		Diametre du fond en pouces & lignes.	
Litron.	3½.	0.	3.	10.
Quart de boisseau ou picotin.	4.	9.	6.	9.
Demi-boisseau.	6.	5.	8.	0.
Boisseau.	8.	2½.	10.	0.
Minot.	11.	9.	14.	8.

A l'égard du rapport de ces meſures entr'elles & avec le ſettier & le muid, il a été marqué en ces Memoires au mois de Mai 1710. art.43e.

Ce n'eſt pas tout que d'avoir du blé, il y a bien des façons à y apporter pour le rendre utile à la nourriture de l'homme, & premierement il faut le réduire en farine ; ce qui fait le ſujet du tître neuviéme. Dans les premiers tems on ne ſçût que le concaſſer, & le broyer dans des mortiers à force de pilons : uſage qui dura à Rome juſqu'à ce qu'elle eût porté ſes armes dans la Gréce & dans l'Orient. Cependant Moïſe parle de meule à moudre le blé, & l'Hiſtoire profane en attribuë l'invention à Myletas ſecond Roi de Lacedemone, d'où viennent les noms de μύλη, *mola*, meule ; ou à Ceres même. Les hommes furent d'abord appliquez à tourner ces meules, & enſuite des chevaux & des ânes. Enfin ſous l'Empire d'Honorius & d'Arcadius on commença à s'aviſer que l'eau pouvoit rendre ce ſervice : Vitruve à la verité décrit un moulin à eau, mais une découverte

ſi utile ne fut miſe en pratique que trois ſiécles après. Quelle eſt l'époque des moulins à vent ? Mon Auteur n'en dit rien, & apparemment il ne l'a pas trouvée. Ce prélude de l'origine des moulins eſt ſuivi de ce qui concerne le droit d'en faire bâtir & d'y aſſujettir des Vaſſaux , & du devoir des Meûniers. Ce que Mr de la Mare dit dans ce tître, des moulins bannaux, & dans le onziéme, des fours bannaux, eſt curieux & digne d'être lû.

Il s'agit des Boulangers dans le tître douziéme. Ils firent Corps à Rome avec certains privileges & certaines ſervitudes : ils ſont auſſi Corps à Paris, & Mr. de la Mare rapporte les reglemens qui ont été faits pour eux en differens tems, depuis ceux qu'Etienne Boileau Prevôt de Paris leur donna ſous le regne de Saint Loüis juſqu'aux plus récens. Ceux qui ſe font lire avec plus de plaiſir, ſont touchant la qualité, le poids & le prix du pain ; avec quelques procès verbaux de divers eſſais pour s'aſſûrer au juſte du poids d'un boiſſeau & d'un ſettier de blé , de ce

qu'ils rendent de farine,& enſuite de pains, afin de parvenir par cette connoiſſance à taxer le poids & le prix du pain ſelon ſes diverſes eſpeces, & par rapport au prix du blé. Il y a de ſemblables procès verbaux dans le tître quatorziéme.

Comme la Police à l'égard des blez n'eſt jamais plus neceſſaire que dans les tems de diſette, Mr. de la Mare en traite au long & avec exactitude dans ce tître quartorziéme. Il marque toutes les années où la France depuis le commencement de la Monarchie en a ſouffert, & il rapporte les moyens qui ont été employez pour y remedier,& pour ſoulager les peuples en ces tems fâcheux. Il prend de-là occaſion de faire un catalogue des marchez de blé qui ſe tiennent dans les Villes & les Bourgs juſqu'à quarante lieuës autour de Paris, il marque ce qui s'y met ordinairement en vente, & il donne un autre catalogue de toutes les Provinces du Royaume eû égard à leur fertilité ou à leur ſtérilité. La cherté des blez qui fut grande en 1699. diminuant par l'abon-

dante recolte de 1700. les Magiſtrats de Police jugerent à propos de fixer une proportion entre le prix du blé & celui du pain : & à cet effet Mr. de la Mare même & Mr. du Pleſſis eurent la commiſſion de faire l'eſſai dont on rapportera le réſultat, parce qu'il eſt curieux & intereſſant.

Une mine de froment du plus beau & du plus net de l'Iſle de France, achetée 10 francs & du poids de 122 livres, fournit trois boiſſeaux de farine fine pour du pain blanc, $2\frac{1}{2}$. de ſeconde farine pour du pain bourgeois ou bis-blanc, 1 de gruau pour du pain bis, $4\frac{1}{4}$. de recoupe & de ſon ſec.

Les trois boiſſeaux de farine fine, trois livres & demi de levain ajoutées, donnerent en pâte 50 livres 12 onces, & en pain après la cuiſſon 42 livres 15 onces.

Les deux boiſſeaux & demi de ſeconde farine avec trois livres & demi de levain, donnerent en pâte 49 livres 14 onces, en pain 42 livres 4 onces.

Du boiſſeau de gruau & d'une livre & demi de levain il y eut en pâ-

te 23. livres 8 onces, & en pain 20 livres.

Voilà donc 105 livres 3 onces de pain tirées d'une mine du plus beau froment du poids de 122 livres, ſans y comprendre celui de la recoupe & du ſon, plus grand vrai-ſemblablement que celui du levain qui fut employé, outre que la recoupe entre dans le pain aux tems de cherté.

Sur cet eſſai & ſur deux autres en du froment inférieur en bonté & d'un moindre prix, furent formées les deux tables ſuivantes pour ſervir à l'avenir d'un tarif perpetuel.

Table des proportions entre le prix du blé & du gros pain.

Blé, le ſettier.	Pain blanc, la livre.		Pain bis-blanc ou Bourgeois.		Pain bis.	
Francs.	Sols,	deniers.	Sols,	deniers.	Sols,	deniers.
10.	1.	8.	1.	4.	0.	9.
12.	1.	10.	1.	6.	0.	11.
14.	2.	0.	1.	8.	1.	1.
16.	2.	2.	1.	10.	1.	2.
18.	2.	4.	2.	0.	1.	4.
20.	2.	6.	2.	2.	1.	6.
22.	2.	9.	2.	6.	1.	8.
24.	3.	0.	2.	8.	1.	10.
26.	3.	4.	3.	0.	2.	0.
28.	3.	6.	3.	2.	2.	2.
30.	3.	9.	3.	4.	2.	4.
32.	4.	0.	3.	8.	2.	6.
34.	4.	3.	3.	10.	2.	8.
36.	4.	6.	4.	0.	2.	10.
38.	4.	9.	4.	3.	3.	0.
40.	5.	0.	4.	6.	3.	2.

Table de proportion entre le prix du blé & le poids du petit-pain débité à un ſou.

Blé, le ſettier. Francs,	ſols.	Pain façon de Goneſſe & de Chapitre. Onces.	Pain mollet, à la Reine, à la Sigovie, à la mode, cornu. Onces.
12.		7.	6.
14.		$6\frac{1}{2}$.	$5\frac{1}{2}$.
15.	10.	6.	5.
17.		$5\frac{1}{2}$.	$4\frac{1}{2}$.
18.	10.	5.	4.
20.		$4\frac{1}{2}$.	$3\frac{1}{2}$.
22.	10.	4.	3.
25.		$3\frac{1}{2}$.	$2\frac{1}{2}$.

Tout ce qui concerne les grains ſe conclut dans le quinziéme tître, où il eſt parlé des Mars ou menus-grains, des legumes ſéches, des graines ; & enfin des Regratiers ou Vendeurs à petites meſures.

Un des plus grands ſecours de la vie après le pain, eſt la viande dont Mr. de la Mare commence à traiter au tître ſeiziéme, & continuë juſqu'au vingt-deuxiéme. Les Marchands de beſtiaux, les Bouchers,

les Rôtiſſeurs, les Chercutiers, y tiennent leurs places.

Le vingt-troiſiéme met fin à ce volume par la venaiſon, le gibier, la volaille, le beurre, le fromage, les œufs. C'eſt toûjours la même érudition à prendre les choſes de loin & dès leur origine, avec la même exactitude dans la ſuite, & le détail des reglemens de Police. On ſera bien aiſe de ſçavoir qu'en 1567. Charles IX. taxa le plus haut prix du plus gros chapon à 7 ſols, de la meilleure poule à 5 du gros poulet à 20 deniers, & du pigeon à 12 de la perdrix à 5 ſols, de la becaſſe & du canard ſauvage à 4.

Il y a beaucoup à apprendre en cet ouvrage; & ſoit utilité pour quelques-uns, ſoit curioſité ou amuſement pour les autres, quand on en a commencé la lecture on ne ſçauroit s'en arracher.

ARTICLE XXXV.

LETTRES INSTRUCTIVES ET Historiques sur la Divinité de JESUS-CHRIST, *sur la verité de l'Eglise Catholique, & sur ce qui s'est passé en Languedoc à la revocation de l'Edit de Nantes. Avec la Décision de la Faculté de Théologie de Helmstad, sur la question proposée à l'occasion du Mariage de la Princesse de Wolfembutel & de l'Archiduc.* Imprimé à Dijon, & se vend à Paris chez François Fournier en la maison de Frederic Leonard ruë St. Jacques, 1710. *in* 12. *pages* 263.

Comme la mort a enlevé Mr. Tribolet Abbé de St. Etienne d'Autun, dans le tems même qu'il travailloit à l'édition de cet ouvrage, nous sommes en droit de rendre ici la justice qui est dûë à sa capacité & à ses vertus.

Eloge de Mr. l'Abbé Tribolet.

Jacques Tribolet né au mois de *Mars* 1711.

Mars 1655. eſt mort au mois de Juillet 1709. Il étoit Docteur de Sorbonne, & il meritoit ce tître par une grande connoiſſance de la Théologie, des Peres, & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. S'étant laiſſé ſurprendre dans ſa jeuneſſe par les artifices des Novateurs, il étudia leurs ſentimens avec beaucoup de ſoin, en vûë de les ſoûtenir dans un écrit public. Mais cette étude au contraire ne ſervit qu'à le détromper; & les pas qu'il faiſoit pour entrer bien avant dans le Janſeniſme, le ramenerent à l'Egliſe. Après s'être rempli de toutes les connoiſſances que demande le miniſtére de la parole, il ſe conſacra aux Miſſions du Languedoc & des Cevennes. Sa douceur, la ſolidité de ſon eſprit, la juſteſſe de ſes diſcours, ſes manieres aiſées & polies, eurent tout le ſuccès que l'on pouvoit eſperer parmi nos Freres errans. Il a paſſé les dernieres années de ſa vie dans le grand Hôpital de Dijon. C'eſt là que continuellement occupé au ſervice & à l'inſtruction des pauvres il a voulu ſacrifier pour eux ſes interêts & ſa

vie. Au reſte ce grand zele pour l'Egliſe Catholique lui étoit hereditaire : car ſa famille étant à Neufchatel dans le tems que les erreurs de l'Alemagne y trouverent entrée, la branche cadette de laquelle il eſt aima mieux quitter ſon païs que ſa Religion, & alla s'établir en Bourgogne pour la conſerver.

Extrait du Livre.

Le volume dont il s'agit répond parfaitement à l'idée que nous donnons ici de Mr. l'Abbé Tribolet. C'eſt un recueïl de lettres que ſon zele lui a fait écrire à diverſes perſonnes ſur des matieres controverſées entre les Calviniſtes & nous, ou ſur la conduite que le Roi tint à leur égard quand il revoqua l'Edit de Nantes. Ainſi quelques-unes de ces lettres ſont purement hiſtoriques, & les autres ſont inſtructives & dogmatiques : de ſorte qu'il y a en même tems de quoi éclairer les Heretiques, & dequoi édifier les Fidelles.

On voit dans les lettres hiſtori-

ques comment ſe ſont faites les converſions en Languedoc, & avec quelle facilité ; de quelle façon ſe faiſoient les conferences avec les nouveaux convertis dans la Miſſion de Niſmes ; l'empreſſement qu'avoient les nouveaux convertis de la campagne à s'inſtruire de la Foi de l'Egliſe Catholique ; qu'on n'a forcé perſonne à communier, quoi qu'on ait obligé les nouveaux convertis à ſe préſenter au tribunal de la Pénitence ; qu'il n'y a point eû de ſang répandu pour ramener les Proteſtans de Languedoc à l'unité Catholique. Toutes ces particularitez & beaucoup d'autres ſemblables, ſont rapportées en autant de lettres differentes : & comme l'Auteur n'avance rien qu'il n'ait vû de ſes yeux, cette lecture doit enfin détromper ceux qui n'ont cherché à s'inſtruire de ces ſortes de faits que dans les libelles dont les Refugiez ne ſe laſſent point d'infecter le Public depuis près de trente ans.

Les matieres qu'il traite dans ſes lettres inſtructives ſont importantes ; & quoiqu'il donne peu d'étenduë

à ſes preuves, il en dit aſſez pour des perſonnes qui cherchent de bonne foi la verité. Il fait voir que l'Egliſe Catholique eſt la veritable Egliſe de JESUS-CHRIST ; que la veritable Egliſe de JESUS-CHRIST a duré conſtamment depuis JESUS-CHRIST ; que les Egliſes Proteſtantes ayant commencé ſeulement au ſeiziéme ſiécle, ne peuvent paſſer pour celle qui a duré conſtamment depuis JESUS-CHRIST. Il examine s'il étoit de la juſtice du Roi de revoquer l'Edit de Nantes, & ſi le Roi a dû ſe ſervir de la force pour ramener les heretiques au ſein de l'Egliſe. Il parle en particulier de l'Euchariſtie, du Sacrement de Pénitence, & de l'invocation des Saints. En un mot on a un abregé de controverſes dans ce ſeul volume.

Mais comme il n'y a pas loin de l'hereſie à l'impieté, & qu'il n'eſt que trop ordinaire de voir des heretiques qui ne ſortent de leurs erreurs que pour en venir juſqu'à nier tout ; ce n'eſt pas ſans raiſon que l'Auteur commence par établir l'exiſtence de Dieu en deux ou

trois lettres qui ſont à la tête de ſon recueïl. Sa methode eſt d'autant meilleure qu'elle eſt fort courte & fort ſimple : car ne s'arrêtant point aux preuves Métaphyſiques qui n'entreroient pas dans toute ſorte d'eſprits, il ſe borne à ce raiſonnement : Suppoſé que Jesus-Christ ſoit Dieu, il y a donc un Dieu. Or Jesus-Christ eſt Dieu : & c'eſt ce qu'il prouve par les miracles de Jesus-Christ, après avoir déclaré quels miracles il croit ſuffiſans pour montrer la Divinité de celui qui les a faits. Nous tranſcrirons cet endroit, afin qu'on puiſſe juger de la methode & du ſtile de l'Auteur.

Je conſens, dit-il, que nous ne mettions pas au rang des miracles, certaines merveilles qui pour être au deſſus des eſprits groſſiers, ne ſont pas impoſſibles à l'adreſſe, à l'artifice, à la portée des génies ſuperieurs, & peuvent être attribuées à des hommes ſubtils ou aux Demons. Les miracles indubitables ſont ces ouvrages merveilleux qui portent évidemment le caractére de la Toutepuiſſance de Dieu.

Pour les faire entrer dans une démonſtration je voudrois pluſieurs de ces merveilles mêlées enſemble ; je voudrois qu'elles euſſent entr'elles de la liaiſon, un même but, & une eſpece de ſucceſſion ; c'eſt à dire, qu'on vît de ces prodiges pendant pluſieurs ſiécles, de ſorte que la Critique la plus maligne ne pût les appeller des cas fortuits, ou les effets de l'art & de la nature. Ainſi, pour que je fûſſe perſuadé qu'une perſonne a fait de ces miracles ſuffiſans, & qu'il eſt Dieu, je voudrois qu'on pût me trouver un tiſſu de merveilles operées en ſa faveur ; qu'il eût envoyé avant que de naître des Prophetes pour annoncer ſa venuë, que ces Prophetes euſſent marqué ſon Précurſeur, le Peuple dont il ſortiroit, le lieu de ſa naiſſance, le merite de ſa Mere, ſes grandeurs & ſes ignominies, ſa conduite, ſa vie, ſa mort quelque infame qu'elle pût être. Je voudrois que le terme de ces prédictions étant accompli, cette perſonne ainſi venuë ; ainſi annoncée, ſe fût déclarée telle qu'elle auroit été prédite ;
 qu'elle

qu'elle eût répandu une doctrine toute ſainte ; qu'elle eût confirmé cette doctrine par des miracles; qu'elle eût établi & ſoûtenu cette même doctrine par des voïes opposées à la prudence humaine, & qu'on ne pût dire des voïes naturelles. Je voudrois encore qu'on ne pût pas reprocher que ces Propheties ont été inventées après coup par ſes Diſciples : & pour lors voyant dans ces merveilles des caractéres de Divinité ; joignant le paſſé, le préſent & l'avenir ; voyant des prodiges pendant ſa vie & après ſa mort dans l'établiſſement de ſa doctrine, je ne pourrois m'empêcher de dire que cela eſt plus que ſuffiſant, qu'il n'y a qu'un Dieu qui puiſſe faire de telles merveilles, & que s'il ſe trouve quelque perſonne à qui tout cela ſoit arrivé, il faut inconteſtablement rendre hommage à ſa Divinité. On voit aſſez où ces reflexions conduiſent l'Auteur, quand il en fait l'application aux miracles de Jesus-Christ.

Nous avertiſſons en finiſſant qu'il ne faut point le confondre avec

un autre Abbé de même nom, & qui étoit ſon frere, dont on a quelques vers dans le recueïl du Pere Bouhours. Ce Poëte mourut à dixneuf ans. Il avoit cela de commun avec ſon frere qu'il étoit plein de charité pour les pauvres, ſuivant ces paroles de ſon Epitaphe : *Cujus mortui laudes ad cœlum extulêre pauperum lamenta.* Il a encore un frere Auteur, Mr. Tribolet Avocat celebre connu par un *Manifeſte ſur la retraite des François de Neufchâtel imprimé à Paris chez Cavelier*, où il a parfaitement éclairci cette grande affaire & diſcuté les droits de tous les prétendans.

ARTICLE XXXVI.

REMARQUES SUR LE LIVRE intitulé, Eſſai de Commentaire ſur les Prophetes, par le P. Dom Paul Pezron &c. Addreſſées à un des Auteurs des Memoires.

MON R. PERE,

Vous voulez communiquer au

Public mes remarques sur *l'Eßai d'un Commentaire sur les Prophetes par le feu Pere Pezron* : vous dites qu'un Auteur de cette réputation doit être refuté quand ses découvertes ne sont pas assez bien fondées ; que se taire dans cette occasion c'est livrer le Public à des erreurs qui à l'appui d'un nom respectable s'insinüent aisément. Je me rens à ces raisons, & je vous abandonne mes remarques. Je les fis dans le tems que son livre parut, & depuis tant d'années je n'ai rien lû qui m'ait obligé à changer de sentiment sur les points que je conteste à ce celebre Auteur.

Je ne m'arrêterai point à relever ce qu'il écrit dans les pages 18. & 19. où il suppose comme par tout ailleurs que la succession des Rois Medes, que l'Historien Ctesias a fait regner en Asie durant 306 ans avant Cyrus & après la destruction de Ninive, soit veritable. Je connois plusieurs personnes distinguées par leur érudition qui aiment mieux suivre la Chronologie d'Herodote, qu'ils trouvent s'accorder parfaitement avec celle des livres de l'an-

cien Teſtament. Je ne parlerai point de ce qu'il confond Tilgame Roi de Babylone avec Phul Roi d'Aſſyrie, ſans en donner aucune raiſon, car je ſçai qu'il n'en peut donner aucune. En effet qui oſera nier que Babylone ait eû ſes Rois propres avant Nabonaſſar? Si donc Elien qui eſt le ſeul Auteur qui faſſe mention de Tilgame & de Sacchoras, nous les donne pour des Rois de Babylone, un Ecrivain moderne de ſon autorité privée peut-il en faire des Rois de Ninive? Sans entrer dans ces queſtions, je me contenterai de remarquer que la meilleure partie de ce que le P. Dom Paul Pezron nous débite de nouveau, eſt fondé ſur trois points qui ſont à mon avis inſoutenables.

1°. Il aſſûre*, & le ſuppoſe, mais ſans en donner aucune preuve, que Jeroboam II. petit-fils de Jehu porta ſes armes juſqu'aux confins de l'Egypte, & qu'ayant pris ſur les Syriens la Ville de Beerſabée, & défait près de Gaza l'armée des Idu-

* *P.* 44. 82. 83. 84. 111. 112. 119. 120. 168. 425. *&c.*

méens, il s'ouvrit un chemin dans l'Idumée pour aller ſubjuguer la Ville d'Aila.

Je ne trouve rien de vrai dans toute cette ſuppoſition. Jamais les Rois de Syrie ni ceux d'Iſraël n'ont poſſedé la Ville de Beerſabée. Elle a toûjours appartenu à la Tribu & aux Rois de Juda, leſquels en ont été les paiſibles poſſeſſeurs juſqu'à la captivité de Babylone. J'oſe aſſûrer qu'on ne trouvera dans toute la Bible aucun veſtige, ni aucun indice qui puiſſe favoriſer même indirectement ces expeditions prétenduës, tant du Roi de Samarie, que des Rois de Damas.

La Ville d'Aila avoit été conquiſe par David avec le reſte de l'Idumée ; & cette Nation demeura ſujette & tributaire de ce Prince & des Rois de Jeruſalem ſes ſucceſſeurs, juſqu'au tems de Joram fils de Joſaphat, qu'ils ſe revolterent & ſecoüerent le joug. Aila étoit ſituée ſur le même golfe de la Mer rouge, où étoit Aſiongaber. Salomon & Joſaphat y entretenoient les flottes qu'ils envoyoient en Ophir.

Je ne ſuis pas aſſez bon Géographe pour concevoir que Jeroboam II. Roi d'Iſraël ait eû beſoin de prendre ſur les Syriens Beerſabée pour ſe faire un chemin dans le païs des Iduméens, & aller s'emparer de la Ville d'Aila : Les conquêtes qu'il fit au-delà du Jourdain lui frayoient un chemin bien plus court & plus facile. Mais ce fut Ozias Roi de Juda [a] qui reprit Aila, profitant de la victoire que ſon pere Amaſias avoit remportée ſur les Iduméens [b] à qui il avoit même enlevé la Ville de Petra, & de la guerre que le Roi d'Iſraël faiſoit aux Syriens. Dom Paul Pezron reconnoît lui-même cette expedition d'Ozias à la page 367. Les Rois de Juda conſerverent encore cette place importante pour le commerce des Indes, juſqu'à ce que Razin Roi de Damas s'en rendit le maître, & l'ôta à Achaz Roi de Juda : enſorte qu'en ayant chaſſé les Juifs, il la rendit aux Iduméens qui l'habiterent de nouveau [c]. L'Ecriture nous apprend à

[a] 4. *Reg.* 14. *v.* 22. [b] 2. *Par.* 26. *v.* 2.
[c] 4. *Reg.* 14. 25.

la verité que Jeroboam petit-fils de Jehu rétablit les anciennes limites d'Iſraël, mais ce fut en reprenant les païs qui étoient au-delà du Jourdain, & qui appartenoient aux Tribus de Ruben & de Gad, & à la demi Tribu de Manaſſé que les Rois de Syrie avoient ſoumiſes à leur obéïſſance dans les guerres précedentes. Elle dit même expreſſément que ce fût depuis l'entrée de Hemath, & depuis le Mont-Liban juſqu'à la Mer morte, nous marquant par là qu'il ne paſſa point dans l'Idumée, & ne penetra point juſqu'à la Mer rouge. *Ipſe reſtituit terminos Iſraël ab introitu Hemath uſque ad mare ſolitudinis, juxtà ſermonem Domini quem locutus eſt per ſervum ſuum Jonam filium Amathi Prophetam.* Elle ajoute à la fin de ce même chapitre que ce Prince ayant porté ſes armes dans la Syrie, reprit certaines places des territoires de Damas que la Tribu de Juda avoit autrefois poſſedées, lorſque David vainquit les Syriens, & ſoumit à ſon obéïſſance tout le païs qui s'étend depuis la Paleſtine juſqu'à l'Euphrate. Ainſi

Jeroboam ne porta ses armes qu'au Nord & à l'Orient de la Palestine, & nullement au Midi, ni dans l'Idumée. Joseph & Theodoret à qui on nous renvoye pour établir cette fiction, ne disent rien de plus que ce que je viens de rapporter. Tant s'en faut que les Syriens ayent fait des progrès jusqu'aux extremitez de la Tribu de Juda aux tems des Rois Amasias & Ozias, que Joas petit-fils de Jehu & pere de Jeroboam étoit plus que jamais en état de leur en fermer le passage, ayant remporté sur eux trois victoires considerables, & repris les Villes qu'Hazaël avoit prises sous Joachaz son pere. C'est encore avec d'autant moins de fondement qu'on dit que Beersabée fut enlevée aux Juifs au tems d'Ozias, puisque pendant tout son regne & celui de son fils Joatham ils vécurent dans la prosperité: après avoir vaincu & mis à la raison les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, les Minéens & les Philistins qui les inquiétoient. En vain encore avance-t'on sans permettre d'en douter & d'un ton ferme & assûré, que les commencemens

d'Ozias furent malheureux, & qu'il avoit regné trente ans entiers dans le désordre quand, après s'être converti, Dieu le rendit victorieux. Il n'y a rien de tout cela dans la Bible. Elle nous apprend seulement * que tandis que Zacharie Prophete de ce tems-là vécut, Ozias chercha le Seigneur & suivit exactement ses loix, ensorte qu'il merita de réüssir dans toutes ses entreprises. Et quand l'Ecriture dans les livres des Rois & des Paralipomenes commence le récit de son regne par nous dire qu'il fit ce qui étoit agréable devant le Seigneur, en imitant les bonnes actions de son pere Amasias, *Fecit quod placitum & rectum erat in oculis Domini, juxtà omnia quæ fecerat Amasias pater ejus*, elle nous fait assez entendre que ses commencemens ne furent point mauvais ni dereglez, & qu'il persevera dans la vertu & dans la pieté, jusqu'à ce qu'enflé de l'heureux succès de ses armes & de ses conquêtes, il se mit en tête de joindre la Sacrificature à la Royauté.

* *2. Paral.* 27. 4. & 5. 4. *Reg.* 15. 3.

On nous allegue à la verité le premier chapitre d'Isaïe qu'on prétend avoir été prononcé & écrit sous Ozias, où le Prophete fait un long détail des désordres qui regnoient dans Jerusalem & dans ses dépendances : mais il faudroit auparavant bien prouver que ce premier chapitre regarde ce qui s'est passé sous Ozias. Il est vrai que ce fut sous ce Prince qu'Isaïe commença à prophetiser, mais il n'est pas certain que tous les chapitres qui composent aujourd'hui le livre de ses Propheties, ayent été compilez selon l'ordre des tems auxquels ils ont été écrits ou prononcez. Ozera-t'on dire par exemple, que dans la compilation des Propheties de Jeremie on ait suivi exactement l'ordre des tems ? Pour peu d'attention qu'on apporte en les lisant on est convaincu du contraire. On peut assûrer la même chose de la compilation des Propheties d'Isaïe. Pour moi, je suis persuadé que pour mettre quelque ordre chronologique dans le livre d'Isaïe, il auroit fallu mettre à la tête le chapitre septiéme dans lequel le Pro-

phete témoigne qu'il s'étoit tenu dans le ſilence avant la viſion qui y eſt rapportée. *Væ mihi quia tacui, & quia vir pollutus labiis ego ſum.* Sur cela Dieu lui fait purifier les levres par un Seraphim, & lui ordonne de faire à l'avenir la principale fonction des Prophetes, qui étoit de remontrer au peuple ſes égaremens, de reprendre ſes vices, & d'annoncer la verité : ce qui montre qu'Iſaïe n'avoit point encore commencé à prophetiſer quand il a eû cette viſion, ce qui n'arriva que la derniere année de la vie d'Ozias : *In anno quo mortuus eſt Rex Ozias.* C'eſt pourquoi mon ſentiment eſt que ce qui eſt contenu dans le premier chapitre, doit être expliqué des déſordres & des malheurs où les Juifs tomberent ſous leur Roi Achaz. Ces paroles qu'on nous cite : *Terra veſtra deſerta, civitates veſtræ ſuccenſæ ſunt igni, terram veſtram alieni devorant, & deſolatur ſicut in vaſtitate hoſtili.* Ces paroles, dis-je, expriment ſuccinctement tout ce qu'on lit au chapitre 28 du 2 livre des Paralipomenes, des maux que firent aux Juifs ſujets

d'Achaz, les Syriens, les Iſraëlites des dix Tribus, les Iduméens & les Philiſtins.

2°. Dom Paul Pezron croit avoir trouvé le denoûment d'un grand nombre de difficultez qu'on rencontre dans la lecture ſur tout des petits Prophetes, en ſuppoſant * trois differentes irruptions des Scythes dans la Paleſtine. *La premiere*, dit-il, *a été l'année vingt ſixiéme du Roi Ozias qui commandoit à Jeruſalem. La seconde s'eſt faite vers la deuxiéme année de Joſias Roi de Juda, & ſous le regne de Cyaxares Monarque des Medes. La troiſiéme n'eſt arrivée qu'après la captivité de Babylone vers les derniers tems du Roi Xerxes. La premiere eſt prédite dans Amos, & plus amplement dans Joël: Iſaïe & Ezechiel en font auſſi mention. La seconde eſt annoncée par le Prophete Sophonie, & c'eſt ce me ſemble le ſeul qui en parle, encore le fait-il d'une maniere imperceptible. Pour la troiſiéme elle eſt nettement marquée dans Joël, dans Ezechiel, & dans Zacharie.*

La découverte de ces trois irrup-

* *Pref. p.* 128. 194. 200. 272. 336. 343. 355. 388. *&c.*

tions des peuples de Scythie, jusqu'en Palestine, est comme la clef avec laquelle le nouvel Interprete des Prophetes prétend nous donner l'intelligence de leurs oracles, & nous faire voir ce qu'ils ont de plus caché sous leurs expressions métaphoriques & figurées. Mais de ces trois irruptions des Scythes qu'il nous allegue sans cesse, il n'y a que la seconde qui soit certaine & veritable; les deux autres sont entiérement fabuleuses.

On nous prouve * cependant la premiere par le témoignage de Callinus ancien Poëte Grec cité par Strabon, *lequel florissoit*, dit on, *au commencement des Olympiades, ou peut-être même auparavant; car il a précedé de plusieurs années le celebre Archilochus qui selon Herodote vivoit sous Candaules, & sous Giges Princes des Lydiens. C'est à dire qu'il étoit du tems d'Ezechias & du Prophete Isaïe vers la XV^e. ou XVI^e. Olympiade.* On ajoute l'autorité de Strabon & de Clement Alexandrin qui font Archilochus moins ancien que Callinus. Tout ceci est confirmé par l'histoire de Paul Orose qui

* *P.* 275.

met l'irruption de Cimmeriens & des Amazones trente ans avant la fondation de Rome. *Tunc etiam Amazonum Gentis, & Cimmeriorum in Aſiam repentinus incurſus plurimam diù, latè vaſtationem ſtragemque edidit.* Or Paul Oroſe, continuë Dom Pezron, n'a point dit cela au hazard : il l'avoit appris de Troge Pompée qui avoit beaucoup parlé de la Nation des Scythes, ou de quelque autre Auteur qui n'eſt point venu juſqu'à nous.

Pour répondre à toutes ces preuves, je dirai premierement qu'il n'eſt point aiſé de fixer le tems auquel ont vécu Callinus & Archilochus. Clement Alexandrin qu'on nous cite dit que Callinus étoit à la verité plus ancien qu'Archilochus, mais de fort peu. Καλλῖνος δὲ πρεσβύτερος, οὐ μακρῷ. Il met Archilochus dans la vingtiéme Olympiade : ce qui revient au tems de Manaſſes Roi de Juda. Euſebe l'a imité en cela dans ſon Canon chronologique:en quoi ils ſuivent ce qu'on lit dans Herodote, qu'Archilocus Parien floriſſoit environ le tems auquel Giges regnoit en Lydie, après avoir fait mourir le Roi Can-

daules. Cependant Diphilus de Sinope Poëte Comique cité par Athenée a mis Archilocus au nombre des amans de Sapho, qui ſelon le même Athenée * & les marbres d'Arondel vivoit ſous Alyattes Roi de Lydie pere de Crœſus, fils de Sadyattes, & petit-fils de Giges ; c'eſt à dire vers le tems que Jechonias Roi de Juda fut emmené captif à Babylone par Nabuchodonoſor, ce qui donne à croire qu'Herodote n'aura point marqué au juſte l'âge d'Archilochus. Mais quoi qu'il en ſoit, le témoignage de Callinus, comme il eſt rapporté dans Strabon, ne nous apprend autre choſe ſinon qu'auparavant que les Treres ou les Thraces, qu'on mettoit au nombre des Cimmeriens à cauſe du voiſinage de la Cherſoneſe Cimbrique, ayant paſſé leur Boſphore euſſent ravagé la Lydie & ruiné la ville de Magneſie, la ville de Sardes avoit déja été priſe par les Cimmeriens. *Aliam antiquiorem Cimmeriorum irruptionem memorat Callinus, ubi ait.*

Νῦν δ' ἐπὶ Κιμμερίων στρατὸς ἔρχεται ὀμβριμοέργων

* Athen. l. 13. p. 399.

At nunc Cimmeriorum exercitus imminet atrox:

In quâ irruptione captas esse Sardes ostendit. S'ensuit-il de cette expedition des Cimmeriens dans la Lydie qui étoit située à l'extremité Occidentale de l'Asie mineure, que les Scythes, ou même les Cimmeriens, soient entrez alors dans la Syrie, & ayent penétré jusqu'au fond de la Palestine?

Mais Dom Pezron se trompe. Les Cimmeriens non plus que les Thraces n'étoient point regardez comme Scythes par les Grecs. Ils habitoient, comme j'ai déja dit, la Chersonese Cimbrique, ou les Palus Meotides, que nous appellons aujourd'hui la Crimée. Ils furent obligez d'abandonner leur païs pour éviter les cruautez des Scythes qui venoient fondre sur eux. Ils entrerent en Asie en assez petit nombre, parceque, comme Herodote le rapporte dans son quatriéme livre, il en étoit peri un grand nombre dans une guerre intestine qui s'étoit élevée parmi eux au premier bruit de la venuë des

Scythes. Ayant côtoyé le Pont-Euxin, ils se jetterent sur la Lydie, & prirent la Ville de Sardes. Strabon dans son premier livre nous apprend que leur Chef se nommoit Lygdamis, & qu'ayant continué ses courses jusqu'en Cilicie, il y perit enfin avec son Armée.

Pour sçavoir au juste en quel tems les Cimmeriens quitterent leur païs pour passer en Asie, on ne peut consulter que l'Historien Herodote; cet Auteur étant le seul qui nous ait laissé une succession exacte des Rois de la Lydie dont Sardes étoit la Capitale. D'ailleurs comme son tems étoit assez proche de ce qu'il en a écrit, & qu'il étoit de la Province d'Ionie voisine de la Lydie, laquelle, selon Strabon, avoit aussi beaucoup souffert des incursions des Cimmeriens, son témoignage en est d'autant plus recevable. Il nous apprend donc * que les Cimmeriens poursuivis par les Scythes prirent leur route le long du Pont Euxin, qu'en continuant leur voyage ils bâtirent dans une maniere de presqu'Isle la ville de Si-

* *Herod. l.2. c.11. 12.*

nope en Paphlagonie ; qu'ils firent ensuite des courses dans la partie Occidentale de l'Asie mineure, saccagerent & pillerent la Lydie, & même l'Ionie, prirent Sardes où regnoit Ardys fils de Giges, qu'ils ne pûrent néanmoins se rendre maîtres du Château ; que les Scythes n'ayant pû les suivre d'assez près, & ne sçachant quelle route ils avoient prise, entrerent, ayant à leur droite le mont Caucase, dans la Medie où ils défirent Cyaxares Roi des Medes ; qu'ils avoient à leur tête le Roi Madyes ; qu'après s'être soumis la meilleure partie de la haute Asie, ayant formé le dessein de penétrer jusqu'en Egypte ils vinrent en Palestine, où quelques-uns d'eux brûlerent le Temple de Venus à Ascalon ; que cependant les Cimmeriens furent défaits & chassez de l'Asie mineure par Sadyattes fils & successeur d'Ardys, ce qui prouve qu'ils ne s'étoient gueres éloignez des Etats des Rois de Lydie. Voilà en peu de mots ce qu'Herodote raconte des irruptions des Cimmeriens & des Scythes, aussi-bien que de leur dif-

ferens progrez. Toutes ces choſes arriverent dans le même tems, & environ celui auquel Joſias regnoit en Judée. Le témoignage & l'autorité de cet excellent Auteur qui a merité à bon tître d'être appellé *le Pere de l'Hiſtoire*, & qui a marqué ſi exactement le tems & les circonſtances de ces évenemens, doit, ce me ſemble, l'emporter au-deſſus de celle de Paul Oroſe Auteur peu exact qui a écrit plus de 900 ans après. Dom Pezron ſe trompe * quand il s'imagine que Paul Oroſe aura pris de Troge Pompée ce qu'il a écrit, que les Cimmeriens & les Amazones ſont entrez en Aſie trente ans avant la fondation de Rome. Juſtin Abreviateur de Troge Pompée parle de trois irruptions des peuples venus de la Scythie, *Imperium Aſiæ ter quæſierant.* Il met la premiere avant Ninus, & la troiſiéme avant Darius fils d'Hiſtaſpes, c'eſt à dire au tems que les Medes dominoient en Aſie; mais pour la ſeconde qui eſt celle des Amazones, il dit qu'elle arriva *medio tempore*, long-tems avant la guerre de Troye, & ſept ou huit cens ans avant la der-

* *P.* 278.

niere. Il ne connoît point d'expedition plus récente de ces Heroïnes. Mais ce qui est sur tout à remarquer, c'est que les plus grands progrès des Amazones, selon Iustin *, furent dans l'Europe du côté de la Thrace & de la Grece, d'où elles passerent dans l'Asie mineure, où elles s'emparerent de quelques Villes, & bâtirent celle d'Ephese. *Itaque majore parte Europæ subactâ, Asiæ quoque non nullas civitates occupavere. Ibi Epheso multisque aliis urbibus conditis, partem exercitûs cum ingenti prædâ domum dimittunt.* Tout cela est assez conforme à ce que Strabon a écrit de côté & d'autre des Amazones, aussi bien que Diodore de Sicile aux livres 2. & 3. de ses Histoires. Voilà ce que Troge Pompée nous aura laissé touchant les courses des Amazones que Paul Orose joint à celles des Cimmeriens. On ne trouvera rien dans tous ces Auteurs qui puisse servir à autoriser ce qu'on nous débite aujourd'hui d'une irruption des Scythes en Palestine au tems du Roi Ozias.

* *Just. l.2. c.4.*

Je ne m'arrêterai point à relever tout ce qu'on dit ſur le ch.7.d'Amos au ſujet de ces mots de la verſion des Septante : *Sic oſtendit mihi Dominus, & ecce fœtus locuſtarum veniebat matutinus , & ecce bruchus unus Gog Rex*; d'où on infere qu'au tems d'Amos qui prophetiſoit ſous Jeroboam II. & ſous Ozias , un Roi Scythe ravagea la Paleſtine : ces mots , dit-on , ſont clairs & aiſez à entendre , au lieu que dans cet endroit il n'y a rien que d'obſcur dans l'Hebreu qu'on peut ainſi traduire à la lettre : *Et ecce effectio locuſtæ germinante ſerotino fœno , & ecce ſerotinum fœnum poſt tenſionem regiam , ſeu præcipui fœni.* Quand on accorderoit que les Septante ont lû dans leur Texte le nom de *Gog Rex* , rien ne nous obligeroit à accorder que le Prophete parle du Roi de Scythie qui fut prêt à entrer en Paleſtine , plûtôt que de l'irruption du Roi Gog dont parle Ezechiel. On ne verifie jamais un fait par une Prophetie obſcure, mais il faut que le fait ſoit bien averé pour ſervir à verifier une Prophetie : au reſte ſi les Septante ont tra-

duit, *bruchus unus Gog Rex*, on ne doit point conclurre qu'ils ayent lû dans l'Hebreu autrement qu'on lit aujourd'hui. C'étoient d'habiles Cabaliſtes qui par des permutations de lettres & de mots ſe plaiſoient à trouver des ſens qui avoient rapport à leurs idées. Nous n'approuvons pas le ſçavant Auteur dans ce qu'il dit là des Septante.

La troiſiéme irruption qu'on place * après le retour des Juifs de Babylone ſur la fin du regne de Xerxes, n'eſt pas plus certaine que la premiere. Le nouveau Commentateur ne nous allegue que l'autorité de Theodoret qui n'en parle que comme d'une hiſtoire qu'il a appriſe par le canal des Juifs. Nous ne voyons pas que cette tradition ſoit venuë juſqu'aux Rabbins dont nous avons aujourd'hui les commentaires ſur l'Ecriture, ils tiennent le contraire. Theodoret l'aura priſe ſans doute du tître qu'on lit dans la verſion Syriaque à la tête du chap. 33. d'Ezechiel. *De Gog & Magog qui aſcenderunt contrà eos (Judæos) quando*

* *P.* 250. 260. 275. 283. 286. *&c.*

ascenderunt de Babylone. L'Interprete Arabe a conſervé ce tître dans ſa verſion. Comme néanmoins, ni l'Ecriture, ni Joſeph, ni Herodote, ni Xenophon, ni aucun Hiſtorien n'ont point parlé de cette autre irruption des Scythes, & que Troge Pompée, ſi on s'en rapporte à l'Epitome de Juſtin, a placé la derniere avant Darius pere de Xerxes, on eſt en droit de mettre cette tradition rapportée par Theodoret & dans la Verſion Syriaque, au nombre d'une infinité d'autres fables qui ſe ſont débitées par les Juifs & les Chrétiens du Levant. En effet les hiſtoires de ce tems-là font foi que Darius fils d'Hyſtaſpes fit rentrer les Scythes dans le fond de leur païs, que ceux qui étoient voiſins des Perſes & des Medes ſe joignirent à eux dans la fameuſe expedition de Xerxes : ce qui fait voir qu'ils n'étoient pas en état de ravager les terres & les païs dont les Perſes demeurerent les paiſibles poſſeſſeurs juſqu'au tems d'Alexandre le Grand.

Enfin Dom Pezron veut nous apprendre qu'il y a eû deux tranſmi-

grations des dix Tribus d'Israël*. La premiere s'est faite par Salmanasar, & la seconde que nous ne connoissions pas, est, dit-il, arrivée sous Assaraddon Roi d'Assyrie, plus de 40 ans après la premiere. Il promet d'en donner des preuves, mais en attendant qu'il le fasse, il me permettra que je le prévienne, & que je dise qu'il n'en peut avoir d'autres que celle qu'il a trouvée dans le Commentaire de Dujon, autrement Junius, qui expliquant ces mots d'Isaïe, 7. v.12. *Adhuc sexaginta quinque anni, & desinet Ephraïm esse populus*, a prétendu que le Prophete a voulu dire que dans 65 ans le Roi d'Assyrie emmeneroit en captivité, tous ceux de la Tribu d'Ephraïm & des dix Tribus d'Israël que Salmanasar auroit laissez dans leur païs; ensorte qu'il n'en resteroit plus aucun. *Temporibus Menaschis quibus Esar-chaddon deportavit reliquias Israëlis; sive is sexagesimus quintus annus fuerit ab hac Prophetiâ, sive ab exitio Syriæ, quod quarto post anno ad summum gestum est.* Ce qu'il explique encore

* *P.* 39. 40.

encore plus au long dans la note ſuivante ſur ces mots : *Ut non ſit populus*, où il dit : *Id eſt totus ita atteretur ut Rempublicam nullam omninò habeat, hoc autem tùm demùm accidit quando reliquiæ deportatæ ſunt, non autem cum à Salmanaſare devicti, tantùm ex partè fuerant deportati : quod factum eſt poſt annos quaſi novemdecim ab hâc prophetiâ, à quo tempore uſque ad deportationem ab Eſar-Chaddone factam interceſſerunt anni fermè quadragintaſex, quibus ſuæ fuerunt Iſraëlitis Reſpublicæ utcunque tenues.* Mais tant s'en faut qu'Aſſaraddon ait tranſporté les reſtes des dix Tribus que Salmanaſar avoit laiſſez, que par le ch. 34. du 2. livre des Paralipomenes v. 6. & 9. par les 6. & 7. de Judith, & par le 41. de Jeremie v. 5. nous apprenons que pluſieurs années après la mort d'Aſſaraddon Samarie & les Villes d'aientour étoient encore habitées par quantité d'Iſraëlites des dix Tribus. Ainſi il faut donner une autre explication aux paroles d'Iſaïe.

On peut dire, ce me ſemble, que le Prophete parle de ce qui arriva au

reſte de la Tribu d'Ephraïm environ 46 ans après la captivité de Salmanaſar, lorſqu'Aſſaradon Roi d'Aſſyrie envoya en Paleſtine des Colonies tirées de differens païs que lui & ſes ancêtres avoient ſubjuguez, & leur donna les Villes de la Tribu d'Ephraïm, & principalement celle de Samarie qui étoit la Capitale du Royaume des dix Tribus, à habiter. Par le nouvel établiſſement de ces étrangers, la Tribu d'Ephraïm qui avoit poſſedé long-tems la Royauté ſe confondit avec eux, & perdit l'eſperance d'être jamais gouvernée par ſes propres Chefs, & de compoſer encore un Corps de Republique, & de la ſorte elle ceſſa pour toûjours d'être ce qu'on appelle un peuple & une Nation: *Deſiit eſſe populus.*

Je ſçai que Dom Paul Pezron prétend par la ſuppoſition de ces deux tranſmigrations, ou pour me ſervir du terme qu'il a forgé ſur les Scholies de Junius, de ces deux déportations, réſoudre une difficulté qu'il trouve à accorder le verſet neuviéme du chapitre premier d'O-

ſée avec les deux ſuivans 10. & 11. Dieu après avoir dit par ſon Prophete : *Appellez le, non mon peuple, parceque vous Iſraël n'êtes plus mon peuple, & je ne ſerai plus vôtre Dieu*, il ajoute incontinent : *Les enfans d'Iſraël ſeront auſſi nombreux que le ſable de la mer qu'on ne peut meſurer ni compter, & il arrivera qu'au même lieu où on leur a dit vous n'êtes plus mon peuple, on leur dira vous êtes les enfans du Dieu vivant. Car les enfans de Juda ſe raſſembleront, & avec eux ceux d'Iſraël ; ils prendront un même Chef, & retourneront de la terre étrangere.* » Les » dix Tribus qui avoient été menées » en captivité dans la haute Aſie » par Salmanaſar, dit nôtre Com- » mentateur, ne ſont jamais revenuës » de leur captivité, & n'ont plus été » le peuple de Dieu, mais les reſtes » d'Iſraël diſperſez par Aſſaraddon » dans les terres de Perſe & de Baby- » lone, furent remis en liberté avec » ceux de Juda par les ordres de Cy- » rus, & prirent pour Chef & Con- » ducteur Zorobabel. Il cite en marge S. Cyrille & Theodoret, comme s'ils avoient autoriſé ſon expli-

cation en reconnoiſſant une ſeconde tranſmigration ſous Aſſaraddon. C'eſt cependant ce qu'on ne trouvera jamais en aucun endroit de leurs écrits, ils diſent ſeulement que pluſieurs Iſraëlites des dix Tribus revinrent dans leur païs avec les Juifs ſous la conduite de Zorobababel : & cela ſuffit pour lever toute la contradiction apparente de ces trois verſets d'Oſée. Car ceux qui ſe joignirent aux Juifs qui retournoient en Paleſtine avec leur Chef Zorobabel étant en petit nombre, & s'étant, pour ainſi dire, confondus avec la Tribu de Juda qui donna ſon nom à toute la Nation, les autres qui reſterent perdirent pour jamais l'eſperance de compoſer un peuple qui fût nommé le peuple de Dieu ; & les Juifs avec ce petit nombre d'Iſraëlites formerent une Republique qui conſerva toûjours le nom d'Iſraël, à cauſe qu'ils ſortoient tous de la même tige qui étoit Jacob autrement nommé Iſraël. C'eſt pourquoi quand l'Ecriture au 4e. livre des Rois chap. 17. dit abſolument que ceux des dix Tribus qui

furent emmenez en captivité par Salmanaſar, ne revinrent plus dans leur païs, il faut entendre cela de la plus grande partie ; de la même maniere que Jeremie parlant aux Juifs * qui, contre l'ordre de Dieu qu'il leur annonçoit, vouloient ſe retirer en Egypte après la deſtruction de Jeruſalem, leur prédit que s'ils y alloient ils y periroient tous malheureuſement & ne retourneroient jamais en Judée, & cependant au chap. 24. il dit qu'il en reviendroit quelques-uns qui fuiroient les malheurs dont l'Egypte étoit menacée.

Ce qui a donné occaſion à Dom Pezron de donner dans ces fictions, c'eſt qu'il s'eſt imaginé que Salmanaſar plaça tous les Iſraëlites qu'il emmena en captivité, dans les endroits les plus reculez de la Medie, où les Juifs que Nabucodonoſor tranſporta depuis à ſon tour n'eurent jamais commerce avec eux. Mais il ſe trompe, & la ſeule lecture du livre de Tobie devroit ſuffire pour le deſabuſer. Tobie fut mené en captivité

* *Jerem.* 42.

par Salmanasar. La Version Latine que nous lisons dans l'Eglise, & la Grecque des Septante font foi que ce Saint Homme fut mené à Ninive avec plusieurs autres de sa Nation & de sa Tribu, & qu'ils y resterent; que c'étoit dans cette grande Ville qu'il pratiquoit toutes ces actions de charité que l'Ecriture rapporte de lui, qu'il les pratiquoit, dis-je, envers ses Freres & ses Compatriotes durant la captivité de Babylone & avant le regne de Cyrus. Daniel qui étoit de la Tribu de Juda fut un des premiers Ministres d'Etat sous Darius fils d'Assuerus Roi des Medes, & on peut juger de là que plusieurs Juifs de la Province de Babylone passerent dans les terres des Medes: & en effet il en étoit déja passé un grand nombre dès le tems d'Esther femme d'Assuerus, ensorte qu'ils étoient dispersez par tout cet Empire. Ces Juifs eurent sans doute commerce avec les Israëlites qui avoient conservé leur attachement pour la Loi de Moyse, tels qu'étoient les petits-fils de Tobie, & ce furent ces Israëlites qui se

joignirent à ceux de la Tribu de Juda, lorſque Cyrus permit au peuple du Dieu du Ciel de retourner en Judée & d'y retablir la Ville de Jeruſalem. Le ſaint Homme Tobie ayant prédit la ruine & le rétabliſſement de la Ville Sainte, avoit auſſi inſpiré à ſa Poſterité l'inclination de ſe joindre à ceux qui devoient un jour avoir le bonheur de travailler à cette reparation de la Maiſon de Dieu & de la Ville Sainte.

ARTICLE XXXVII.

REFLEXIONS CHRÉTIENNES SUR divers ſujets de Morale. Par le Pere Jean Croiſet de la Compagnie de JESUS. A Paris chez Edme Couterot ruë Saint Jacques, au bon Paſteur, 1710. *deux volumes in 12. le premier de* 448 *pages, & le ſecond de* 432.

IL y a pluſieurs années que le P. Croiſet publia une *Retraite ſpirituelle pour un jour de chaque mois.* Cet ouvrage fut reçû avec tant de ſuccès, qu'il s'en fit en peu de tems un

grand nombre d'éditions, la plûpart même ſans la participation de l'Auteur. Il n'y avoit d'abord qu'un ſeul volume, dont on a deux traductions, l'une Angloiſe, & l'autre Italienne. Mais l'Auteur voyant que Dieu beniſſoit ſon deſſein, & voulant rendre ſon ouvrage encore plus utile à toute ſorte de gens, ſur tout à ceux qui ne ſont pas ſi verſez dans les exercices de la vie ſpirituelle, donna plus d'étenduë à ſes Meditations, & les fit imprimer en deux volumes à Paris il n'y a que trois ans.

Cette édition, dont nous rendîmes compte en ſon tems *, a été bien-tôt enlevée. Il en paroît une nouvelle qui eſt plus ample de beaucoup, & où l'Auteur a joint deux tomes de Reflexions Chrétiennes à la retraite; & comme nous avons parlé ailleurs de la methode qu'il a gardée dans ſes Meditations, nous nous bornerons ici aux reflexions qui n'avoient point encore paru.

Il ne s'étoit propoſé, lorſqu'il entreprit ce dernier travail, que de

* *Mois de Sept*. 1707.

fournir aux personnes qui font chaque mois un jour de retraite, une matiere de lecture spirituelle, qui servît à les entretenir dans les bons sentimens que leurs meditations leur auroient inspirez. Mais le nombre de ces reflexions ayant crû insensiblement, elles sont maintenant un ouvrage séparé & complet, où l'on peut dire qu'il n'a oublié aucun point important de la Morale. Il dit lui-même qu'elles ne consistent ni en de grands raisonnemens, ni en des idées purement spéculatives; mais qu'elles sont naturelles, tirées du fonds du sujet, appuyées sur les plus simples lumieres de la Foi & du bon sens, à la portée de toutes sortes de personnes, & très-propres à persuader. Nous ajoutons qu'elles sont ingénieuses, écrites avec vivacité, & aussi capables de plaire à l'esprit que de toucher le cœur. Il y a peu de livres dont les Prédicateurs sur tout puissent tirer plus d'utilité que de celui-ci. Les replis du cœur humain y sont parfaitement bien développez; les mœurs y sont peintes éloquemment, finement; & on

y voit le monde, non pas tel qu'une imagination échauffée le représente quelquefois dans les chaires, mais tel qu'il est en effet.

Deux ou trois exemples suffiront pour faire connoître le stile de l'Auteur. Celui-ci se présente à l'ouverture du tome second. » Quelque irrité qu'on soit, dit-il, contre les » passions, dont on ne ressent que » trop les funestes effets, on se sçait » mauvais gré de ne les avoir pas » vives jusqu'à un certain point. L'in» dolence est regardée comme bê» tise. On se croiroit même, ce sem» ble, malheureux & inutile à la so» cieté civile, si l'on étoit sans pas» sions.... Le desert le plus affreux » ne leur est pas inaccessible : il n'est » point de genre de vie qui les re» bute, & pourvû qu'on les souffre, » elles s'accommodent de tout. La » plus profonde solitude ne sert quel» quefois qu'à les rendre encore » plus farouches. Une artificieuse » souplesse leur fait trouver un abri » jusques parmi les travaux mêmes » de la pénitence. Elles se joüent du » naturel, de l'humeur, de la dévo-

» tion même. Elles nous persuadent
» toûjours ce qui les flatte, & quoi-
» qu'elles parlent toutes un langage
» different, toutes cependant disent
» la même chose.... Ne nous plai-
» gnons plus de leur violence, ni de
» leur tyrannique domination : elles
» nous doivent tout ce qu'elles ont
» de forces. Nous les faisons ce qu'el-
» les sont, en voulant bien faire li-
» brement ce qu'elles nous sugge-
» rent.

Il employe souvent avec beaucoup d'art les termes de l'Ecriture pour appuyer ses reflexions. C'est ainsi qu'il parle aux riches de ce monde :
» *Væ qui opulenti estis in Sion*, dit le
» Prophete : Malheur à vous qui vi-
» vez dans l'abondance de toutes
» choses, & qui mettez vôtre con-
» fiance dans vos trésors, *& confiditis*
» *in monte Samariæ.* Grands, qui êtes
» les Chefs du peuple, heureux du
» siécle qui entrez avec une pompe
» fastueuse dans les Assemblées d'Is-
» raël : *Optimates, Capita populorum,*
» *ingredientes pompaticè domum Israël*;
» vous qui croyez que vos richesses
» vous donnent droit de vivre plus

» ſomptueuſement, & de vous diſ-
» penſer de la loi dès qu'elle vous
» paroît ſevere : *Qui dormitis in lectis*
» *eburneis, & laſcivitis in ſtratis veſtris* ;
» gens de bonne chere & de plai-
» ſirs qui ne refuſez rien à vos ſens, &
» qui paſſez vos jours dans les délices,
» apprenez quelle doit être vôtre
» deſtinée. Homme voluptueux, trou-
» pe de gens nourris dans la molleſſe
» & dans l'oiſiveté; heureux du ſiécle
» qui brillez ſi fort aux yeux du peu-
» ple, vous diſparoîtrez bientôt com-
» me des éclairs : *Auferetur factio laſci-*
» *vientium.* Aſſemblées de perte de
» tems, ſocietez de plaiſirs, Academies
» de jeu, *factio laſcivientium* ; riches du
» monde, combien d'années de fe-
» licité vous promettez-vous enco-
» re ? Vos projets vains & ambitieux,
» vos chimeriques deſſeins d'agran-
» diſſement & de fortune demande-
» roient des ſiécles, & peutêtre la
» nuit ſuivante ſera la derniere pour
» vous : *Hâc nocte animam tuam repe-*
» *tent à te.* Train ſomptueux, équi-
» page magnifique, palais ſuper-
» bes, vous paſſerez bien tôt à d'au-
» tres maîtres. Tout cet éclat faſ-

» tueux, toutes ces grandeurs mon-
» daines ſi honorées, ſi enviées, fon-
» dent & ſe diſſipent en un inſtant
» dans le tombeau : *Et quæ paraſti cu-*
» *jus erunt* ? Douce conſolation à un
» riche reprouvé, d'avoir laiſſé à ſes
» heritiers de quoi vivre à leur aiſe ;
» tandis que lui brûle dans les En-
» fers !

Nous voudrions pouvoir rapporter ici une bonne partie de ce qu'il dit ſur l'excellence de la priere publique. En voici du moins quelques traits : » Quel emploi ſur la terre plus
» reſſemblant à celui des Anges dans
» le Ciel, que de chanter jour &
» nuit les loüanges de Dieu, & de
» lui préſenter ſans ceſſe les vœux
» des peuples ? Quel état plus heu-
» reux ? Quel miniſtére plus ſaint ?
» Affranchis des ſoins du ſiécle, n'être
» occupez que des fonctions ſacrées
» du culte divin ; habitans du Sanc-
» tuaire, être d'office continuelle-
» ment aux pieds de Jesus-Christ ;
» députez par l'Egliſe, porter la
» parole au Seigneur au nom de tous
» les Fidelles..... Quand on a une
» juſte idée de nôtre Religion, on

» ne peut gueres penſer autrement
» de la priére publique née avec
» l'Egliſe, & ſi fort autoriſée dans
» tous les tems. Celle que firent les
» Apôtres pour ſe diſpoſer à rece-
» voir le Saint Eſprit, a ſervi de mo-
» dele, ce ſemble, à toutes les autres.
» C'eſt ce même eſprit qui a porté
» tant de millions de Saints à con-
» ſacrer leurs jours à ce religieux
» exercice ; & quel autre eſprit au-
» roit pû porter tant de Fidelles à
» faire de ſi grandes largeſſes pour
» l'entretien de ceux qui n'étoient
» deſtinez qu'à prier Dieu ? .... Sera-
» ce vendre ſes aumônes, que d'exi-
» ger que Dieu ſoit toûjours plus
» loüé, & qu'on le prie davantage
» pour nous ? Sera-ce mettre ſes
» prieres à prix, que d'accepter l'o-
» bligation de prier le Seigneur pour
» ceux qui contribuent ſi fort à ren-
» dre le Culte Divin plus majeſtueux,
» & le repos de ceux qui prient Dieu
» plus calme ? ... Ce n'eſt pas en mul-
» tipliant les prieres qu'on s'eſt ex-
» poſé à les rendre inutiles. On au-
» roit tort d'imputer à la multipli-
» cité des ſecours l'indigence de

» ceux qui en abusent. C'est le manquement de Foi, c'est le déreglement des mœurs, qui ont rendu l'Office Divin dégoûtant, & qui en ont fait sentir le joug.

ARTICLE XXXVIII.

MANUALE THEOLOGICUM, sive Theologia Dogmatica & Historica &c. C'est à dire, *Manuel Théologique, ou Théologie Dogmatique & Historique à l'usage des Seminaires. Par le P. François Perrin de la Compagnie de JESUS.* A Toulouze, 1710. chez G. Robert, *deux tomes in 12. premier tome pages 247 sans les préfaces & les tables, second tome pages 292.*

IL n'arrive que trop souvent que les jeunes Ecclésiastiques, qu'on éleve dans les Seminaires, & ceux mêmes qui sont sur les bancs dans les Ecoles, n'ont ni le moyen d'acheter de gros livres, ni le tems de les lire. C'est pour cela qu'on avoit souhaité depuis long tems, que quelque Docteur habile se donnât la

peine de compoſer un abregé de Théologie qui fût court & net, & qui comprît toutes les matieres que les Eccléſiaſtiques doivent ſçavoir.

C'eſt ſur ce plan que le Pere Perrin a travaillé ; & on peut aſſûrer qu'il y a réüſſi. Comme il s'eſt fort appliqué à la Théologie, & qu'il l'a enſeignée long-tems dans de celebres Univerſitez, il s'eſt trouvé en état de faire un bon choix des matieres : & malgré les bornes étroites qu'il s'eſt preſcrites, on peut dire qu'il n'a rien omis de ce qu'un Eccléſiaſtique eſt obligé de ſçavoir. Infiniment éloigné des nouveautez, il a eû ſoin de prémunir ſes Lecteurs contre un ſi dangereux poiſon. Sans donner dans le relâchement, ni dans une ſeverité outrée, il s'eſt attaché par tout aux opinions qui lui ont paru les plus ſaines & les plus ſolidement établies. Il a un talent rare d'abreger : ſa netteté & le feu avec lequel il écrit, rendent agréable la lecture de ſon ouvrage, quoique les matieres en ſoient naturellement ſeches & épineuſes. Les

commençans y trouvent ſuffiſamment de quoi s'inſtruire : & ceux qui ſçavent déja leur Théologie voyent avec plaiſir, qu'en peu de pages on leur remet ſous les yeux tout ce qu'ils avoient autrefois appris.

Il y a vingt-quatre ou vingt-cinq ans que l'Auteur fit imprimer à Toulouze des theſes raiſonnées ſur toute la Théologie. Ces theſes ſont comme la baze & le fonds ſur lequel il a travaillé. Il les a retouchées & augmentées : il en a appuyé les aſſertions des preuves les plus courtes & les plus ſolides ; en même tems qu'il fourniſſoit des principes pour répondre aux objections les plus conſiderables. Il joint enſemble la Théologie Scholaſtique & la Poſitive : la premiere étant ſeche ſans la ſeconde, & la ſeconde manquant de force ſi elle n'eſt ſoutenuë par la premiere.

Le P. Perrin avoit eû d'abord le deſſein de refuter en chemin faiſant les endroits, où l'Hiſtorien déguiſé ſous le nom d'Auguſtin le Blanc, l'avoit perſonnellement maltraité ; mais il a pris le parti le plus ſage qui

étoit de mépriſer les injures d'un Ecrivain ſi emporté : elles ne ſont tort qu'à celui qui les débite, & à ceux qui ſont aſſez imprudens pour y applaudir. D'ailleurs on auroit trouvé mauvais que dans un abregé auſſi ſerré que le ſien, il ſe fût étendu ſur des conteſtations perſonnelles, dont il importe peu que les Eccléſiaſtiques ſoient inſtruits : on ne ſçauroit donc ne pas approuver le ſage parti qu'il a pris en cette occaſion.

Il a dédié ſon ouvrage à Monſeigneur l'Evêque de Conſerans qui l'honore de ſon amitié. Le nom illuſtre de ce Prélat ne peut être qu'avantageux au livre à la tête duquel on le voit. Car outre qu'il eſt fort diſtingué par ſa pieté, par la charité liberale qu'il a fait éclater dans les derniers tems de miſere, & par ſon zele infatigable à viſiter ſes oüailles, & à les aller chercher juſques ſur les précipices des monts Pyrenées, on ſçait de plus qu'il a fait toute ſa vie une étude particuliére de la Religion & de la Théologie. Il l'a puiſée dans les ſources

pures de l'Ecriture & de la Tradition : on en verra bientôt des preuves éclatantes dans une traduction Françoise de toutes les œuvres de Saint Gregoire de Nazianze, qui est prête à imprimer, & ensuite dans d'autres ouvrages encore plus importans que ce grand Prélat a commencez, & auxquels il employe tout le tems que lui laissent les affaires de son Diocese.

Article XXXIX.

PETRI VAN-HOEKE Ecclesiæ Lugdun. Batav. Pastoris Delineatio cognitionis & veritatis in Lege & Evangelio. C'est à dire, *Exposition abregée de la connoissance & de la verité sous la Loi & sous l'Evangile, avec une addition touchant la convenance & la difference entre les Fidelles avant la Loi, sous la Loi, & sous l'Evangile. Par Pierre Van-Hoeke Ministre de l'Eglise de Leyde.* A Leyde, chez Jean du Vivié 1708. *in* 12. *pages* 266.

LE Sieur Van-Hoeke a eû la complaisance pour ses Ecoliers

de faire imprimer les leçons qu'il leur fait ordinairement, afin de leur épargner la peine de les écrire. Il leur promet de dire librement ses sentimens, sans rien avancer avec temerité; de leur marquer ce qu'il est necessaire de croire, sans demander leur créance pour le reste qu'il abandonne à leur liberté. Son ouvrage est un abregé des plus concis de la doctrine Chrétienne suivant la Confession de Foi Calviniste.

Il commence par la Religion naturelle, qu'il dit consister à connoître & à honorer Dieu dans l'esperance d'une vie éternelle. Ce sentiment, ajoute-t'il, est inné en nous, & un écoulement de la nature de Dieu même, qui est nôtre souverain bien, très-parfait en soi, & par ses vertus digne de nos loüanges: il suit de la nature de l'homme, qui pour le bienfait de la création est obligé de rendre gloire à Dieu. Mais cette Religion naturelle ne suffit pas à l'homme pecheur pour le conduire au salut: elle ne lui fait pas assez connoître sa misere, qui est la coulpe & la peine; elle ne l'instruit pas as-

ſez de l'empire & de la tache du peché ; elle le laiſſe dans l'ignorance de Jesus Sauveur, & ne lui fait pas comprendre quelle doit être l'étenduë de ſa reconnoiſſance. L'homme pecheur a donc beſoin d'une Religion revelée.

Or la longanimité de Dieu à conſerver le pecheur après ſa chûte, eſt une preuve certaine qu'il veut uſer de miſericorde envers lui, & le conduire au ſalut. Il s'eſt donc manifeſté à lui en Adam, & dans la ſuite des Patriarches, leur déclarant ſes volontez, dont la revelation ſe conſervoit aiſément par le moyen de la longue vie de ces premiers hommes, & enſuite il s'eſt ſervi du miniſtére de Moyſe pour les mettre par écrit.

De là le Sieur Van-Hoeke paſſe à l'Ecriture dont la divinité & l'intelligence, ſelon le ſyſtême Proteſtant, ſe préſentent d'elles-mêmes à l'eſprit de ceux qui la liſent, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir à l'Egliſe pour la diſcerner & l'entendre. Si l'Egliſe Romaine en juge autrement, ce n'eſt que dans la vûë

de s'élever & de ſe faire davantage reſpecter.

Il vient enſuite à l'exiſtence de Dieu, qu'il prouve par les démonſtrations de Mr. Deſcartes, en y ajoutant la conſideration du bel ordre de l'Univers qui a amené les Philoſophes à reconnoître qu'il y a un Dieu. En parlant de la ſcience & de la volonté de Dieu, il rejette toute ſcience qui n'eſt pas fondée ſur un decret; autrement, dit-il, elle ne ſeroit que conjecturale : il rejette pareillement la diſtinction de volonté antecedente & conſéquente. Cette ſcience ſans decret & cette diſtinction de volontez n'ont été inventées qu'en faveur du libre-arbitre; & cela doit ſuffire pour ne les point admettre. Il prétend qu'il eſt eſſentiel à la juſtice de Dieu de tirer vengeance du peché, & qu'il ne ſçauroit ne le pas punir. Mais, s'objecte-t'il, Dieu ne peut-il pas toucher & changer le cœur du pecheur & le ſanctifier? Non, répond-il : car ce ſeroit entrer en quelque commerce avec celui qu'il hait. Étrange Théologie!

Mars 1711.

Il s'explique bien ſur le Myſtere de la Trinité. Sur celui de la Prédeſtination & de la Réprobation, il ſe déclare Calviniſte rigide : & il ſoutient le même perſonnage dans toute la ſuite, lorſqu'il traite de la Providence, de la cauſe du peché, des divers états de l'homme.

Il prétend après Cocceïus que la *loi des œuvres*, dont parle Saint Paul en l'Epître aux Romains ch. 3. v. 27. & qu'il oppoſe à la loi de la Grace, & le pacte que Dieu fit avec Adam, en lui donnant un commandement & exigeant de lui de l'obéïſſance; parceque Adam, dit le Sieur Van-Hoeke, étoit alors dirigé par ſa conſcience. Il devoit ajouter qu'il ne s'entend pas lui-même en laiſſant Adam à la direction de ſa conſcience, & en aſſûrant que Dieu le pouſſa à pecher. Et ce qui eſt étonnant dans un homme qui a promis de n'avancer rien temerairement, il oſe affirmer que Jesus-Christ avoit uniquement en vûë cette loi des œuvres donnée à Adam, lors qu'interrogé *de ce qu'il falloit faire pour avoir la vie éternelle*, il répondit : *Si vous voulez*

entrer en la vie, gardez les commandemens. La preuve d'une interpretation ſi déraiſonnable ſe prend, de ce qu'aucune loi depuis la premiere impoſée à Adam, ne conduit à la vie.

A ces traits qu'on vient de rapporter, le Lecteur jugera du cas qu'il doit faire de l'ouvrage du Sr. Van Hocke.

ARTICLE XL.

JACOBI GUILLELMI IMHOF Stemma Regium Luſitanicum, ſive Hiſtoria Genealogica Familiæ Regiæ Portugallicæ &c. C'eſt à dire, *Hiſtoire Genealogique de la Maiſon Royale de Portugal, depuis ſa premiere origine juſqu'à preſent : avec un narré des choſes les plus mémorables arrivées en ce Royaume. Par Jacques-Guillaume Imhof.* A Amſterdam, chez Zacharie Chaſtelain proche de la Cour 1708. *in folio, pages 72.*

LE Sieur Imhof connu par les Genealogies qu'il a déja don-

nées de plusieurs grandes Maisons de France, d'Alemagne, d'Italie & d'Angleterre, expose ici celle de la Maison Royale de Portugal en 15 tables qu'il explique les unes après les autres par un abregé Historique.

Comme la suite de cette Genealogie n'est gueres ignorée, la premiere curiosité en ouvrant le livre a été de voir comment l'Auteur commenceroit, & d'où il feroit venir Henri, tige des Rois de Portugal; on a trouvé le sentiment commun & dont personne, dit Mr. Imhof, ne doute en France & en Espagne, que ce Prince étoit de la Maison de Bourgogne, & par conséquent de celle de France. Les Historiens se trompent en differant son arrivée en ce païs-là à l'an 1089. car il est constant par d'anciennes chartes, comme l'assûre Emmanuel de Feria, qu'il étoit déja Comte de Portugal avant la mort de Ferdinand Roi de Castille & pere d'Alphonse IV. laquelle arriva en 1067. dans le tems que le Cid autant renommé en Espagne que Rolland l'est

parmi nous, ſe couvroit de gloire en combattant contre les Maures. Alphonſe fils de Henri changea le nom de Comte dont ſon pere s'étoit contenté, en celui de Roi qu'il a tranſmis à ſa Poſterité.

La ſuite des Rois de Portugal peut ſe diſtinguer en trois differentes époques, qui forment les trois premieres tables. La premiere commence à Henri dont le ſang coula par des mariages legitimes & par neuf Rois, juſqu'à Ferdinand fils de Pierre I. & qui ne laiſſa qu'une fille nommée Beatrix. La ſeconde à Jean I. fils naturel de Pierre I. juſqu'à Dom Sebaſtien, & à Henri ſon grand oncle qui lui ſucceda.. Jean premier montant ſur le trône, n'en exclut pas ſeulement Béatrix ſa niéce, mais auſſi deux de ſes fréres & qui avoient l'avantage ſur lui d'être legitimes; l'un nommé Jean, & l'autre Denys. La troiſiéme à Jean, IV. de la Maiſon de Bragance deſcenduë d'Alphonſe fils naturel de Jean I. juſqu'à Jean V. qui regne maintenant.

Les cinq tables ſuivantes contien-

nent la Posterité de ce même Alphonse en diverses branches provenuës de Ferdinand son second fils & d'Alphonse son aîné.

La quatriéme table est des Comtes de Lemos & Castro, Ducs de Taurisano, descendus de Denys fils de Ferdinand II. Duc de Bragance. Denys se fit en Castille, où il s'étoit refugié, un riche établissement par son mariage avec Beatrix de Castro & Osorio. Cette branche finit en Ginese-Fernandez II. Comte de Lemos qui vivoit en 1700. & n'a point eû d'enfans de sa femme Catherine de Silva & Mendoza.

La cinquiéme est des Comtes de Tentugal & Assum, Marquis de Fereira & Villescas, Ducs de Cadaval, qui tirent leur origine d'Alvare frere de Ferdinand II. Duc de Bragance. Dom Francisco de Melos Gouverneur des Païs-Bas, celebre par la bataille d'Hondecour qu'il gagna, & par celle de Rocroi qu'il perdit, étoit de cette Maison. Elle subsiste avec dignité en la personne du Duc de Cadaval.

George second fils d'Alvare &

Comte de Gelves a donné commenmencement à la ligne des Comtes de Gelves, Ducs de Veragua, dont la deſcendance eſt marquée dans la ſixiéme table.

Celle des Comtes de Faro & d'Odemira dans la ſeptiéme table : ils venoient d'Alphonſe autre frere de Ferdinand I I. Duc de Bragance. Il n'en reſte plus.

Enfin les Comtes de Vimioſo rapportent leur origine à Alphonſe fils aîné d'Alphonſe I. Duc de Bragance, dont ils deſcendent par des fils naturels.

Les Comtes d'Alemcaſtro, les Ducs d'Aveiro & d'Abrantes, les Marquis de Portoſeguro & Valdefuentes, les Comtes de Figueiro, ſont autant de branches d'une même Maiſon, & viennent de Jean II. Roi de Portugal par un fils naturel nommé George. Leur Genealogie forme la neuviéme & la dixiéme table.

Dans la onziéme & douziéme Jean & Denys nez de Pierre I. Roi de Portugal & d'Agnez de Caſtro, ſa 3e. femme, ſont tiges des Comtes de

Vaſconcellos diviſez en Eza, Caſcaes, Soallans, Penela; & des Comtes de Torrez Villardompardo. Ceux-ci paroiſſent avoir gardé l'ordre des mariages legitimes depuis deſcendus de Henri premiere tige de la Maiſon de Portugal : mais ils ont fini en la perſonne de Jean Antoine troiſiéme Comte de Villardompardo.

Les trois tables ſuivantes ſont pour la Maiſon de Souſa, qui eſt celle des Comtes de Prado & Miranda, les Marquis de Las-Minas & d'Aronchez. Alphonſe III. ayant marié deux de ſes fils naturels, Martin & Alphonſe-Denys, à deux ſœurs heritieres de l'ancienne Maiſon de Souſa, leur en fit prendre le nom. Mr. Imhof n'a pû découvrir quelle fut la Poſterité de Martin, & il s'eſt arrêté à celle d'Alphonſe-Denys qui ſubſiſte, & dont eſt le Marquis de Las-Minas.

Il ajoute en une derniere table les Manuels Comtes d'Atalaja & Noroña, qui ſe diſent deſcendre d'un fils naturel d'Edoüard Roi de Portugal.

ARTICLE XLI.

TRAITÉ DE L'ORIGINE DES *Romans. Huitiéme édition revûë & augmentée d'une lettre touchant Honoré d'Urfé Auteur de l'Astrée.* A Paris, chez Jean Mariette, ruë Saint Jacques, aux colonnes d'Hercule 1709. *vol. in 12. pages* 268. *sans compter la table des matieres.*

LE Public n'attend pas de nous un extrait de cette dissertation; car depuis quarante ans qu'elle paroît, il n'y a point d'homme de Lettres à qui elle puisse être inconnuë. On a vû dans le Catalogue que nous avons donné ailleurs * de tous les ouvrages de Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches, combien de fois elle avoit été déja imprimée, & dans combien de langues elle a été traduite. Nous ne parlons donc ici de cette nouvelle édition, que pour avertir de ce qu'elle a de particulier, & qui a porté le Libraire à l'entreprendre. ,, C'est, dit-il, qu'on lui a ,, fait avoir un exemplaire de l'ou-

* *Mois d'Août* 1709.

„ vrage chargé de beaucoup de cor-
„ rections & d'additions, qui étoient
„ ſemées en differens endroits, &
„ toutes de la main de l'illuſtre Au-
„ teur. Il ajoute qu'il auroit fort
„ ſouhaité d'y joindre de ſes Opuſ-
„ cules qui ſont entre les mains des
„ curieux ; mais que n'ayant pas ſon
„ agrément pour cela, il a ſeulement
„ pris la liberté de publier une de
„ ſes lettres qui n'avoit point en-
„ core paru, & qui, à cauſe de la
„ conformité du ſujet, ne pouvoit
„ être plus naturellement placée
„ qu'à la fin de ce volume. En ef-
„ fet, dit-il encore, il n'y a perſonne
„ qui après s'être inſtruit de l'ori-
„ gine des Romans, ne ſoit ravi d'ap-
„ prendre la vie du plus fameux de
„ nos Romanciers, & l'on ne peut
„ ſçavoir trop de gré à un Ecrivain
„ dont l'érudition n'a point de bor-
„ nes, d'avoir bien voulu deſcendre
„ juſqu'à un détail exact de tout ce
„ qui regarde la Maiſon & la perſon-
„ ne du celebre Honoré d'Urfé. Le
Public n'auroit pas eû moins d'obli-
gation à ce Libraire, ſi en remettant
ſous la preſſe le Traité de l'origine

des Romans, il y avoit joint une lettre du même Auteur sur l'origine de la Poësie Françoise. Du moins il auroit pû apporter en sa faveur la même raison qu'il tire de la conformité du sujet. Cette Lettre étant courte & pouvant servir de memoires à ceux qui voudroient approfondir la matiere, nous ne craignons pas de la mettre ici, persuadez que l'Auteur ne trouvera point mauvais que nous fassions part de ses découvertes à ceux qui se plaisent à rechercher les sources des Arts & des Sciences. Au reste il est à croire que nous aurions de lui un traité de l'origine de la Poësie Françoise aussi long & aussi détaillé que l'est celui de l'origine des Romans, si on l'avoit engagé à travailler sur ce sujet dans un âge où il n'eût point encore consacré tout son loisir à des études plus sérieuses & à des ouvrages plus importans. La lettre suivan- est datée de Paris, 16. Mars 1706.

Lettre à Monsieur Foucaud Conseiller d'Etat, & Intendant en Normandie, sur l'origine de la Poësie Françoise.

Je vous ai déja remercié plus d'une fois, Monsieur, pour la part que je dois prendre à la gloire de la Ville de Caën, de l'obligation qu'elle vous a d'y vouloir faire renaître l'amour des Lettres, par le rétablissement de l'Academie: je vous en remercie de nouveau, & il me semble que je ne le sçaurois trop faire. Pour venir au sujet de vôtre derniere lettre, je veux dire l'origine de la Poësie Françoise, ce n'est pas une matiere qu'on puisse creuser, ni même éfleurer par une lettre. D'ailleurs, environné comme je suis de sacs de procès, je ne dois pas prendre le change si je suis sage, & si je le faisois mes parties devroient vous sçavoir gré de cette diversion. Pardonnez moi donc, Monsieur, si je vous demande quartier, & si je vous supplie de remettre cet entretien à quelque promenade de la Manchonniere. Néanmoins afin que vous ne

croyiez pas que je me veüille tout à fait dispenser du soin dont vous me chargez, de vous indiquer du moins les sources où l'on peut découvrir la naissance de la Poësie Françoise, je puis vous répondre en general que ces vieux Romanciers que j'ai vûs dans vôtre cabinet, contribüeront beaucoup à cette découverte. Mais il faut encore d'autres secours pour approfondir la matiere. Il faut feüilletter les manuscrits des Bibliotheques de Paris, & principalement ceux de la Bibliotheque du Roi & de celle de Mr. de Mesmes. Il s'y trouve des recueils de vieilles chansons & de vieilles Poësies, où l'on verra sans doute des exemples de toutes celles que vous me nommez. Le Président Fauchet a fait l'éloge des Poëtes François qui ont vécu avant l'année 1300. Il avoit dessein de continuer cette recherche jusqu'à son tems : mais cela ne paroît pas avoir été executé. Les ouvrages de ces anciens Poëtes qu'il a celebrez ne sont pas tous perdus, & qui pourroit les découvrir il y trouveroit de grandes lumieres tou-

chant les premiers élemens de nôtre Poëſie. Mais ſa premiere & veritable, & presque unique origine, ne ſe trouvera avec certitude qu'en Provence, qui conſtamment a été le berceau de la Poëſie Françoiſe. On ne voit gueres que là les Ouvrages des anciens Troubadours, Princes de nôtre Poëſie, encore n'y ſont-ils pas communs. Ils ſont enſevelis dans la pouſſiere des Bibliotheques des anciens Monaſteres, & je ne ſçai même ſi ceux qui poſſedent ces tréſors ſont capables d'en profiter : ils les regardent comme des bouquins de nul uſage, & dont ils n'entendent pas le langage. Ce ſeroit principalement des Iſles de Sainte Marguerite & de S. Honorat, qu'on pourroit, ſelon mon avis, attendre les plus grands ſecours. C'étoit dans le fameux Monaſtere de Lerins, que demeuroit autrefois celui qui a compilé le Catalogue des Poëtes Provençaux, qu'on connoît ſous le nom de *Monge des Iſles d'or*, car il étoit natif des Iſles d'or. Il faudroit conſulter de plus les manuſcrits de *Hugues de Saint Ceſari*, & de celui qu'on appel-

le communément *le Monge de Montmajour.* L'un & l'autre étoient Religieux de Saint Pierre de Montmajour d'Arles, & ce dernier est surnommé *le Flagel des Troubadours,* parce qu'il n'a entrepris son recueïl que pour les décrier : mais en les décriant il a fait connoître mille particularitez de la Poësie Provençale, premiere origine de la Poësie Françoise, comme j'ai dit, & même de la Poësie Toscane. L'Abbaye de Saint Victor de Marseille fourniroit encore des Auteurs utiles à ce dessein. *Rostang de Brignoles, & le Moine Hilaire* ont vécu dans ce Monastere, & ont écrit *l'Histoire des Trouverres & des Chanterres*, ainsi que *Pierre de Soliers* Religieux de Florege. J'écris tout ceci fort rapidement, Monsieur, & par conséquent peu exactement ; mais je sçai à qui j'ai l'honneur d'écrire, & vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de suppléer à mes défauts.

C'est de ces Originaux que je viens de vous indiquer, que l'on apprendra, non-seulement la définition de ces divers noms de Poësie

que vous me proposez, mais on y apprendra en même tems un grand nombre d'autres noms dont vous ne me parlez pas, comme des *Tensons*, *Soulas*, *Syrventez*, *Martegalles*, (d'où je crois que sont venus les noms de *Sarabandes & de Madrigaux*) *Sixtines*, (dont le Bembe reconnoît que l'invention est dûë aux Poëtes Provençaux.) *Lays*, *Virelays*, *Soties*, *Bergerettes*, *Sons*, & *Ressons*, *Fatras*, *Arbres fourchus*, *Jeux partis*, *Fabliaux*, & une infinité d'autres qui ne me reviennent pas, & dont le dénombrement & les définitions meneroient trop loin; outre que plusieurs de ces Poësies ne sont plus connuës que de nom; & que la connoissance des noms ne suffit pas pour les définir: outre encore que la signification de ces noms étoit autrefois bien differente de celle d'aujourd'hui. Par exemple, les *Virelays* d'aujourd'hui n'ont rien de commun avec les anciens *Virelays*, qui étoient même de plusieurs especes aussi bien que les *Lays*. Il y avoit de simples *Lays* qui étoient destinez à des loüanges, ou à des prieres. Il y avoit des *Lays ren-*

forcez, *& des Lays renforcez fratrisez.* De même il y avoit *de simples Virelays* qui étoient une espece de *Rondeaux redoublez.* Les *Virelays doubles* étoient ce qu'on appelle *Bergerettes.* Les *Ballades* étoient aussi de plusieurs sortes fort differentes. On appella premierement *Ballades*, une espece de Poësie, dont les vers commençoient par les mêmes mots qui finissoient les vers précedens : mais on donna ensuite le nom de *Ballades* à plusieurs autres sortes de Poësie, & ce que nous appellons aujourd'hui *Ballade,* s'appelloit autrefois *Rondeau.* Cela fut suivi des *Ballades balladantes*, *des Ballades fratrisées*, *ou gemelles*. D'une infinité d'especes de Rondeaux, dont on trouve des exemples dans les anciens Poëtes imprimez & manuscrits, on n'en connoît plus que deux, *les Rondeaux simples*, *& les Rondeaux redoublez*; dont les Rondeaux simples reçoivent quelque subdivision. Lorsque feu Mr. de Bensserade mit les Metamorphoses d'Ovide en Rondeaux, il me sollicita avec empressement de lui addresser quelque lettre sur l'origine, la nature, & les dif-

ferentes eſpeces de Rondeaux, pour ſervir de Préface à ſon ouvrage. Les occupations que j'avois alors m'empêcherent de le ſatisfaire. Ce fut en cette occaſion que je lui fis connoître que tous les anciens Rondeaux étoient indiſpenſablement *clos & ouverts*, comme Marot même l'enſeigne, & qu'aucun des Poëtes modernes n'avoit pratiqué cette regle non plus que lui. Il tâcha néanmoins de la pratiquer dans ſes derniers Rondeaux, & il reforma la plûpart des autres.

Pour venir maintenant aux queſtions de vôtre lettre, Monſieur, les *Deports*, étoient des Poëſies joyeuſes, comme le montre le mot de *Deport*, qui dans les vieux Romans ſignifie *divertiſſement*, *ébat*. *Les Moraux* étoient de pluſieurs ſortes : la plûpart étoient en forme de Dialogues, on les appelloit auſſi *Moralitez*, qui ſouvent n'étoient que des Farces auxquelles on donnoit auſſi le nom de *Soties*, par la même raiſon qu'on appelloit autrefois & dans le tems de ma jeuneſſe, *Badins*, les Acteurs de Farces. Je crois par parentheſe, être

le premier qui ai découvert l'origine du nom de *Badin.* C'eſt un mot purement Hebreu, *Baddim,* qui ſignifie *Menteurs*, *Trompeurs*, *Badins*, & que l'Ecriture ſainte applique proprement aux Aſtrologues. Tout ce que Mr. Menage a dit ſur l'origine de ce mot, ſont de pures badineries. *Aubades* étoient des Poëſies que les amans chantoient le matin au reveil de leurs maîtreſſes. *Mot & Son*, ſignifioient autrefois la parole & le chant dont étoit compoſée la chanſon. *Son* a depuis ſignifié la parole, témoin *Sonnet*, *& Mot* a paſſé au chant, témoin *Motet*, qui ſignifioit auſſi la parole. C'étoit proprement un ſujet, un argument, un thême, une propoſition renfermée en fort peu de vers. On la propoſoit aux Poëtes pour y faire des *Gloſes*, c'eſt à dire des explications arbitraires & ingenieuſes, dans leſquelles ceux qui avoient le mieux réüſſi remportoient le prix ſur les *Puys Royaux*, ou devant le Senat d'Amour de Provence. Vous trouverez, ce me ſemble, dans Voiture & dans Sarrazin des exemples de ces Gloſes.

Mars 1711.

Les Rondeaux redoublez modernes ſont de veritables Motets avec leurs Gloſes. Les Puys Royaux qui ſe trouvoient en pluſieurs lieux de ce Royaume, ſont une marque bien viſible de l'eſtime où étoit autrefois la Poëſie en France. Comme nous en voyons à Roüen & à Caën, qui ſont ouverts le jour de la Conception de Nôtre Dame, il y en avoit à Amiens & à Dieppe pour le jour de l'Aſſomption. On les appelloit *Puys Royaux*, parceque on éliſoit un Prince pour y préſider qui portoit auſſi le tître de Roi; & de là vient que les Envois des Ballades & des Chants Royaux s'addreſſent toûjours au Prince du Puy. Mais il eſt tems que je penſe à d'autres Juges, & que je me prépare à me défendre devant d'autres Puys Royaux. Permettez-le, s'il vous plaît, Monſieur, à vôtre &c.

ARTICLE XLII.

DE VITA ET SCRIPTIS famosi Athei Julii Cæsaris Vanini Tractatus singularis &c. C'est-à-dire, *Traité singulier de la vie & des écrits du fameux Athée Jule-Cesar Vanini. Où l'on marque sa naissance, ses mœurs, ses études & son horrible mort. Le tout tiré de ses propres écrits & d'Auteurs dignes de foi, avec la refutation de ses erreurs: Par Jean-Maurice Schramm.* A Custrin, de l'Imprimerie & aux frais de Godefroi Heinich, 1709. *in* 4°. *pages* 136.

Un homme du caractére de Vanini & d'un esprit aussi superficiel, n'étoit de nulle consequence quelque parti qu'il prît. Mais malheureusement pour lui il se jetta dans celui de l'Athéïsme, où en perdant son ame, il perdit encore la vie par le supplice que son impieté meritoit & dont son hypocrisie ne put le garantir.

Il nâquit à Taurisan dans la Poüil-

le, de Jean-Baptiste Vanini & de Beatrice Lopez de Noquera ; au Baptême il eut le nom de Lucille, qu'il changea dans la suite en celui de Jule-Cesar, & dans les occurrences où il fut quelquefois contraint de ne pas se faire connoître, il se cacha sous le surnom de sa mere. Comme il parut en son enfance apprendre facilement & aimer l'étude, son pere pour seconder cette inclination qui paroissoit bonne, l'envoya à Naples, où Vanini parcourut toutes les Sciences, Humanitez, Philosophie, Medecine, Droit, & voulut aussi sçavoir quelque chose de la Théologie : ensuite il alla à Padouë, soit par curiosité pour cette celebre Université, soit par vanité, afin de pouvoir dire qu'il n'avoit rien omis pour se perfectionner.

Cet esprit aisé à gâter se remplit d'admiration pour Cardan & pour Pomponace : il s'entêta après eux de l'Astrologie Judiciaire, & ne reconnut plus d'autre Divinité que la nature même & le monde matériel. Pour la Philosophie, son grand Auteur fut Averroës autre impie.

Vanini imbû de ces mauvais sentimens pensa aussi à les répandre: il se mit à voyager par l'Alemagne, la Hollande, & l'Angleterre ; reprenant le chemin d'Italie il vit Geneve, Lion, Genes, & par tout il se rendit suspect : il pensa être arrêté à Lion, & fut obligé de s'enfuir de Genes. A le voir raconter ses voyages, il ne trouvoit en tout lieu que des Athées qu'il tâchoit de refuter. Fiction grossiere pour s'assurer l'impunité avec le droit de desavoüer son impieté, en l'insinuant cependant par des personnages empruntez. Il se vante néanmoins d'avoir souffert la prison à Londres pour la défense de la Religion Catholique : si ce qu'il dit de sa prison est vrai, il y a grande apparence qu'il ment pour le sujet, & que se croyant en païs de liberté, il avoit pris celle de parler selon son cœur.

De Genes il repassa par Lion, & vint à Paris. Enfin il alla à Toulouse, & y termina ses courses & ses jours dans le feu auquel il fut condamné, & à avoir auparavant la langue coupée : ce fut en 1619. au com-

mencement de Février, étant âgé de 30 ans. On a eû occasion de raconter l'histoire de cette funeste mort dans nos Memoires de l'année 1707. au mois d'Octobre, art. 130.

Les ouvrages de Vanini sont devenus rares, & ne valent pas la peine d'être cherchez : ce sont des commentaires de Physique, & de Medecine ; un traité intitulé Physico-Magique, un autre du mépris de la gloire ; une défense de la Religion Juive & de la Chrétienne contre les Philosophes, les Astrologues & les Politiques, où sous ce tître spécieux il attaque toute Religion ; un traité sur le Concile de Trente ; quelques dialogues ; l'Amphithéatre de la Providence, *De arcanis Naturæ Deæ*, des secrets de la Nature qui est Déesse. Son dessein en écrivant étoit de faire couler son poison d'une maniere couverte, & par son hypocrisie il surprit même des approbations.

Mr. Schramm en refutant Vanini n'a eû à combattre que les pitoyables raisonnemens d'un Athée visionnaire, qui s'aidoit comme il

pouvoit, des reveries de l'Aſtrologie Judiciaire, & de quelques maximes vagues d'une Philoſophie ſurannée. En un mot, Vanini eſt un miſerable Auteur, déteſtable en ce qu'il s'eſt propoſé, mais trop impertinent pour impoſer & ſéduire.

ARTICLE XLIII.

DISSERTATION SUR UNE *Medaille des Macedoniens, par Mr. Terrin Conſeiller du Roi à la Senéchauſſée d'Arles. A Monſeigneur le Bret Premier Preſident au Parlement d'Aix; & Intendant de Juſtice, Police & Finances en Provence.*

MONSEIGNEUR,

Je viens de recevoir une diſſertation de Mr. Graverol ſur une Medaille Grecque d'Æſillas que vous me fites l'honneur de me montrer dans vôtre cabinet il y a quelque tems: elle eſt remplie d'une érudition recherchée, & répond bien au merite de ſon Auteur. Cependant

j'ai crû que vous prendriez quelque plaisir de voir déchifrer cette Medaille par une route differente de la sienne : vous agrérez donc, Monseigneur, mes pensées sur cet Antique, & je les soumets à vos lumieres.

Ont voit sur cette Medaille le portrait d'Alexandre le Grand. On le connoît à sa tête levée & renversée en arriere, ce qui étoit peutêtre moins une marque de sa fierté, que l'effet de l'éducation qu'il avoit reçûë de sa mere Olympias, qui se plaisoit à celebrer les fêtes de Cybele, & qui avoit apparemment contracté cette mauvaise habitude de porter la tête au vent, en imitant les airs de tête des Bacchantes. Cette tête d'Alexandre est un composé de Jupiter Ammon & d'Apollon : on reconnoît Jupiter aux cornes de belier, & Apollon aux cheveux longs & relevez autour de la tête en forme de petits rayons frisez.

L'Inscription au bas de la tête est ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ, y suppléant ce qui manque aux deux dernieres lettres dont une partie est encore visible, & il ne paroît pas que sur cette Me-

daille qui eſt fort nette il y ait eû aucun autre mot : ce ſont donc les Villes ou les peuples de Macedoine en Corps qui ont fait battre cette Medaille à l'honneur de ce Prince ; & c'eſt ainſi qu'on voit ſur pluſieurs Medailles le nom des peuples qui les ont fait frapper.

Sur le revers de la Medaille on voit quatre choſes repréſentées : une maſſuë au milieu, d'un côté de la maſſuë une eſpece de boëte ou de corbeille, & de l'autre une petite table en façon de crédence, & un peu au deſſus un cornet courbé : au deſſus de toutes ces piéces on lit AESILLAS : toutes ces piéces ſont enfermées dans une couronne de laurier qui commence au bord de la Medaille,& qui s'étend environ deux lignes dans le champ. Je viens maintenant à l'explication de la Medaille.

Le revers me ſemble exprimer par les choſes qu'il repréſente, l'origine qu'Alexandre tiroit d'Hercule, & ſa naiſſance qu'il ſe vantoit devoir à Jupiter Ammon par rapport à Olympias ſa mere, dont la veneration pour les Orgies de Ci-

bele & de Bacchus fut l'occaſion de la naiſſance de ſon fils.

La Maſſuë eſt un ſymbole ordinaire ſur le revers des Medailles d'Alexandre, & elle marque ſa deſcendance d'Hercule, qui lui étoit commune avec tous les Rois de Macedoine qui l'avoient précedé.

Les trois autres piéces de ce revers & le feſton qui les environne, ſont des caractéres de Cibele & de Bacchus, & des marques de la Religion d'Olympias, qui fut initiée dans l'Iſle de Samotrace aux Myſteres de ces Divinitez.

La premiere piéce eſt une de ces boëtes ou corbeilles ſacrées de Bacchus ou de Cibele, où l'on enfermoit pluſieurs petites piéces qu'on tenoit inviolablement cachées ſous un vœu de Religion, & qu'on appelloit pour cela, *tacita ſacra ciſtarum.* Ce fut dans une de ces corbeilles qu'Olympias tenoit ſouvent, que Jupiter ſe gliſſa ſous la figure d'un ſerpent : ainſi on ne pouvoit faire un plus grand honneur à Alexandre que de repréſenter ſur ces Médailles une choſe qui marquoit qu'il

tiroit ſon origine du premier des Dieux.

La table qui eſt de l'autre côté de la maſſuë eſt une de ces tables ſacrées qui ſervoient d'autels, ou de repoſoirs, dans les fêtes de Cibele & de Bacchus qui ſe faiſoient à la campagne.

La troiſiéme piéce me paroît plus difficile à expliquer, mais quelque choſe que l'on en diſe, elle a toûjours rapport à ces deux Divinitez. Cette piéce eſt un de ces cornets qu'on mettoit au bout des flûtes Phrygiennes pour en rendre le ſon plus grave & plus éclatant, ou bien c'eſt une corne de bœuf avec laquelle les Bacchantes pouſſoient un ſon enroüé & lugubre, & faiſoient un bruit terrible. On pourroit dire auſſi que c'eſt un vaſe à boire qui étoit d'un grand uſage dans les fêtes de Cibele & de Bacchus : ces vaſes étoient formez en corne de bœuf, tels qu'on en voit encore pluſieurs ſur les bas reliefs antiques.

La Couronne de laurier qui enferme toutes ces piéces deſigne les feüillées, ou l'ombrage des arbres,

ſous leſquels on avoit accoûtumé de celebrer ces fêtes de Cibele & de Bacchus dans la vieille antiquité.

Le mot AESILLAS eſt le nom du Magiſtrat, qui, lors qu'on frappa cette Medaille, préſidoit à l'Aſſemblée generale des Macedoniens convoquée pour les jeux publics & ſacrez qu'on donnoit de tems en tems par toute la Grece. On voit le nom de ces Magiſtrats ſur un grand nombre de Medailles ſans aucune deſignation de dignité, qui ne pouvoit être qu'une Préſidence, ou Intendance en ces ſortes d'Aſſemblées, pendant leſquelles on frappoit ordinairement des Medailles à l'honneur du Prince regnant.

Cette Medaille eſt donc purement Grecque, & frappée avant que la Macedoine fût ſoumiſe aux Romains; puiſqu'on n'y voit, ni le nom d'aucun Magiſtrat Romain, ni la tête d'aucun Empereur Romain.

J'oſe encore conjecturer, Monſeigneur, qu'elle fut frappée pendant ou après l'expedition des Perſes, dans le tems que les grandes actions d'Alexandre acheverent d'établir la

créance que les peuples avoient qu'il étoit fils de Jupiter. Je présume aussi que ce fut dans Pella Capitale de Macedoine où ce Prince étoit né. L'Apollon sous la forme duquel il est représenté confirme ma conjecture, parceque cette Ville avoit coûtume de mettre cette Divinité sur ses Medailles. Enfin le trou qu'on voit à cette Medaille, & qui a servi à l'attacher pour la porter au cou, me fait croire qu'elle a été frappée du vivant d'Alexandre. On n'employoit gueres pour ces sortes d'usages que les Medailles qui avoient été frappées du vivant de ceux qu'elles représentoient, parce qu'on croyoit qu'elles avoient plus de vertu que les autres : & nous voyons que ceux qui portent encore aujourd'hui des Medailles de Sainte Helene contre les vertiges & le mal caduc, n'y ajoutent foi qu'autant qu'ils sont persuadez qu'elles sont veritables, c'est à dire, frappées du tems de cette Princesse.

J'avoüe que ce mot AESILLAS qui paroît écrit en caractéres Latins, semble ici faire un grand obstacle

à ce que je viens d'avancer, que cette Medaille a été frappée du tems d'Alexandre le Grand ; puisque si cela est ainsi, les Macedoniens n'ont pû se servir du caractére Latin, & ainsi il faudroit rapporter cette Medaille au tems que la Macedoine fut soumise aux Romains, & alors pour faire sa cour elle auroit pû par un caprice politique se servir des caractéres de ses vainqueurs, & écrire du Grec en Latin, comme les Gnostiques ou Basilidiens, par un esprit de mystere & de cabale, écrivoient des mots Hebreux avec des caractéres Grecs.

Mais comme j'ai montré par une raison convaincante que cette Medaille n'a aucune relation, ni à la République, ni à l'Empire, & qu'elle fut frappée en Grece avant que la domination Romaine y fût établie, je suis persuadé que ce mot AESILLAS est écrit en purs caractéres Grecs, & que les lettres qu'ils composent n'ont que l'apparence Latine.

Toute la terre me passera aisément ces deux propositions pour l'A, l'E,

& l'I. Ceux qui sont Sçavans en la connoissance des Medailles, me les accorderont encore pour les L, puisqu'ils conviennent que l'L des Eres Grecques marquées sur les Medailles est la premiere lettre de λυκάβας qui en vieux Grec signifie annus, & qu'ainsi l'ancien *lambda* des Grecs étoit formé comme l'L latine : & si cela est aujourd'hui passé en maxime, pourquoi ne dirons nous pas aussi que l'ancien grand *sigma* des Grecs étoit formé comme l'S Latine, puisque nous en voyons ici un exemple certain sur cette Medaille.

Mais si un exemple seul paroît foible pour établir une nouveauté qui tient du paradoxe, joignez-y ce que Pline assûre * sur la foi d'une ancienne inscription, que les anciennes lettres Grecques étoient presque toutes semblables aux Latines : *Veteres Græcas litteras* (dit-il) *fuisse easdem penè quæ nunc sunt Latinæ, indicio erit Delphica tabula antiqui æris, quæ est hodie in Palatio, dono Principum, Minervæ dicata in Bibliotheca.* Il rapporte ensuite les termes de cette

* *Lib.7. cap.58.*

inſcription, qui ne ſe trouve dans les éditions de cet Auteur qu'en petit caractére Grec, & en lettre courante de cette maniere, *ναυσιχρατης τισαμενου ἀθηναιος κορα καὶ αθηνα ανεθεχεν*, mais comme on ne ſe ſervoit point de ce petit caractére pour les monumens publics, & qu'il y a même lieu de douter ſi les anciens Grecs en avoient l'uſage, je ne doute point que ce ne ſoit là une faute des Copiſtes qui merite bien d'être reparée, & que cette inſcription ne fût écrite de cette ſorte en lettres majuſcules, ΝΑΥΣΙΚΡΑΤΕΣ ΤΙΣΑΜΕΝΟΥ ΑΘΕΝΑΙΟΣ ΚΟΡΑ ΚΑΙ ΑΘΕΝΑ ΑΝΕΘΕΚΕΝ : vous voyez en effet que la plûpart des lettres paroiſſent Latines en ſubſtituant des E aux H qui étoient inconnus aux anciens Grecs, & qui étoit encore une ſeconde faute des mêmes Copiſtes.

Ajoutez encore à l'autorité de Pline celle de Tacite qui dit [a] *Formæ litteris Latinis quæ veterinis Græcorum*; & celle de Feſtus : *Olim*, dit-il [b] : *lingua*

[a] *Lib.* 11. *Annal.* [b] *In verbo Romanos de verb. ſig.*

Græciæ Gentis fuit eadem cum Latinâ.

Remarquez enfin le petit *ſigma* Grec à la fin des mots & lors qu'il eſt joint au τ, (ς) eſt formé comme la petite s Latine : ce qui doit faire préſumer auſſi que le grand *ſigma* Grec étoit formé quelquefois comme l'S majuſcule des Latins, & c'eſt dans cette vûë que le Cardinal Noris en ſes époques Macedoniennes dit : *Veteres Græci ad numerum ſextum indicandum uſi ſunt litterâ S majori Romanorum in nummis & lapidibus, ſic S. K, anno 26. S. N. C. anno 256.*

Sur ces obſervations, Monſeigneur, & ſur la foi de vôtre Medaille, je ne doute nullement que l'ancien grand *ſigma* Grec, & nôtre grande S latine ne fuſſent, ſinon toûjours, du moins quelquefois ſemblables du tems des anciens Grecs.

Mais ſi enfin j'ai beſoin d'un ſecond auprès de vous pour meriter toute vôtre créance, j'en ai un grand à vous donner : c'eſt Joſeph Scaliger un des plus illuſtres Sçavans du dernier ſiécle & du précedent, qui dans ſes notes ſur Euſebe décrivant la forme des anciens caractéres Grecs,

met comme je fais des S Latines dans cette inſcription de Pline, & aſſûre que nôtre grande S Latine étoit dans l'alphabet des anciens Grecs ſur la foi d'une Medaille qui porte cette inſcription, ΑΔΡΙΑΝΟΣ SΕΜΝΟS ΚΑΙCΑΡ, qui fut frappée, comme on le connoit, au nom de l'Empereur par des Grecs ſoumis aux Romains, & ſur laquelle on voit des S Latines : mais comme on pouvoit lui oppoſer que ces Grecs en avoient ainſi uſé par un effet du commerce & de la ſocieté qu'ils avoient avec Rome, ou par des égards politiques ; avec combien plus de force n'auroit-il pas établi ſon ſentiment s'il eût vû vôtre Medaille, Monſeigneur, où deux S Latines ſont gravées ſur une antique frappée du tems du grand Alexandre ?

Au reſte la raiſon de cette conformité de pluſieurs lettres Latines avec les Grecs eſt aiſée à concevoir, quand on ſçait que les lettres ont paſſé des Hebreux aux Egyptiens*, des Egyptiens aux Phœniciens, des

* *Bochart en ſon Chanaan lib.1. c.20. Iſidore lib.3. Pline lib.7. cap.56.*

Phœniciens aux Grecs ; & des Grecs aux Latins.

Voilà, Monſeigneur, ce que j'ai penſé ſur vôtre Medaille. Je croirai mes ſoins heureuſement employez ſi j'ai travaillé de vôtre goût. Je ne doute pas du moins que vous ne voyiez avec plaiſir par la diſſertation de Mr. Graverol & par la mienne, que le petit champ d'une Medaille produit une abondante varieté de fruits, & que même il nous en donne d'inconnus juſqu'à préſent ; comme cette nouvelle découverte ſur la forme de l'ancien *ſigma* Grec qu'on chercheroit inutilement dans tous nos livres, & dont le ſeul Scaliger s'étoit aviſé ſur la foi d'une autre Medaille, qui, ou ne décidoit point la choſe, ou la décidoit bien moins fortement que celle-ci.

ARTICLE XLIV.

PHILOSOPHIA JURIS naturalis methodo diſciplinari & accuratâ in uſum ſtudioſæ Juventutis ſuccinctè & perſpicuè expoſita &c. C'eſt à dire, *La Philoſo-*

phie du Droit naturel reduite en une méthode exacte & propre pour être enseignée à la Jeunesse, exposée avec brièveté & clarté, & soutenuë en des disputes publiques dans l'illustre Université de Witemberg sur l'Elbe. Par Jean-Jacques Ferber de Strasbourg. A Witemberg, aux frais de Chrétien Theophile de Louïs, 1709. *in 4°. pages 224.*

LE Droit de Nature & des Gens est devenu en Alemagne une partie considerable des études. Il y a dans les Universitez des Chaires établies pour l'enseigner publiquement, & des Maîtres en donnent des leçons en particulier. Grotius par son excellent livre du Droit de la paix & de la guerre a ouvert cette carriere aux esprits; & comme premier Auteur d'une Science nouvelle, il a eû d'habiles Commentateurs, Boecler, Ziegler, Osiander. Cependant il faut reconnoître qu'avant lui, comme on l'a déja remarqué en donnant l'extrait du Baron de Pufendorf au mois de Novembre 1708. les Théologiens avoient traité à fond

cette matiere; & on en peut dire à peu près de même des Juriſconſultes ſur le premier livre des Inſtitutions & du Digeſte. Une foule d'Auteurs après Grotius s'y ſont exercez, & Mr. Ferber l'a digerée en forme de theſe, en faveur des Ecoliers qu'il a inſtruits, & préparez à en répondre dans des diſputes publiques. Au reſte ce ne ſont pas de ſimples & ſeches Poſitions, dont la preuve eſt reputée renfermée dans la memoire d'un Soutenant : c'eſt une theſe raiſonnée, ou plûtôt un traité méthodique diviſé en quatre cens dix articles, où la juſteſſe dans l'arrangement & le choix retranche ſeulement la prolixité ſans nuire à la clarté.

En ce qu'il appelle *Prooemium de jure naturæ*, Entrée au droit de la nature, il demande ſi en effet il eſt un tel droit, & on voit bien qu'il l'aſſûrera. Mais pour parvenir avec ordre à la réſolution de la queſtion, il diviſe entre droit de la nature & la nature même, entre droit & loi de la nature, entre droit de la nature & droit des Gens, entre droit de la

nature & convention & conſeil, entre droit de la nature ou proprement dit ou dit improprement, enfin entre ce droit & ſon uſage.

De ces ſix diviſions celle qui merite plus qu'aucune autre d'être remarquée, eſt celle du droit & de la loi de la nature. Mr. Ferber * ſoutient donc après Grotius & Zentgrave contre Pufendorf, que certaines actions ſont bonnes ou mauvaiſes en elles-mêmes, & antécedemment à toute loi ; que les unes ne ſont commandées & les autres défenduës par la loi, qu'à raiſon de leur bonté ou de leur malice intrinſéque : de ſorte que celui qui omet celles-là ou commet celles-ci avec connoiſſance du rapport qu'elles ont avec la nature humaine, ne ſçauroit prétexter qu'il ignore le commandement, ou la prohibition qu'en fait la loi ; l'ignorât-il invinciblement.

Car, ajoute-t'il, cela ſeul, qu'une action eſt ſelon ou contre la nature, fonde une moralité qui la rend ou bonne ou mauvaiſe. C'eſt, pourſuit-il, le ſentiment commun des Théo-

* *Art.* 15. *& les ſuivans.*

logiens après Saint Thomas : & penser autrement, c'est donner aux Athées la licence de tout entreprendre & de tout faire sans peché, en leur laissant la liberté de s'excuser sur ce qu'ils ignorent le Legislateur & la Loi. Ce n'est pas, continuë-t'il, que quelqu'un tombe dans l'Athéïsme par une ignorance invincible & qu'il n'ait pû éviter, mais par une longue habitude & par sa faute il se jette en un sens reprouvé où Dieu l'abandonne.

Il assigne pour établir le droit naturel l'Ecriture sainte, les Canons des Conciles, les Peres de l'Eglise, les Théologiens scholastiques dont il défend l'autorité avec Grotius contre Pufendorf; les Jurisconsultes, les Philosophes, les Historiens, les Poëtes; & il avertit qu'il faut lire Platon avec précaution.

Au reste cette Science a aussi ses heretiques, dont le plus dangereux est Hobbes. Elle est differente du droit-civil; aussi ancienne que l'est le Genre humain; très-belle en soi, & très-utile; si étenduë, qu'elle a lieu dans la Théologie, le Droit-ci-

vil ; & la Philoſophie dont elle eſt une des plus belles parties , & juſques dans la Medecine. Mr. Ferber donne enſuite & explique la définition & la diviſion du droit naturel.

Le chap. 1^er^. eſt intitulé de la fin du droit naturel. Après bien des diſtinctions l'Auteur dit qu'il ſe rapporte, comme à ſa derniere fin, à un bonheur moral dans la ſocieté entre les hommes , & à la tranquillité de conſcience en chaque particulier ; & comme à ſa fin moyenne , à une reſſemblance avec Dieu par la pratique des actions honnêtes & de nos devoirs envers Dieu, nous mêmes , & la ſocieté qui nous lie avec les autres hommes. *L'ame du Juſte,* dit Clement d'Alexandrie , *eſt une belle image de la Divinité & reſſemble à Dieu.* Ce n'eſt pas néanmoins , remarque Mr. Ferber , que cela ſuffiſe pour le ſalut ſans la Foi ; & c'eſt ſeulement une reſſemblance morale. Il remarque encore judicieuſement avec Zentgrave , que nos devoirs envers Dieu ſont ſuperieurs à ceux qui concernent la ſocieté de

vie entre les hommes, & qu'ils ne doivent pas se regler sur ceux-ci; ce qui conduiroit à des maximes impies.

Le second chapitre traite du sujet du droit naturel, qui est l'homme doüé d'intelligence & de volonté, capable de connoître le bien & le mal, & libre dans ses actions. Comme il ne s'agit point ici des connoissances revelées, mais seulement des naturelles, Mr. Ferber assûre, que quoique nous en ayons de vrayes, nous ne sçaurions parvenir à les voir parfaites dans l'état où nous à réduits la chûte d'Adam; soit faute d'attention necessaire qui nous abandonne dans nos recherches, soit par l'étenduë & la multitude de ce qu'il y auroit à considerer, & qui confond nôtre esprit.

Puis donc que l'homme est soumis au droit naturel, en tant qu'il a un entendement & une volonté, Mr. Ferber entreprend d'expliquer ce qui concerne ces deux facultez de nôtre ame. Il y a dans l'entendement une lumiere à la faveur de

laquelle nous distinguons le bien & le mal, le juste & l'injuste; & le jugement que nous portons pour nous déterminer à l'un ou à l'autre. Ce qu'il dit de cette lumiere n'est pas aisé à concevoir : c'est, selon lui, „ une qualité actuelle & habituelle, „ innée, ajoutée à l'entendement, qui „ dirige l'homme, lui faisant voir le „ bien & le mal moral. Le jugement, ajoute-t'il plus bas „ est un acte de „ l'entendement pratique touchant „ une chose connuë naturellement „ par elle même, ou concluë par une „ conséquence legitime d'une autre „ ainsi connuë; lequel acte dicte „ ce qui est bon ou ce qui est mau- „ vais, & conséquemment ce qu'il „ faut faire ou ne pas faire. C'est là la conscience dont il parle assez au long, & ensuite de la volonté & de la liberté. Il définit celle-là, „ une „ faculté libre de l'ame raisonnable „ qui dirige & meut les autres fa- „ cultez, & par laquelle l'homme „ suit ou fuit ce qui lui est proposé „ par son entendement. Et il prouve que le mouvement de la volonté est indépendant du jugement

pour le ſuivre ou ne le pas ſuivre.

Touchant l'objet du Droit naturel, qui fait le ſujet du chapitre troiſiéme, il dit que l'objet total propre & immédiat, eſt l'action morale: d'où il prend occaſion d'expliquer ce que c'eſt qu'action morale & moralité. L'objet particulier & médiat ſe diſtingue par rapport aux perſonnes & aux choſes, ſelon que les actions morales les regardent. Ces perſonnes ſont Dieu, nous mêmes, les autres hommes; trois ſources de nos devoirs, que l'Auteur expoſe dans un aſſez grand détail, mais qui eſt bien au deſſous de l'exactitude des Théologiens à les développer & à les regler. Comme le premier & le plus ſaint de tous eſt celui de connoître l'exiſtence de Dieu avec ſes attributs, & de l'honorer par le culte de Religion, Mr. Ferber s'y arrête davantage.

Il a remis au dernier chapitre à traiter des principes du droit naturel. En eſt-il veritablement? En quoi conſiſtent-ils? Quels ſont-ils? Puiſqu'il y a un droit natutel dont Dieu eſt l'Auteur, & qui a ſes effets, il ne

peut pas manquer d'avoir ses principes, qui sont fondez en la nature même des choses, & non-seulement indépendans de l'opinion des hommes, mais même antecedens à la loi naturelle & au commandement de Dieu de l'observer. Car comme, selon nôtre maniere de concevoir, Dieu est Saint en lui avant que d'être Legislateur, ainsi, dit Mr. Ferber, le droit naturel précede la loi naturelle, & les actions morales sont bonnes ou mauvaises d'elles-mêmes, avant que d'être commandées ou défenduës. De plus la fin du droit naturel, à laquelle il se rapporte, & qui est bonne d'elle même, est encore un de ses principes.

Mr. Ferber soutient avec Guillaume Grotius & Zentgrave contre Pufendorf, qu'outre la droite raison en chacun de nous & le témoignage de nôtre propre conscience, l'usage des Nations policées est un principe pour connoître ce qui est du droit naturel, & pour en bien juger.

Il ajoute que les proprietez de ce droit sont l'universalité, l'immutabilité, la certitude; qu'il met l'or-

dre entre les hommes, élevant les uns & leur donnant autorité sur les autres, sans quoi il ne sçauroit y avoir de societé entre eux.

Il donne moins d'étenduë à ce qui semble en meriter le plus. Car venant à ce qui concerne les societez formées entre les hommes, & qu'il appelle la partie spéciale du droit naturel, il traite succinctement du Mariage, des devoirs du Pere de famille envers sa femme, ses enfans, ses domestiques, & de la constitution des Etats, dans lesquels il observe que la souveraine autorité vient de Dieu & non du peuple, qu'il n'est permis en aucun cas de se soulever contre elle, non pas même sous le prétexte de sa propre défense.

Nous avons entre les mains un ouvrage assez semblable à celui-ci, & qui porte pour tître, *Joannis-Georgii Kulpis Collegium Grotianum, super Jure pacis & belli in Academiâ Giessensi quindecim exercitationibus institutum, in Academiâ Fridericianâ examini publico iterùm submissum.* C'est à dire, le livre de Grotius, du droit de la paix & de la guerre, digeré en theses,

pour quinze diſputes publiques.

Le Sieur Kulpis Auteur de l'ouvrage, & depuis Conſeiller d'Etat du Duc de Wirtemberg fit imprimer & ſoutenir ſes theſes à Gieſſen en 1682. le Sieur Jean Samuel Strykius les fit réïmprimer & ſoutenir auſſi à Hall en Saxe en 1708.

ARTICLE XLV.

VITI EBERHARDI POTHII Phil. & Medic. Doctoris Phyſici Blaubyrenſis, Medicina &c. C'eſt à dire, *La Medecine portative de Vit Eberhard Pothius Philoſophe, Medecin, Docteur & Phiſicien de Blaubeuren, laquelle renferme en peu de mots non-ſeulement les remedes les plus récens, & les meilleurs pour guerir les maladies, dont les entrailles & les parties nobles interieures ont coûtume d'être attaquées, mais encore les cauſes de ces maladies, & la maniere dont elles ont coûtume d'arriver: avec une inſtruction pour préparer ces remedes quand on voudra s'en ſervir dans le beſoin.* A Ulme, chez Geor-

ge Guillaume Puhtten Libraire 1709. *in* 8°. *pag.*105.

SI l'on en croit la plûpart des Auteurs, quand ils ont commencé à écrire ſur une matiere, ils n'ont eû en vûë que leur propre utilité, & ils n'ont communiqué enſuite leur travail au Public que par déference pour des amis qui les y ont engagez. C'eſt ce que l'Auteur de ce livre aſſûre lui être arrivé. Il ne le compoſa d'abord que pour ſon propre uſage, mais de très-habiles Medecins l'ayant vû, jugerent qu'il ſeroit fort utile : ainſi cedant à leur autorité il l'a rendu public.

Peut-être que la lecture de ce livre pourra faire plaiſir aux perſonnes du métier ; mais il très-certain qu'elle ennuyeroit ceux qui ne ſont pas de cette profeſſion. On ne ſçait même s'ils auroient beaucoup de foi à la plûpart des remedes : du moins il ſeroit fort ſage de ſuivre l'avis de l'Auteur, & de conſulter un Medecin prudent avant que de les faire.

ARTICLE XLVI.

THE BRITISH EMPIRE IN America &c. C'eſt à dire, *L'Empire Britannique dans les Indes Occidentales, contenant l'Hiſtoire de la découverte du païs, de l'établiſſement, du progrès, & de l'état préſent des Colonies Angloiſes ſur le Continent & dans les Iſles de l'Amerique.* A Londres, chez Jean Nicholſon aux armes du Roi, chez Benjamin Took, chez Richard Parker &c. 1708. *En 2. volumes, volume premier in 8°. pages* 412.

L'Auteur de cet ouvrage n'entreprend pas de donner au Public une relation ſimple & amuſante des païs dont il parle: il s'attache à inſtruire ſes Lecteurs, & à laiſſer à la Poſterité des memoires utiles. L'établiſſement, dit-il, des Colonies Angloiſes eſt aſſez peu connu: rien cependant de plus neceſſaire à ceux qui entreprendront d'écrire l'Hiſtoire generale d'Angleterre que cette connoiſſance. Le gouvernement

& la police de chaque Colonie en particulier, ſes richeſſes, & les avantages que l'Angleterre en peut retirer, ſont de choſes qu'il n'eſt pas permis à un Hiſtorien d'ignorer: c'eſt donc de ces chefs que Mr. Oldmixon prétend traiter dans cet ouvrage. Le premier volume dont nous donnons ici l'extrait comprend l'Hiſtoire des Colonies que les Anglois ont établies dans l'Amerique Septentrionale.

L'Iſle de terre neuve fut découverte ſous le regne de Henri VII. par Sebaſtien Cabot, mais les Anglois ne s'y établirent qu'en 1610. lors qu'un nommé Guy Marchand de Briſtol y conduiſit une petite Colonie de quarante ou cinquante perſonnes. Ces malheureux ayant eſſuyé un rude hiver, & ne pouvant plus réſiſter au froid exceſſif du climat, s'embarquerent l'année ſuivante pour retourner en Angleterre. L'Iſle demeura ainſi abandonnée juſqu'à l'an 1620. que Jacques I. l'accorda au Chevalier George Calvert. Comme ce Chevalier étoit naturellement entreprenant, il réſolut d'aller en

 perſonne

personne jetter les premiers fondemens de son nouvel établissement. Il partit donc d'Angleterre en 1623. & arriva quelques semaines après en terre-neuve, il debarqua son monde dans la partie Meridionale de l'Isle qui s'appelle aujourd'hui la Province d'Avalon. Cette nouvelle Colonie fut d'abord réduite à de grandes extremitez, mais les secours d'hommes & de vivres étant arrivez à propos la mirent au large. On commença vers l'an 1628. à s'étendre le long de la côte, à defricher la terre, & à se bâtir des maisons capables de garantir les habitans de l'extreme violence du froid. Le Chevalier Calvert craignant quelque surprise de la part des Sauvages, fit en même tems élever un Fort. Mais quelques mois après il retourna en Angleterre, où il obtint des lettres patentes pour établir une autre Colonie en Maryland. Il garda néanmoins la proprieté de la Province d'Avalon en terre-neuve jusqu'au tems de Cromwel, que le Chevalier Kirk en prit possession au nom de l'Usurpateur. Depuis le rétablissement de

Charles II. il n'y a pas eû de Gouverneurs en tître d'office, le Roi ſe contente de nommer un Capitaine du Fort, qui eſt cependant ſubordonné aux Capitaines des vaiſſeaux qui ſe trouvent dans le port.

Le Climat de cette Iſle eſt très-froid. Le commerce que les Anglois y font conſiſte en pelleteries, mais ce commerce eſt ſi peu conſiderable, qu'on auroit il y a longtems abandonné cette Iſle ſans la pêche des moruës qui ſe fait ſur le grand banc: cette pêche eſt ſi abondante que les Anglois en une ſeule année en ont retiré près de ſix cens mille livres ſterling. Nôtre Auteur aſſûre qu'avant les dernieres guerres il y avoit deux cens ſoixante ſept familles Angloiſes en terre-neuve, & que l'on y comptoit près de quatre mille ames, mais depuis que les François ont détruit toutes les habitations qui étoient le long de la côte, ce nombre eſt fort diminué.

La nouvelle Ecoſſe eſt une partie du Canada que les François appellent Acadie, elle fut découverte, diſent les Anglois, par Sebaſtien Cabot.

Les François au contraire soutiennent que ce païs avoit été découvert par quelques Bretons sous le regne de Louïs XII. & que François I. y avoit envoyé Jean Verazzan pour en prendre possession. Quoi qu'il en soit, les Anglois ont toûjours regardé la nouvelle Ecosse, ou l'Acadie, comme une partie de la Virginie, & sous ce prétexte ils y envoyerent en 1623. une nombreuse Colonie; mais la Compagnie qui avoit entrepris cet établissement n'y trouvant pas son compte, abandonna l'entreprise en 1667. Les Anglois cederent ce païs aux François qui s'y établirent à Port-Royal & ailleurs, ce qui ne manqua pas de donner de la jalousie aux habitans de la nouvelle Angleterre. Ils envoyerent en 1690. le Chevalier Guillaume Phips en Acadie à la tête d'un Corps de troupes qui en ayant chassé les François, prit possession des Forts aux noms du Roi Guillaume & de la Reine Marie. Depuis ce tems-là les François s'en sont encore rendus maîtres, & les Anglois se

contentent du droit qu'ils prétendent avoir ſur ce païs.

La nouvelle Angleterre eſt une partie du Continent. Elle eſt bornée à l'Occident par la nouvelle York, au Septentrion par la nouvelle France, à l'Orient & au Midy par la mer du Nord. Ce païs fut découvert en 1583. par Barlow & Amidas deux domeſtiques du Chevalier Rawleigh , mais le premier Anglois qui y ait debarqué eſt le fameux Drake qui en prit poſſeſſion en 1586. au nom de la Reine Elizabeth. Le Capitaine Groſnold y fit un voyage en 1602. & ayant examiné à loiſir la qualité du païs , il retourna en Angleterre, où il publia une relation de tout ce qu'il avoit vû dans cette partie de l'Amerique. Il y retourna l'année ſuivante avec un grand nombre d'Avanturiers, qui ſe fiant à la relation fabuleuſe de Groſnold croyoient y trouver un autre Perou : mais leur avidité leur coûta cher , ils furent tous maſſacrez par les Sauvages. Cette premiere diſgrace n'empêcha pas les An-

glois d'y retourner les années ſuivantes ; mais toutes leurs tentations furent inutiles juſqu'à l'an 1618. que Meſſieurs Robinſon & Brewer entreprirent l'affaire. Le premier étoit un Miniſtre indépendant, chaſſé d'Angleterre parce qu'il ne vouloit pas ſe conformer aux pratiques de l'Egliſe Anglicane, le ſecond étoit un des Chefs des Preſbyteriens, homme hardi & entreprenant. Le Roi Jacques I. qui avoit ſujet de craindre que tant de differentes Sectes qui diviſoient alors l'Angleterre ne devinſſent un jour funeſtes à l'Etat, accorda à Robinſon & à Brewer des lettres patentes pour s'établir dans la nouvelle Angleterre. Pluſieurs Non-Conformiſtes ſe ſervirent de cette occaſion pour ſe ſouſtraire, diſoient-ils, à la perſecution que les Evêques leur faiſoient. Mais Robinſon quoiqu'il paſſe pour le Fondateur des Colonies de la nouvelle Angleterre, n'eut pas le plaiſir de les voir établies ; car il mourut avant l'embarquement. En 1620. cette troupe d'Avanturiers arriva en Amerique. Ils

s'établirent d'abord dans un endroit fort commode qu'ils nommerent Plimouth : ils se diviserent ensuite en differentes habitations, & l'on peut dire que cette Colonie étoit une des plus florissantes que les Européans eussent en Amerique, lorsque la division s'y mit au sujet de la Religion. Les Presbyteriens qui étoient le parti dominant, impatiens de voir tous les ans croître le nombre des autres Non-Conformistes, résolurent d'empêcher l'exercice public de toute autre Religion que de la leur. Cette résolution allarma les Indépendans, les Quakers, les Antinomiens, les Anabaptistes &c. Ils représenterent au Conseil qu'ils n'avoient quitté l'Angleterre que dans l'esperance qu'on leur permettroit le libre exercice de leur Religion. Ils ajouterent à leurs remontrances des menaces si fortes, qu'il sembloit que la querelle ne se termineroit enfin que par une guerre civile : mais il arriva contre toute attente qu'en 1643. toutes ces differentes Sectes se réconcilierent. Depuis ce tems-là les habitans Anglois vivent dans une profonde paix.

Durant toute l'usurpation de Cromwel châque Colonie de la nouvelle Angleterre avoit ses loix particulieres, & faisant une espece de petite Republique à part, ne dépendoit que du Conseil general de tout le païs. Ce Conseil étoit formé sur le modele du Parlement d'Angleterre : c'étoit un Tribunal souverain où les Provinces, les Villes & les Bourgs avoient droit d'envoyer des Deputez. Mais Charles II. craignant que cette forme de gouvernement ne tendît à établir une Republique indépendante, y envoya un Gouverneur general, & depuis ce tems-là la nouvelle Angleterre est gouvernée par les mêmes loix que l'Angleterre.

Pour ce qui est du païs même, les Anglois l'ont divisé en quatorze Comtez ou Provinces, dont la Ville Capitale est Boston. C'est sans contredit une des plus belles Villes de l'Amerique. On y comptoit en 1670. près de quatorze mille habitans, le reste du païs est peuplé à proportion, & si on en croit Mr. Oldmixon, le nombre des seuls ha-

bitans Anglois monte à plus de cent ſoixante mille ames : ce qui ne paroîtra pas incroyable à ceux qui ſçauront que ce païs eſt depuis long-tems l'azyle ordinaire de tous les mécontens d'Angleterre, qu'il eſt d'ailleurs très-fertile, fourniſſant abondamment tout ce que l'on peut ſouhaiter pour les neceſſitez, & même pour les délices de la vie.

Le commerce principal des Colonies de la nouvelle Angleterre conſiſte dans les denrées que les habitans tranſportent dans les Iſles Angloiſes, & qu'ils y échangent pour du ſuccre, du tabac, de l'indigo, du gingembre, pour du vin de Madere &c.

La Religion dominante du païs eſt la Preſbyterienne : il eſt vrai néanmoins que ceux qui ſuivent les rits de l'Egliſe Anglicane, les Quakers & les Anabaptiſtes, y ont auſſi quelques Egliſes. Les Preſbyteriens ſe vantent d'avoir converti un grand nombre d'Indiens à la Foi, ils ont un College dans la petite Ville de Cambridge, & une eſpece d'Univerſité où il y a quatre ou cinq cens Ecoliers.

La nouvelle York & Jersey. Nous parlerons en même tems de l'une & de l'autre, parce qu'il y a peu de difference entre leurs climats. Ces païs ont été d'abord habitez par les Hollandois qui y avoient de nombreuses Colonies, mais les Anglois s'en rendirent maîtres en 1664. Les Quakers qui étoient alors persecutez en Angleterre & en Ecosse, se retirerent en grand nombre dans ces deux Provinces, mais ils n'y sont pas d'un grand secours pour la défense du païs, puisque c'est une maxime generalement reçûë parmi eux qu'il n'est jamais permis aux Chrétiens de prendre les armes. En effet les François & les Sauvages auroient ruiné ces Colonies, sans les troupes que la nouvelle Angleterre a envoyées à leur secours.

Ces deux Provinces sont divisées en differens Comtez. Le gouvernement & le commerce y sont les mêmes que dans la nouvelle Angleterre. La Ville capitale est la nouvelle York, elle est assez grande & bien bâtie. On compte qu'il y avoit vers l'an 1700. près de vingt mille Euro-

péans dans ces deux Provinces.

La Pensylvanie fut accordée par lettres patentes du Roi en 1681. au Chevalier Guillaume Pen Chef des Quakers en Angleterre : c'est une des dernieres Colonies que les Anglois ayent établie en Amerique ; mais elle est aussi une des plus florissantes. Tous ceux qui y vont s'établir sont des Quakers, peuple fort laborieux, & qui en peu d'années ont rendu une bonne partie du païs très-habitable. En 1684. on y comptoit déja trois mille habitans Anglois. Philadelphie qui est la Ville Capitale de toute la Province, est très-belle & bien bâtie, elle est située dans un lieu très-commode, & elle a un port capable de contenir une nombreuse flotte. Les Pensylvaniens s'appliquent beaucoup au commerce & à la navigation, & nôtre Auteur assûre qu'ils ont déja bâti dans le seul port de Philadelphie plus de cent navires marchands. Le Chevalier Pen Proprietaire de cette Province y avoit d'abord établi une espece de Démocratie, mais aujourd'hui le gouvernement en est le

même que celui des autres Colonies.

Maryland avoit passé pour une partie de la Virginie jusqu'en 1631. que Charles I. en donna la proprieté à George Calvert Baron de Baltimor. Comme ce Seigneur étoit Catholique, il engagea plusieurs Gentils-hommes de sa Religion à aller s'établir en Maryland. Ils y debarquerent sans opposition, & commencerent aussi-tôt à se bâtir des maisons, à élever des Forts, & à défricher la terre. Le païs étoit si fertile principalement en tabac, que les nouveaux habitans en ayant envoyé une assez grande quantité en Angleterre, y attirerent un grand nombre d'Anglois. Mais quand on eût appris à Londres que Mylord Baltimor, quoique lui-même Catholique, ne violentoit personne sur le sujet de la Religion, plusieurs familles considerables d'Angleterre se firent transporter en Maryland, aimant mieux renoncer à leur Patrie & à leurs amis, que de se voir exposées aux mauvais traitemens de l'Usurpateur Cromwel. Ainsi cette

Province devint en peu tems ſi peuplée, que nôtre Auteur aſſûre que trente ans après le premier établiſſement de la Colonie, on y comptoit ſeize mille habitans Anglois. Le grand commerce de ce païs conſiſte en tabac qui ne cede point en bonté à celui de Virginie. La Province de Maryland jouït de pluſieurs beaux privileges que les autres Colonies Angloiſes n'ont point. Elle eſt diviſée en deux parties preſque égales où il y a pluſieurs petites Villes bien peuplées.

La Virginie fut découverte par Sebaſtien Cabot cinq ans avant que Chriſtophle Colombe y arrivât: mais les Anglois n'en prirent poſſeſſion que ſous le regne de la Reine Elizabeth. Ce païs eſt ſitué ſur la côte de la mer du Nord, & s'étend l'eſpace de ſoixante dix lieuës entre le Maryland & la Caroline. L'air y eſt ſi temperé que la plûpart des relations comparent la Virginie aux Provinces Meridionales de France. Quoique les Anglois euſſent fait pluſieurs tentatives ſur la fin du ſeiziéme ſiécle pour s'établir dans cette

Province, Mr. Oldmixon n'en commence cependant l'hiſtoire qu'en 1606. lorſque Jacques I. accorda à pluſieurs particuliers la permiſſion d'y envoyer une Colonie. Comme ils étoient en même tems proprietaires du païs, ils laiſſerent aux habitans la liberté de choiſir & de depoſer les Gouverneurs, comme ils le jugeroient à propos. Le peuple ne pouvoit ſe ſervir d'un tel privilege ſans en abuſer. La diſcorde ſe mit bientôt après dans la nouvelle Colonie. Les Gouverneurs qui n'avoient point aſſez d'autorité pour ſe maintenir, en avoient encore moins pour reprimer les mutins : ils ſe contentoient donc de conniver à ces deſordres, qui à la fin n'auroient pas manqué de ruiner cet établiſſement naiſſant, ſi les Marchands de Londres qui trafiquoient en Virginie, n'euſſent repréſenté au Roi les fâcheuſes ſuites d'un tel gouvernement. Sa Majeſté inſtruite du mal voulut y apporter le remede, en permettant aux Marchands de nommer le Gouverneur de Virginie. Ceux-ci jetterent les yeux ſur My-

lord de la Ware qui n'y reſta que peu de tems, mais qui eſt le premier qui ait donné quelque forme de gouvernement à la Colonie.

En 1622. Les Sauvages jaloux des progrès que les Anglois faiſoient en Amerique, réſolurent de s'en défaire. Le Gouverneur averti du deſſein des Indiens ſe tint ſur ſes gardes; mais il ne pût empêcher que trois cens Anglois ne fuſſent cruellement maſſacrez. Ce fut là comme le ſignal d'une guerre ouverte. Les Anglois prirent les armes, brûlerent les habitations des Sauvages, & en tuerent un ſi grand nombre, que ſi la guerre eût encore continué quelques années, on les auroit entiérement exterminé de cette Province. Les habitans cependant mécontens de leurs Gouverneurs ſe plaignirent au Roi de la mauvaiſe adminiſtration de la Colonie : ce qui obligea le Prince de la prendre ſous ſa protion, & d'y envoyer un Gouverneur qui dépendît immédiatement de lui. Depuis ce tems-là cette Province eſt gouvernée par les mêmes loix que les autres Colonies.

Mars 1711.

La Virginie eſt diviſée en plusieurs Provinces ou Comtez, où l'on voit des villes qui ne cedent en rien à nos meilleures villes d'Europe. Le païs en general eſt très-fertile & bien cultivé, il produit d'aſſez bon blé, & depuis que les refugiez François y ont une Colonie, on y fait d'excellent vin. Il y a plusieurs manufactures de ſoye & de cotton, & les étoffes qui en viennent ſont fort eſtimées : mais le principal, nous pouvons même dire l'unique commerce des habitans, eſt le tabac que l'on envoye en Angleterre, & qui eſt tranſporté de là dans tous les païs de l'Europe.

Pour la Religion, c'eſt celle de l'Egliſe Anglicane qui eſt publiquement profeſſée. Il y a dans ce païs quarante neuf Parroiſſes, dont il y en a trente-quatre qui ont des Miniſtres entretenus aux frais du Public : mais nôtre Auteur aſſûre que la plûpart de ces Miniſtres loin d'édifier le peuple par une vie exemplaire, leur ſont un ſujet de ſcandale. Il y auſſi un College fondé par le Prince & par la Princeſſe d'Oran-

ge. On comptoit dans cette Province en 1703. ſoixante & dix mille habitans Anglois, & près de douze cens François refugiez.

La Caroline eſt encore une partie du Continent. Les Anglois aſſûrent qu'elle fut découverte par Sebaſtien Cabot. Les Eſpagnols ſoutiennent que Ponce de Leon avoit fait cette découverte quelques années auparavant, & les François y ont auſſi leurs prétentions, parceque ſous le regne de Charles IX. Jean Ribault en ayant pris poſſeſſion au nom de ce Prince, y établit une petite Colonie, qui, ne pouvant réſiſter aux Eſpagnols, fut quelque tems après diſſipée. Cette Province a été abſolument abandonnée par les Européans juſqu'à l'an 1663. que Charles II. en donna la proprieté à quelques perſonnes de qualité qui y envoyerent une Colonie. Nôtre Auteur n'entre point dans l'Hiſtoire de ce païs, il déclame ſeulement contre les Gouverneurs qui y ont voulu introduire la Religion de l'Egliſe Anglicane à l'excluſion de toute autre.

Pour ce qui eſt du païs, il eſt charmant, l'air y eſt ſi temperé qu'on n'y diſtingue pas l'hiver du printems. La terre y produit en abondance tout ce qui eſt neceſſaire à la vie : le nombre des habitans eſt ſi fort augmenté que l'on y compte douze mille Anglois. Le commerce principal conſiſte en ſoyes, en cotton & en ris.

La Baye de Hudſon fut découverte au commencement du dernier ſiécle : c'eſt une des plus pauvres Colonies que les Anglois ayent en Amerique. Le froid y eſt ſi exceſſif que les habitans ont bien de la pei- à s'en garantir. Les Anglois n'y ont point de maiſons, ils demeurent tous dans des cabanes élevées dans les Forts. Le commerce de ce païs conſiſte en des peaux qu'ils trafiquent avec les naturels du païs, & ce commerce eſt ſi peu eſtimé que l'on ne croit pas que la Colonie ſubſiſte encore long-tems.

ARTICLE XLVII.

L'USAGE DES GLOBES CELESTE & terrestre, & des Spheres, suivant les differens systêmes du monde, précedé d'un Traité de Cosmographie, accompagné des figures necessaires, troisiéme édition. Par le Sieur Bion Ingénieur pour les instrumens de Mathematique, sur le Quai de l'horloge. A Paris, chez la veuve Boudot & Jacques Colombat, ruë Saint Jacques 1710. *in octavo, près de* 400 *pages avec* 42 *planches de figures.*

IL seroit à souhaiter que tous ceux qui s'appliquent à construire des instrumens de Mathematique, sçûssent bien les usages differens auxquels on peut employer ces sortes d'instrumens. Cette connoissance serviroit à les diriger dans leurs ouvrages, & à les rendre plus exacts. Mr. Bion s'est fort distingué de ce côté-là, & si les instrumens qu'on trouve chez lui en abondance, ont une justesse qui n'est pas ordinaire, cela vient principalement de ce qu'il en comprend parfaitement tous les usages. Il composa là-dessus en 1709. un traité qui est également utile, & aux Ouvriers qui construisent les instrumens, & aux Mathematiciens qui doivent s'en servir. Quelques années auparavant il avoit aussi fait imprimer un autre traité sur l'u-

ſage des globes. Ce dernier ouvrage a été ſi bien reçû du Public, qu'on a été obligé d'en faire trois éditions en fort peu de tems. L'Auteur a corrigé dans la derniere dont nous rendons compte ici quelques endroits qui étoient moins exacts, & de plus il l'a conſiderablement augmentée.

Pluſieurs de ceux qui achetoient chez Mr. Bion les ſpheres, & les globes qu'il a conſtruits, le prioient de leur fournir quelque livre qui en expliquât tous les uſages aux perſonnes à qui on les envoyoit dans les Provinces & dans les païs étrangers. Comme nous n'avions point dans nôtre langue de traitez ſur ce ſujet qui pûſſent pleinement contenter, par rapport à la vûë qu'on lui propoſoit, il ſe détermina à en compoſer un lui-même. Il le diviſa en trois livres. Il employe le premier à donner l'idée la plus juſte qu'il peut de tout ce qui appartient aux corps celeſtes, de leurs nombres, de leurs figures, de leurs arrangemens, de leurs mouvemens, de leur groſſeur, de leur diſtance, & de tous les differens ſyſtêmes inventez par les Philoſophes pour expliquer les apparences des mouvemens de ces vaſtes corps. Il s'eſt un peu plus étendu ſur le ſyſtême de Copernic que ſur les autres, parcequ'il le juge le plus ſimple & le plus commode pour les obſervations Aſtronomiques. Le ſecond livre contient tout ce qui peut appartenir à la deſcription de la terre & de l'eau par

rapport à la Geographie ; & ce n'est que dans le troisiéme & dernier livre, que Mr. Bion enseigne la maniere de tracer les fuseaux pour la construction des globes celeste & rerrestre, & de dresser les cartes de Geographie universelles & particulieres. Il y explique aussi plus de cent usages differens des spheres & des globes. Enfin il termine son traité par un discours sur la distribution du tems & du Calendrier, & par quelques tables qui y ont rapport.

Mr. Bion a eû soin de consulter les plus habiles Astronomes & Géographes de ces derniers tems. Il les a priez d'examiner son ouvrage, & c'est sur leurs lumieres qu'il a corrigé dans cette nouvelle édition, quelques endroits où il ne s'étoit pas assez bien expliqué. Il y a ajouté dans le premier livre 1. La description d'un planisphere celeste qui sert à connoître les principales étoiles 2. Une methode sûre pour observer le paralaxe de la lune & de quelques autres planetes 3. La maniere d'observer les revolutions des planetes & la proportion qui est entre les distances de ces mêmes planetes au soleil. Il s'est reglé dans ces additions sur les observations de Messieurs Cassini & de la Hire. On trouve dans le second livre la maniere de mesurer la circonference de la terre, & quelques nouvelles methodes pour parvenir à la connoissance des longitudes des Villes.

Les methodes avoient été omiſes dans les éditions précedentes ; mais l'addition la plus conſiderable de toutes eſt une deſcription hiſtorique des principaux païs de la terre. Cet article, quoiqu'abregé, donne une idée aſſez juſte de tous les Etats qui compoſent les quatre parties du Monde. Mr. Bion ne nous a donné cette deſcription hiſtorique, qu'à la priere de pluſieurs perſonnes qui l'ont ſouhaitée de lui. Il y a auſſi des augmentations dans le troiſiéme livre ; mais elles ne ſont pas ſi conſiderables.

Au reſte on peut regarder le traité de Mr. Bion, comme une eſpece d'introduction à l'Aſtronomie & à la Géographie ; & ceux qui ſont dans le deſſein de s'addonner à ces ſortes de Sciences & de les approfondir, peuvent commencer par la lecture de cet ouvrage. Ils abregeront par là leur travail, & ſe mettront en état de lire avec plus de fruit les traitez des Aſtronomes & des Géographes les plus habiles.

ARTICLE XLVIII.

EXPLICATION D'UNE PIERRE gravée du cabinet de Monſeigneur le Comte de Pontchartrain. A Paris chez Pierre Cot Imprimeur, Libraire ordinaire de l'Academie Royale des Inſ-

criptions & Medailles, ruë du foin 1710. *in* 12. *pages* 143.

MOnsieur de Pontchartrain à qui Mr. Baudelot offre cette dissertation, avoit consulté l'Academie des Inscriptions sur la pierre gravée dont on nous donne ici plusieurs explications : je dis plusieurs explications, car le tître promet moins que le Lecteur ne trouve, & Mr. Baudelot ne s'est pas borné à une seule conjecture.

La pierre que quelques Connoisseurs prennent pour un jaspe, est selon Mr. Baudelot une hematite : elle est gravée de six figures en creux. On voit au milieu la figure du Sagittaire allant de gauche à droit son étoile sur la tête : derriere cette figure à gauche on voit trois têtes : l'une paroît représenter Jupiter Ammon, l'autre a un casque, la troisiéme est celle d'une femme : deux autres têtes sont sur la droite en face du Sagittaire, celle d'un Prince qui porte un voile, & sur le voile un globe, il lui paroît un sceptre sur l'épaule : la cinquiéme tête est celle d'une femme avec un caducée sur l'épaule. L'assemblage capricieux de ces figures parmi lesquelles, celle qui représente la constellation du Sagittaire domine, porte d'abord à croire que c'est un talisman : mais Mr. Baudelot rejette cette conjecture, & lui en substituë une autre. C'est, dit-il, un monument de la devotion prétenduë de celui

qui l'a fait graver, & toutes ces figures ſont celles des Dieux domeſtiques du premier Maître de l'Antique, Jupiter Ammon, Mars, Venus, Pluton ou Serapis, Ops ou la terre. Un paſſage de Martion Capella appuye cette explication. Pour le Sagittaire & l'étoile, nôtre Sçavant Auteur laiſſe aux Lecteurs à décider ſi l'étoile eſt le ſoleil, ou la principale étoile de la conſtellation appellée le Sagittaire, & ſi cette figure moitié homme moitié cheval repréſente le Centaure, Chiron, Neptune, ou Croton frere des Muſes.

Comme l'érudition de Mr. Baudelot n'eſt pas épuiſée par cette explication, où cependant il l'a répanduë à pleines mains, il propoſe d'autres conjectures ſur les figures de la pierre.

Si on veut qu'elle ſoit du tems des Antonins; la tête cornuë ſera celle d'Antonini; la tête voilée, celle de Marc Aurele; celle qui a pour ſymbole un caducée, repréſentera Fauſtine; la tête couverte d'un caſque, ſera celle de Commode; la tête qui eſt de même côté, celle de Criſpine femme de Commode. On peut ſuppoſer que ce ſont des mécontens, des flatteurs, ou des libertins qui ont fait graver cette pierre. Chacune de ces ſuppoſitions fournit une nouvelle explication à Mr. Baudelot, qui trouve divers rapports du Sagittaire & du ſoleil, marqué ſelon lui par l'étoile, avec la famille Aurelie.

Si quelqu'un ſoutient que la pierre ſoit du tems de Caligula, cette ſuppoſition ne tarira pas la ſource des conjectures de Mr. Baudelot : elle ne la rendra que plus feconde. C'eſt un flatteur, Vitellius ou Caliſte, qui l'a fait graver, pour marquer qu'il prenoit pour ſes Dieux Tutelaires Caligula & ſes Ancêtres les plus illuſtres. Selon une autre idée Caligula y eſt mis en parallele avec les Dieux. Peut-être les autres figures repréſentent-elles les Dieux, & les Heros dont il deſcendoit ou croyoit deſcendre, Venus, Hercule, Jules-Ceſar, Antoine Auguſte : les deux têtes de femmes ſont Antonia & Druſilla qui avoient tant de crédit auprès de Caligula.

L'étoile eſt, ou Jules-Ceſar, *ſydus Julium*, ou le Génie de Caligula, ou Caligula lui-même, à qui le peuple Romain dans ſes acclamations donna plus d'une fois, par la plus baſſe des flatteries, le nom d'aſtre.

La tête Cornuë eſt Jupiter ou Pan ; le Centaure ſeroit Neptune Dieu Tutelaire de la famille d'Agrippa, ſi l'autorité de Suetone ne ruinoit pas cette conjecture. L'Hiſtorien des Ceſars dit que Caligula ne voulut plus qu'on crût Agrippa ſon Ayeul. Mr. Baudelot tâche de rétablir ſa conjecture contraire à Suetone par une monnoye de Caligula où l'on voit Neptune, comme ſur les medailles d'Agrippa. Il faut qu'il ne ſe fie pas beaucoup à ce

 moyen

moyen de la rétablir ; car il avouë de bonne foi qu'il ne sçait que faire du Centaure, dans la supposition que la pierre soit du tems de Caligula. Il se repent bientôt de cet aveu, & il revient à diverses conjectures qu'il hazarde sur cette figure. Peut-être est-ce un Medecin qui a fait graver la pierre, & le Centaure est Chiron. Peut-être le signe du Sagittaire avoit-il présidé à la naissance de quelqu'un des Ancêtres de Caligula : ce pourroit être un monument des déguisemens de Caligula qui aimoit à se travestir, & dont les *travestissemens* étoient si extravagans, qu'un Cordonnier Gaulois étant interrogé par cet Empereur, répondit qu'ils lui paroissoient *une grande folie. Ces travestissemens*, comme parle Mr. Baudelot, lui font venir une nouvelle pensée sur la pierre. Il ne croit pas improbable que cet assemblage bizarre de figures ne représente que les déguisemens de Caligula, il n'insiste pas pourtant sur cette explication, il reprend la premiere qu'il a proposée, & il l'examine en détail.

Il apporte des raisons pour établir que la tête voilée est Pluton ; il en apporte pour faire croire que c'est Antoine, Auguste, Hercule, le Tibre. Il a placé en cet endroit une digression sur la coutume de mettre un voile sur la tête des Divinitez, coutume qui vient certainement des Egyptiens. Il a enseigné plus haut, contre l'o-

pinion commune, que le caſque de Pluton, étoit un voile. Il le prouve par des paſſages où un Critique moins penetrant que lui ne verra rien de ſemblable. Il promet à la fin de cette digreſſion l'hiſtoire de deux figures de ſon cabinet qui répréſentent, ſelon lui, le Dieu *Crepitus* : l'une eſt, ſi on l'en croit, un des plus anciens monumens qui ſoit au monde. Voilà une Divinité fort ſinguliére, & un monument fort digne que le tems l'ait reſpecté.

Nôtre Auteur en admettant que la pierre ait été gravée du tems de Caligula, l'avoit attribuée à Vitellius, ou à Caliſte. Il a enſuite ſoupçonné qu'elle avoit été gravée pour un Medecin de Caïus : il produit quatre autres Courtiſans de cet Empereur à qui on la peut attribuer, Helicon, Macron, Appelle & Domitius Afer : il appuye beaucoup ſur ce dernier, il ſemble ne pas douter qu'il ne ſoit le premier Maître & l'Inventeur de l'Antique. Il ſoutient cette opinion par une remarque de Pline qui aſſûre, ſur la foi de Zachalias de Babylone, que l'hematite a la vertu de mettre celui qui la porte, en faveur auprès du Prince.

Nous ne ſommes pas encore au bout des explications que Mr. Baudelot donne aux figures de la pierre. Il renonce à toutes les précedentes, & fonde ſur une épigramme Grecque d'Antipater l'explication qu'il preférе à toutes les autres. C'eſt Antipater lui-même qui a fait graver la

pierre : il y a fait représenter les quatre Dieux Tutelaires de Caïus avec les siens. Les Dieux Tutelaires de Caïus que l'épigramme Grecque fait connoître, sont, Mars, Venus, Hercule, Pallas, selon Mr. Baudelot le voile & le globe peuvent passer pour des symboles d'Hercule, & le caducée pour un symbole de Pallas. Les autres figures, Jupiter Ammon, ou Bacchus représenté par la tête cornuë : le soleil désigné par l'étoile, le Sagittaire, pris pour Neptune ou pour le Centaure Chiron, sont les Dieux Domestiques du Poëte Antipater, qui, comme Thessalien, devoit rendre un culte particulier à Neptune & à Chiron. Ici Mr. Baudelot releve une faute de Vossius le Pere & de Giraldus. Ces deux fameux Critiques ont confondu Antipater le Thessalien, à qui Mr. Baudelot donne la pierre, avec un autre faiseur d'épigrammes nommé Antipater de Thessalonique. Il échappe, comme on voit, des fautes aux plus sçavans Ecrivains.

ARTICLE XLIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, D'ALTDORF.

JUvencus Auteur du quatriéme siécle qui nous a laissé l'Histoire Evangelique en vers Latins, n'est pas un excellent Poëte : il manque de ce feu qui donne à la

Poësie toute sa beauté & toute sa force ; cependant quoique aussi froid que Silius Italicus, il est plus clair, & meritoit autant de nous être conservé dans sa pureté que ce Poëte Historien de la seconde guerre Punique. Le Poëme de Juvencus superieur par sa matiere peut passer pour une paraphrase des Evangiles, & l'on est obligé à Mr. Reusch qui nous en a procuré une édition plus parfaite que toutes le précedentes. Une mort prématurée avoit empêché Mr. Omeis de nous en donner une qu'il préparoit.

Caii Vettii Aquilini Juvenci Historiæ Evangelicæ libri quatuor, cum notis integris Georgii Matthiæ Konigii, magni Omeisii, & Christiani Schoetgenii, item Jodoci Badii, Ascensii, Georgii Fabricii, aliorumque selectioribus. A Lipsic, 1710.

DE LIPSIC.

Fritsch a entrepris une nouvelle édition des remarques critiques de Reinesius sur les noms propres & les surnoms des Grecs, des Romains, & des Barbares qui se trouvent dans les inscriptions, & sur les autres monumens anciens.

Eponymologicum Thomæ Reinesii cognomina Græcorum, Romanorum, ut & Barbarorum, quos dicunt nomina propria in litterariis monumentis, præcipuè verò in Inscriptionibus obvia, notis criticis passim illustrata complectens.

Il a parû presque en même tems de nouvelles éditions des trois Historiens de Baviere, Aventinus, Brunner & Aldzreiter ;

les deux derniers ſont joints dans le même volume.

Joannis Adlzreiteri à Tetenueis Arcani Conſilii Cancellarii Annalium Boicæ Gentis partes III. quibus Hiſtoria à primâ Boiorum origine uſque ad annum 1651. *quo Maximilianus Elector deceſſit, continetur. Acceſſêre Andreæ Brunneri è Societate Jeſu Annalium Boicorum à primis initiis ad annum* 1319. *partes tres. Editio nova ad Monachicas accuratè recuſa, novoque indice locupletiſſimo inſtructa. In folio, à Francfort,* 1710.

Johannis Aventini Annalium Boiorum libri ſeptem, cum Doctorum virorum quibuſcumque editionibus collati emendatiùs, auctiùſque excuſi. A Lipſic, chez Braunius in folio 1710.

On a ajouté à cette édition un petit traité imprimé d'abord par Aventin ſur la maniere ancienne de compter & de parler par les doigts, *Aventini abacus*, & l'Hiſtoire de Suiſſe par Guilliman; *Guillimannus de rebus Helvetiis* qui étoit devenu très-rare.

Mr. Gundling a fait la préface de l'édition d'Aventin: celle de Brunner & d'Aldzreiter eſt du fameux Mr. de Leibnitz.

On a auſſi imprimé deux traitez ſur le droit des poſtes, le premier eſt un recueïl curieux de divers actes.

Scriptores & excerpta juris poſtarum, ſive Miſcellanea & Collectanea juris publici curioſa de regali jure poſtarum, per Chriſtianum Leonardi.

L'autre examine la question celebre, si le droit d'établir des postes appartient aux Electeurs & aux Princes de l'Empire, & il la décide en leur faveur.

Adami Cortreii observata Historico-politica juridica de regali postarum jure Electoribus & Principibus Imperii Romano-Germanici competente.

Le même Auteur, Mr. Adam Cortreius, qui tient un rang considerable parmi les Jurisconsultes d'Alemagne, a publié presque en même tems deux petits ouvrages sur des matieres de politique assez délicates. Le premier montre que le Roi de Suede, quoique Duc de Breme, n'a aucun droit sur la Ville capitale de ce Duché. L'autre regarde le 8e. & le 9e. Electorat.

Adami Cortreii observata Historico-politico-juridica ad articulum decimum pacificationis Osnabrugensis Civitati verò Bremensi.

Adami Cortreii observata Historico-politica ad articulum quartum pacis Osnabrugensis, De expungendo Electoratu octavo lineâ Villelminâ deficiente, & Electoratu nono controverso.

On a fait une table fort utile pour le traité de Munster qui est aujourd'hui une des principales loix de l'Empire. *Instrumentorum pacis generalis anni* 1648. *Osnabrugi & Monasterii facta, Index realis ordine alphabetico congestus.*

Voici encore deux livres de même espece, l'un sur les affaires de la Transilva-

nie, l'autre sur l'état de la Religion Protestante en Hongrie.

Compendium brevissimum Historiæ Principatus Transilvanici, ab anno 1526. *usque ad annum* 1703. *cum variis documentis & diplomatibus.*

Historia Diplomatica de statu Religionis Evangelicæ in Hungariâ in tres periodos distincta.

Mr. Le Baron de Rieden vient de publier un registre des actes publics de la paix de Munster depuis 1643. jusqu'en 1648. pour servir de supplément aux recueïls de Lundorp, de Lehman & au Corps du Droit public de l'Empire composé par Mr. Adam Cortreius.

Dn. Isaaci Volmari Liberi Baronis à Rieden Diarium, sive Protocollum actorum publicorum instrumenti pacis generalis Vestphalicæ Monasteriensis & Osnabrugensis, ab anno 1643. *ad* 1648. *inclusivè, ad modum & supplementum operum Lundorpii Lehmanni & Corporis Juris publici S. R. I. Adami Cortreii.*

La nouvelle édition des anciens *Auteurs Latins qui ont écrit sur l'Agriculture, Caton, Varron, Columella, Palladius*, soutiendra la réputation que Fritsch s'est acquise par tant de belles impressions. C'est Mr. Schoetgenius qui en a la direction. Il joindra ses notes à celles de Beroalde, de Victorius, d'Alde Manuce, de Fulvius Ursinus, de Joseph Scaliger, d'Ausone Popma, de Meursius.

D'IENA.

Mr. Richard Auteur des *Eloges des Professeurs celebres qui enseignent ici toutes les Sciences, travaille à un abregé de l'Histoire de Saxe.* Il est Bibliothécaire du Duc de Saxe à Iena.

D'ITALIE, DE FLORENCE.

Mr. Antoine Dominique Gotti a dédié au Grand-Duc *un traité de l'Hydropisie.*

De Hydrope ejusque causis exercitatio Medica Antonii Dominici Gotti Florentini.

DE SIENNE.

Le Docteur Jerôme Gigli qui nous a donné la nouvelle *édition des ouvrages de Sainte Catherine de Sienne*, a formé un plus grand projet pour la gloire de la Patrie. Il veut publier en trente-sept volumes *in* 4°. les ouvrages de tous les Ecrivains qui ont été de l'Academie de Sienne & qui ont écrit en Italien. Il compte que chaque année il en paroîtra quatre tomes, chaque tome se vendra quatre Jules à ceux qui en avanceront le prix. Je vous envoye le catalogue de toutes les piéces qui doivent entrer dans ce recueïl. Ce catalogue sera un peu long, mais il fera connoître bien des Auteurs inconnus à la plûpart des gens de Lettres.

Academia Sanese o vero Scrittori diversi dell Academia Sanese, tanto in prosa, che in verso volgare.

Le tome premier contient, après une préface de l'Editeur qui y a fait entrer l'Histoire de l'Academie de Sienne, la Chroni-

que de Buendeno qui finit à l'an 1043. celle de Bisdemini, celle Dagnolo di tura del grasso qui commence à l'année 1186. & finit à l'année 1384. les vies de 22. Saints ou Saintes écrites par un Anonyme, la vie du prétendu Roi Jeannot par le même Auteur avec des notes de Mr. Fontanini Académicien de Sienne. Ce prétendu Roi Jeannot étoit un imposteur qui voulut se faire passer pour Jean Roi de France, fils de Louïs Hutin. Le premier tome comprendra encore les lettres de Saint Jean Colombin Fondateur des Jesuates, & un abregé de la vie de Sainte Catherine de Sienne par le bien-heureux Etienne Maçoni son Secretaire.

Le second tome sera rempli des anciens Statuts de differens Corps de la Ville de Sienne.

Le troisiéme ne contiendra que deux ouvrages des remarques de Jean Ubaldin Malavotti sur la langue Italienne, & le Vocabulaire Italien d'Adrien Politi avec ses réponses aux critiques qu'on en fit.

Le 4e. le 5e. & le 6e. tome sont encore destinez à la Grammaire, & contiennent les ouvrages de Celso Citadini, Claudio Tolomei, Scipione Bargagli, Adriano Politi, Adriano Franci, Horatio Lombardelli, Battolomeo Picolomini, Diomede Borghese, Fabio Benvoglienti. Ce sont ces grands Hommes qui ont donné au langage Toscan la pureté & la douceur à la-

quelle le reste de l'Italie ni Rome même n'ont pû atteindre. On verra de quels moyens ils se sont servis, quelles regles ils ont suivies, & l'on pourra en les étudiant rendre au Toscan sa premiere beauté.

Le septiéme tome contient les Commentaires si estimez d'Alessandro Picolomini sur la Poëtique & la Rhetorique d'Aristote, la Rhetorique, la Poëtique & l'Art Historique de Patrizi ; un abregé de l'Art Poëtique par Claudio Tolomei.

L'Histoire des guerres civiles & étrangeres que les Siennois ont entreprises ou soutenuës, écrite par Orlando Malavolti, remplit seule le huitiéme tome, & l'Histoire de Sienne par Jugurtha Tomazzi remplira le neuviéme : la troisiéme partie de cette Histoire paroît pour la premiere fois.

Dans le dixiéme on aura la suite de Guichardin par Nini, la relation de la bataille de Montaperto, les victoires des Siennois, ouvrage d'Achille Orlandini ; la vie d'un prétendu Prophete nommé Brandano, dictée par lui-même à son Confesseur, avec ses prédictions ; deux relations de Pologne, l'une d'Horatio Spannochi, l'autre de Nicolo Sergardi ; l'Histoire du gouvernement du Cardinal Petrucci, & de la ruine de la Republique de Sienne ; un discours de Jule Mancini sur la Ville de Sienne ; une relation de la réünion du Duché de Ferrare au domaine du St. Siége, écrite par Fabio Chigi qui fut depuis le Pape Alexandre sept.

L'onziéme tome est encore pour l'Hif-

toire, mais pour l'Hiſtoire ancienne. On y lira la traduction de Tacite par Adrien Politi, & les obſervations de Theophile Gallaccini ſur quelques inſcriptions antiques.

Le douziéme tome conſacré à l'éloquence, contient les ſermons & quelques lettres de Saint Bernardin de Sienne. L'éloquence profane y a ſa part. La traduction des Philippiques de Demoſthenes par Filiucci ſuit les ſermons de Saint Bernardin de Sienne. Le treiziéme eſt encore pour l'éloquence. Il contient les diſcours oppoſez de deux Conſeillers de Sienne, ſur la propoſition, d'accorder aux Chevaliers de St. Jean de Jeruſalem chaſſez de Rhodes le Mont-Argentaire. Le panegyrique d'Iſocrate traduit par Alexandre Picolomini, le panegyrique de Pline traduit par Malavolti, les harangues de Claudio Tolomei, Lelio Tolomei, Aleſſandro Guillelmi, Ambroiſe Politi, c'eſt le fameux Catarin, d'Aleſſandro Picolomini, de Jerôme & de Bernardin Buoninſegni, de Diomede Borgheſe, de Borſophilomato.

On aura dans le quatorziéme tome les lettres de Marſile Ficin traduites par Filiucci, les lettres de Claudio Tolomei, d'Adriano Politi, de Luca Contile, du Cardinal Mignanelli, du Cardinal Marcel Cervino, qui fut depuis Pape ſous le nom de Marcel ſecond, de Celſo Citadini, de Diomede Borgheſe, de Jule Ceſar Colombin.

Nous donnerons la ſuite de ce Catalogue

dans les mois ſuivans, il plaira ſans doute aux gens de Lettres qui aiment l'Italien, & qui ont une loüable curioſité de connoître les Auteurs.

DE HOLLANDE.

Pierre Codde Archevêque de Sebaſte, & Vicaire Apoſtolique, revoqué & interdit par le St. Siége ; après une longue & exacte inſtruction de ſon procès à Rome où il étoit préſent, eſt mort à Utrecht le dix-huitiéme de Decembre. Les Eccléſiaſtiques Schiſmatiques qui continüent de rejetter le jugement du St. Siége, ont publié un éloge de cet Archevêque, où l'on apprend qu'il entra jeune dans la Congregation de l'Oratoire, & qu'ayant achevé ſes études à Louvain, & y avoir même enſeigné la Philoſophie dans le College du Château, il paſſa quelques années à Paris, & enſuite à Orleans, dans les maiſons de ſa Congregation. Monſieur l'Evêque de Caſtorie Vicaire Apoſtolique de Hollande le rappella, & prit le ſoin de cultiver ſes diſpoſitions & de le mettre en état de ſoutenir l'ouvrage qu'il avoit commencé. Mr. Codde lui ſucceda en effet l'an 1688. malgré les oppoſitions de ceux qui n'étoient pas dans les ſentimens que Mr. de Caſtorie avoit tâché d'inſpirer à l'Egliſe qu'il gouvernoit. Son Succeſſeur ne fut conſacré qu'en 1689. trois ans après ſa mort.

On nous le dépeint dans cet éloge tel qu'un St. Charles, tel qu'un St. Chryſoſtome, Paſteur d'un zele infatigable, Orateur

accompli. On nous dit qu'enfin l'orage qui se préparoit depuis long-tems contre le Clergé de Hollande éclata, que M. Codde obligé de comparoître à Rome défendit d'une maniere admirable son innocence, & celle du Clergé. On ne parle point de sa condamnation : on nous le représente à son retour de Rome déterminé à se cacher & à souffrir, mais inébranlable dans la résolution de ne se point reconnoître coupable. On lui applique ces paroles de Job : *Justificationem meam quam cœpi tenere, non deseram.* Il consentoit pourtant à se deposer lui-même, pourvû qu'on revoquât les jugemens rendus contre lui & contre son Clergé. Enfin attaqué d'un mal de poitrine très-violent, ayant reçû le quatriéme de Novembre l'Extrême-Onction & le Viatique plusieurs fois, & rendu, nous dit-on, un dernier combat pour défendre son innocence, nous verrons bien-tôt contre qui il a soutenu ce combat. Après l'avoir soutenu ce combat, dit l'Auteur de l'éloge, il mourut doucement entre les bras du Seigneur voyant presque les Cieux ouverts, le dixhuitiéme de Decembre âgé de soixante deux ans.

Un decret du St. Siége qui vient de paroître donne une autre idée de Mr. Codde & de sa mort. Ce decret défend d'accorder à Mr. Codde la sepulture Ecclésiastique & de prier pour lui, parce qu'il est mort retranché de l'Eglise par sa désobéïssance scandaleuse, & son attachement aux erreurs pour lesquelles il avoit été condamné ;

desobéïssance qu'il a consommée par le refus obstiné de se soumettre à la derniere Bulle de Clement onziéme contre le Jansenisme, malgré les instantes sollicitations de Mr. Borgia Auditeur du Nonce de Cologne, qui l'avoit envoyé exprès faire sur ce cœur endurci un dernier effort, & voilà ce dernier combat que Mr. Codde a rendu, & dont l'Auteur de l'éloge lui fait un triomphe.

DECRETUM.

Feriâ IV. Die 14. Januarii 1711.

In Congregatione Generali S. R. & universalis Inquisitionis habita in Conventu Sanctæ Mariæ supra Minervam, coram Eminentissimis & Reverendissimis S. R. E. Cardinalibus, in tota Republica Christiana contra hæreticam pravitatem Generalibus Inquisitoribus à sancta Sede Apostolica specialiter deputatis.

Lectis Litteris D. Nuncii Apostolici Coloniensis referentis; Dominum Petrum Coddæum Archiepiscopum Sebastenum in Hollandia gravi morbo detineri, non sine imminenti vitæ periculo, seque ad tollendum, si fieri posset, publicum scandalum, quod ex notoria & diuturna ejusdem Archiepiscopi inobedientia tot decretis Apostolicis exortum, crescebat in dies, transmisisse in Hollandiam Alexandrum Borgiam Auditorem suum unà cum paternis litteris eumdem ad veram & Catholico Archiepiscopo dignam resipiscentiam adhortantibus, & nihilominus ipsum

in sua contumacia perstitisse; ac propterea petentis ejusdem sacræ Congregationis mandata, quid sibi agendum esset, quatenus præfatus Archiepiscopus (quod Deus averteret.) in eadem damnabili pertinacia moretur. Eadem sacra Congregatio, re maturè discussâ die 30. Decembris 1710. censuit: Eidem Archiepiscopo, quatenus sine debita pœnitentia decesserit aut decedat, deneganda esse à Christi Fidelibus solita suffragia tanquam notoriè inobedienti, & refractario Constitutionibus, & Decretis Apostolicis, & privandum esse Ecclesiasticâ sepulturâ; eâque de re per eumdem D. Nuncium Coloniensem admonendos esse omnes Catholicos in Hollandiæ partibus constitutos. Quod quidem Decretum à R. P. D. Assessore sancti Officii, sanctissimo D. Nostro Domino Clementi divinâ Providentiâ Papæ XI. eâdem die in solita Audientia relatum, Sanctitas sua approbavit, & executioni demandari jussit.

Cum verò postmodùm aliis ejusdem D. Nuncii, & pluribus aliorum litteris sacræ Cong. nunciatus fuerit infelix ac undequàque deplorabilis ejusdem Archiepiscopi obitus absque ullo pœnitentiæ de præfata publica inobedientia signo, immò cum repetita novis, & enixis supradicti Auditoris adhortationibus repugnantia atque obfirmatione, præsertim in deneganda debita subjectione Decretis Apostolicis, ac subscriptione novissimæ Constitutionis sanctissimi Domini nostri, quæ incipit vineam Domini &c. adversùs Jansenianam hæresim. Eadem sacra

Congregatio die 14. Januarii 1711. re iterùm maturè discussâ, quamvis non sine maximo omnium Eminentissimorum Patrum dolore, censuit supradictum Decretum die 30. Decembris 1710. editum, esse exequendum, & per eundem D. Nuncium non tam ad damnandam defuncti memoriam, quàm ad aliorum contumacium ac refractariorum exemplum & admonitionem, ut tremendi Judicii Dei memores, saluti animarum suarum opportunè consulant, omnibus per Hollandiam Catholicis significandum esse. Quæ omnia & singula per R. P. D. Assessorem eâdem die in solita audientia sanctissimo D. nostro relata Sanctitas sua, prout idem R. P. D. Assessor retulit, in omnibus & per omnia benignè approbavit, & executioni demandari jussit.

JOSEPH BARTOLUS S. Romanæ & Univ. Inquis. Not.

DE LYON.

Le P. Bernou Jesuite connu par plusieurs ouvrages de devotion, vient d'en faire imprimer trois chez Antoine Molin tous d'un grand usage.

Des Cantiques pour les Familles Chrétiennes.

Le Manuël de l'Ecolier Chrétien.

Un abregé de la vie de JESUS-CHRIST, *avec les Paraboles de l'Evangile mises en vers.*

Ces deux derniers ont pour objet la sanctification de la Jeunesse. *Le Manuel* outre

toutes les prieres propres de cet âge ; & que les Ecoliers vertueux ont coûtume de reciter en particulier ou dans les Congregations, contient des pratiques pour la Messe, la Confession, la Communion, & des instructions sensées sur la maniere dont les enfans doivent se conduire, & sur celle qu'on doit suivre pour leur inspirer de bonne heure les sentimens de la Religion.

L'Abregé de la vie de JESUS-CHRIST *par demandes & par réponses*, a été composé pour être la premiere étude des enfans. Le Pere Bernou voudroit qu'on se servît *des vingt Paraboles* qu'il nous donne en vers, comme on se sert des fables ; qu'on les fît apprendre aux enfans, qui peu à peu par cette méthode se rempliroient des principes de la Morale Evangelique. La versification ne déplaira pas, elle est naturelle.

Les Cantiques sont un ouvrage plus considerable, & dont l'utilité s'étendra plus loin. L'usage des Cantiques est presque aussi ancien que le Culte de Dieu. L'Ecriture nous apprend qu'il étoit établi parmi les Israëlites dès le tems de Moyse. L'Apôtre ordonne aux Fidelles de joindre le chant des Cantiques spirituels au chant des Pseaumes & des Hymnes : l'Eglise l'a toûjours approuvé. Rien après tout ne prouve mieux leur utilité, que le soin qu'ont pris les Heretiques d'employer ce moyen pour répandre plus facilement leurs erreurs. Les funestes effets que produisirent la Thalie d'Arius, & les Cantiques d'Apol-

linaire, engagerent St. Gregoire de Nazianze à composer des Odes que tout le monde admire. St. Ephrem opposa des Cantiques de sa façon aux chansons heretiques qui couroient dans la Syrie. St. Chrysostome, St. Augustin, se servirent heureusement de cet innocent artifice, St. François Xavier n'a pas dedaigné d'en composer. Ces grands exemples ont animé le P. Bernou. Il n'a pû voir tant de beaux esprits consacrer leurs talens à Bacchus & à Cupidon, tant de volumes remplis de Poësies galantes & Bacchiques. Parlons le langage de la Foi, il n'a pû voir tant de poisons offerts à la Jeunesse facile à s'enflammer, sans être fortement porté à lui préparer des remedes. Nous avions déja *les traductions des Pseaumes par Messieurs Godeau & Racan mises en Musique, les Stances Chrétiennes de Mr. l'Abbé Testu dont Mr. Oudot a fait les airs, les airs d'Esther & d'Athalie, & deux Cantiques de Mr. Racine, les Cantiques de Mr. Pellegrin, les Cantates tirées de l'Ecriture sainte par Mr. de la Mothe, quelques recueils d'airs spirituels.* Ballard vient d'en imprimer un assez ample & bien choisi sous le titre *d'Opera spirituel.* Nous avons parlé il y a peu de mois *des Cantiques du Pere Spiridion penitent.* Cependant le recueil que nous donne le Pere Bernou n'est point de trop : aucun de ceux dont nous venons de parler ne renferme comme celui-ci tous les Mysteres & les principales veritez du Christianisme, & celui-ci n'est inferieur à

aucun des autres, ni par la versification, ni par les airs. Messieurs Valette, Richaud, Girard, & le Pere Gouffet de l'Ordre de Saint François, ont composé trente-quatre airs nouveaux, & le P. Bernou a pris plusieurs airs generalement estimez de feu Mr. de Lully, & des meilleurs Maîtres, sur lesquels il a composé des paroles. La doctrine des Cantiques est exacte, la Morale pure, le tour ordinairement ingénieux, & l'on trouve dans la plûpart beaucoup de sentimens & d'onction.

Le Libraire devroit augmenter ce recueïl de peu de piéces excellentes qu'on tireroit des autres recueïls faits à l'usage des Missionnaires : il en court même de manuscrites qui meriteroient place dans ce recueïl.

DE PARIS.

Il paroît deux Mercures, l'un s'imprime à Paris. Mr. Riviere du Freny connu par les *Amusemens serieux & Comiques*, & par des Comedies estimées, en est l'Auteur. Son placet au Roi pour en obtenir le privilege, qui exprime très-délicatement la perfection de l'ouvrage qu'il entreprend, montre qu'il la connuë & qu'il peut y atteindre. Les volumes qui ont déja paru sont pleins de feu & de génie.

L'autre Mercure s'imprime à Trevoux, & il est dédié à Monseigneur le Prince de Dombes. Trois Auteurs qui ont du nom dans la belle Literature en partagent le

travail : ils ont crû devoir ſuivre le plan de Mr. de Viſé à quelques défauts prés qu'on ne doit pas attribuer, ſelon eux, au mauvais goût de Mr. de Viſé, mais à des qualitez plus prétieuſes que l'eſprit, ſon bon cœur, ſa politeſſe pouſſée juſqu'à l'excès. Ils lui rendent la juſtice d'aſſûrer qu'il n'eſtimoit pas tout ce qu'il loüoit. Les Auteurs du Mercure de Trevoux éviteront cet écueïl. Le Public aime la Critique, ils le serviront ſelon ſon goût. Ils ont debuté par une Critique aſſez vive du Mercure de Paris, dont l'Auteur ne manquera pas de prendre ſa revanche. Le Public gagnera beaucoup à cette querelle ; l'émulation donnera à ces ouvrages plus de vivacité & même plus de régularité. Mr. du Freny avoit déclaré qu'il n'oſoit toucher aux piéces de Théatre, les Auteurs du Mercure de Trevoux en promettent des extraits fidelles, & des critiques meſurées : ils peuvent aiſément tenir parole, ils ont parmi eux un des Maîtres de l'Art.

Au reſte quoiqu'à Paris, où les Auteurs ſont connus, perſonne ne nous attribuë le Mercure de Trevoux, pour prévenir les ſoupçons qu'on formeroit dans des païs éloignez, nous déclarons, par le ſeul motif de ne point dérober la gloire d'autrui, qu'aucun de nous n'en eſt Auteur.

Mr. Foliot Maître de Muſique de la Maiſon Profeſſe des Jeſuites de Paris, vient de donner au Public des motets à une,

deux, & trois voix, avec ſymphonie & ſans ſymphonie, *in folio.* Il les vend chez lui ruë de la Lanterne : on les trouve auſſi chez Foucaut ruë Saint Honoré. Mr. Foliot s'eſt attaché à en rendre le chant coulant & naturel.

Mr. Godeau a traduit en vers lyriques Latins *les deux belles Odes de Mr. l'Abbé de Villiers, la deſcription de Sucy & celle de Torigny.* Il faut être bien maître de ſon expreſſion pour avoir pû rendre en beaux vers Latins les endroits de ces Odes où les manieres Françoiſes ſont peintes. Colombat a imprimé ces deux traductions. Le même Libraire acheve *le recueïl de tous les ouvrages Poëtiques de Mr. l'Abbé de Villiers.* Le Public qui le ſouhaitoit depuis long-tems ſera dédommagé de l'attente par beaucoup de piéces nouvelles. *L'Art de prêcher* eſt retouché & fort augmenté, la délicateſſe de l'Auteur n'ayant pas été contente de ce qui a contenté tout le monde.

Florentin de Laulne imprime *la ſeconde partie de l'Hiſtoire dogmatique de la Religion.* Nous avons donné l'extrait de la premiere partie dans les nouvelles du mois d'Octobre de l'année paſſée 1710. Cette ſeconde partie contient *l'Hiſtoire de la Loi écrite.* On nous a écrit de differens endroits pour ſçavoir quand elle paroîtroit : cet empreſſement eſt un éloge du livre qui ne peut être ſuſpect de flaterie.

Le même Libraire vendra inceſſamment *le quatriéme volume des Campagnes de*

Charles XII. Roi de Suede, qui comprendra tout ce qui s'eſt paſſé depuis l'abdication du Roi Auguſte, juſqu'à la déclaration de guerre des Turcs.

Mr. Gauger nous a envoyé *la reſolution de ſon ſecond problême inſeré dans les Memoires du mois de Janvier de cette année.* Elle ne pourra paroître que dans deux ou trois mois. Il nous a auſſi communiqué *un troiſiéme problême pour la conſtruction d'un nouveau thermometre à air ſans mercure, ſcellé hermetiquement par les deux extremitez & de grandeur donnée, nous en ferons part au Public.*

Mr. Gauger s'eſt plaint honnêtement à nous que nous avions appellé * ſes inventions *des ſecrets.* Il eſt fort éloigné de vouloir tenir ſecret ce qu'il croira utile au Public, & il a toûjours été prêt de donner à tous les ouvriers qui le ſouhaiteront les moyens les plus faciles d'executer tout ce qu'il invente. D'ailleurs le le mot de ſecret ne convient pas à quelques unes de ces inventions qui ſont déja aſſez publiques.

* *Memoires de Janvier page* 159.

FIN.

TABLE

es Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mars 1711.

RT. XXXIII. ACta Sanctorum Junii &c. *Actes des Saints du mois de Juin &c.* Page 372
RT. XXXIV. *Traité de la Police de Mr. de la Mare. Tome 2.* p. 390
RT. XXXV. *Lettres instructives & historiques &c.* p. 108
RT. XXXVI. *Remarques sur le livre intitulé, Essai de Commentaire sur les Prophetes, par le P. Pezron, addressées à un des Auteurs des Memoires.* p. 416
RT. XXXVII. *Reflexions Chrétiennes sur divers sujets de Morale, par le Pere Croiset Jesuite.* p. 445
RT. XXXVIII. Manuale Theologicum &c. *Manuel Théologique du P. Perrin Jesuite.* p. 453
RT. XXXIX. Petri Van-Hoeke Ecclesiæ Lugdun. Batav. Pastoris Delineatio cognitionis & veritatis in Lege & Evangelio. *Exposition abregée de la connoissance & de la verité sous la Loi & sous l'Evangile, par Pierre Van-Hoeke Ministre de l'Eglise de Leyde.* p. 457
RT. XL. Jacobi Guillelmi Imhof Stemma Regium Lusitanicum &c. *Histoire Genealogique de la Maison Royale de Portugal &c. par Jacques Guillaume Imhof.* page. 462
RT. XLI. *Traité de l'origine des Ro-*

mans. p. 468
ART. XLII. De vitâ & ſcriptis famoſi Athæi Julii Cæſaris Vanini Tractatus ſingularis. *Traité ſingulier de la vie & des écrits du fameux Athée Jule-Ceſar Vanini, par Jean Maurice Sebramm.* p.48
ART. XLIII. *Diſſertation de Mr. Terrin ſur une Medaille des Macedoniens.* p.48
ART. XLIV. Philoſophia Juris naturalis &c. *La Philoſophie du Droit naturel &c. par Jean Jacques Ferber de Strasbourg.* p.49
ART. XLV. Viti Eberhardi Pothii Medicina. *La Medecine portative de Vit Eberhard Pothius.* p. 50
ART. XLVI. The British Empire in America &c. *L'Empire Britannique dans les Indes Occidentales &c.* p. 50
ART. XLVII. *L'uſage des Globes celeſte & terreſtre, & des Spheres &c. par le Sieur Bion Ingénieur pour les inſtrumens de Mathematique.* p. 52
ART. XLVIII. *Explication d'une pierre gravée du Cabinet de Monſeigneur le Comte de Pontchartrain.* p. 53
ART. XLIX. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne, d'Aldorf. p. 53
De Lipſic. p. 53
D'Iena. p. 54
D'Italie, de Florence. ibid
De Sienne. ibid
De Hollande. p. 54
De Lyon. p. 55
De Paris. p. 55

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1332